BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

VI

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

VOL. VI

SEPTEMBRE 1907 — SEPTEMBRE 1908

PUBLIÉ PAR

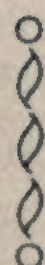
LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

UNIVERSITÉ LAVAL

QUÉBEC



Imprimeur-Éditeur
ÉDOUARD MARCOTTE
Imprimeur et Relieur
82, RUE SAINT-PIERRE, 82
QUÉBEC



Éditeur-Dépositaire
HONORÉ CHAMPION
Libraire et Éditeur
5, QUAI MALAQUAIS, 5
PARIS

ALPHABET PHONÉTIQUE

(Signes conventionnels pour la figuration de la prononciation)

d'après MM. Gilliéron *et l'abbé* Rousselot

Lettres françaises. Les lettres *a, e, i, o, u, b, d, n, f, j, k, l, m, n, p, r, t, v, z,* ont la même valeur qu'en français.

g = *g* dur (*g*ateau); *s* = *s* dure (*s*a); *œ* = *eu* français (h*eu*reux); *w* = *ou* semi-voyelle (*ou*i); *y* = *i* semi-voyelle (p*i*ed); *ẅ* = *u* semi-voyelle (h*u*ile); *ė* = *e* féminin (j*e*); *h* marque l'aspiration.

Lettres nouvelles. *u* = *ou* français (c*ou*c*ou*); *c* = *ch* français (*ch*ez).

Signes diacritiques. Un demi-cercle au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est mouillée: *l̯* (son voisin de *l+y*, *l* mouillée italienne), *k̯* (son voisin de *k+y*), *g̯* (son voisin de *g+y*), *n̯* (*gn* français de a*gn*eau). — Un point au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est prononcée la langue entre les dents: *ṭ, ḍ* (sons voisins de *t+s, d+z*; c'est le *t* et le *d* sifflants canadiens de: *ti, du*).

Les voyelles sans signes de quantité ou de qualité sont indéterminées (tantôt ouvertes, tantôt fermées), ou moyennes: *a* (*a* de p*a*tte), *e* (*e* de p*é*ril), *o* (*o* de b*o*tte), *œ* (*eu* de j*eu*ne). — Les voyelles marquées d'un accent aigu sont fermées: *á* (*a* de p*â*te), *é* (*e* de chant*é*), *ó* (*o* de p*o*t), *œ́* (*eu* de *eu*x). — Les voyelles marquées d'un accent grave sont ouvertes: *à* (*a* de il p*a*rt), *è* (*e* de p*è*re), *ò* (*o* de enc*o*re), *œ̀* (*eu* de p*eu*r). — Les voyelles surmontées d'un tilde sont nasales: *ã* (*an* de s*an*s), *ẽ* (*in* de v*in*), *õ* (*on* de p*on*t), *œ̃* (*un* de l*un*di). — Suivies d'un point supérieur, les voyelles sont brèves *a·*, *i·*, etc.; de deux points, elles sont longues: *a:*, *i:*, etc.; d'un accent, elles sont toniques: *a'*, *i'*, etc.

Deux lettres qui se suivent, et dont la seconde est entre crochets, représentent un son intermédiaire entre les deux sons marqués. Ainsi, *õ*[*o*] = *o* demi-nasal.

Les *petits caractères* représentent des sons incomplets.

Il n'y a pas de lettres muettes dans la prononciation figurée; chaque son n'est représenté que par une lettre, et chaque lettre ne représente qu'un son.

ABRÉVIATIONS

acc.=acception
adj.=adjectif,—tivement
adv.=adverbe,—bialement
anc.=ancien
ang.=anglais, anglicisme
arch.=archaïsme
barb.=barbarisme
can.=canadien
cf.=comparez
dial.=dialectologie, dialectal
ex.=exemple
f.=féminin
fig.=figurément
fr.=français
fr.-can.=franco-canadien
gr.=graphie
gram.=grammaire
intr.=intransitif
lat.=latin
litt.=littéralement
loc.=locution
m.=masculin
m. s.=même signification
néol.=néologisme
phon.=phonétique
pl.=pluriel
pop.=populaire
pron.=prononciation
propt=proprement
rem.=remarques
s.=substantif
sign.=signifier,—fication
sing.=singulier
sol.=solécisme
t.=terme
tech.=technique
tr.=transitif
v.=verbe, voyez
var.=variante
vx=vieux

SIGNES ABRÉVIATIFS

* Devant le mot qui forme la tête d'un article du *Lexique*, l'astérisque indique que, si l'on a cru utile de présenter quelques observations sur ce mot, il ne s'en suit pas nécessairement qu'on ne puisse l'employer même dans le discours soigné ; ce mot peut être un mot reçu dans la langue française, un néologisme de bon aloi, un archaïsme qu'on aime à conserver, un mot étranger qui n'a pas en français d'exact équivalent, etc. Devant un mot latin, l'astérisque indique une forme hypothétique, non attestée.

➵ Ce signe indique l'étymologie, la filiation, l'origine du mot, de la locution, de la tournure, de la prononciation, qui suit ou qui précède, suivant le sens de la flèche.

— Le tiret marque certaines subdivisions dans le texte d'un article.

= Le tiret double annonce la signification, la traduction, l'équivalent de ce qui précède.

|| Le tiret double vertical indique les acceptions d'un mot, ou le sens attribué, dans le parler français au Canada, au mot qui fait le sujet d'un article lexicographique. Le terme propre français, le mot qu'on propose de substituer à celui qui forme la tête de l'article, quand il y a lieu, suit ce signe.

| Le trait vertical indique un emploi spécial du mot dont il s'agit, une locution particulière où il entre.

Dans le *Lexique*, les noms d'auteurs sont imprimés en PETITES CAPITALES et les titres d'ouvrages en *italiques*.

Vol. VI, No 1—Septembre 1907.

LA PROPRIÉTÉ DE L'EXPRESSION

Bien des différences, au point de vue du langage, frappent le Canadien qui parcourt une quelconque des régions françaises. Ce qui l'étonne le plus, ce n'est pourtant pas l'articulation, ici nette et franche, imprécise et traînante là-bas. Ce n'est pas non plus cette volubilité qui exclut toute hésitation, qui entraîne les mots les uns à la suite des autres avec une prestesse charmante. Ce n'est pas enfin l'habileté à parler de tout ; souvent cette apparence de personnalité ne réussit pas à voiler, pour un esprit sérieux, ce que cette agilité même a de superficiel et de guindé. Mais là où le Français acquiert sur nous un avantage indéniable, c'est dans le souci constant qu'il témoigne d'employer *le mot propre*. On admire, quoi qu'on en ait, la somme d'expressions justes qui compose le vocabulaire de son interlocuteur, même quand il s'entretient de questions toutes spéciales et techniques.

Sur ce phénomène il importe, croyons-nous, d'attirer l'attention au Canada. Et, puisque personne n'est plus à même que nos « éducateurs » et nos écoliers de corriger notre défaut d'impropriété verbale trop évident, c'est donc à leur intention que nous essaierons de condenser là-dessus quelques remarques.

Si nous recherchons d'abord les causes de cette infériorité nationale, nous ne devons pas, comme le font certains de nos « réformateurs », nous en prendre uniquement à notre éducation. Ils croient avoir tout expliqué quand ils ont répété le mot d'Horace : « *Delicta majorum immeritus luis* », ou lorsqu'ils ont jeté la pierre à nos collèges classiques. Et sans doute le peuple, par la nature même de la profession qu'il exerce chez nous, vu aussi le peu d'intérêt qu'il porte aux problèmes intellectuels, ne saurait donner aux jeunes générations cette finesse de langage que suppose la propriété des termes. Peut-être encore les maîtres ne surveillent

pas assez les conversations de leurs élèves pour en bannir au moins les imprécisions les plus grossières. Mais, en supposant qu'ils tournassent leurs soins de ce côté, à qui fera-t'on croire, de bonne foi, que la situation en serait améliorée sensiblement?

Ne craignons pas de nous accuser nous-mêmes. Le grand «facteur», c'est notre indifférence personnelle, notre incurie, disons le mot, notre paresse. Le Français parle avec une telle précision parce qu'il *songe* à bien parler. J'admets que cet effort parfois se trahit et gâte l'effet; mais encore faudrait-il ne pas croire l'excès aussi désagréable en soi qu'il en a l'air. Mieux vaut d'ailleurs, en fait de langage comme en tout le reste, pécher par une trop grande délicatesse que par une blâmable négligence. Il est à craindre que l'on n'ait pas même à nous rapprocher, je ne dis pas l'excès, mais le seul effort. Combien sont-ils, chez nous, ceux qui, sans songer *qu'ils parlent* avec justesse, songent seulement *à parler* ainsi?

Allons plus loin et confessons que notre incurie trouve un terrible complice dans notre ignorance du sens des mots. Nous oublions que les vocables, s'ils sont «gros d'idées» comme le veut Platon dans son *Cratyle*, ne possèdent pourtant qu'une seule signification propre. De celle-là, nous négligeons trop souvent de nous rendre compte pour adopter des sens adventices, quand encore nous n'en ajoutons pas de notre cru. Sous prétexte de nous attacher aux choses dans nos lectures, nous ne cherchons pas à tirer des mots qui les expriment leur riche substance. Et nous nous gardons plus encore peut-être de demander aux lexiques le sens des expressions inconnues ou nouvelles.

Ce mépris de l'appareil verbal entraîne presque fatalement l'imprécision dans nos idées. Ce serait demi-mal si ces bornes flottantes ne devenaient, par un juste retour, une source nouvelle d'impropriétés. Comme les mots n'ont qu'une signification absolument adéquate à l'idée, il arrive que les limites indéterminées de la pensée ne permettent pas de lui appliquer le seul terme qui la traduise. La chasse au mot corrigerait peut-être cette faiblesse; mais l'indigence antérieure et la paresse présente se prêtant main-forte, nous recourons au premier vocable qui passe par l'esprit et nous laissons à l'auditeur le travail pénible de chercher, derrière cette cloison opaque, l'idée qui devrait transparaître.

Quelques-uns s'en prennent alors à la pauvreté de la langue. Ils oublient que, s'ils ne manient pas l'instrument le plus riche,

leur idiome est cependant le plus varié que l'on connaisse actuellement. Ils devraient plutôt accuser leur banalité intellectuelle; elle est la vraie, la profonde racine du défaut que nous signalons. « On ne vit pas d'idées ! » Et certes l'exclamation convient à ceux pour qui la prospérité matérielle est le dernier mot de la vie. Encore faut-il se rappeler qu'au fond ce sont les idées qui mènent le monde. Il est donc utile d'en posséder, d'en posséder beaucoup; plus on en a, plus on exerce de l'influence. Dès lors, puisque beaucoup de pensées supposent beaucoup de mots pour les traduire, puisque chaque terme exprime une pensée différente, puisque enfin l'idée n'a de poids qu'en proportion de la justesse du mot qui la transporte, il s'ensuit que, si nous avions le souci de la pensée et de la pensée juste, nous chercherions comme d'instinct la propriété des termes destinés à la transmettre. Mais voilà! notre banalité intellectuelle nous condamne à tourner toujours dans le même cercle de pensées, souvent peu profondes, et à n'apprendre donc que le petit nombre d'expressions, et des plus générales encore, qui suffisent, croyons-nous, à les parer convenablement.

C'est de là d'abord que nous devons sortir si nous voulons voir « le mot germer sur l'idée et puis tomber comme un fruit mûr » (Ch. Nodier). Par là nous éviterons ces résultats déplorables qui font trop souvent de notre langage un amalgame d'impropriétés plus grossières les unes que les autres.

Une idée me vient à l'esprit. Je commence à l'énoncer; le mot juste m'échappe et il semble que plus je le poursuis plus il s'enfuit. Que ferais-je? La meilleure inspiration consisterait à ne pas *terminer la phrase*; car si c'est là une faiblesse, et fréquente chez les écoliers surtout, une faiblesse qu'il nous a été donné de signaler déjà [1], au moins, plutôt que de mal parler, je n'aurai pas parlé du tout.

D'autres ne se résignent pas à garder pour eux leur pensée. Puisque l'expression ne vient pas, il faut donc user d'expédients. Et, comme le terme qui se fait prier est de marque française, il paraîtra ingénieux de le punir en lui substituant un mot...

1—*Bulletin du parler français au Canada,* octobre 1906, p. 52.

anglais! L'on ne paraît pas s'imaginer que cela détonne, même dans une contrée soumise à l'influence saxonne. La facilité même du procédé y invite parfois: il n'est rien de plus commode que d'ajouter une terminaison en *er* à l'un de ces courts vocables qui abondent dans les rudes idiomes. Tout le monde a entendu *clipper*, être *jammé*, *checker*, *stopper*, *backer*, *maller*, *washer*, *watcher*, *switcher*, *runner short*, *kicker*, *caller*, *timer*, *scraper*. Il est vrai que *supputer le temps* (timer), se *porter garant* (backer), *déposer une lettre* (maller) sont un peu longs; *être à court* (runner short) n'est guère plus... court; *balayer* (scraper) a peut-être l'air trop humble, *proclamer* (caller) l'air trop noble et *pointer une liste* (checker) l'air un peu administratif ou commercial! Pour d'utiles créations, celles-là sembleraient donc l'être [1].

Parfois, au lieu de donner au terme anglais une allure française par l'adjonction d'une «queue», ce sont des expressions entières que l'on démarque assez maladroitement. Ici on n'a que l'embarras du choix: être *particulier* sur (to be particular about), *prendre ses degrés* (take his degrees) ou bien *une marche* (a walk), *porter attention à* (to bare attention to), *payer* un compliment ou une *visite* (to pay a visit), *traverser une jonction* (to cross a junction), de *seconde main* (second hand), *donner un call down*, *cookerie* (cookery), *facterie* (factory), *demander un transfert* (transfer), *suivre* un cours *privé* (to follow a private class), obtenir une *réduction* (reduction), *lâcher loose*, *faire le jack*, *joindre ses condoléances à quelqu'un* (*la Presse*, avril 1907), faire *application*, être *collecteur* (= agent de recouvrements), *paire de pantalons* (pair of breeches), ce qui se rapproche de paire de... *jumeaux*! *eau à la glace* (ice-water). Et pourtant *faire une promenade* vaut bien *prendre une marche*; *grades*, en écartant *degrés*, éloigne le souvenir assez prosaïque d'un escalier; et, si *voie de raccordement* paraît trop long à côté de *jonction*, du moins *verte semonce* ne l'est guère plus que *call down*.

Pour être plus honnêtes, sont-ils moins blâmables, ceux qui transportent tout d'une pièce dans leurs phrases les mots saxons? On croirait, à constater l'abus des termes suivants, que notre langue ne possède pas leurs équivalents: *rough* (brutal), *blood* (généreux), *slow* (traînard), *strap* (courroie), *smart* (habile), *team*

1—Comparer *boycottage* (séquestration, maintien à l'écart), *jingoïsme* (chauvinisme) où l'addition finale ressemble plus encore aux terminaisons anglaises.

et *span* (couple), *fun* (plaisir), *sling* (ceinture), *roll* (tresse), *yeast* (levure), *scrape* (altercation), *dull* (maussade), *policeman* (gardien de la paix, agent), *stock* (assortiment), *docks* (bassins), *locks* (écluses), *folk-lore* (légendes locales), *lock out* (quarantaine), *bluff* (fanfaronade), *pluck* (audace), *strike* (grève), *spleen* (morbidesse, morosité), *slang* (argot), *show* (exposition, concert), *flush* (libéral, prodigue), *stand* (tribune, loges), *subway* (chemin souterrain), *freight* (marchandises), *fashionable* (à la mode), *sink* (évier), *drill shed* (salle d'armes), *poker* (tisonnier), *sleigh* (traîneau), *carriage* ou *buggy* (voiture légère), *squash* (courge), avoir une *plea* avec quelqu'un (pron. *play* = altercation), *snack* (régal), *necktie* (cravate), *candy* (sucre Candie), *stove-pipe* (haute-forme), *pin-cushion* (thé des bois), *satchel* (sacoche), *top* (dessus), *tip* (pourboire), *waiter* (garçon), *steward* (maître d'hôtel), *crank* (buse), *crowd* et *gang* (foule), *label* (étiquette), *mail* (poste), *chum* et *best* (ami), *change* (appoint), *burner* (bec de lampe), *bow* ou *bay-window* (baie, belvédère), *hose* (lance, boyau). Et, si l'on prétend que quelques-uns de ces mots, comme *mail*, sont d'anciens termes français émigrés en Angleterre [1], personne n'y contredira ; mais encore faut-il que, pour les employer chez nous, nous leur rendions leurs titres de naturalisation.

C'est la crainte sans doute de l'anglicisme qui pousse un certain nombre de gens à des créations d'expressions ou de termes nouveaux. Comme si *dépotoir* n'existait pas, on fabrique *déposoir* sur le modèle de *reposoir* ; la *stalle* d'une écurie devient *un port* ; le *commissaire-priseur* ou *crieur public* se transforme en *encanteur* ; *gréement de table* remplace *surtout* ; au lieu de *réfléchir sur* un projet, on *jongle à une chose* ; le *drôle* disparaît devant le *platin*.

Dans l'invention des métaphores surtout, nous avons affaire à de véritables prestidigitateurs : l'ivrogne, qui jadis se *saoûlait*, se contente aujourd'hui de *prendre une brosse* ; on ne *taquine*, on ne *harcèle* plus les gens, on les *scie*, tout de même que l'on ne *tend* plus *à* un but, on le *fixe* [2] ; l'*importun* vous afflige comme une *hypothèque* (prononcez *impothèque*), l'*épileptique* tombe d'*un mal* (lequel ?), le cheval *prend l'épouvante* et l'homme *habile* devient un

---

(1) M. Haraucourt en a rappelé un certain nombre dans sa réponse à M. Jules Huret. (*Enquête littéraire*, p. 337 — in-12, Charpentier-Fasquelle, Paris, 1892.)

(2) M. Bréal proteste contre cette intrusion (*Essai de sémantique*, p. 158— in-12, Hachette, Paris, 1896.)

Moïse (prononcez à l'anglaise: *Moses*) ou un *possédé*. Les imprudents qu'autrefois l'on *écrasait* se font maintenant *écrapaudir* (prononcez *écrapoutir*); on *habille à plomb* ceux que l'on *tançait vertement*; au lieu d'*éventrer*, les machines en sont venues à *étriper*; les tiges que l'on *décortiquait*, on les *épluche* et il arrive même aux orateurs de *se faire éplucher*; on s'*écarte* là où l'on s'*égarait*; la *diarrhée* ne subsiste plus que sous le nom de *cliche*, assez voisin de *déclic*; qui *peinait* jadis va jusqu'à *en arracher* (de quoi? d'où?); l'école *primaire* a cédé le pas à la *petite école*. Et, pour ne pas prolonger la liste indéfiniment, nous ferons bien de la clore avec ce trope pittoresque: une *terrine* de *ferblanc*.

Il faut aussi ranger dans la catégorie des expédients ce recours habituel au vocabulaire des arts et des sciences. Mais, en fait, nous nous adressons à des écoliers et ce sont les journalistes surtout qui ont dérobé *objectif* à l'art de la photographie pour le substituer à *but*, à *fin*, à *intention*. Les médecins, de leur côté, ont escamoté les *symptômes* et les *signes avant-coureurs* au profit de *podromes*, un vocable dont on peut bien dire qu'il n'en est guère de plus tonitruant. L'emploi de ces termes scientifiques produit au moins une espèce de mirage; on fait croire que l'on pense. Mais il n'en va plus de même de deux langues, caressées par ceux qui méconnaissent le mot propre. L'une, qu'on a appelée la langue paresseuse, accumule les expressions *banales*. Elle ne connaît pas de meilleur éloge pour autrui que celui de lui attribuer *un beau talent*; le goût critique de ses partisans va jusqu'à constater et affirmer qu'un drame, une œuvre d'art plastique ne *sont pas mal* [1]. L'autre idiome ne mérite qu'un nom, celui de *ridicule*. Il se caractérise par ce que l'on est convenu d'appeler «les grands mots», entendez les mots imprécis, sonores, ronflants même. C'est la langue des orateurs de la Révolution qui invitaient les patriotes à «*communier* au banquet de la *liberté*». Il faut lire là-dessus les pages du Père Loughaye dans son maître-livre qui a nom *Théorie des Belles-Lettres* [2] ou encore les réflexions de Taine dans *l'Ancien Régime* [3]. A notre époque de raison «ratiocinante», on ne parle plus guère de *nature* ni de *sensibilité*,

---

(1) Abbé Vincent, *Théorie de la composition littéraire*, p. 205 (in-12, Poussielgue, Paris, 4e édit., 1904.)

(2) L. III (in-8, Retaux, Paris, 3e édit., 1903).

(3) L. IV, c. III, art. 3.

comme on le faisait au XVIIIe siècle ; dans les pays d'égalité et de fraternité, la charte des *droits de l'homme* a sombré et entraîné dans sa chute la *liberté* elle-même. On peut croire cependant qu'elle n'est pas morte tout entière, si tant de gens la proclament encore ; il est vrai que la plupart cachent habilement sous ce voile discret leurs prétentions à la *licence*. D'autres se piquent de *tolérance* et ne se rendent pas compte qu'au fond ils vivent d'*indifférence*. Les deux idées de *science* et de *religion* voisinent sur les lèvres de certaines gens dans une promiscuité telle que l'on se figure mal comment ils les affirment par ailleurs inconciliables. Ceux-là du moins ont un privilège, celui de l'ignorance ou de la naïveté ; mais les autres, ceux qui font retentir comme une fanfare les mots de *progrès*, de *civilisation*, de *marche ascentionnelle*, d'*idées avancées*, peuvent-ils s'attribuer un autre prestige que celui de l'incommensurable bêtise humaine? Ils la partagent d'ailleurs avec d'autres qui vous assomment de ces projectiles creux : les termes de *réactionnaire*, de *rétrograde*, et autres pareils.

Si l'on connaissait le sens propre des mots, on aurait vite fait de crever ces outres gonflées. Du moins se garderait-on de ce galimatias à signification flottante. Reste à savoir si, en évitant la paresse ou le ridicule, on ne tomberait pas dans la simple superfétation qui fait dire à un orateur, par exemple, qu'*il* lira *lui-même* son discours, à un représentant qu'*il* assistera *lui-même* à une cérémonie [1], ou même dans l'impropriété caractérisée. C'est l'ignorance de la propriété des mots qui pousse nos journalistes à dire qu'une affaire *ressort* (ressortit) à un tribunal, que l'homme de bien ne se *départit* (se départ) jamais de son calme, que le courage vrai ne se *démentit* (se dément) jamais non plus, que le médecin accouru sur le lieu d'un accident a *prodigué*..... *quelques* soins au malade ; c'en est l'oubli qui a fait peindre à Racine un personnage *baigné* de.....*quelques* larmes. Et tel qui déclare ingénument avoir *troqué* sa montre au mont-de-piété contre quelque argent ne songe pas sans doute que le troc se réduit à un échange de produits naturels [2]. Ils vont aussi trop vite en affaire, ceux qui enfouissent un mort dans sa *tombe* (le tertre) avant de l'avoir mis en *bière* et d'avoir fait, en y couchant le défunt,

---

(1) Brunetière a souligné avec malice l'emphase de ces redoublements, quand il écrivit les notes de la 1ère de ses *Cinq lettres sur Ernest Renan* (in-12, Perrin, Paris, 1903).

(2) Cf. P. Leroy-Beaulieu : *Précis d'économie politique*, ch. *De l'échange*, p. 208.

de la bière un *cercueil*. Quoi qu'on fasse, *monnaie de cuivre* ne remplacera jamais *billon*, et ce terme si vague d'*huile*, même éclairé d'un appendice (*huile à lampe*), pâlit devant *pétrole*. Dans les industries surtout on abuse de ces impropriétés. Bornons-nous à celle de l'habillement et nous y verrons des mots comme *poignets* se substituer à *manchettes*, *capot* à *veston*, *collet* à *faux-col*, *costume* à *uniforme*, *chaussettes* à *pantoufles*, *bas* à *chaussettes*, *corps* à *tricot*, *collerette* à *camail* ou à *pèlerine*.

Voilà une légère idée de la situation. Il faut, après l'avoir reconnue, chercher des remèdes et les lui appliquer. Dirons-nous que la tâche incombe surtout aux maîtres de notre enseignement secondaire ? Nous le dirons, puisque aussi bien ce n'est pas le langage populaire ni celui des lettrés avancés en âge qu'il convient ou qu'il importe de surveiller. On ne corrige les erreurs du passé qu'en apprenant aux générations de demain comment s'y prendre pour y échapper.

Or, il se pourrait que nous ayons tort dans nos collèges de réserver à l'école primaire les *leçons de lexicologie*. Ils étaient une mine, au point de vue de la propriété des termes, ces leçons de langue française que nous expliquaient les Frères des Écoles Chrétiennes. Au bas des pages les exercices s'alignaient. Tantôt il fallait remplacer un tiret plein de mystères par le seul mot qu'appelait le reste de la phrase ; tantôt on nous demandait de substituer à la description courte d'un animal le nom même de la bête ; tantôt enfin une série de noms vous invitait à y accoler le seul qualificatif qui convînt à chacun d'eux. C'était simple, mais utile ; l'esprit cherchait le terme précis et ne pouvait s'égarer, parce que le texte entier guidait la recherche. Et les mots, ainsi appris par l'effort, restaient gravés dans la mémoire. La vertu de ces humbles volumes s'évaporerait-elle, parce que l'on voudrait l'infuser aussi aux plus jeunes élèves de nos cours ?

C'est un service du même genre que rendrait l'*étude des synonymes* et celle des *vocabulaires particuliers*. On soutiendrait sans peine, avec Joseph de Maistre, qu'il n'existe de synonymes dans aucune langue ; à voir comment les choses se passent dans la pratique, on est tenté de croire que les langues ne contiennent

pas autre chose! Erreur grave sans doute et qu'on ferait disparaître sans trop de peine, si l'on profitait des explications en classe pour familiariser les élèves avec un bon *Dictionnaire des synonymes de la langue française*, tel, par exemple, que celui de Favre.

La Société du Parler français a projeté de dresser des tableaux, où chaque instrument d'un métier quelconque serait indiqué par son nom français à côté de l'affreux mot saxon. Nous connaissons un employé d'une fabrique de machines à chaussures qui avait profité de son passage à Paris pour recueillir les termes par lesquels on désigne ici ces machines et chacune de leurs parties; une communication de sa part serait sans doute bienvenue auprès de la Société. En attendant, le *Petit* et le *Nouveau dictionnaire Larousse* rendront de grands services. Grand nombre d'expressions y sont accompagnées d'une planche illustrée qui représente toutes les parties de l'armure, d'une maison, d'une machine, etc., et adjoint à chacune le mot propre qui l'exprime. Les élèves, prévenus qu'ils seront interrogés sur une de ces planches dans les séances des académies dites de classe, apprendraient ainsi en un an presque toutes les expressions techniques. L'étude des *vocabulaires particuliers* aurait ainsi fait un grand pas: l'acquisition de connaissances essentielles remplacerait avantageusement ces récitations ridicules où l'on débite à vau-l'eau une pièce que l'on ne comprend pas ou que l'on sait à demi.

Dans les classes de grammaire, l'*explication des auteurs*, celle surtout des fables de La Fontaine, offre une perpétuelle occasion à des renseignements de ce genre. D'ailleurs ces exercices conviennent aussi aux élèves de lettres. Pour ceux-ci les modèles ne manquent pas: il y a longtemps qu'à leur intention on a interprété à ce point de vue la première phrase de Bossuet dans l'*Oraison funèbre de la reine d'Angleterre* (1) ou la réflexion de Pascal sur le cours des rivières (2). Qu'ils reprennent ce travail à propos d'autres textes; et qu'on leur lise, pour les y aider, quelques pages «suggestives» comme celles de l'abbé Pradin (3), d'Albalat (4) ou du Père Longhaye (5).

---

(1) Abbé Vincent: *op, cit.*, pp. 198-9.

(2) Gazier: *Traité d'explication française*, p. 112 (in-12, Belin, Paris).

(3) *Stylistique française* (Enseignement Chrétien, 22e année, 1903, pp. 337-48, 416-29, 505 seq.).

(4) *L'art d'écrire en 20 leçons*, c. V. (in-12, Colin, Paris, 1899).

(5) *Théorie des Belles-Lettres*, L. II, c. 83-L. III, c. II, IV.

Le professeur possède d'autres moyens pour exercer en cette matière une influence considérable. Dans la *correction des travaux littéraires*, nous appliquons souvent toute notre attention aux idées seules. Si nous nous souvenions que la forme ne se distingue pas de ce que l'on nomme le fond, peut-être serions-nous plus impitoyables pour cette terminologie vague qui dénature la meilleure pensée. Que si le défaut de loisirs nous servait de prétexte pour excuser notre insouciance à l'égard des mots, il est facile d'y obvier en partageant la tâche; réservons, dans une correction, toute notre sévérité pour l'idée, mais reportons la, dans la correction suivante, plus spécialement sur l'expression. Ne tolérons pas non plus de ces *réponses à peu près*, bourrées de termes imprécis et impropres, pour lesquelles nous témoignons sans doute trop d'indulgence. On peut même suggérer que la *correspondance des élèves*, au lieu de passer par les seules mains du directeur et de ne subir de sa part qu'un coup-d'œil nécessairement furtif, soit soumise au contrôle vigilant de chaque professeur. Autrement, l'observation maligne qne l'on nous adresse, souvent à tort, parfois à raison, subsistera toujours et dans son intégrité: « Vos élèves ne savent pas même écrire une lettre en bon français ! »

En supposant qu'ils apprennent ainsi à le faire, il reste que l'influence du professeur sera « contrepesée » (Pascal) jusqu'à devenir nulle si les *conversations* elles-mêmes ne sont pas surveillées. N'allons pas jusqu'à prétendre que, « s'il se fabrique plus de métaphores aux Halles en un jour qu'en un an à l'Académie », les entretiens de nos écoliers sont une fourmilière d'impropriétés. Reconnaissons toutefois que là surtout elles abondent, vu le peu de surveillance extérieure et personnelle. Il appartient aux régents de nos cours récréatives d'être aussi attentifs à la forme et au ton des confidences écolières qu'ils le sont à la matière même de ces discours. Sans forfanterie, sans manifestation intempestive d'autorité, ils peuvent, en passant, glisser à l'oreille de l'élève un correctif délicat. Celui-ci ne l'oubliera plus, parce que le souvenir des circonstances et de la répression s'alliera toujours dans sa pensée à celui de la faute commise. Nous croyons que là réside le moyen suprême, infaillible presque, d'assurer dans nos milieux scolaires le règne d'une qualité trop méconnue, la *propriété des termes*.

Au reste, tous ces procédés conduisent au même résultat. L'homme est ainsi fait que, comme l'enfant, il a besoin de signes pour comprendre les choses. Servir de signaux, c'est le rôle des mots ; mais encore faut-il ne pas s'arrêter à leur conformation, si l'on veut pénétrer jusqu'à la chose signifiée. Voilà pourquoi scruter les mots, en rechercher le sens propre, en apprendre par là-même un plus grand nombre, c'est scruter, saisir et apprendre plus de choses. Cette vérité, élémentaire en philosophie, fondamentale en littérature et en linguistique, forme la conclusion toute naturelle de ces observations.

Émile Chartier, Ptre

Institut Catholique de Paris, 13 mai 1907.

Corrections.—Dans la liste des directeurs de la Société par ordre d'ancienneté, telle qu'elle se trouvait au revers des bulletins de vote envoyés à nos collègues, on a remarqué sans doute quelques erreurs : la liste était incomplète, et c'est de la Société d'Économie sociale et politique que M. J.-E. Roy est directeur. En 1910, expirera le terme de MM. les abbés C. Roy et Amédée Gosselin ; en 1911, le terme de MM. J.-E. Prince et Omer Héroux.

Une faute d'impression contre laquelle plusieurs ont protesté : on lisait sur l'enveloppe : « *Envoie de...* » pour : « *Envoi de...* »

PARLER DE LA GASPÉSIE

Nos lecteurs savent comment sont recueillis les matériaux du *Lexique canadien-français ;* outre le service des *Bulletins d'observations*, nous recevons de nos correspondants des rapports sur le parler des différentes régions de la Province, et nous dépouillons avec soin tous ces documents. Quelques-uns nous envoient des communications originales qui mériteraient d'être publiées. Nous donnons aujourd'hui quelques passages d'une lettre reçue de la Gaspésie l'été dernier. Notre correspondant, originaire du comté de Rimouski, et qui connaît aussi le comté de Charlevoix, se trouvait à Saint-Georges-de-Malbaie, dans le comté de Gaspé. Il souligne simplement les mots relevés à ce dernier endroit ; quand il signale une expression employée dans le comté de Charlevoix ou à Rimouski, il l'indique.

.... Vous connaissez l'oiseau que, par chez nous, on appelle un *couac* ; ici, c'est une *biorque.* Le huard est un *loune* (peut-être de l'anglais *loon*, vaurien) ; un bayart, un *boyart ;* une bouffée de vent, une *piaule ;* une barque, une *barge ;* une chose commune, de la *bagosse.*

La *bagosse* est spécialement le nom d'une étoffe de poil de bœuf tissé sur laine. Ce mot ne viendrait-il pas du français *bagasse,* résidu de la canne à sucre après qu'elle a passé au moulin ? Il s'est fait longtemps, il se fait encore un commerce considérable entre Gaspé et les Barbades........

Connaissez-vous la petite baie jaune qui vient dans les marais et que, dans le comté de Rimouski, on appelle *margot* ? Elle est grosse comme la mûre sauvage et en a la forme. En anglais, on l'appelle *marsh berry.* C'est le *plaquebière* de Saint-Georges. J'ai cherché ce mot dans les dictionnaires, sans pouvoir le trouver. Il est vrai que la bibliothèque lexicographique de mon hôte n'est pas très riche. Il est pauvre, car la *bouette* ne *fesse* pas fort depuis quelques années.

Un pêcheur m'expliquait, ces jours derniers, que lorsque la *bouette fesse*, la morue ne fesse pas, et que lorsque la morue *fesse*, c'est au tour de la *bouette* à ne *fesser* point ! Vous savez sans doute ce que c'est que la *bouette* ? C'est le poisson qui sert d'appât à la morue. Presque toujours, c'est du hareng ; parfois, c'est du *squid* ou encornet, ou des *mouques* ou des *coques* (bivalves dont vous avez déjà parlé dans le *Bulletin*).

Je suis allé plusieurs fois *à la bouette* et *à la morue*; c'est vous dire que j'ai couché en mer, dans le *cody* (ou *cuddy*?) et qu'il m'est arrivé d'être loin de terre quand le vent *fessait*. C'est une belle vie, où j'ai vu d'autres *margots* que ceux des savanes du pays de mon enfance; le *margot*, dans la Gaspésie, est un grand oiseau de mer, qui ressemble au goéland; il a la pointe des ailes noires, le ventre jaunâtre et le reste du corps blanc.

Parfois, bien que le hareng *fesse*, on n'en prend pas beaucoup: les rets ont la maille trop grande, et le poisson ne *maille* pas; ou, s'il *maille*, c'est pour *démailler* aussitôt. Alors, le pêcheur a beau être *cœureux* (vaillant), il n'a pas grand succès.

Je prends de la santé à ce métier, mais souvent je rentre à à la maison *resté* (Charl. et Rim.); on me *sourlinguerait* (Rim.) pendant une heure, que je ne bougerais pas. D'avoir *hâlé* la morue du soleil levant au soleil couchant, après une nuit de veille, je reste plusieurs jours tout *écréanché* (Charl. et Rim.). Cependant, les habitants de l'endroit trouvent le monsieur *pas opulent* (Charl.), bien qu'il n'ait pas encore *éhibé* (ou *aiguibé* = étripé le poisson); il mange des *grilloches* comme un vieux marin; il n'est pas *incommode* dans le mauvais temps...

O. A.

LIVRES ET REVUES

(CANADIANA)

L'abbé Camille Roy. *Essais sur la littérature canadienne.* Québec (Garneau), 1907, in-8o, 376 pages.

L'apparition de ce livre devra faire date dans l'histoire de notre littérature. On dira plus tard que les *Essais* de M. Roy—et l'on trouvera bien humble le titre de son ouvrage—furent, chez nous, le premier livre de vraie critique littéraire, de critique éclairée, consciencieuse, sincère. Et si l'on doit le dire plus tard, pourquoi ne pas le dire aujourd'hui?

Plusieurs ont écrit, avant les *Essais*, qu'il n'y avait pas ici de véritable critique littéraire. Ils entendaient sans doute parler d'une critique utile, et qui fût autre chose qu'une réclame impudente ou une discussion envenimée, autre chose qu'une louange excessive ou une réprimande brutale, autre chose qu'un encensoir ou une massue. Au vrai, la critique existait chez nous depuis assez longtemps; mais son existence était «précaire, haletante et très variable», et elle se mettait, trop souvent et trop volontiers, au service des haines ou des sympathies personnelles. Dans son *Introduction*, notre auteur le fait bien voir, mais fort délicatement et avec un soin particulier de mettre dans son jour le mérite de nos Aristarques, même de nos Zoïles. Comme il convient, M. Roy fait état que les circonstances ne se prêtèrent pas toujours au développement, dans ce pays, d'une critique large, élevée, pénétrante, et il se plaît à reconnaître que, si elle a été trop souvent «indisciplinée, capricieuse et mesquine», elle a aussi produit quelques pages dont il faut tenir compte.

Il me paraît même que, dans cette *Introduction*, qui est une histoire de la critique littéraire au Canada, M. l'abbé Roy attribue aux œuvres qui ont précédé la sienne une valeur qu'elles n'ont peut-être pas. A la vérité, il les juge avec quelque indulgence. Sans doute, on a de temps en temps noté l'allure et les progrès de notre littérature; il est même arrivé à quelques-uns de porter sur certains ouvrages des jugements assez justes. Mais la critique

véritable, qui sait pénétrer une œuvre, la fouiller, la juger sûrement, et féconder ses observations par des suggestions utiles et des considérations d'intérêt général ; la critique sincère à la fois et discrète, qui pour base a la science du vrai, le goût du beau, l'amour du bien, et pour motif le désir intime de la justice ; cette critique, utile à toute littérature, nécessaire aux littératures naissantes, ne pouvait guère jusqu'ici offrir pour témoignages, chez nous, que de récents et louables efforts. M. Roy, le premier, publie un volume où se rencontrent, dans la mesure où il est nécessaire, les qualités sans lesquelles une œuvre de critique risque d'être plutôt nuisible.

Il faut donc louer beaucoup cet ouvrage. Particulièrement, j'aime à signaler, chez M. Roy, la justesse du dessein et la droiture de l'intention.

« La critique littéraire, écrit-il lui-même, doit être un ministère de vérité. » Pour dire à tous la vérité, il faut du courage ; pour la dire sans blesser, il faut de la charité ; pour manier utilement cette lime de la critique, qui, suivant l'expression de Legouvé, « doit polir ce qu'elle mord », il faut de la discrétion et de la délicatesse. La charité rend féconde l'effort du critique. Son œuvre, sans courage, serait une inutile flatterie ; sans charité, un stérile dénigrement. Le critique mesure ses coups, avant de frapper ; il prévoit l'effet de sa louange, avant de la décerner. Un conseil délicatement donné peut corriger un auteur, que l'éloge sans restriction enorgueillirait et rendrait stérile ; une légère piqûre, un élégant badinage peuvent ouvrir sur des défauts encore inaperçus les yeux d'un écrivain, qu'un blâme brutal exaspérerait ; enfin, si la voix d'une indignation véhémente est seule capable d'arrêter les débordements d'un auteur sans probité, il arrive qu'un mot bienveillant fasse croître de jeunes talents, alors qu'une diatribe les découragerait pour toujours.

Or, l'auteur des *Essais* est surtout par ceci remarquable, qu'avec courage il dit tout ce qu'il veut dire, et qu'avec une grande charité il le dit très doucement. Quand il a des reproches à faire, il les fait tellement qu'à première lecture, il semble que c'est presque des éloges et que souvent il y faut regarder deux fois pour voir que ce n'en est pas.

Il ne faudrait pas croire, cependant, que M. Roy ne dit pas clairement ce qu'il pense, quand il le faut et quand la matière

est grave. Lisez la page 159 sur le *Frontenac* de M. Myrand; mieux encore, lisez tout le morceau : c'est dur, mais c'est si juste et si agréablement dit qu'un auteur ne saurait s'en fâcher sans se rendre ridicule.

Au reste, M. l'abbé Roy cherche avant tout, dans un ouvrage, ce qu'il a de bon; quand il l'a trouvé, il dit soigneusement ce que c'est, et pourquoi ce n'est pas mal, et comment il se trouve que c'est bien. Après seulement, le critique cherche à faire comprendre que certaines choses pourraient être meilleures, et pourquoi elles ne sont pas aussi bonnes qu'elles devraient l'être, et comment elles pourraient devenir excellentes.

Tous les ouvrages ne se prêtent pas également à ce genre d'appréciation; il y en a dont on ne saurait dire tant de bien sans manquer de sincérité. Quand on fait, par exemple, les *Livres et Revues* du *Bulletin*, on est bien forcé de parler aussi de livres qu'il est impossible de traiter avec bienveillance. M. Roy a choisi, pour sujets d'étude, des œuvres dont il pouvait dire du bien, et par conséquent dont le caractère lui permettait de s'adonner à l'excellente, très agréable et très utile manière qu'il préfère.

M. l'abbé Roy étudie donc l'œuvre de l'abbé Casgrain, et les derniers ouvrages de Laure Conan, d'Adolphe Poisson, d'Ernest Gagnon, d'Ernest Myrand, de Madeleine, de LeMay, de N.-E. Dionne, de J.-E. Roy, de William Chapman, etc.

Parfois, il faut bien l'avouer, il paraît avoir eu quelque mal à trouver des motifs de louange; plusieurs croiront même qu'il s'y est efforcé avec une générosité peu commune... Relisez la page qui vous a peut-être laissé cette impression: dans une incidente, dans le repli d'une phrase, sous le couvert d'expressions en apparence favorables, presque entre les lignes, la réserve voulue se trouve à côté de l'éloge.

Je signale, sans les analyser, parce qu'il faut vraiment les lire en entier, les trois beaux chapitres qui terminent le volume, et qui sont, comme les autres, écrits d'une plume vigoureuse, alerte et souple: *L'Eloquence canadienne*, *Des Progrès du journalisme canadien-français*, et *la Nationalisation de la littérature canadienne*. Ces trois morceaux devraient être lus et médités par tous ceux qui se mêlent d'écrire au Canada.

Avant de terminer, dirai-je toute ma pensée, et que j'ai aussi quelque chose à reprendre dans l'ouvrage de M. Roy?.... C'est peut-être, de ma part, audace plutôt que courage, mais après avoir

approuvé la manière de M. Roy, j'aurais mauvaise grâce, en vérité, à ne l'imiter point du moins en cela.

Je trouve donc que M. Roy ne resserre pas assez souvent sa pensée dans une phrase courte et précise comme celles qu'il sait faire quand il veut, et qu'il lui arrive ainsi de la diluer, de la développer, de l'étendre et de la distribuer sur des mots, qui tous ont leur valeur mais qui sont bien nombreux, en des phrases, qui sont toujours d'une élégante correction mais qui respirent bien difficilement, par quoi sa pensée même est parfois affaiblie et reste flottante....—comme peut-être la mienne en ce moment, avec toutefois cette différence que j'ai pour excuse de ne pouvoir mieux dire et que du reste je ne suis pas bien sûr d'avoir raison, tandis que chez lui c'est jeu de l'esprit et effet de l'art tout simplement.

Ajouterai-je que les écrivains français prennent aujourd'hui, et que M. Roy prend lui-même, mais rarement, avec la langue, des libertés, dont la plupart ont de la naissance et sont légitimes sans doute, mais qui déplaisent tout de même?... Ces licences sont peu nombreuses et peu graves ; mais l'on peine vraiment à lire, par exemple : « cette largeur et charité » (p. 23), ou : « le cabinet du plus homme d'esprit » (p. 159)... D'autres diront que cela même leur est agréable, et qu'encadrées dans la phrase, ces façons de dire font un bel effet... Tant mieux !

ADJUTOR RIVARD.

Albert LOZEAU. *L'Ame solitaire.* Paris (*Bibliothèque canadienne,* F.-R de Rudeval), 1907, in-18, XII + 223 pages.

Écrire ce qu'on sent, exprimer ce qu'en pense,
Ce doit être une exquise et noble récompense. (p. 184)

Lozeau ne paraît pas chercher d'autre récompense que celle-là. Ce n'est évidemment pas pour attirer sur lui l'attention, que ce poète chante ; c'est plutôt pour l'exquise volupté qu'il ressent à *faire dire aux vieux mots l'ardeur de ses tendresses,* pour la joie intérieure qu'il goûte à *verser dans les mots vides, comme en des vases d'or,* le trop plein de son *âme solitaire.*

Il se peut cependant que l'accueil fait à son livre lui soit une autre récompense, moins intime et plus bruyante, et qu'il aura méritée.

C'est en effet un beau recueil que *l'Ame solitaire*. Il y a dans cette œuvre de début plus que des promesses. C'est l'éclosion d'un talent poétique, encore frêle sans doute, mais véritable et qui ne peut que grandir. On n'a pas souvent, chez nous, écrit des vers de cette façon.

Lozeau en écrira de meilleurs encore, quand il aura donné de l'aile à ses sentiments et du souffle à ses pensées, quand il aura fait sa langue plus riche et son vers plus serré, quand il sera devenu plus curieux des rythmes soutenus, quand enfin il se sera affranchi de la nostalgie plûtôt malsaine qui est au fond de toutes ses rêveries.

« Je rêve et ne pense pas. » dit-il. Et, de la *Musique des yeux* aux *Mains musiciennes*, dans un cadre assez étroit, son rêve va, harmonieux et chantant, traversé par des désirs qui veulent être chastes mais ne laissent pas d'être troublants. Parce qu'à ces désirs il ne se livre pas tout entier, le poète échappe aux tourments de la passion ; mais parce qu'il s'y livre trop, il ne s'élève guère au-dessus d'un certain sensualisme mélancolique. C'est peut-être pourquoi ses rêveries ont tant de peine à *se préciser en pensées*, pourquoi il n'atteint pas aux hauteurs où il semble qu'il devrait monter.

Lozeau ne chante pas sa patrie. C'est, pour un poète de chez nous, presque une originalité. J'aime assez qu'un poète canadien chante le Canada, ses villages et ses champs, ses montagnes et ses bois. Mais il est difficile de reprendre là-dessus le jeune poète montréalais : il ne chante pas son pays, parce qu'il ne le connaît pas. Il ne l'a vu que par une fenêtre, quand la maladie le tenait « les pieds à la même hauteur que la tête » ; c'est à la ville qu'il a vu l'aurore (p. 49) ; c'est à la ville que *les heures* et *les mois* ont pour lui chanté leur *chanson ;* et de la forêt, il n'a qu'un rêve :

Mon rêve de forêt où meurt le bruit des villes.
(p. 61)

Lozeau a connu la poésie dans les livres. Pourtant il aurait aimé et su voir la grande nature... Un de ses meilleurs sonnets est celui qu'il a consacré aux arbres—aux arbres aperçus seulement dans les jardins publics d'une ville :

LES ARBRES

Les bons arbres qui font de l'ombrage à la terre
Ont des frémissements de feuilles infinis,
Quand les petits oiseaux, à la saison des nids,
Viennent se confier, furtifs, à leur mystère.

Leur verte frondaison au parfum salutaire
A la sécurité des asiles bénits,
Et leurs bras protecteurs, trop vite dégarnis,
Bercent patiemment la famille légère.

Quand après bien des jours, quand après bien des nuits,
Quand après bien des soins, *après bien des ennuis*,
Les arbres voient au bord des nids battre des ailes,

Oh ! comme ils sont heureux d'envoyer par les airs
Tant de joyeuses voix chanter dans les cieux clairs,
Les arbres aux douceurs graves et maternelles !

(p. 79)

Lozeau se donne *Musset pour maître* (p. XI). Il serait plutôt disciple de Sully-Prudhomme. Mais, alors que le poète des *Solitudes*, avec son talent complexe et varié, essentiellement humain et pourtant personnel, est, comme on l'a dit, l'homme de son temps, rêveur et métaphysicien, croyant et sceptique, religieux et athée, Lozeau ne se montre guère accessible qu'aux émotions très douces, aux tendresses de rêve et aux aspirations timidement sensuelles. Faut-il relever quelques imperfections de forme, quelques négligences de langue et de métrique, quelques vers un peu lâches, quelques chevilles?... A quoi bon? Le poète se connaît bien ; il s'est jugé, non sans sévérité, et il a dit ses propres défauts dans une lettre publiée par l'éditeur — confession d'une étonnante simplicité, qui d'abord gagne à l'auteur toutes les sympathies.

Tout le volume, du reste, est singulièrement attachant. C'est le chant harmonieux d'une *âme solitaire*, âme très douce, très tendre, ardente aussi, et qu'on aime.

ADJUTOR RIVARD.

Le livre de M. Lozeau est publié à la *Bibliothèque canadienne*, fondée, à Paris, par M. F.-R. de Rudeval, éditeur (4, rue Antoine Dubois, Paris, VIe). M. Ch. abder Halden est le secrétaire littéraire de cette nouvelle organisation.

Voici un extrait de la circulaire de l'éditeur :

« Sans doute, la littérature canadienne ne peut se développer que sur la terre canadienne, mais notre devoir et notre droit est de faciliter son éclosion dans la mesure du possible. C'est dans ce but que des amis du Canada ont fondé la *Bibliothèque Canadienne*.

« La **Bibliothèque Canadienne** a pour but d'encourager l'essor des lettres françaises dans l'Amérique du Nord.

« Le moment semble venu de favoriser leur développement *en mettant en rapports directs les auteurs canadiens avec le* **public** *et la* **critique française**, et en leur offrant les moyens de publicité dont dispose une **maison d'édition parisienne**.

« Respectueuse de toutes convictions politiques, religieuses ou philosophiques, la **Bibliothèque Canadienne** accueillera les œuvres dignes d'intérêt qui lui demanderont l'hospitalité. Ne recherchant pas autre chose que la prospérité de notre langue, elle veut que son estampille soit une garantie de valeur littéraire.

« La *Bibliothèque* présentera donc aux publics français et canadien trois sortes d'ouvrages :

« Les **Œuvres inédites** d'auteurs **canadiens** contemporains.

« Les **Meilleures pages** de leurs devanciers.

« Des **Études critiques**, dues à des écrivains des deux nationalités.

« Au moment où la question des droits d'auteurs est définitivement résolue, et où la Société des Gens de Lettres peut revendiquer pour ses adhérents la protection de la Convention de Berne, au Canada, les rapports entre écrivains français et écrivains canadiens ne peuvent que se développer. La **Bibliothèque canadienne** espère jouer un double rôle :

Assurer aux écrivains canadiens de meilleures conditions de production, en leur permettant de tirer de leurs travaux tous les avantages auxquels ils ont droit ;

« Permettre aux Français de lire des ouvrages à peu près introuvables dans notre pays, et les mettre au courant de l'activité littéraire qui se manifeste actuellement au Canada.

« Elle espère servir la cause de la langue française sur le Nouveau Continent. »

Déjà, sont parus, aux éditions de la Bibliothèque canadienne, les *Études* et les *Nouvelles Études de littérature canadienne française* de M. ab der Halden, et l'*Ame solitaire* de M. Lozeau. On annonce les ouvrages suivants, qui sont en préparation : *Discours* de Sir Wilfrid Laurier ; *Meilleures pages* d'Arthur Buies ; *Souvenirs* de M. Hector Fabre ; *En France et au Canada* par M. A. de Celles ; etc., etc.

Charles AB DER HALDEN. *Nouvelles études de littérature canadienne-française.* Paris (*Bibliothèque canadienne*, de Rudeval), 1907, in-12, XVI 337 pages.

Quelqu'un n'a-t-il pas écrit que, dans son premier volume, M. Ch. ab der Halden avait fait de la « critique à l'eau de rose »?... C'est un reproche qu'on n'adressera pas à l'auteur des *Nouvelles études*.

Quand il commença d'étudier notre littérature — ou ce qui nous tient lieu de littérature — M. ab der Halden croyait peut-être, comme plusieurs, que nous étions d'une extraordinaire susceptibilité et qu'une piqûre d'épingle excitait chez nous des haines féroces. Cela sans doute lui inspira pour nos œuvres une grande indulgence. Mais il a vite aperçu que nous ne sommes pas si pointilleux. Si quelques-uns de nos écrivains préfèrent qu'on les flatte — et par là ils ressemblent à ceux des autres pays — s'il en est même que blesse une critique impartiale, le grand nombre aime qu'on dise sur les hommes et les œuvres la vérité. M. ab der Halden a donc heureusement changé de manière.

Il sait bien, et il en fait judicieusement la remarque en plus d'un endroit, que les circonstances sont ici peu favorables au développement des lettres, qu'il ne faut pas juger du mérite de nos écrivains comme on fait du mérite des auteurs français, et que ce qui serait médiocre là-bas n'est pas loin de mériter quelque éloge de ce côté-ci de l'océan, du moins en considération de l'effort qu'il a fallu pour le produire. Mais les difficultés de l'exécution, si elles prouvent le courage et le talent de l'ouvrier, ne font pas nécessairement que le résultat du travail soit un chef d'œuvre. Et le critique sincère est quand même obligé de dire ce que valent absolument les ouvrages dont il rend compte.

C'est ce que M. Halden fait dans ses *Nouvelles études*, avec encore quelque ménagement, mais sans flatterie.

Et je pense que ce deuxième volume vaut beaucoup plus que le premier.

M. ab der Halden donne-t-il toujours la note juste?... Il s'en écarte rarement. Mais « est bien fou du cerveau qui prétend contenter tout le monde », et M. ab der Halden, qui y a renoncé pour dire simplement ce qu'il pense, porte quelques jugements qu'on discutera sans doute, et qui sont discutables.

On l'a trouvé, par exemple, un peu sévère à l'endroit de M. William Chapman. Les reproches qu'il fait à l'auteur des *Aspirations* ne sont pourtant pas outrés; mais on a lu de ce recueil tant et de si grands éloges, qu'on est étonné, quand un critique

ose n'en point proclamer tous les vers admirables. On le savait bien, que dans *les Aspirations* il y avait, à côté de belles pièces, des morceaux médiocres ; un critique canadien-français l'avait déjà fait entendre avec beaucoup de délicatesse mais fort clairement. M. ab der Halden ne dit pas autre chose, mais il le dit avec plus de détails et plus rudement. Il y a été poussé, peut-être, par l'excès même des louanges décernées par d'autres à M. Chapman. Pour refouler le courant, ne faut-il pas donner de grands coups d'aviron et les donner drus?

Sévère, M. ab der Halden l'est aussi un peu pour M. Pamphile LeMay. Mais on ne saurait non plus lui en faire un reproche. Il est temps de dire sur notre littérature toute la vérité, et M. ab der Halden fait aussi de l'auteur des *Gouttelettes* de grands éloges, qui sont mérités.

Le critique sait d'ailleurs se montrer indulgent. Il l'est peut-être trop, dans certain chapitre, qui détonne vraiment à côté des autres.

On serait encore tenté de chicaner M. ab der Halden sur quelques points de moindre importance, où l'on ne saurait partager ses opinions.

« Le droit à l'erreur, écrit M. ab der Halden, est le droit le plus imprescriptible de l'homme et le fondement de toute liberté » (p. 165). Quand on écrit cela, on n'a pas le droit de dire ailleurs que les Canadiens ignorent à peu près tout de la philosophie (p. 67).

Mais à quoi bon relever ici et là une phrase et la discuter ? Il vaut mieux, laissant au lecteur le soin de juger le détail, dire le caractère général du livre.

C'est une critique, qui n'a pas toujours les ménagements auxquels nous sommes habitués, et qui met en plein jour non seulement les qualités mais aussi les défauts des œuvres qu'elle étudie.

Voici de quelles études est composé le volume :

1. Un chapitre sur les *Chansons populaires et jeux enfantins* au Canada. M. ab der Halden n'a pas lu l'article de M. l'abbé Lortie sur ce sujet—article paru dans le *Bulletin* ; il y aurait trouvé des variantes intéressantes.

2. Une longue et substantielle étude sur *Arthur Buies* : l'homme, l'écrivain, le géographe. Le critique, s'il avait su comment « l'amusant bohême » (p. 139) explorait les régions qu'il voulait décrire, ne l'aurait pas proclamé le « géographe national du Canada français » (pp. 98 et 137).

3. *Laure Conan*, « l'Eugénie de Guérin du Canada ».

4. *Henri d'Arles*, en qui le critique voit « un de nos plus précieux et de nos plus modernes stylistes », et à qui il ne trouve guère à reprocher que « quelques adjectifs ».

5. *M. William Chapman*, à qui il donne « une place parmi les écrivains dont la virtuosité ne répond pas aux intentions, et qui ont parfois des lueurs ».

6. *M. Pamphile Lemay*, dont l'œuvre « ne nous donne pas du tout l'impression que les *Trophées* ont un pendant », mais contient des sonnets « parmi lesquels il nous semble bien que l'on peut trouver l'équivalent des *Deux Berceaux* ou des *Rêves ambitieux* ».

7. *Quelques jeunes.* Sous ce titre, M. ab der Halden raconte l'histoire de *l'Ecole littéraire de Montréal* et de ses précurseurs ; il étudie l'œuvre de Lozeau et celle de Nelligan.

ADJUTOR RIVARD.

Les *Annales de Bretagne*, la belle revue publiée par la Faculté des lettres de Rennes, contiennent (avril 1907, v. XXI, N° 3, pp. 529-530) un compte rendu du *Rapport sur les Archives canadiennes* de 1904. Le *Rapport* porte que les lettres échangées entre Vaudreuil, Lévis et Dumas en 1760 ont été « copied from the originals in the posession of M. de la Rogerie ».—« Il y là une erreur, dit le chroniqueur des *Annales ;* M. H. Bourde de la Rogerie a eu le plaisir de faire connaître ces documents aux archivistes du Canada, mais ils ne lui appartiennent pas. Ils sont la propriété de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.»

Articles signalés :

Conservons notre langue, par Ernest ODAN. Dans *le Pionnier* (septembre), le bon journal régional publié par M. Amédée Denault, à Nominingue. L'auteur met ses lecteurs en garde contre l'anglomanie.

Les Chansons patriotiques et nationales de M. l'abbé Burque. Dans *la Libre Parole* (Québec, 31 août). Un AMI DE L'AUTEUR prend la défense des vers de M. l'abbé Burque.

Voyage au Canada—Ottawa, par M. Jean LIONNET. Dans *la Revue hebdomadaire* (Paris, 24 août, N° 34, pp. 453-476). L'article sur Montréal a paru le 15 juin, pp. 310-334.

Recherches linguistiques—Le français que l'on parle dans les campagnes du Canada, sans nom d'auteur. Dans *la Tribune* (Woonsocket, 30 août).

L'Enseignement public au Canada—Province de Québec : année 1905-1906, par M. Léon ADAM. Dans le *Bulletin de la Société générale d'éducation et d'enseignement* (Paris, 15 juillet, pp. 599-602). Analyse, avec citations, du rapport de M. de la Bruère.

Au Canada—Les fêtes de Champlain. Dans le *Soleil* (Paris, 22 juillet). Compte rendu des fêtes célébrées à l'occasion de l'érection, le 5 juillet, du monument Champlain.

Le français en Europe, par René HENRY. Dans *la République* (Paris, 28 juillet). En passant, on y rappelle qu'en Amérique, « des Canadiens de plus en plus nombreux ont pour sorte de palladium une langue au charmant parfum de vieille France et de provinces »,

Un désastre moral, par SYLVESTRE. Dans *l'Express de Lyon* (Lyon, 21 juin). Constate que « le crédit moral de la France diminue rapidement »... « Que dire du Canada, cet espoir de la race française dans le Nouveau Monde? Ces vigoureux rejetons de notre lignée ne nous comprennent plus ; ils s'étonnent, ils s'indignent des errements de la mère patrie... Qui mesurera l'étendue de ce désastre moral ? »

L'Œuvre française au Canada, par M[me] Mirielle DE MONGIVAL. Dans *la Française* (Paris, 1 août). Rappelle, d'après un article de M. Napoléon Bourassa, paru dans le *Journal de Françoise*, quelle fut l'œuvre de la marquise de Guercheville au Canada.

Canadiens français, par M. Hugues LE ROUX. Dans *le Journal français* (Genève, 17 août). Souvenirs du voyage que fit l'auteur au Canada en 1902. Si M. le Roux a entendu conter ici l'histoire « du quin breton et du quin normand », son interlocuteur avait appris à dire *quin* pour *chien* ailleurs qu'au Canada. Article reproduit du *Petit Marseillais* (Marseille, 29 juillet.)

Les Canadiens français aux États-Unis, par Jacques PÉRICARD. Dans *l'Énergie française* (Paris, 7 août pp. 516-517). Fidélité des Canadiens français à leur langue; efforts pour anéantir la langue française; résistance opiniâtre.

Divers articles sur le voyage de Sir Wilfrid Laurier en France: *Chronique*, dans *la Nouvelle Presse*, (Paris 2 juillet); *Sir Wilfrid Laurier et la France*, dans *l'Écho de Paris* (Paris, 23 juillet); *le Canada et la France*, dans *l'Information* (Paris, 21 juin); etc. Considérations politiques et commerciales.

Etudes de littérature canadienne-française—M. Adolphe Poisson, par M. Ch. ab der Halden. Dans la *Revue d'Europe* (Paris, juin, pp. 375-386). L'auteur donne à M. Poisson une belle place dans les lettres canadiennes.

Le Journalisme américain, par Henri D'ARLES dans la *Revue d'Europe* (Paris, juin, pp. 361-367, et juillet, pp. 1-8). Sur les conditions du journalisme, son état actuel, son avenir, ses tendances, etc.

Dans le *Bulletin littéraire* de la *Revue d'Europe* (juillet, p. V), note sur *l'Ame solitaire* de Lozeau (août, p. IX), bref compte rendu des *Nouvelles Etudes* de M. ab der Halden, par M. C. d'Henryet.

Dans *l'Hermine* (Paramé, 20 août, p. 149), note sur les *Contes vrais* de M. Pamphile LeMay, par Lan al Lenner.

A. R.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(*Suite*)

Considération (sous, en) (*su, ã kõsidérá:syõ*) loc.
|| A l'étude, en délibération.

Consomption (*kõsõpsyõ*) s. f. et adj.
1° || Phtisie pulmonaire. *Ex.*: Il est *en consomption* = il est phtisique.

Fr. *Consomption* = action de certaines maladies qui amènent le dépérissement, Darm.; amaigrissement progressif qui précède la mort dans la plupart des maladies chroniques et spécialement dans la phtisie pulmonaire, Besch., Littré.

2° || Phtisique. *Ex.*: Pierre n'en a pas pour longtemps, il est *consomption* = il est phtisique.

Constituant (*kõstitwã*) s. m.
|| Commettant. *Ex.*: Rendre compte à ses *constituants* = à ses commettants.

Fr. *Constituant*: qui établit la constitution d'un état, Darm.— *Commettant*: celui qui commet à un autre le soin de ses intérêts privés ou politiques. Le député et ses commettants, Littré.

Consulte (*kõsult*) s. f.
|| Consultation. *Ex.*: Je suis allé chez mon avocat prendre une *consulte*.

Vx fr. Ménage remarque que, de son temps, il n'y avait pas « plus de trente ou quarante ans qu'on disoit à Paris, *consulte* de médecins, et *consultation* d'avocats; aujourd'huy on ne dit plus que consultation ». *Observations sur la langue française*, p. 385. La Curne.

Dial. *Consulte* subsiste encore en Saintonge, Éveillé, dans le Bas-Maine, Dottin, et dans la Bresse louhannaise, Guillemaut. Darmesteter et Littré enregistrent ce mot comme vx et dial.

Contable (*kõtàb*) adj.

|| Qui peut être raconté. *Ex.*: Cette histoire n'est pas *contable*.

VX FR. *Contable* = m. s., GODEFROY.

Conte, de conte (*kõ:t, dė kõ:t*) prép.

1° || Contre. *Ex.*; Se fâcher *conte* qq'un.

DIAL. *Conte* = contre, dans le Bas-Maine, DOTTIN.

2° || Près de. *Ex.*: Passer *conte* le mur = près du mur.

DIAL. *Conte* = m. s., dans le Bas-Maine, DOTTIN.

Conterbande (*kõtėrbã:d*) s. f.

|| Contrebande.

DIAL. *Conterbande* = m. s., Picardie, HAIGNÉRÉ.

Conterbandier (*kõtėrbãḍyé*) s. m.

DIAL. *Conterbandier* = m. s., Picardie, HAIGNÉRÉ.

Conter-cœur (à) (*a kõtėr ḳœ:r*) loc. adj.

|| A contre-cœur.

DIAL. Cette locution, *à conter-cœur*, est usitée en Picardie, HAIGNÉRÉ.

Conterdire (*kõtėrḍi:r*) v. tr. et intr.

|| Contredire.

DIAL. *Conterdire* = m. s., Picardie, HAIGNÉRÉ.

Contemplation (en) (*ã kõtãplá:syõ*) loc.

|| En vue. *Ex.*: Il y a longtemps que j'ai cette affaire *en contemplation* = en vue.

Contenancer (*kõtnãsé*) v. tr.

|| Soutenir, appuyer, aider. *Ex.*: Il fait de bonnes affaires, il est *contenancé* par deux ou trois bonnes langues = il est aidé, etc.

Contestation d'élection (*kõtėstá:syõ d élėksyõ*).

|| Procès en invalidation d'élection.

FR. L'élection est contestée au moment où elle se fait; mais après qu'elle a eu lieu, on conteste la validité de l'élection.

Conterdiction (*kõtėrḍiksyõ*) s. f.

|| Contradiction.

DIAL. *Conterdiction* = m. s., Picardie, HAIGNÉRÉ.

Conterfaire (*kõtėrfe:r*) v. tr.

|| Contrefaire.

DIAL. *Conterfaire* = m. s., Picardie, HAIGNÉRÉ,

Conteux (*kõ:tœ́*) s. m.

|| Conteur. *Ex.*: C'est un *conteux* d'histoires.

DIAL. *Conteux* est usité dans le même sens, en Normandie, MOISY, ROBIN, et dans le centre de la France, JAUBERT.

Contracter (*kõtràkté*) v. tr. et intr.

1° v. tr. || Entreprendre. *Ex.*: *Contracter* une bâtisse = entreprendre la construction d'une maison.

FR. *Contracter*: prendre vis-à-vis de qq'un (*un engagement*). —Prendre de qq'un, de qqch (une manière d'être fâcheuse), DARM.

2° v. intr. || Traiter à forfait avec qq'un pour un ouvrage. *Ex.*: *J'ai contracté* avec un menuisier pour la construction de ma maison = j'ai traité à forfait avec un menuisier pour la construction de ma maison.

VX FR. *Contracter* = donner par contrat, GODEFROY.

Contracteur (*kõtràktœ̀:r*) s. m.

|| Entrepreneur.

Contrat (*kõ:trá*) s. m.

|| Marché à forfait. *Ex.*: Donner un *contrat* = traiter à forfait avec qqn.

FR. *Forfait*, convention de faire tout un travail pour un certain prix, BOISSIÈRE

Contre (de), contre (au) (*dė kõ:t*, *ó kõ:t*) loc. adv.

|| Contre, auprès de, à côté de. *Ex.*: *De contre* le mur = contre le mur.

DIAL. *Au contre* est usité dans le centre de la France, JAUBERT; *de contre* est en usage dans la Saintonge, ÉVEILLÉ, en Normandie, ROBIN, et dans le Bournois, ROUSSEY.

Contre-à-contre (*kõ:tr a kõtr*) loc. adv.

|| A côté l'un de l'autre, côte à côte.

FR. T. de mar. Se dit de deux vaisseaux marchant côte à côte dans le sens de la longueur, DARM.

Contre-à-côte (*kõ:tr a kó:t*) loc. adv.

|| Côte à côte, à côté l'un de l'autre.

Contrevention (*kõtrėvãsyõ*) s. f.

|| Contravention.

DIAL. *Contrevension* = m. s., en Normandie, MOISY, et dans la Bresse louhannaise, GUILLEMAUT.

Convint (*kõvẽ*) part. passé de *convenir*.

|| Convenu. *Ex.*: Ils *ont convint* ensemble de partir demain = ils ont convenu... On *est convint* de... = on est convenu de...

DIAL. *Convint*, participe passé de *convenir*, en Normandie, MOISY, ROBIN.

Convoiter (*kõvweté*) v. intr.

|| Convoler. *Ex.*: Il a *convoité* en secondes noces.

Cook (*kuk*) s. m.

|| Cuisinier, coq.

FR. *Coq* = cuisinier à bord d'un navire.

Côpére (*kópé:r*) s. m.

|| Compère.

Côpérage (*kóperà:j*) s. m.

|| Baptême.

DIAL. *Copérége* = baptême, dans le Bas-Maine, DOTTIN.

Copie (*kòpi*) s. f.

|| Exemplaire. *Ex.*: Envoyez-moi trois *copies* de votre dernier volume = trois exemplaires.

FR. *Copie*, reproduction du texte d'un écrit, DARM.; écrit fait d'après un autre, BESCH., LITTRÉ.—*Exemplaire*, chaque objet venant d'un type commun, LITTRÉ; copie imprimée d'un ouvrage, multipliée par la presse, DARM.

Copieux (*kòpyœ*) adj.

1° || Qui copie, qui imite les gestes, les manières, le langage des autres, copieur.

FR. *Copieur* = celui qui se plaît à contrefaire les gens par moquerie (très peu usité), LITTRÉ. *Copieux* = m. s., BESCH.

DIAL. *Copieux* = m. s., dans le Bas-Maine, DOTTIN.

2° || Écolier qui a l'habitude de copier ses devoirs sur ceux des autres, ou dans l'auteur, s'il s'agit d'un devoir sur une matière de mémoire.

Coquecigrue (*kòksigru*) s. m.

|| Personne ridicule, originale, d'un caractère bizarre, revêche. *Ex.*: Tu n'es qu'un *coquecigrue*.

FR. *Coquecigrue* = s. f., animal chimérique, d'invention burlesque. *Fig.*: Il raisonne comme une *coquecigrue*.

DIAL. *Coquecigrue* = m. s., dans la Bresse, GUILLEMAUT.

Cordeau (*kòrdó*) s. m.

|| Guide, rêne.

FR. *Guide* = chacune des lanières de cuir qui servent à diriger des chevaux attelés.—*Rène*: chacune des courroies de la bride, du bridon, qui servent à diriger un cheval, DARM.

Corde à virer le vent (*kòrd a viré l vã*).

|| Corde à faire tourner le vent, à le faire venir d'un autre point de l'horizon. (A la saison du *poisson d'avril*, ceux qui aiment à plaisanter, envoient les enfants ou les domestiques chercher, chez le voisin, *la corde à virer le vent.*)

DIAL. On emploie la même locution, dans les mêmes circonstances, dans le centre de la France, JAUBERT.

Cordée (*kòrdé*) s. f.

|| Pile. *Ex.*: Voilà une *cordée* de bois que je voudrais bien avoir dans ma cave.

FR. *Pile* = réunion d'objets de même nature posés régulièrement les uns sur les autres, DARM.

Corder (*kòrdé*) v. tr. et intr.

1° v. tr. || Empiler. *Ex.*: *Corder* du bois = empiler du bois de chauffage.—Tu vas *corder* ce bois dans la cave.

FR. *Corder* = mesurer à la corde, ACAD., DARM.

DIAL. *Corder* = ranger du bois en corde, *corder des taillis*, dans le Centre, JAUBERT.

2° v. intr. || S'empiler. *Ex.*: Ce bois *corde* mal = se met difficilement en pile, ne fait pas de piles régulières.

DIAL. *Corder* = m. s., dans le centre, JAUBERT.

Cordon (*kòrdõ*) s. m.

1° || Quart d'une corde de bois.

DIAL. *Cordon* = m. s., en Normandie, MAZE, ROBIN.

2° || Ligne de séparation au bout des terres. *Ex.*: Un *chemin de cordon*.

Cornailler (*kòrná:yé*) v. tr. et intr.

1° v. tr. || Donner des coups de corne, frapper des cornes contre quelque chose. *Ex.*: Le bœuf *cornaille* la clôture.

DIAL. *Cornailler* = m. s., dans le Bas-Maine, DOTTIN; *corneiller* = m. s., dans le patois de Gaye, HEUILLARD; *cornouiller* = m. s., en Normandie, MAZE.

2° v. intr. || Se donner des coups de corne. *Ex.*: Les bœufs *cornaillent* dans le clos = se donnent des coups de corne.

Au fig.: *Ça cornaille* (dans une discussion), qui va l'emporter ?

Cornailler (se) (*s kòrná:yé*) v. réfl.

1° || Se donner des coups de corne. *Ex.*: Les bœufs *se cornaillent*.

2° || Se battre, lutter corps à corps, comme les bœufs qui se prennent les cornes les unes les autres.

3° || (En parlant du temps) se noircir, se couvrir de nuages menaçants. *Ex.*: Le temps *se cornaille*.

Corner (*kòrné*) v. tr.

|| Corner (v. intr.). *Ex.*: Il me *corne* les oreilles = il me corne aux oreilles.

Corniche (*kòrnic*) s. f.

|| Tablette de cheminée, tablette, tasseau.

FR. *Corniche* = ornement en saillie qui règne autour du plafond d'une pièce, qui couronne un meuble, une porte, etc., DARM.

DIAL. *Corniche* = m. s., Normandie, DUBOIS, TRAVERS.

Coronel (*kòronèl*) s. m.

|| Colonel.

DIAL. *Coronel* = m. s., Centre, JAUBERT; Saintonge, ÉVEILLÉ; Savoie, FENOUILLET.

Corporal (*kòrporàl*) s. m.

|| Caporal.

VX FR. *Corporal* = m. s., LA CURNE.

DIAL. *Corporal* = m. s., Centre, JAUBERT; Normandie, MOISY.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

(à suivre)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L. Gauchat. *Langue et Patois de la Suisse romande.* Neuchâtel (Attinger frères), 1907, in-8°, 11 pages.

Tiré à part d'un article écrit par M. le professeur Gauchat pour le *Dictionnaire géographique de la Suisse.* Le savant directeur du *Glossaire* indique d'abord les limites des langues française et allemande en Suisse ; puis il rappelle comment s'y introduisit le français comme langue officielle et, après une courte histoire des patois romands, il indique leurs principaux caractères et leur destinée. Une carte, qui montre les limites successives des langues dans la Suisse occidentale, et un tableau comparatif des principales nuances de prononciation des patois du pays, ajoutent encore à la valeur de cette étude intéressante.

M. Gauchat emploie, dans les citations patoises, la transcription phonétique adoptée par la rédaction du *Glossaire des Patois de la Suisse romande.*

A. R.

Serge Sculfort de Beaurepas. *La politique économique mondiale.* Paris (Cassegrain), 40 pages.

L'auteur de cette brochure est le secrétaire général de la *Ligue anglo-panceltique-slave,* qu'il a pris l'initiative de fonder, après la publication de son ouvrage sur le *Panceltisme.* (Voir *Bull.*, vol. II, p. 104.) Il veut la « fédération économique des intérêts anglo-franco-celto-gallo-latins-slaves et scandinaves » et il étudie les moyens de « lutter pacifiquement avec succès contre la puissance économique allemande ».

A. R.

Jean Ott. *L'Effort des races.* Paris (F. R. de Rudeval), 1907, in-18, 180 pages.

C'est l'œuvre d'un nouveau poète.

Je suis tenté de copier ici la prière d'insérer... Car, il est vrai, M. Ott a des *idées originales* et, pour les présenter, des *images saisissantes.* Mais peut-être cela même paraît-il un peu trop voulu ; on sent que le poète cherche des *images saisissantes* et des *idées originales,* et cela ne laisse pas que d'être un peu fatigant. Je préfère les pièces où le poète a mis le moins de vues *philosophiques* et a le moins tourmenté les mots. Son mérite est tout de même de n'avoir pas voulu faire un livre vide et d'avoir cru qu'on pouvait, même en vers, dire quelque chose. Ses conceptions sont un peu vaporeuses ; mais il en a, et c'est beaucoup.

Les quatre parties de son recueil se rattachent même, nous dit-on, à une idée générale qui a fourni le titre : *l'Effort des races* ; *la Poussée* évoque les grandes marées humaines ; *les Empreintes* dessinent des silhouettes de civilisation ; *les Instincts* mettent en jeu les moteurs des transformations humaines, particulièrement l'art, la mort et l'amour ; enfin, dans *l'Agonie du Mage*, le poète a voulu « synthétiser les grandes directions morales données par des hommes » et proclamer

Que c'est vers quelque chose que va notre existence

—ce qui est un peu vague, mais n'est pas moins vrai.

Les vers de M. Ott sont de facture moderne, mais toujours corrects au point de vue de la métrique : si quelques-uns sont lourds et d'autres un peu durs, plusieurs sont vraiment beaux.

M. Ott a du souffle et le talent qu'il faut pour attirer sur lui l'attention des lettrés.

Adjutor Rivard.

Note.—Nous sommes forcés de renvoyer au prochain numéro du *Bulletin* les comptes rendus de plusieurs ouvrages français et canadiens.

Cotisations et abonnements pour l'année 1907-1908 sont maintenant dûs.

ANGLICISMES

Anglicismes.	Équivalents français.
Papier-foolscap	Papier écolier.
Une main de papier *foolscap* ...	Une main de papier écolier.
Blotter	Papier buvard, papier brouillard, buvard : (cahier de papier buvard.
Pad, Tablet.	Bloc-notes : paquet de petites feuilles de papier réunies en bloc et qui servent à prendre des notes.
Plume fontaine (fountain pen) ..	Plume réservoir.
Scrap-book	Album à découpures.
Diary	Diaire, memorandum, journal.
Ledger	Grand livre.
Post-card, poste-carte, carte-poste.	Carte postale.
Fastener	Attache-feuilles : petit clou à double pointe qui sert à attacher, lier ensemble plusieurs feuilles de papier.
Paper-clip	Pince-notes : petit ustensile de bureau, à forme variable, qu'on emploie pour pincer entre deux machoires des notes à conserver.

Le Comité du Bulletin.

Vol. VI, No 2.—Octobre 1907.

ÉTUDE

SUR

L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE CANADIENNE

MICHEL BIBAUD

(1788-1857)

L'HISTORIEN

(suite)

Il n'a pas suffi à Michel Bibaud d'avoir publié en 1830 un recueil de vers : notre premier poète a voulu devenir aussi notre premier historien. Mettre au jour le premier volume de poésies et la première histoire nationale—il s'agit ici d'une simple priorité de temps—qu'il y ait dans la littérature d'un peuple, est, certes, un assez beau titre de gloire, et qui pouvait solliciter l'ambition littéraire de l'auteur des *Satires*. Les initiateurs, les premiers venus, ont au moins sur les autres le mérite d'avoir commencé, d'avoir frayé des voies, et l'on sait que ce fut jadis l'une des grandes consolations de Lucrèce, poète philosophe.

Du reste, vers 1830, notre histoire du Canada offrait à l'ouvrier des lettres un champ aussi fécond qu'il était nouveau. Depuis Charlevoix, qui, au siècle précédent, avait publié une *Histoire* de la Nouvelle-France, aucun écrivain français n'avait tenté de reprendre et de compléter ce récit. Or, l'*Histoire* de Charlevoix ne va pas au delà de 1725 ; et Charlevoix étant lui-même un Français de France, il restait donc à faire la première histoire complète du Canada, et la première aussi qui fût signée d'un nom canadien.

Michel Bibaud n'a pas manqué, dans la *Préface* de la première partie de son *Histoire*, de faire remarquer au lecteur cette lacune et ce besoin, et d'insinuer toute l'opportunité et toute l'originalité de son œuvre.

D'autre part, que d'événements s'étaient accomplis depuis 1725, qui avaient profondément et totalement modifié notre existence nationale! Et quels événements se préparaient encore que l'historien pouvait prévoir! quelles œuvres laborieuses, tourmentées, dont il pouvait suivre déjà et décrire la très pénible élaboration! Aussi, le sujet devait tenter Michel Bibaud, comme il attirait depuis quelques années l'esprit si actif de Jacques Labrie. Labrie et Bibaud travaillèrent à peu près en même temps, mais avec un esprit très différent, à la composition d'une *Histoire* complète du Canada. Par le moyen des recueils littéraires dont il prit tour à tour la direction, Bibaud put livrer tout de suite à l'imprimeur, et en quelque façon au fur et à mesure qu'il les rédigeait, les feuillets de son manuscrit, tandis que Jacques Labrie attendit que son *Histoire* fut terminée avant d'entreprendre de la publier; et l'on sait comme il mourut, en 1831, à la veille de faire imprimer cette œuvre, et comme aussi, malheureusement, en 1837, cette œuvre périt, encore inédite, dans l'incendie de Saint-Benoît.

C'est donc bien Michel Bibaud qui fut notre premier historien canadien; et ce fut donc à lui de prendre, devant la postérité, la responsabilité de porter sur les événements et les agitations de son siècle les premiers jugements de l'histoire.

***

Né en 1788, Bibaud se trouvait être le contemporain de toutes les querelles politiques qui remplirent jusqu'à 1837 — l'année où il interrompt son récit — les premières périodes de cette partie de notre histoire qu'on appelle la « domination anglaise ». Si donc, il lui fallait, pour écrire pertinemment sur la « domination française, » faire toutes les recherches qu'exige l'étude du passé lointain, il ne lui était pas moins nécessaire de se placer au-dessus des quotidiennes animosités pour voir et montrer dans une pure lumière de vérité les desseins et les actions de ses contemporains. Mais il est si difficile à l'homme de s'abstraire de tous les intérêts, de toutes les passions qui l'entourent et l'enveloppent! L'histoire écrite, nul ne l'ignore, est toujours plus ou moins imprégnée de

ces multiples courants d'idées, de sympathies et de haines qui ne cessent de circuler à travers le peuple, et elle se ressent toujours aussi des inclinations personnelles et des impressions de l'auteur. Mais si l'on ne peut attendre de l'historien, et si même il n'est pas convenable à l'historien, qu'il soit impassible et neutre, du moins peut-on de lui exiger qu'il soit équitable, et qu'il réalise, dans la plus grande mesure possible, cette haute vertu morale qui est l'impartialité.

Or, disons-le tout de suite, Michel Bibaud ne nous paraît pas avoir suffisamment montré à travers son œuvre l'image et le rayonnement de cette vertu. Aussi bien, a-t-il vécu à une époque, la plus troublée de toute notre histoire, où les meilleurs esprits, trop souvent comprimés par une politique oppressive, se sont vivement excités et sont plus d'une fois sortis de leurs bornes. Les réactionnaires aussi bien que les progressistes, les bureaucrates aussi bien que les patriotes, ont alors oublié la juste mesure qu'il faut savoir donner à son geste et à sa pensée, et il n'est donc pas étrange qu'à ce moment où l'on ne pouvait être indifférent aux graves problèmes dont on pressait de toutes parts les tardives solutions, il fût extrêmement difficile d'apprécier avec indépendance et suffisante modération les hommes et leurs actions.

Aussi faut-il, quand on veut juger l'œuvre historique de Bibaud et se rendre compte de l'esprit qui anime l'écrivain, distinguer assez nettement entre l'historien qui raconte, d'une façon d'ailleurs assez brève et sèche, les événements de la domination française, et l'annaliste, le témoin qui enregistre tous les accidents de nos premières luttes parlementaires. Les récits de la domination française, bien dépassés, corrigés et complétés par les historiens qui ont depuis repris ce sujet, n'offrent plus guère d'intérêt pour le lecteur d'aujourd'hui. Ils attestent seulement l'effort louable de l'auteur, assez incomplètement documenté, pour répandre dans le public canadien une connaissance plus précise des origines de notre histoire. C'est sur la seconde partie de l'ouvrage, celle qui comprend les diverses phases de la domination anglaise, que s'est plutôt attachée et concentrée l'attention des contemporains et des critiques.

Et l'on a pensé définir d'un mot l'historien sympathique à l'oligarchie anglaise qui nous gouvernait : on l'a appelé du vocable alors flétrissant de « bureaucrate ». A cette époque, être bureaucrate, c'était sans doute et d'abord être fonctionnaire ; c'était aussi être

l'ami, le partisan de ces employés d'administration qui souvent se plaisaient à traiter les Canadiens comme des vaincus et des conquis, et qui avaient donc apporté d'Angleterre dans ce pays la morgue insolente que les métropolitains se dispensent rarement de faire voir à leurs coloniaux. Il y eut presque toujours parmi nous des amis indiscrets et intéressés du conquérant. En 1792, dès le début de notre vie parlementaire, ce fut Pierre-Louis Panet qui sacrifiait volontiers aux exigences de ses collègues anglais sa langue maternelle et celle de ses compatriotes ; ce fut ensuite le juge de Bonne qui, au début du siècle dernier, conduisait le groupe des anglophiles, et attirait sur lui l'anathème des députés patriotes. On donnait alors à ces courtisans du vainqueur le surnom de « chouayen », lequel servit à désigner d'abord les soldats français qui à la bataille de Chouayen ou Oswego, désespérant de remporter la victoire, passèrent à l'ennemi. Les chouayens, les bureaucrates, les conciliateurs à outrance, Michel Bibaud les connut bien, et les fréquenta sans doute. A l'époque des impatientes colères de Craig, ils se créèrent un organe, et firent vivre d'une existence éphémère, que l'anglomanie elle-même devait tuer, *le Vrai Canadien* (1). C'est à ce parti dévoué aux anglais, et, c'est à ces fonctionnaires que l'on regardait comme des étrangers, que s'opposait le parti des nationalistes ou des « patriotes ». Et Michel Bibaud manifesta plus d'une fois dans son *Histoire*, en même temps que sa répugnance à accepter la politique des patriotes, ses inclinations évidentes pour le parti des bureaucrates.

***

Être historien bureaucrate, c'était donc, au siècle dernier, écrire l'histoire au profit des Anglais qui régentaient et malmenaient la colonie, et au détriment des Canadiens français qui ne cessaient d'y revendiquer leurs droits ; c'était encore, et plus justement peut-être si l'on songe à Michel Bibaud, laisser voir dans l'appréciation des événements et des agitations du Canada, d'une part, une sympathie trop complaisante pour l'esprit et les procédés anglo-saxons, et d'autre part une sévérité excessive et trop souvent indignée pour la tactique parfois maladroite, et pour l'esprit même des chefs canadiens-français.

Non pas que Michel Bibaud ait été traître à sa race, comme on l'a quelquefois insinué. Cette accusation nous paraîtrait bien

(1) Fondé le 7 mars 1810. Vécut une année.

excessive, et imméritée. Bibaud ne manque pas, au début de l'histoire de la domination anglaise, de signaler et de condamner les fautes de la bureaucratie gouvernementale[1]; et quand en 1822, pour mettre fin aux difficultés financières qui s'étaient élevées entre le Haut-Canada et le Bas-Canada, le gouvernement d'Angleterre conçut le projet de fondre ces deux provinces en une seule, proposa manifestement de restreindre nos libertés politiques et d'angliciser les Bas-Canadiens, Michel Bibaud réprouva ce dessein et il fit alors paraître deux poésies où il ridiculise, bien lourdement d'ailleurs, les *unionnaires* du Haut-Canada[2].

Mais si Bibaud reste canadien-français, et ne souhaite nullement l'absorption de sa race par les Anglo-Saxons, il s'obstine parfois à ne pas comprendre, ou du moins il s'abstient de suffisamment dénoncer les menées ambitieuses et anticanadiennes des personnages officiels, des fonctionnaires, des conseillers législatifs et des députés anglais. Il a l'admiration trop facile et presque toujours prête pour les procédés politiques de nos adversaires; il ne cesse d'opposer la sérénité calme du Conseil législatif, composé surtout d'anglais omnipotents, aux agitations nécessaires, mais quelquefois turbulentes, de notre impuissante chambre d'assemblée.

Peut-être Bibaud a-t-il trop facilement confondu, dans une commune sympathie qui ne pouvait jusque là s'étendre, la politique des cabinets britanniques et la politique des officiers coloniaux de Québec. La première fut plutôt, dans son ensemble, libérale et progressive. Elle fut un jour assez bien définie par Wedderburne, solliciteur-général dans le cabinet de lord North, au cours de la discussion du projet de notre constitution de 1774. A ceux qui au Parlement de Londres soutenaient que « le vainqueur peut, en vertu du droit de conquête, imposer les lois qu'il lui plaît », il répondit avec un ferme bon sens : « Il est certainement au pouvoir du vainqueur de disposer à discrétion de ceux qu'il a vaincus, et lorsque la captivité était la conséquence de la victoire, cette proposition aurait pu être vraie, mais dans des temps plus civilisés, depuis que le but de la guerre est la souveraineté, depuis que la victoire a pour objet d'acquérir des sujets et non des esclaves, la conquête ne donne nul autre droit que celui d'organiser le gouvernement civil et politique du pays, laissant aux

(1) Cf. *Hist. du Canada*, II, 20-22.
(2) Cf. *Hist, du C.* II, 232-235; *Epitres*, *Satires*, etc., p. 79-86.

individus la jouissance de leurs propriétés et de tous les privilèges qui ne sont pas contraires à la conservation du pays conquis ». [1]

Cette pensée de justice prudente et suffisante qui inspire, à Londres, les créateurs de l'Acte de 1774, fut encore le motif très louable qui les fit voter, en 1791, notre constitution parlementaire. Il ne faut pas trop reprocher aux hommes d'état anglais, de ce temps, de ne nous avoir donné alors et d'abord qu'un simulacre de gouvernement constitutionnel, qu'une copie mal faite du gouvernement de la métropole. Souvenons-nous comme il est naturel qu'un vainqueur craigne de voir lui échapper sa conquête, et comme, malgré des preuves incontestables de fidélité, il doit lui en coûter de laisser à ses propres conseils une colonie dont il veut tirer quelque honneur et profit. Au reste, les Canadiens eux-mêmes n'étaient pas pressés de sortir du régime de 1774 ; ils s'estimaient heureux sous cette loi : et eux que l'absolutisme de l'administration française n'avait nullement préparés au gouvernement populaire, ils virent avec appréhension s'élaborer à Londres un régime nouveau qui les jetterait dans l'inconnu, et les livrerait peut-être à l'arbitraire des Anglais du Canada ; la protestation qu'ils envoyèrent à Londres fut précisément l'une des raisons qui engagèrent le cabinet britannique à modifier le projet primitif, et à créer, pour la plus grande sécurité des Canadiens français, au lieu d'une seule province, deux provinces distinctes.

Si, maintenant, la constitution de 1791, qui devait ici faire surgir tant de querelles, ne nous donna pas la liberté complète, c'est que l'Angleterre ne nous jugeait pas, à tort sans doute, capables encore de bien utiliser ce cadeau ; c'est qu'elle redoutait de notre part, une émancipation que personne ne souhaitait, ou un retour à la France auquel, certes, on ne voulait plus songer ; c'est qu'enfin l'Angleterre avait à notre égard adopté une politique de successives et partielles largesses qui satisfaisaient, mais aiguisaient et irritaient tout ensemble nos légitimes appétits.

Il reste donc que s'il n'a pas manqué à Londres, à la fin du dix-huitième siècle et au siècle dernier, de politiques qui auraient plutôt voulu nous asservir au bon plaisir britannique, l'esprit qui anima la plupart des hommes d'état de ce temps fut plutôt bienveillant à l'endroit des coloniaux du Canada. Michel Bibaud en fut persuadé ; il le vit plus nettement que beaucoup de ses

(1) Cité par M. A. DeCelles, dans son livre sur *Papineau*, p. 26-27.

contemporains ; et il le vit si clairement qu'il oublia plus d'une fois d'apercevoir, à ses côtés, le fanatisme, l'esprit de lucre et de domination de ces fonctionnaires, du type Ryland, [1] que la métropole nous avait envoyés.

*
* *

Cette disposition d'esprit de Michel Bibaud, qui le fait facilement pardonner aux Anglais leurs moins louables démarches, apparaît dès les premières pages où l'historien raconte notre vie parlementaire. On sait avec quelle audacieuse assurance, dès l'ouverture du premier parlement, les députés anglais [2]—dont plusieurs ne devaient leur élection qu'à l'extrême condescendance des Canadiens—proposèrent pour la présidence de la Chambre un de leurs collègues anglais, et comment un débat très vif fut alors engagé pour défendre les droits de la langue française, méconnus et contestés comme langue officielle, par l'infime minorité anglaise. Bibaud raconte tout cela en quelques lignes seulement, signale sans y appuyer les injustes prétentions des Anglais, et ne mentionne que dans une note, au bas de la page, les attaques portées par le député Richardson contre la langue française. [3] Combien d'extravagances plus excusables, commises par des députés canadiens-français, trouveront plus tard en Michel Bibaud un censeur toujours âpre à les flétrir ! Pourtant l'historien n'avait-il pas le devoir de comprendre, de saisir, de fixer dès le début de cette période d'agitations politiques la mentalité des Anglais, de surprendre le dessein qui va inspirer désormais leur conduite, et d'enregistrer soigneusement tout cela pour le faire servir à son instruction personnelle, à l'édification de ses compatriotes ?

Si Bibaud ne l'a pas fait, et s'il se montre toujours aussi lent à condamner les Anglais qu'il est prompt à réprimander les Canadiens, c'est, nous l'avons dit, qu'il se refuse à croire ceux-là aussi coupables qu'ils le sont en effet, et c'est encore qu'il soupçonne ceux-ci d'exagérer leurs plaintes et les dangers que nous faisait courir la constitution de 1791.

Aussi bien, semble-t-il que Michel Bibaud n'ait pas su convenablement apprécier les efforts que l'on a fait, de son temps, pour perfectionner cette constitution, et pour en tirer tout ce qu'on

---

(1) Secrétaire de Craig.
(2) Sur cinquante députés, les Canadiens avaient élu seize Anglais.
(3) *Hist. du C.*, II, 114-115.

en pouvait faire sortir. Et, par exemple, il ne paraît pas avoir assez bien vu la réelle contradiction sur laquelle repose tout système parlementaire qui ne comporte pas la responsabilité ministérielle, et que de cette contradiction ne pouvaient manquer de surgir les plus graves conflits. La chambre des députés n'est plus guère qu'une assemblée de parleurs inutiles quand elle ne peut en rien contrôler l'administration du gouvernement; et ses colères sont inévitables quand elle se heurte constamment à l'indépendance et à la résistance des ministres. C'est pour n'avoir pas assez bien vu ce vice radical de l'Acte de 1791, que Bibaud, partisan déclaré de l'autorité du gouverneur et du Conseil exécutif, blâme trop facilement la Chambre lorsqu'elle s'insurge et regimbe contre la politique arbitraire des fonctionnaires. Cependant, quels autres moyens que les protestations et les agitations parlementaires et électorales pouvaient avoir à leur disposition, pour faire entendre leurs griefs, les députés canadiens qui vécurent sous le régime de 1791? Tout le pouvoir efficace et souverain était concentré entre les mains d'un gouverneur qui administrait la chose publique avec le concours d'un conseil exécutif très dévoué, et d'un conseil législatif composé d'une majorité anglaise et docile. La chambre d'assemblée, impuissante, même après qu'on lui eut partiellement abandonné, en 1818, le droit de voter les subsides, n'avait guère d'autres ressources pour se défendre ou pour s'affirmer que ce que l'on a justement appelé «la faculté de se rendre désagréable [1]». Les Commissaires royaux qui furent ici envoyés, en 1835, pour faire une enquête sur l'état de la colonie, reconnurent eux-mêmes combien anormale et dangereuse se trouvait être la composition de notre gouvernement. «La Chambre d'assemblée, observent-ils, dans leur *Rapport* du 15 novembre 1836, ne tarda pas à s'apercevoir de l'importance des fonctions qui lui avaient été assignées par la Constitution: le gouvernement seul fut lent à s'en apercevoir, ou s'il s'en aperçut, à le reconnaître, et à en *rencontrer* les conséquences avec prudence. Au lieu de former sa politique de manière à gagner la confiance de cette chambre, il adopta le parti malheureux de se reposer exclusivement sur l'appui du Conseil législatif... Le Conseil et l'Assemblée furent composés sur des principes opposés. Le Conseil se tenant fortement avec le pouvoir exécutif, prédomina pendant quelques années, mais la

(1) L'expression est empruntée à M. A. DeCelles. Voir son ouvrage sur *Papineau*, p. 34.

force inhérente à une assemblée populaire s'est développée avec le temps, et dans la grande lutte qui a eu lieu au sujet des finances, l'assemblée a eu un succès complet[1]... »

Nos pères avaient donc eu raison de considérer d'abord avec quelque défiance le présent que voulait nous faire l'Angleterre quand elle prépara l'Acte de 1791, véritable simulacre ou caricature de gouvernement constitutionnel ; et il faut les louer d'avoir voulu par tant d'efforts compléter une liberté politique qu'on leur mesurait si parcimonieusement.

Michel Bibaud reconnait bien, d'ailleurs, lui-même nos droits au gouvernement responsable. C'est par le vœu qu'un tel gouvernement nous soit donné, qu'il termine le deuxième volume de son *Histoire*. Mais ses instincts bureaucratiques l'avertissent que cette responsabilité ministérielle peut réduire jusqu'à l'impuissance l'autorité de nos gouverneurs anglais, et déjà il s'en alarme. Il souhaite que « par responsabilité, on n'entende rien d'incompatible avec la suprématie et les droits de la métropole ; avec les instructions, les fonctions élevées et la dignité du représentant du souverain. »[2]

Qu'aurait donc pensé ce timide politique, s'il avait pu prévoir la toute puissance de nos parlements d'aujourd'hui ? Mais peut-être que si Bibaud semble redouter pour nous une trop complète autonomie politique, c'est moins encore par respect pour nos gouverneurs que par défiance de ses propres compatriotes. Il explique au lecteur les hésitations de la métropole à lâcher les rênes à une colonie qu'elle ne croit pas être encore assez apprivoisée et domptée ; mais il paraît bien croire aussi que nos députés ne sont pas préparés à jouir des institutions politiques vraiment libres, et il n'aperçoit guère que des frondeurs, des exaltés, et des jeunes parmi les hommes que la responsabilité ministérielle ferait demain les maîtres des destinées du pays.

C'est, vraisemblablement, pour cette même raison que Michel Bibaud n'a pas suffisamment compris, et n'a pas assez franchement approuvé l'attitude prise par les députés canadiens sur la question des subsides ? Lorsqu'en 1810, ces députés prièrent le gouverneur, Sir James Craig, de faire parvenir au roi, à la Chambre des Lords, et à la Chambre des Communes une adresse où ils offraient à l'Angleterre de payer désormais toutes les

(1) Cité par Bibaud, *Hist. du Canada*, III, 391-392.
(2) *Histoire du Canada*, II, 410.

dépenses du gouvernement de la Province, Bibaud consent à peine à voir dans cette démarche le très efficace moyen que prennent nos députés pour obtenir le contrôle de tous les revenus du trésor public; il insiste plutôt sur certaines naïvetés ou gaucheries de la rédaction de cette adresse. Il ne tient pas assez compte de ce fait que du libre vote des deniers publics, comme de la responsabilité des ministres, dépendait la pleine réalisation de nos libertés constitutionnelles; que l'une et l'autre prérogatives sont l'essence même du régime parlementaire, et qu'il faut donc savoir gré à nos patriotes de l'avoir compris, d'avoir pour cette cause déployé tant d'activité, et sans cesse tenu en éveil l'opinion publique.

***

Mais précisément, Bibaud réprouve les agitations de l'opinion publique; il condamne ce qui peut troubler bruyamment la quiétude des gouvernants; il respecte les puissants, il leur fait hommage de sa docile sujétion; il n'ose les importuner; et au lieu de chercher à mettre en lumière et à dénoncer leurs ambitions satisfaites ou avides, il s'applique à détailler et à blâmer les excès de zèle de nos députés canadiens.

Loin de nous, certes, la pensée de vouloir dissimuler toutes les intempérances de langage et de conduite dont se sont rendus coupables les patriotes de l'ancien régime. Excès il y a eu: et il n'en faut pas moins attribuer la cause à l'exaltation de certains chefs politiques, de Papineau surtout, qu'à la résistance inerte et irritante d'une oligarchie dédaigneuse. Mais s'il convenait de faire observer au lecteur—et Bibaud n'y a pas manqué [1]—que la simple prudence humaine obligeait nos députés à être patients, à tenir compte de la situation acquise d'une oligarchie maîtresse, il ne fallait pas moins savoir comprendre certaines exaspérations populaires, sinon pour les excuser tout à fait, du moins pour les expliquer avec quelque sincérité. Or, Bibaud ne se soucie guère d'expliquer les excès de ses compatriotes; il lui plaît davantage et trop souvent de les étaler, de dénigrer leurs auteurs, en ne faisant voir que le coté faible et périlleux de leur conduite politique.

Il cherchera bien, certes, à analyser l'état d'esprit d'un Sir James Craig, à énumérer les influences qui l'ont déterminé, et en

(1) *Histoire du Canada*, II, 142.

particulier les articles du *Canadian Courant* de Montréal, où les Américains établis au Canada ne nous ménageaient pas leurs satires ; il trouvera même que le gouverneur est allé trop loin dans sa politique autoritaire et oppressive, mais il se contente à peu près de raconter les faits, il blâme avec calme et sérénité, et il ne paraît avoir aucune vive sympathie pour les victimes de la violence officielle. Volontiers il répèterait à leur sujet ce qu'il écrivait des députés du parlement de 1804 : « Malheureusement, l'élection générale de 1804 avait fait entrer dans le quatrième parlement des hommes d'une humeur impatiente et brusque, d'un caractère violent et vindicatif [1] ». Il affirme même que si parfois Sir James Craig se montra lui-même « vindicatif ou haineux, quelques-uns des membres de l'assemblée ne lui en voulurent point céder sous ce rapport, [2] » et il enveloppe ainsi dans une commune condamnation l'oppresseur et les opprimés.

Il est possible de reconnaître la même tactique de l'historien à tous les moments pénibles de nos luttes patriotiques. Nul n'ignore que de toutes les agitations qui ont bouleversé notre province avant 1837, aucune ne fut plus ardente ni plus aigue que celle des années 1827-1828. C'est la question des subsides qui en fut cause, et c'est elle qui s'aggravant toujours à mesure que l'on persistait à refuser à la Chambre de disposer de tous les revenus publics, avait provoqué ce conflit dangereux où l'on vit aux prises, armés l'un contre l'autre, Dalhousie et Papineau, le gouverneur et l'Assemblée. La Chambre s'obstinait à voter annuellement, et par articles détaillés, les subsides nécessaires pour défrayer les dépenses de l'administration ; elle estimait qu'il n'y avait pas lieu d'accorder une fois pour toutes et pour la vie du roi une liste civile qui eût échappé à son contrôle ; le gouverneur, au contraire, refusait de sanctionner tout bill de subsides qui portait atteinte à l'intégrité de ce que la bureaucratie anglaise appelait le « revenu permanent ». Les chambres dissoutes, des assemblées populaires un peu partout convoquées, une campagne de presse violemment conduite, des destitutions d'officiers faites inconsidérement après l'expiration des lois de milice qui remit en vigueur les anciennes ordonnances ; la réélection des mêmes députés que le gouverneur avait renvoyés, le refus de lord Dalhousie d'approuver l'élection de Papineau à la présidence de

(1) *Hist. du Canada*, II, 138.
(2) *Hist. du Canada*, II, 143.

la nouvelle chambre, la persistance des députés à choisir le grand agitateur pour leur chef, et la prorogation immédiate de ce nouveau parlement: tout cela ne fit qu'irriter davantage et exaspérer les esprits; jamais encore on n'avait vu le peuple canadien s'émouvoir jusqu'à ce point, et les journaux publièrent alors des articles si violents que l'on put croire, à l'étranger, qu'une vague révolutionnaire passait sur la province du Bas-Canada.

Sans doute de telles agitations étaient malheureuses et retardaient le progrès du pays, mais nul doute aussi qu'on n'en peut tenir pour seuls responsables les «patriotes» de 1827; et nul doute encore que ceux-là sont le plus à blâmer qui ne voulaient pas comprendre les justes revendications du peuple canadien. Pourtant Bibaud se montre surtout sévère pour les agitateurs de l'opinion publique, pour tous ces jeunes gens, «bien intentionnés, épris de l'amour de leur patrie et de leurs compatriotes, mais encore sans expérience qui s'étaient jetés, à corps perdu, dans la carrière de la politique». C'est eux qui «devaient, en passant les bornes de la modération et de la prudence, se fourvoyer, et égarer ou mener trop loin, ceux qui les voulurent suivre [1]». Et Bibaud semble vouloir s'excuser lui-même et justifier ses sympathies de bureaucrate, quand il ajoute, après avoir déploré que la presse fût alors livrée à la folie des partis: «Alors, c'était la raison qui devait rester muette; l'intolérance politique régnait en souveraine, et malheur aux Canadiens raisonnables et sensés qui essayaient de mettre un frein aux procédés irréguliers, aux étourderies politiques dont ils étaient les témoins affligés... Ceux-là, qui défendaient le gouvernement, ou même qui ne voulaient pas s'en déclarer les ennemis ouverts, étaient signalés comme dignes de la haine et du mépris du peuple... Il y avait réellement despotisme sur la pensée [2].»

Au reste, Bibaud n'a pas ménagé à la presse de ce temps ses réprimandes et ses conseils. Cette presse fut alors, comme elle peut l'être toujours, une arme toute puissante aux mains des patriotes; et parce que l'excellence de la cause à défendre et des libertés à conquérir unissait dans une même pensée, dans un même élan tous les esprits, l'on vit tous les journaux mettre en commun leur influence et leur action. «Le journalisme en langue française, écrit Bibaud, était, pour ainsi dire, en une

(1) *Histoire du Canada*, II, 305.
(2) *Histoire du Canada*, II, 307-308.

même main, mue par le même mécanisme, dirigée vers le même but. Il y avait unanimité chez les rédacteurs de la *Gazette de Québec*, du *Spectateur Canadien* et de la *Minerve.* »[1] Mais Bibaud ne constate cette unanimité que pour la déplorer aussitôt, et pour dresser la longue liste des extravagances commises et des erreurs partout répandues par ces feuilles canadiennes. Et il ajoute plus loin : « Des orateurs et des journalistes comme ceux qui alors étonnèrent nos oreilles, ou éblouirent nos regards, auraient pu mettre en feu toute la Grèce, à l'exception, peut-être, de la Béotie, et le sang français qui *effervesce* dans les veines de notre jeunesse, ne lui permet pas de résister longtemps et victorieusement à l'impression des harangues flamboyantes et des diatribes inflammatoires ; et l'on ne doit pas en être surpris, quand on réfléchit que des discours ou des écrits médiocrement violents ont pu transformer le phlègme germanique en bile noire, et fanatiser des cerveaux allemands. »[2]

Après avoir laissé tomber de sa plume cette boutade, Michel Bibaud déclare que « pour réprimer, régler l'enthousiasme des jeunes gens, diminuer la violence des partis, les hommes modérés n'avaient point d'organe public, et n'en pouvaient pas avoir alors ; presque partout l'exaltation politique avait « gagné les devans », et, comme dit un auteur moderne, « lorsque la presse est livrée à la folie des partis, il y a *despotisme sur la pensée :* alors la médiocrité haineuse et violente usurpe la place du talent, et le génie, qui n'est plus compris, abandonne le sceptre de l'éloquence aux déclamations populaires et aux lieux communs des sectaires. »[3]

Nul doute pour Michel Bibaud qu'à l'époque où nous sommes le talent et le génie ne fussent du côté des bureaucrates ; nul doute pour nous, aussi, que les rédacteurs des journaux de ce temps n'aient par des articles enflammés trop largement contribué à échauffer les esprits, et à préparer des scènes de violence inutiles. Nous étonnerions le lecteur si nous pouvions citer ici certains articles incendiaires de la *Minerve*. Seulement n'y avait-il vraiment qu'à blâmer ces hommes, et l'histoire ne doit-elle pas plutôt faire le juste départ de leurs bonnes et de leurs dangereuses actions ? Et est-il bien suffisant pour apprécier le rôle des journalistes canadiens de résumer ainsi leurs tendances et leurs œuvres.

---

(1) *Hist. du Canada*, II, 288.
(2) *Hist. du Canada*, II, 306.
(3) *Histoire du Canada*, II, 307.

« A l'époque où nous en sommes (1827-1828), la liberté, ou plutôt la licence de la presse, joue un rôle important, a un effet marqué sur l'état de la société dans les deux provinces. Dans le Bas-Canada, la licence de la presse, aidée de celle de la parole, avait donné lieu à quelques voies de fait, particulièrement dans le comté d'*York* (maintenant des *Deux Montagnes*) : dans la province supérieure, elle occasionna, non seulement des voies de fait, des infractions flagrantes de la paix publique, mais encore des scènes ridicules et comiques, même dans les lieux et dans les occasions, où la décence publique et la gravité devaient seules régner. Au temps dont nous parlons, la presse radicale, ou soi-disant réformatrice, était devenue incivile, vexatoire, injurieuse ; en un mot, avait pris une teinte fort ressemblante à celle du sansculottisme, résultat de l'amalgame du *nevelisme* européen avec le républicanisme américain de la plus basse école. » [1]

L'exécution est fort sommaire, et ne comporte aucune nuance d'appréciation. Elle suppose chez celui qui la fait la conviction profonde que le parti des « patriotes », qui s'exprimait officiellement par la voix de ces journaux, était incapable de conduire la lutte entreprise, qu'il n'était qu'imbu de doctrines échevelées, sans consistance, qu'il poursuivait une chimère insaisissable, qu'il ne pouvait donc que blesser inutilement l'autorité infrangible des gouvernants, et amonceler des ruines sur nos institutions chancelantes.

CAMILLE ROY, p^tre

(La suite prochainement)

---

(1) *Histoire du Canada*, II, 320-321.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA POUR L'ANNÉE 1906-1907

(présenté le 1er octobre 1907)

Ce rapport, le cinquième que nous avons l'honneur de présenter à nos collègues depuis la fondation de la Société du parler français au Canada, sera, comme les précédents, divisé en six chapitres. Nous dirons en quelques mots ce qui, dans la vie de notre Société pendant l'année 1906-1907, peut offrir le plus d'intérêt, concernant :

1° Les membres de la Société ;
2° Le bureau de direction ;
3° Le comité d'étude et l'assemblée générale ;
4° L'enquête sur le parler populaire ;
5° Les travaux particuliers de nos collègues ;
6° Le *Bulletin du Parler français au Canada.*

I—Les membres

Nous avons reçu, pendant l'année 1906-1907, 90 adhésions nouvelles. D'autre part, nous avons perdu 12 de nos anciens collègues.

La Société compte donc aujourd'hui 662 membres, 78 de plus que l'année dernière.

Parmi les 12 noms que nous avons dû rayer de nos listes, nous comptons ceux de quatre membres décédés : M. l'abbé M. Deschamps, de North-Stukely ; M. Sévérin Dumais, notaire, d'Hébertville ; M. l'abbé J.-O. Rémillard, de Wendover, Ontario ; et M. Léon Lejeal, de Paris.

M. l'abbé Rémillard avait été des premiers à s'inscrire quand la Société fut fondée. Il prenait un vif intérêt à nos travaux et nous communiquait régulièrement les résultats de ses observations sur le parler populaire. Nous le comptions parmi nos correspondants les plus zélés.

Quand, au mois de septembre 1906, M. Lejeal arriva à Québec pour assister au Congrès international des Américanistes, il connaissait déjà notre Société ; son ami, M. Gustave Zidler, le bon poète qui veut bien honorer le *Bulletin* de sa collaboration, lui en avait parlé. M. Lejeal voulut devenir notre collègue ; il s'inscrivit comme membre adhérent, nous promit son concours et nous procura l'échange du *Journal des Américanistes* de Paris. M. Lejeal était de ceux dont le caractère, les croyances et les idées nous font aimer toujours la vieille mère patrie, et, quand il quitta Québec, il comptait parmi nous des amis sincères. A peine de retour à Paris, une maladie grave le saisit. A force d'énergie, il put encore reprendre ses cours au Collège de France, et donna même deux conférences publiques sur le Canada. Mais il aggravait son mal par trop de résistance. Bientôt il lui devint impossible de continuer ses travaux ; il lui fut même interdit d'écrire. Ses amis de Québec s'inquiétaient de son silence, quand ils apprirent presque en même temps, et avec une douloureuse surprise, sa maladie et sa mort.

II—Le Bureau de direction

Au mois de septembre 1906, vous deviez élire quatre membres du Bureau. MM. les abbés Camille Roy et Amédée Gosselin, MM. J.-E. Prince et Omer Héroux furent élus.

M. l'abbé Roy a succédé à M. de la Bruère comme président. Nous avons déjà eu l'occasion de dire publiquement notre reconnaissance à M. de la Bruère pour les services qu'il a rendus à la Société.

Voici donc la composition du Bureau qui a dirigé la Société en 1906-1907 :

Président d'honneur : Mgr O.-E. Mathieu.
Président : M. l'abbé Camille Roy.
Vice-président : M. J.-E. Prince.
Archiviste : M. l'abbé S.-A. Lortie.
Secrétaire : M. Adjutor Rivard.

Directeurs : Mgr J.-C. K.-Laflamme, Mgr C.-O. Gagnon, l'honorable M. P. Boucher de la Bruère, M. Paul de Cazes, M. l'abbé Amédée Gosselin, M. Eugène Rouillard, M. Omer Héroux.

MM. Paul de Cazes et Adjutor Rivard sortent de charge cette année et l'élection du mois de septembre courant a pour objet de leur nommer des remplaçants.

Les autres membres du Bureau sortiront de charge dans l'ordre suivant :

En 1908 : Mgr J.-C. K.-Laflamme et M. Eugène Rouillard ;

En 1909 : Mgr C.-O. Gagnon et l'honorable M. P. Boucher de la Bruère ;

En 1910 : M. l'abbé Camille Roy et M. l'abbé Amédée Gosselin ;

En 1911 : M. J.-E. Prince et M. Omer Héroux.

Le terme des deux directeurs que vous élirez cette année expirera en 1912.

III—Le Comité d'étude et l'Assemblée générale

Le Comité d'étude a préparé six rapports, contenant 1011 articles lexicographiques (321 dans la lettre D, 690 dans la lettre E).

L'assemblée générale n'a pu examiner que 621 de ces articles, qu'elle a adoptés, après leur avoir fait subir les modifications jugées nécessaires.

L'année dernière, l'Assemblée avait sanctionné la rédaction de 680 articles. Son travail paraît avoir été un peu plus lent cette année. Le fait est que les discussions ont été plus longues et plus fréquentes, ce qui n'est pas un mal, puisque le résultat des délibérations doit être, dans ces conditions, plus satisfaisant.

Outre ce travail, et les consultations ordinaires, très nombreuses cette année, que le Comité a été appelé à donner, la Société a eu à s'occuper d'une question assez importante, qu'un de ses directeurs, M. Eugène Rouillard, membre de la Commission de géographie du Canada, lui a soumise. On a proposé à cette Commission de créer et de rendre officielle une double nomenclature, anglaise et française, des noms de lieux de la province de Québec, et, avec l'assentiment du président de la Commission, M. Rouillard a consulté la Société là-dessus. Un comité spécial, après avoir étudié la question, a présenté un rapport, défavorable à la proposition nouvelle ; l'Assemblée générale a adopté ce rapport, qui a été communiqué à la Commission de géographie. Celle-ci n'a pas encore fait connaître officiellement sa décision. La consultation de la Société sera publiée dans un prochain numéro du *Bulletin*.

Le 12 décembre 1906, la Société a donné, dans la grande salle de l'Université, sa troisième séance publique, avec le concours de la Société symphonique de Québec.

IV—L'enquête

L'enquête, cette année, n'a porté que sur les mots de la lettre C, le Comité n'ayant pu, faute de temps, préparer qu'un bulletin d'observations. Ce bulletin ou questionnaire, distribué à nos correspondants, contenait 975 mots, avec 1,265 acceptions.

Nous avons reçu 140 réponses, très riches de matérieux et généralement très bien faites. Les 140 bulletins rentrés à cette date renferment — nous n'oserions l'affirmer, si nous n'en avions nous-mêmes fait le compte — renferment 116,620 observations.

Ce chiffre, ajouté à ceux que nous avons donnés dans les rapports précédents, porte au nombre de 307,621 le total des observations recueillies, depuis le commencement de l'enquête, sur l'usage, les formes diverses et les nuances de signification des mots populaires commençant par les lettres A, B et C.

Nous en faisons le compte devant vous, non pas tant pour attirer votre attention sur la somme de travail accomplie, que pour montrer l'importance de cette enquête et l'autorité que ses résultats devront nécessairement donner au glossaire que nous rêvons de publier un jour.

L'extension et le développement heureux de l'enquête créent cependant un embarras qu'il convient de vous signaler. Les membres du Comité qui jusqu'ici se sont employés à préparer les questionnaires, à dépouiller les réponses, à classer les matériaux ainsi amassés, à les enregistrer sur nos fiches, à les incorporer aux articles du glossaire, et à rédiger ces articles dans leur forme définitive, se trouvent aujourd'hui débordés par l'ouvrage que ce travail demande. Le dépouillement du dernier bulletin d'observations n'est pas commencé; bien plus, les matériaux recueillis sur la lettre B ne sont pas encore classés. Il serait regrettable qu'ayant à notre disposition cet excellent moyen de compléter nos premières recherches, d'en contrôler les résultats, et d'établir enfin notre glossaire sur des témoignages certains, nous ne puissions pas, faute de temps, l'exploiter comme il convient. Une organisation semblable à la nôtre, la direction du *Glossaire des parlers de la Suisse romande* a bien rencontré la même

difficulté ; mais, grâce à la générosité de son gouvernement, elle dispose des fonds nécessaires pour faire fonctionner son service d'information et de rédaction. Aussi reconnaît-on que son glossaire sera l'un des plus beaux et des plus complets qui aient été publiés dans les pays de langue romane. Nous n'avons pas la prétention de faire une œuvre aussi parfaite ; cependant, la nôtre ne laissera pas d'avoir quelque valeur, si elle se développe suivant le plan qui a été tracé, et si nous continuons à mettre à profit le précieux concours de nos correspondants. Et puisque le Comité d'étude, malgré la meilleure volonté, ne suffit plus à la besogne, il nous faudrait recevoir aussi une aide de l'extérieur, afin de pouvoir rémunérer, si légèrement que ce soit, un travail additionnel devenu nécessaire. Nous vous soumettons ces considérations, pour que vous avisiez aux meilleurs moyens d'assurer la continuation du travail commencé. Si vous ne pouvez pas améliorer la situation, soyez assurés que le Comité fera, comme par le passé, tout ce qu'il lui sera possible de faire, et notre œuvre, dont vos cotisations et le travail désintéressé d'un grand nombre assurent au moins l'existence, se poursuivra, mais elle ne se développera pas autant qu'il est désirable, ni si vite, ni si bien.

V—Travaux particuliers

Nous ne pouvons énumérer tous les travaux particuliers auxquels nos collègues se sont livrés pendant l'année. Nous en mentionnerons seulement quelques-uns.

Mgr Laflamme a publié une nouvelle édition de son *Traité de Minéralogie et de Géologie*. C'est, croyons-nous, le premier livre de science canadien-français qui ait eu plus d'une édition, et le seul qui en ait eu quatre.

Nous avons lu aussi de Mgr Laflamme, dans les *Mémoires de l'Association forestière du Canada*, un travail sur *l'Éducation forestière dans la province de Québec*.

M. l'abbé Camille Roy, notre président, a réuni en un volume une série d'*Études sur la littérature canadienne-française*.

M. l'abbé F.-X. Burque a fait paraître le second volume de ses *Elévations poétiques*, et un livre sur *le Docteur Pierre-Martial Bardy*.

M. l'abbé Gosselin a donné, en une brochure éditée par le *Bulletin des Recherches historiques*, des *Notes* précieuses *sur la famille Coulon de Villiers*.

La collection des livres classiques canadiens-français s'est enrichie du *Traité élémentaire de zoologie et d'hygiène* de M. l'abbé V.-A. Huard, qui a aussi publié, en collaboration avec M. l'abbé Henri Simard, un *Manuel des sciences usuelles* conforme au nouveau programme des écoles primaires.

Une seconde édition du *Traité élémentaire de physique* de M. l'abbé Simard vient de paraître.

M. N.-E. Dionne a donné le second volume de la vie et des voyages de *Samuel de Champlain*; M. C.-J. Magnan, un *Traité d'analyse grammaticale et d'analyse logique*; M. Pamphile LeMay, un volume de *Contes*.

On a rendu compte de tous ces ouvrages dans le *Bulletin*, et il ne m'appartient pas de les apprécier ici.

Mentionnons encore la part que plusieurs de nos collègues ont prise aux travaux de la Société royale du Canada et du Congrès international des Américanistes.

Dans le dernier volume des *Mémoires de la Société royale*, nous trouvons plusieurs études présentées par des membres de notre Société.

Au Congrès des Américanistes, la Société du Parler français était représentée par un délégué spécial et par 70 de ses membres; 16 de nos collègues faisaient partie de la commission d'organisation, 10 étaient officiers du Congrès, et 8 ont présenté des travaux.

VI—Le Bulletin

Le *Bulletin*, qui compte cette année 408 pages, a été reçu par environ 1,100 membres et abonnés.

Comme les années passées, nous avons de plus distribué dans les maisons d'éducation 25,000 feuilles d'*Anglicismes* corrigés.

Québec, 1er septembre 1907.

Le Secrétaire général,

ADJUTOR RIVARD.

Approuvé par le Bureau de direction.

Québec, 30 septembre 1907.

Le Président,

C. ROY, Ptre

Élections

Le rapport du Secrétaire général et le rapport du trésorier ont été présentés et approuvés à la séance de l'Assemblée générale, tenue à l'Université Laval, le 1er octobre courant.

Le bureau de direction a ensuite procédé au depouillement du scrutin. MM. Paul de Cazes et Adjutor Rivard ont été réélus directeurs.

L'élection des officiers pour l'année 1907-1908 a donné le résultat suivant :

Président : M. l'abbé C. Roy.
Vice-Président : M. J.-E. Prince.
Secrétaire : M. Adjutor Rivard.

LIVRES ET REVUES

(CANADIANA)

L'abbé F.-X. Burque. *Élévations poétiques*. Vol. II. Québec (Imprimerie de *la Libre Parole*), 1907, in-8°, 276 pages.

Il y a dans le nouveau recueil de M. l'abbé Burque des idées justes, des sentiments généreux, des traits édifiants, de la piété, de la morale, du patriotisme. C'est beaucoup, et l'on ne trouve pas souvent dans un ouvrage tant et de si précieux éléments. Si donc cela suffisait pour faire un bon et beau livre de vers, le deuxième volume des *Élévations poétiques* serait un bon et beau livre de vers. Mais la prose est la prose et les vers sont les vers, et il en a toujours été ainsi. Comme ouvrage poétique, le deuxième volume des *Élévations* paraît marquer, en certaines pièces, quelque progrès sur le premier (V. le *Bull.*, vol. V, pp. 30 et 69) ; mais, en général, je regrette beaucoup d'avoir à le dire, M. Burque n'a guère amélioré la facture de ses vers. Peut-être avait-il déjà fait ceux-ci, quand il écrivit les premiers ; les uns et les autres ont à peu près même valeur.

Dans une préface où l'on apprend ce qu'il en coûte à quelques-uns pour n'avoir pas goûté les vers de M. l'abbé Burque, celui-ci explique quel genre de poésie il cultive et à quel point de vue on devrait examiner ses œuvres... M. l'abbé Burque peut être assuré que je mets à l'apprécier justement et suivant son idéal la meilleure volonté ; si ses vers valaient davantage, je serais très heureux de le reconnaître.

M. Ab der Halden rend compte, dans la *Revue d'Europe* du mois de septembre (p. XV), des *Essais sur la littérature canadienne-française* de M. l'abbé Camille Roy. Ce volume, écrit-il, est « le plus intéressant et le plus complet que la jeune littérature canadienne ait inspiré jusqu'ici. »

Dans *l'Hermine* de septembre (pp. 181-182), compte rendu par Lan al Lenner des *Nouvelles Études* de M. Ab der Halden et de *l'Ame solitaire* de M. Lozeau.

Nous avons lu de M. Lucien Naury, dans la *Revue Bleue* du 4 août (pp. 283-286), une étude sur la littérature canadienne-française, à propos des *Nouvelles Études* de M. Charles Ab der Halden et de *l'Ame solitaire* de M. Albert Lozeau.

M. Naury veut qu'on ne ménage ni les critiques bienveillantes ni les encouragements aux écrivains canadiens, surtout aux jeunes. « Et l'on ne nous dit point avec une suffisante netteté, ajoute-t-il, quels obstacles ces jeunes gens rencontrent sur leur route. Du moins, le passé, si imparfaitement que nous le connaissions—nous ne possédons point d'histoire vraiment critique de la littérature canadienne-française — éclaire-t-il le présent : oh ! ne négligeons point de constater que le sort des lettres canadiennes fut longtemps précaire ! *primo vivere*... le peuple canadien vécut ; ce fut un assez beau triomphe : nous célébrons volontiers les exploits des Champlain, des Frontenac, des Montcalm, des Lévis, des Talon : soyons justes ; glorifions l'héroïsme obscur des colons abandonnés qui maintinrent la tradition française. Ils vécurent. »

M. Naury voit justement, dans la corruption de la langue, l'un des périls les plus graves qui menacent ici la littérature. « Depuis plus d'un siècle, notre langue, investie de toutes parts, subit dans l'Amérique du Nord un incessant assaut : elle le repousse .... Soyons curieux des œuvres les plus récentes des écrivains canadiens : ces œuvres prouvent l'efficacité d'un long effort collectif ; depuis longtemps, on s'est efforcé de restaurer et de sauvegarder la pureté de la langue : admirable collaboration des érudits et des plus humbles descendants des colons français ; l'érudition historique et philologique est le plus ferme soutien de la littérature canadienne-française ; les jeunes poètes savent-ils tout ce qu'ils doivent à cette Société du Parler français, qui groupe les patients chercheurs de l'Université Laval de Québec ?... »

———

Sans doute il n'y a pas lieu de rendre compte au point de vue littéraire des brochures publiées par l'administration publique. Cependant me sera-t-il permis de dire que nous avons reçu presque en même temps le *Guide du Colon (1907)*, que vient de faire paraître le département des Terres et Forêts de Québec, et un *Rapport intérimaire des Fermes expérimentales (1907)*, imprimé par ordre du Parlement d'Ottawa, et d'ajouter que ces deux ouvrages ne paraissent pas écrits dans la même langue ?

Le premier paraît avoir été préparé avec un soin particulier d'éviter les anglicismes et les fautes grossières qui remplissent la plupart des publications de ce genre. Sans doute on trouve encore dans cette brochure quelques expressions et quelques tours que la bonne grammaire condamne, mais qui sont ici comme consacrés et sans lesquels il semble que le rouage de l'administration ne pourrait plus fonctionner. On parviendra plus tard, espérons-le, à faire disparaître aussi ces termes et ces tournures. L'auteur du *Guide du Colon de 1907* a dû en employer encore quelques-uns, mais il en a rejeté un si grand nombre que son livre est, au point de vue de la langue, l'une des meilleures publications du Gouvernement.

Nous ne pouvons en dire autant du *Rapport des Fermes expérimentales.* Le *Bulletin* a naguère relevé quelques-unes des fautes les plus grossières dont était véritablement farci l'avant-dernier rapport des directeurs des fermes d'expérimentation. Eh bien! le *Rapport* fourmille encore de barbarismes, de solécismes, d'anglicismes, et l'on y retrouve, soigneusement répétées, toutes les fautes déjà signalées. Voici seulement quelques spécimens des expressions qu'on rencontre à chaque page de cette brochure hétéroclite:

Une loi est appelée un *acte de loi*... On fait des expériences *en rapport avec* toutes les branches de l'agriculture... On pourvoit *pour* l'établissement d'une ferme *expérimentale*... Les directeurs sont appelés les *officiers à la tête*... Le collège d'agriculture de Guelph est *un noble travail*... Des renseignements sont distribués *depuis* les fermes *expérimentales* aux cultivateurs du Canada.. *En fait des* betteraves... *Chez* les pois une semaine de retard a causé un grand dommage, et un plus grand encore *chez* l'avoine... Les officiers de la ferme font connaître *très généralement* les résultats de leurs expériences... Méthode d'amélioration *quant à ce qui s'agit des* premières importations... *Sélectionnement* des céréales... Travailler le sous-sol au moyen *d'une houe à cheval à dents raides... Quant à ce qui s'agit du pour cent de la matière grasse.* Etc., Etc., Etc.

Et voulez-vous une phrase complète? Voici:

« De peser le lait de chaque vache soir et matin ne sert pas seulement à la fin de l'année à faire voir ce qui en est de la vache, mais ne manquera pas de faire mieux produire chaque vache en moyenne. »

Je ne crois pas qu'il y ait dans toute cette brochure une seule ligne, y compris le titre, qui ne contienne au moins une faute.

Les livres sont rares chez nous, qui ont plus d'une édition, et je pense qu'il n'y en a pas, excepté le *Traité de minéralogie et de géologie* de Mgr Laflamme, qui en ait eu quatre. A une époque où l'on prêche la nationalisation de notre enseignement, il est bon de signaler le succès toujours croissant de cet excellent ouvrage. La minéralogie et la géologie étaient bien les deux branches de la science dont il importait surtout de nationaliser l'enseignement. Depuis plusieurs années, les élèves de nos collèges apprennent dans le *Traité* de Mgr Laflamme la géologie et la minéralogie générales, mais en particulier la géologie et la minéralogie de notre pays. La quatrième édition de cet ouvrage (1907) a été revue et mise à jour par l'auteur.

Un autre livre classique canadien, le *Traité élémentaire de physique* de M. l'abbé Henri Simard, vient d'être réédité. M. l'abbé Simard avait fait paraître la première édition de son livre à Paris. L'ouvrage ayant été adopté par les collèges de la Province, cette édition a été vite épuisée, et l'auteur a dû en donner une deuxième. Celle-ci est sortie des presses de notre éditeur, M. Édouard Marcotte, de Québec. Au point de vue typographique, cette seconde édition ne le cède en rien à la première. Pour le fond, le *Traité* de M. Simard a été revu en entier et considérablement augmenté ; professeurs et élèves le trouveront encore mieux adapté à leurs besoins.

A. Rivard.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Xavier Thiriat. *Journal d'un Solitaire.* Paris (F.-R. de Rudeval), 1907, in-18.

Bien peu de lecteurs canadiens ont entendu parler, croyons-nous, de ce modeste paysan d'un hameau perdu de la Lorraine, qu'une infirmité précoce semblait avoir condamné à l'existence la plus obscure comme la plus pénible, et qui pourtant réussit à s'acquérir une réputation enviable dans les sciences et dans les lettres. Publié pour la première fois en 1866, le *Journal d'un Solitaire* fut couronné par l'Académie française le 20 novembre 1883. La maison de Rudeval en présente cette année, après le décès de l'auteur, une sixième édition, parfaite au point de vue de la typographie et des notes. Comment Xavier Thiriat, paralysé des deux jambes à l'âge de dix ans, put devenir, sans avoir suivi les classes d'un collège quelconque, botaniste, entomologiste, météorologiste, littérateur, correspondant de plusieurs revues scientifiques, et même poète, c'est ce que nous apprennent deux excellentes notices placées en tête du volume. Aussi bien les pages du *Journal* révèlent qu'à vingt ans l'auteur était vraiment tout cela. Il y en a de touchantes, il y en a d'exquises ; il y en a de curieuses, comme celle, par exemple, où il essaie de noter en syllabes le chant de la grive. Plus d'une serait digne de figurer dans les anthologies. Le *Journal d'un Solitaire* a sa place à côté de ceux de Maurice et d'Eugénie de Guérin. Ce livre trop ignoré devrait être répandu dans les collèges, dans les couvents, dans le monde où l'on lit.

A. D.

E. de Renty. *La Rhodesia. Essai d'histoire africaine.* Paris (F. R. de Rudeval), 1907, in-12.

Qui ne connait déjà un peu de la Rhodesia, de la « Chartered » ou « British South Africa Company » ? Ces noms éveillent tout de suite le souvenir des pays avoisinants, désormais célèbres par la guerre : l'Orange et le Transvaal. Ce territoire naissant, grand comme un empire, situé au nord du Transvaal et qui s'ouvre en ce moment à la civilisation, M. de Renty a voulu l'étudier par le menu et de ses observations est sorti l'*Essai d'histoire* dont nous voulons parler. Plus d'une fois il se dégage de son enquête savante des leçons de colonisation extrêmement pratiques, mais qui ne sont pas seulement utiles au public français. Depuis que l'émigration se porte vers ces régions lointaines, tenues si longtemps pour impénétrables, il est bon que le monde soit averti, d'autant que ces pays offrent aujourd'hui le champ le plus vaste à la spéculation. Il arrive à l'auteur, aussi, de constater, au cours de son étude, certaines méthodes d'accaparement—ceci regarde le point de vue moral—dont les Anglais ont déjà accoutumé l'Amérique avant d'aborder l'Afrique du Sud. Mais il se trouve à côté une constance, un sérieux, une patience, un génie dont on ne peut se défendre d'admirer la force

et l'étendue. La Colonie du Cap, Natal, Orange et Transvaal augmentés en si peu de temps de l'immense Rhodésie, quel champ pour préparer et mûrir une invasion, si lente soit-elle, de toute l'Afrique ! Quelle base pour appuyer les opérations ! Depuis longtemps déjà, le Nord tend la main au Sud du continent noir. Il n'y a plus de doute qu'avant longtemps le chemin de fer qui part du Cap et sillonne déjà la Rhodésie, atteindra le Caire. « De Capetown à Cairo », telle est la formule, tel fut le rêve de Cecil Rhodes. M. de Renty n'a pas eu de peine à mettre en lumière tous les desseins anglais. Son livre nous fait assister aux principales péripéties de la lutte pour s'emparer de l'Afrique sud. Les unes après les autres, les petites souverainetés africaines sont vaincues ou refoulées, ou se fondent dans le grand tout. Une petite pension, un titre, un colifichet console le roitelet déchu. C'est ainsi que l'on voit la Rhodesia étendre de toutes parts ses frontières jamais assouvies.

L'écrivain distingué a étudié de très près les conditions économiques de ces territoires. Il a fait ou refait en partie l'histoire des mines, celle de l'agriculture sans cesse en progrès, celle du commerce et de l'industrie. C'est toute une révolution qui s'accomplit sur cette terre nouvelle, et une révolution qui a son retentissement dans les mœurs même des noirs. Beaucoup finissent par comprendre que le travail vaut mieux comme source de bien-être et de richesse que la guerre, le pillage ou le vol. Devant le commerce des esclaves refoulé de toutes parts, la sécurité renaît et la population reprend son cours.

L'ouvrage de M. de Renty contient sur tous ces sujets et sur bien d'autres encore des informations précieuses. Tel qu'il est écrit, avec méthode et dans un style très net, le livre mérite une place à côté des meilleurs sur le sujet dans notre langue. Il comble des lacunes, précise certaines notions jusqu'ici trop vagues et contient les observations les plus justes..

J.-E. PRINCE.

MÉCANISME VOCAL

Pour bien émettre les sons du français, il faut savoir donner avec précision et énergie aux organes de l'articulation les positions voulues. Les organes qui concourent à la formation des sons et les mouvements de ces divers organes sont multiples. Pour s'en rendre maître et acquérir une prononciation française pure, nette et précise, le meilleur moyen est de pratiquer des exercices, qui peuvent paraître puérils au premier abord, mais dont on aperçoit vite l'utilité. Il faut prendre garde néanmoins à ne point se livrer à une gymnastique vocale défectueuse, et choisir avec soin les exercices. Ceux que nous suggérons ici sont établis d'après les principes les plus sûrs de la phonétique expérimentale. Pour en obtenir de bons résultats, ajoutons qu'il faut les faire régulièrement, chaque jour, s'y employer avec bonne volonté et persister dans l'effort.

Pour les consonnes, et pour les voyelles même, il est nécessaire de pratiquer d'autres séries d'exercices; mais la série suivante comprend, à notre avis, les mouvements élémentaires les plus importants. On n'y trouvera pas une description complète des phénomènes qui produisent et accompagnent les voyelles, mais une classification des sons du français d'après les mouvements 1° de la mâchoire inférieure, 2° des lèvres, 3° de la langue, 4° du voile du palais, distinctions qui permettent d'établir des exercices sur un plan nouveau.

1°—MOUVEMENTS DE LA MACHOIRE INFÉRIEURE

ê (p*ai*x)	**é** (th*é*)	**i** (l*i*t)
eu (h*eu*re)	**eû** (*eu*x)	**u** (l*u*)
o (f*o*rt)	**ô** (*ô*ter)	**ou** (c*ou*)

Dans chacune de ces trois séries de sons, la mâchoire inférieure, abaissée pour l'émission du premier (**ê**, **eu**, **o**), se rapproche de la mâchoire supérieure pour l'émission du second (**é**, **eû**, **ô**), et davantage encore pour l'émission du troisième (**i**, **u**, **ou**). Les autres organes gardent à peu près la position qu'on leur a

donnée pour la prononciation de la première ; en d'autres termes, la langue, les lèvres et le voile du palais sont sensiblement dans la même position pour é et i que pour ê, pour eû et u que pour eu, pour ô et ou que pour o ; seule, la mâchoire inférieure change de position : abaissée pour la prononciation de ê, elle se rapproche de la mâchoire supérieure pour la prononciation de é, et les dents viennent à se toucher presque pour la prononciation de i. De même pour le deuxième et pour le troisième groupe.

GYMNASTIQUE VOCALE

1° Prononcer les trois voyelles de chaque série, isolées, en respirant après chaque groupe de trois, dans l'ordre indiqué, et en observant avec soin les indications données sur le mouvement de la mâchoire inférieure.

ê	→	é	→	i
eu	→	eû	→	u
o	→	ô	→	ou

2° Les prononcer ensuite unies aux consonnes dont l'articulation demande à peu près la même position des organes que les voyelles qu'elles accompagnent. (Cette correspondance ne peut être exacte; aussi, pour ceux qui ne savent pas bien prononcer quelqu'une des consonnes que nous suggérons, il n'y a pas d'objection à ce qu'ils en adoptent une autre.)

lê	→	dé	→	si
neu	→	jeû	→	chu
lo	→	gô	→	cou

3° Continuer l'exercice avec les autres consonnes.

2° MOUVEMENTS DES LÈVRES

a (*a* moyen : p*a*rtir)	â (*â*me)
à (*a*rdu)	ô (*ô*ter)
ê (p*ai*x)	eu (h*eu*re)
é (th*é*)	eû (*eu*x)
i (l*i*t)	u (l*u*)

Les lèvres, dont les commissures sont tirées en arrière pour la prononciation de la première voyelle de chaque groupe (a, ê, é, i), sont portées en avant pour la prononciation de la seconde (ô, eu, eû, u).

GYMNASTIQUE VOCALE

1° Prononcer chaque voyelle séparément, avec respiration après chaque groupe de deux, dans l'ordre indiqué, en avançant et retirant alternativement les lèvres.

a → â
à → ô
ê → eu
é → eû
i → u

2° Les prononcer unies aux consonnes suivantes.

sa → jâ
zà → chô
sê → gneu
zé → jeû
si → chu

3° Les prononcer, dans le même ordre, unies aux autres consonnes.

4° Dire un grand nombre de fois, et d'un mouvement régulier, la phrase suivante, en prononçant fortement chaque syllabe :

J'ai POsé LE sac SUR la PEtiTE taBLE.

Porter les lèvres en avant sur les syllabes imprimées en capitales, et les retirer en arrière sur les autres, par un jeu alternatif des muscles.

3°—MOUVEMENTS DE LA LANGUE

à (*a*rdu)	ê (p*ai*x)
o (fort)	eu (h*eu*re)
ô (*ô*ter)	eû (*eu*x)
ou (c*ou*)	u (l*u*)

La langue, sur la première voyelle de chaque groupe, est légèrement bombée ou creusée, retirée en arrière ; sur la seconde, la langue s'étend et se rapproche des incisives inférieures.

GYMNASTIQUE VOCALE

1° Prononcer chaque voyelle séparément, avec respiration après chaque groupe de deux, dans l'ordre indiqué, et tellement que les mouvements de la langue, dans le passage de la première voyelle à la deuxième, soient sensibles.

à	➡	ê
o	➡	eu
ô	➡	eû
ou	➡	u

2° Prononcer les voyelles de cette série unies aux consonnes suivantes.

và	➡	bê
fo	➡	peu
vô	➡	meû
jou	➡	chu

3° Les prononcer, unies aux autres consonnes.

4°—MOUVEMENTS DU VOILE DU PALAIS

â (*â*me)	an (*en*t*en*dre)
ê (paix)	in (*in*stant)
o (fort)	on (p*on*t)
eu (h*eu*re)	un (parf*um*)

Le voile du palais, élevé sur la première voyelle, s'abaisse sur la seconde.

GYMNASTIQUE VOCALE

1° Prononcer les voyelles dans l'ordre indiqué, avec respiration après chaque groupe de deux, en laissant les lèvres et la langue, pour la prononciation de la deuxième voyelle de chaque groupe, à peu près dans la position qu'on leur a donnée pour la prononciation de la première.

â	➡	an
ê	➡	in
o	➡	on
eu	➡	un

2° Les prononcer unies aux consonnes suivantes.

bâ	➡	man
dê	➡	nin
bo	➡	mon
deu	➡	gnun

3° Les prononcer avec les autres consonnes.

ADJUTOR RIVARD.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(*Suite*)

Corporence (*kòrporã:s*) s. f.

|| Corpulence. *Ex.* : Cet homme a une belle *corporence* = une forte corpulence.

Vx fr. *Corporence* = m. s., Godefroy.

> « Il mourut veau par déplaisance,
> Qui fut dommage à plus neuf,
> Car on dit (vu sa *corporance*)
> Que c'eut esté un maistre bœuf.»
>
> Cl. Marot.

Dial. *Corporence* = m. s., Maine, Dottin, Montesson ; Normandie, DuBois, Travers, Moisy, Delboulle, Maze ; Centre, Jaubert ; Saintonge et Poitou, Éveillé, Favre ; Savoie, Fenouillet.

Corporent (*kòrporã*) adj.

|| Corpulent.

Corporeux (*kòrporœ*) adj.

|| Corpulent.

Corps (*kò:r*) s. m.

1° || Gilet de flanelle, de laine, de coton (sorte de camisole qu'on porte le plus souvent sur la peau).

2° || Corsage. *Ex.* : *Corps* de robe.

Corps morts (*kò:r mò:r*).

|| Tronc d'arbre abattu et à moitié pourri.

Correct (c'est) (*sé kòrèk*) loc.

|| C'est bien.

Fr. *Correct* = qui ne s'écarte pas des règles. Darm.

Correspondre (se) (*s kòrèspõ:d*) v. réfl.

|| Se corrompre.

Correyer (*kòreyé*) v. tr.

|| Corroyer.

DIAL. *Correyer* = m. s., Bas-Maine, DOTTIN; Normandie, MOISY; Centre, JAUBERT.

Correyeur (*kòreyœ:r*) s. m.

|| Corroyeur.

DIAL. *Correyeux* = m. s., Bas-Maine, DOTTIN; Normandie, MOISY; Centre, JAUBERT.

Corriger qq'un (*kòrijé kekœ̃*).

|| Corriger l'erreur de qq'un. *Ex.*: Il a prétendu que l'affaire avait eu lieu le 6 de janvier, mais je l'ai *corrigé* parce que je savais que c'était le sept.

FR. *Corriger* = ramener à la règle celui qui s'en écarte en le reprimandant, en le punissant. DARM.

Corrigeable (*kòrijàb*) adj.

|| Corrigible.

VX FR. *Corrigeable* = m. s., GODEFROY.

Corroie (*korwà*) s. f.

|| Courroie.

DIAL. *Corroie* (*kórwa*) = m. s., Bas-Maine, DOTTIN.

Cortons (*kòrtõ*) s. m. pl.

|| Rillons, rillettes.

FR. Cf. *creton* — morceau de panne de porc frite dans la poêle, DARM.— *Rillon* = menu résidu de porc dont on a fait fondre la graisse, ID.— *Rillette* = hachis de porc cuit dans la graisse, dont on fait des conserves, ID.—*Rillons* et *rillettes*, comme *cortons*, s'emploient surtout au pluriel.

FR.-CAN. Cf. *cretons, crotons, kertons, guertons, gretons, gortons, grotons.*

Corvée (*kòrvé*) s. f.

|| Prestation de travail manuel, collective, volontaire et gratuite, par plusieurs personnes qui s'entendent pour venir en aide à qq'un.

FR.-CAN. On dit aussi *courvée*, qui se trouve dans Nicot.— Voir *Bee.*

Côsse (*kó:s*) s. f.

|| Cosse (*kò·s*), enveloppe à deux valves qui renferme les graines des légumineuses.

Cossin (*kòsé*) s. m.

1° || Coussin.

DIAL. *Cossin* = m. s., Bas-Maine, DOTTIN ; Centre, JAUBERT ; Savoie, FENOUILLET.

2° || Homme, objet bon à rien. *Ex.* : C'est un *cossin*, personne ne veut le prendre à son service.

Costarde (*kòstàrd*) s. f.
|| Flan.

Costumé (*kòsṭumé*) part. passé.
|| Habillé. *Ex.* : Une dame ben *costumée* = bien habillée.
DIAL. *Costumé* = m. s., Centre JAUBERT.

Coltailler, se coltailler (*kòltá:yé, s kòltà:yé*).
|| Se colleter, se battre par jeu.
DIAL. *Cotailler, se cotailler* = m. s., Normandie, ROBIN.

Côteux (*kò:tœ*) adj.
|| Qui a des côtes, des collines; montagneux, montueux. *Ex.* : Un pays *côteux*.
DIAL. *Côteux* = m. s., Bas-Maine, DOTTIN.

Côtoyeux, coteyeux (*kó:tweyœ, kó:teyœ*) adj.
|| Montueux, montagneux. *Ex.* : Pays, chemin *cotoyeux*.

Cotil (*kòṭi*) s. m.
|| Coutil.
DIAL. *Cotil* = m. s., Savoie, FENOUILLET.

Cotir (*kòṭi:r*) v. intr.
|| Pourrir (en parlant du bois). *Ex.* : Le cœur de ces arbres est *coti* = pourri.
FR. *Cotir* = *vieilli*, meurtrir (un fruit) par un coup. DARM.
DIAL. *Cotir* = pourrir (en parlant du bois), Normandie, ROBIN, MOISY ; Centre, JAUBERT.

Cotiser (*kòṭizé*) v. tr.
|| Estimer la propriété pour asseoir l'impôt municipal.

Cotiseur (*kòṭizœ:r*) s. m.
|| Estimateur, celui qui est chargé d'estimer les propriétés pour asseoir l'impôt municipal.

Circulation (*sirkulá:syõ*) s. f.
|| Tirage. *Ex.* : Notre journal a une *circulation* de 100,000 exemplaires = un tirage de...

FR. *Tirage* = action d'obtenir des exemplaires plus ou moins nombreux, par l'impression. Le tirage d'un journal, d'un livre. DARM.

Confusion (*kõfusyõ*) s. f.
|| Convulsion. *Ex.* : Tomber en *confusion* = en convulsions.

Coude (*kud*) v. tr.
|| Coudre.
DIAL. *Coude* = m. s., dans le Centre de la France, JAUBERT ; en Normandie, DELBOULLE.
FR.-CAN. *Coude*, *coudais*, *coudis*, *coudu*. Ces formes sont les mêmes dans le Centre et en Normandie.

Coudéyer (*kudeyé*) v. tr.
|| Coudoyer.
DIAL. *Coudéyer* = m. s., dans le Centre, JAUBERT.

Coudre (*kudr*) s. m.
1° || Coudrier, noisetier.
VX.-FR. *Coudre* = noisetier, vx. DARM.
DIAL. *Coudre* = m. s., dans le Centre de la France, JAUBERT ; en Normandie, MOISY, ROBIN ; dans le Bas-Maine, DOTTIN.
2° || Coude.
DIAL. *Coudre* = m. s., dans le parler bournois, ROUSSEY.
3° || Coutre.

Couëffe (*kwè:f*) s. f.
|| Coiffe.
DIAL. *Couëffe* = m. s., Centre, JAUBERT.

Couenne (*kwèn*) s. f.
|| Surface d'un terrain couvert de gazon. *Ex.* : Lever des *couennes* = enlever des plaques de terre gazonnée (qu'on détache pour en recouvrir un autre terrain.
VX. FR. « On a enlevé la bruyère avec des glèbes ou *couènes* de terre de quatre pouces de large », Dubeau DE LA MALLE, *Annal. sc. nat.*, 18 25, p. 371.—« Quand les sangliers ont bouté et renversé la terre, et la *couenne* de l'herbe... » MODUS, f° 31 (dans LITTRÉ).
DIAL. *Couenne* = m. s., Centre, JAUBERT ; Normandie, MOISY.—« *Un feu de couenne* = une colère sans motif et sans effet », Bas-Maine, DOTTIN.

FR.-CAN. La *couenne* est la surface d'un terrain depuis longtemps en pâturage ou en prairie, et composée de racines et de débris de racines. On l'appelle aussi *tignasse*, quand elle est composée de mauvaises herbes difficiles à détruire. *Lever la couenne* = enlever cette couche de terre gazonnée au moyen de la charrue.

Couette (*kwèt*) s. f.

|| Natte, tresse de cheveux; mèche de cheveux. *Ex.*: Porter la *couette* sur le dos = porter ses cheveux en tresse, en natte.— Avoir une *couette* blanche = avoir une mèche de cheveux blancs.

VX FR. *Couette* = petite queue. DARM.

DIAL. *Couette* = petite queue, Poitou, Centre, JAUBERT; Normandie, BUTET-HAMEL, *Revue des P. P.*, p. 78, *Bull. des P. N.*, p. 413.

Coat (*kó:t*) s. f.

|| Habit.

ÉTYM. Ang. *coat* = m. s.

Couillon (*kuyõ*) adj. et s. m.

|| Lâche, poltron, couard, avare, paresseux, lâcheur, traître. (En général, terme de mépris.)

DIAL. *Couillon* = m. s., Normandie, MAZE, DELBOULLE, DUBOIS, MOISY; *Revue des P. P.*, I. 46; parler pop. commun, TIM.; Centre, JAUBERT; Savoie, FENOUILLET.

Couillonner (*kuyòné*) v. tr.

|| Tromper, duper, trahir.

DIAL. *Couillonner* = m. s., Bas-Maine, DOTTIN; Normandie, MOISY, MAZE.

Coulée (*kulé*) s. f.

1° || Ravin.

FR. *Coulée* = chemin étroit par lequel le cerf se glisse dans son réduit, DARM.

DIAL. *Coulée* = vallée, Ille-et-Vilaine, ORAIN; Poitou, FAVRE; Bas-Maine, DOTTIN; Centre, JAUBERT.

2° || Quantité d'eau d'érable récoltée dans une journée.

Couler (faire) (*fe:r kulé*).

|| Mettre une *sucrerie* en exploitation. *Ex.*: Si le temps continue à être beau, je *ferai couler* la semaine prochaine.

Couleuré (*kulœ:ré*) adj.
|| Au teint coloré, haut en couleur.
VX FR. « La face blanche et *couleurée* », *Roman de la Rose.*
DIAL. *Couleuré* = m. s., Berry, LITTRÉ, JAUBERT ; Saintonge, ÉVEILLÉ.

Couleurer (*kulœ:ré*) v. tr.
|| Colorer.
DIAL. *Couleurer* = m. s., Bas-Maine, DOTTIN ; Normandie, *Rev. des P. P.*, I, 136, MOISY, ROBIN ; Centre, JAUBERT ; Berry, LAPAIRE ; Châtenois, VAUTHERIN ; Bresse, GUILLEMAUT.

Couleuve (*kulœ̀v*) s. f.
|| Couleuvre.
DIAL. *Couleuve* = m. s., Normandie, MOISY.

Coulombage (*kulõ:bà:j*) s. m.
|| Colombage.

Coloué (*kòlwé*) s. m.
|| Couloir, passoire.

Couloué (*kulwé*) s. m.
|| Couloir.
DIAL. *Couloué*=tamis pour passer le lait, Bas-Maine, DOTTIN.

Coulouèr (*kulwé:r*) s. m.
|| Couloir.
DIAL. *Coulouèr* = m. s., Bas-Maine, DOTTIN.

Collouer (*kòlwé*) v. tr.
|| Clouer.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

SARCLURES

⁂ Un journal traite de bigame un homme qui, ayant déjà femme légitime, « vient de *marier* une jeune fille à Montréal ».

S'il avait *épousé* la jeune fille, nous comprendrions qu'on l'accuse de bigamie. Mais *marier* une jeune fille n'équivaut pas à *se marier* avec elle. Un père *marie* sa fille à un jeune homme ; celui-ci *se marie avec* la jeune personne, ou l'*épouse*.

⁂ « *Réalisant* sans doute toute l'horreur de son crime, le misérable s'est enfui. »

On ne dit pas combien cette *réalisation* a rapporté au criminel. Il aura peut-être *compris* trop tard que l'horreur d'un crime est difficile à convertir en espèces.

⁂ Voici une *sarclure* énorme ! C'est plutôt un bouquet de mauvaises herbes, ou, mieux encore, un champ, un *compost* de terre, où mon sarcloir se perdrait et que je détache tout d'une pièce :

« Nous avons, au feu qui couvait encore sous la cendre, rallumé le flambeau de l'amitié ; et je viens, au nom de mes compagnes rencontrées sous le toit hospitalier où la grande famille des anciennes élèves maîtresses de l'Ecole Normale Laval a été reçue avec tant de bonté et de cordialité, je devrais dire avec tant de chaleur, puisque nous avons secoué de nos têtes le frimas des hivers pour nous parer des roses de nos dix-huit printemps, roses qui nous ont semblé à peine flétries et gardent encore le parfum des bons jours. »

⁂ On sait que la compagnie Frontenac pratique actuellement dans les rues de Québec des tranchées profondes pour y poser ses conduites de gaz ; on sait aussi que les passants en sont fort incommodés. Mais ce qu'on ne sait pas, c'est le tort que cela fait à l'agriculture : les récoltes ont été retardées beaucoup par ces tranchées... Lisez plutôt ce que publie un quotidien bien informé :

« Depuis le commencement des travaux d'excavations pour la compagnie du gaz Frontenac, nos *diverses* rues sont dans un état pitoyable et devenues presque impassables, surtout *sur* les

rues d'Aiguillon, Ste-Marie, St-Patrice, St-Olivier et autres, *le tout* aggravé par les fortes pluies des derniers jours, *causant des retards considérables dans les récoltes, un peu partout, aux environs de Québec.* »

⁂ On a plaidé les circonstances atténuantes en faveur des journalistes qui écorchent la langue française, et sans doute on a eu raison. Mais vraiment, certains journalistes abusent de l'indulgence que ces circonstances atténuantes leur assurent. Ils exagèrent. On comprend qu'un reporter fasse une faute ; on comprend qu'il en fasse deux ; on comprend qu'il en fasse dix, et vingt... Il n'a pas le temps de se relire, et puis il est mal payé, et surtout il ne sait pas mieux faire... Mais ce qui est incompréhensible, c'est qu'un rédacteur écrive, fasse imprimer et prétende faire lire, en première colonne de son journal, des phrases comme celle-ci, qu'il faut citer en entier et souligner d'un bout à l'autre :

« *Comme les conflits internationaux, les guerres, n'ont pas d'autres causes que celles dont naissent, en général, les conflits plus restreints des ouvriers, soit entre leurs unions et leurs patrons, soit entre leurs unions elles-mêmes, et comme, aussi, les moyens de pacification adoptés pour la prévention des petites guerres intérieures, des petites collisions du capital et du travail, sont en tous points aptes à opérer les mêmes effets, mutadis* (sic) *mutandis, dans leur application aux disputes internationales, c'est avec beaucoup de raison et de bon sens, que la loi Lemieux, pour la prévention et le règlement des conflits ouvriers a été proposée à la Conférence de la Paix, tenue à New-York, la semaine dernière, par son Excellence lord Grey, gouverneur du Canada, comme le modèle des résolutions á adopter à la Conférence de la Haye.* »

⁂ « Hier matin, les membres de la Congrégation de la paroisse ont *présidé* à l'élection d'un préfet. »

Tous *présidents*, les membres de la Congrégation ! En cette qualité, ils n'avaient sans doute pas droit de voter ; alors comment s'y est-on pris pour *procéder* à l'élection du préfet ?

⁂ Un marchand anglais annonce, en français (?), qu'il vend des « *làmpes d'autel décoratives* » (avec un bel accent grave sur l'*a*) ; c'est, écrit-il, « *la dernière idée en Décoration d'Autel, ou pour d'autres. Un très frappant et beau surplus a la décoration d'Autel et Sanctuaire.* »

LE SARCLEUR.

ANGLICISMES

Anglicismes.	Équivalents français.
Défalcataire (ang. defalcator)...	Concussionnaire, celui qui se rend coupable d'abus de confiance, de détournements.
Défalcation (ang. defalcation)..	Concussion, vol fait par un fonctionnaire dans l'exercice de sa fonction. (*Défalcation* : action de défalquer, de retrancher d'une somme, d'une quantité, LITTRÉ).

Défranchisation (ang. disfranchisement)...................	Dégradation civique (peine infamante qui enlève au citoyen ses droits politiques, certains droits civils, etc., DARM.).
Défranchiser (ang. disfranchise).	Dégrader, priver des droits politiques ou civils.
Déqualification, disqualification (ang. disqualification)......	Dégradation civique.
Déqualifié, disqualifié (ang. disqualified).....	Dégradé civilement, privé de ses droits politiques.
Il a été *déqualifié* pour sept ans.	Il a été privé de ses droits politiques pour sept ans.
Déqualifier, disqualifier (ang. to disqualify)...............	Enlever à qq'un ses droits politiques, prononcer la dégradation civique de qq'un, le frapper d'incapacité légale, politique.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

Vol. VI, No 3.—Novembre 1907.

LES NOUVEAUX CANTONS

Le canton est une division territoriale du comté, servant à mieux localiser et à déterminer avec plus de précision les terrains concédés. L'étendue moyenne des cantons est de soixante à cent mille acres, et leur forme correspond généralement à un carré de six à neuf milles de côté. Le gouvernement impérial, dans les dernières années du dix-huitième siècle, institua cette division géographique appelée, dans sa pensée, à déterminer les limites des nouvelles paroisses. Sauf les fiefs et seigneuries déjà concédés sous le régime français, tous les comtés de la province de Québec, furent, à partir de 1790, divisés en cantons.

En l'année 1906, la province de Québec comptait quatre cent trente cantons, les uns affectés à la colonisation, les autres à des fins industrielles. On vient d'en ajouter une trentaine de nouveaux.

Tous ces cantons ont reçu, lors de leur organisation, des noms dont le choix, sauf quelques rares exceptions, est assez judicieux. On s'est appliqué, dans la plupart des cas, à perpétuer le souvenir d'illustrations canadiennes. Une part assez large a même été faite aux hommes politiques de la génération actuelle.

Pourvoir un canton (*township*) d'un nom convenable n'est pas — on voudra bien le reconnaître — chose indifférente. Nous sommes même d'avis que l'on devrait toujours y apporter le plus grand soin et se montrer assez difficile lorsque le temps est venu d'attacher une étiquette à une partie du territoire.

Ce ne sont pas les noms historiques qui font défaut. Notre histoire nous en offre à chaque page, seulement, un triage est nécessaire. S'il se rencontre en effet des noms qui s'imposent d'eux-mêmes au souvenir de nos compatriotes et dont il est utile de perpétuer la mémoire, il en est d'autres qui ne perdent rien à demeurer dans l'oubli. Notre préférence doit porter au reste sur

les illustrations du passé. Quant aux contemporains, ils ont, d'une manière générale, tout le temps d'attendre que l'heure de la célébrité ait sonné pour eux, avant de passer par les honneurs de l'affichage public.

Les nouveaux cantons qui viennent d'être créés sont tous situés sur la côte nord du fleuve Saint-Laurent et dans le Labrador canadien, de la rivière Musquarro à Blanc-Sablon. M. Eugène Taché, sous-ministre des Terres et Forêts, qui avec l'assentiment du ministre, l'honorable M. Turgeon, a préparé l'organisation de ces cantons, a été particulièrement heureux dans le choix des noms qu'il leur a donnés. Chacun de ces noms rappelle le souvenir d'un navigateur illustre ayant exploré la Côte-Nord, ou encore, l'un ou l'autre des premiers concessionnaires des droits de pêche et de chasse dans cette partie lointaine du pays. En voici la liste, avec, en regard, quelques notes destinées à faire mieux connaître les personnages que l'on a voulu ainsi faire revivre.

Bissot.—François Bissot de la Rivière fut le premier concessionnaire du fief et de la seigneurie de l'Ile-aux-Œufs, à quarante lieues en bas de Tadoussac. Cette concession lui fut faite en 1661 par la compagnie des Cent-Associés. Bissot jeta là, sur cette Ile-aux-Œufs, qui devint depuis si célèbre par le naufrage de la flotte de l'amiral Walker, les fondations de son premier établissement de pêche. Il installa ensuite sur la terre ferme différents postes échelonnés de distance en distance, et fit du havre de Mingan son chef-lieu. De Québec, raconte M. J.-E. Roy, dans son *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, Bissot dirigeait ses exploitations lointaines. Chaque printemps, ses barques chargées d'engins de pêche et de marchandises de traite, partaient de la capitale et ne revenaient que quand la saison était finie.

Le plus jeune des fils de Bissot, François-Joseph, passa la plus grande partie de sa vie au Labrador, sur les bords du hâvre de Mingan où il s'appliqua à mettre en valeur les établissements commencés par son père. Il mourut en 1737.

Lalande.—Jacques de la Lande, sieur de Gayon, fut sénéchal, juge civil et criminel de la côte et seigneurie de Lauzon jusqu'en 1682 [1]. Il avait épousé la veuve de François Bissot. Après la mort de ce dernier, Lalande et Louis Jolliet se firent concéder les

(1) J.-E. Roy, *Histoire de la Seigneurie de Lauzon.*

îlets de Mingan échelonnés en face de la côte. Ils fixèrent des postes un peu partout, au Mécatina, à l'île Sainte-Marie, dans la baie de Saint-Augustin.

En 1690, ces établissements de pêche eurent à souffrir du passage de la flotte de l'amiral Phips qui venait assiéger Québec. La flotte anglaise qui remontait le fleuve détruisit en effet les principaux établissements français affectés à la pêche.

La Gorgendière.—Un des héritiers de Jolliet, Joseph Fleury de la Gorgendière avait épousé Claire Jolliet, fille de Louis Jolliet, à qui la concession primitive du fief de l'île d'Anticosti avait été faite en 1680. De la Gorgendière hérita aussi en 1725 de deux parties du fief des îles de Mingan. En 1751, il était grand-voyer à Québec, mais l'intendant Bigot le révoqua l'année suivante.

Duchesneau.—Intendant de la Nouvelle-France (1675-1682). Cet intendant est l'auteur d'une excellente carte de la côte nord du fleuve Saint-Laurent, et a signé la plupart des concessions de pêche sédentaire qui furent faites sur la côte.

Peuvret.—Jean-Baptiste Peuvret, Sieur de Menu, était le fils de Jacques Peuvret, conseiller du roi, lieutenant-criminel en l'élection du Perche. Il remplit la charge de greffier du papier terrier sous l'intendant Duchesneau, et hérita de la seigneurie de Gaudarville.

Le Gardeur.—Le personnage dont le nouveau canton rappelle le nom—Le Gardeur de Courtemanche, fils de Le Gardeur de Repentigny—fut d'abord capitaine d'une compagnie de la marine, puis un peu plus tard commandant pour le roi à la côte du Labrador.

L'auteur de *l'Histoire de la Seigneurie de Lauzon* nous dit que Le Gardeur a laissé sur cette étrange contrée des mémoires importants.

L'historien Ferland rapporte de son côté que le souvenir de Courtemanche n'était pas perdu, il y a cinquante ans, parmi les pêcheurs de cette côte sauvage.

Liénard.—Daniel Liénard de Beaujeu, lieutenant d'une compagnie de troupes du détachement de la marine, se fit accorder une concession de pêche en 1749 sur la Côte-Nord.

Bréard.—Sieur de Bréard était membre du Conseil Supérieur de Québec. Ce fut lui qui, ayant été nommé Commissaire en

1754, envoya à Montréal, cette année-là, 300 hommes de Québec et 50 de Trois-Rivières, pour faire les récoltes. Quelques années auparavant, en 1748, il s'était plaint au ministre de l'intendant Hocquart et déclarait, dans un mémoire, que ce dernier avait laissé les finances de la colonie dans une telle confusion qu'il lui avait été impossible de mettre Bigot à même d'en rendre compte par le retour des vaisseaux. Bréard possédait une concession de pêche sur la Côte-Nord.

Baune.—Sieur Baune était capitaine des gardes du gouverneur de la Nouvelle-France, M. de la Jonquière. Il obtint en 1749 la concession du poste du cap Charles sur la côte du Labrador.

Bellecourt.—François La Fontaine de Bellecourt, conseiller au Conseil Supérieur, avait hérité en 1733, des héritiers Jolliet et Bissot, du fief des îles de Mingan et de l'île d'Anticosti.

Saint-Vincent.—Sieur de Saint-Vincent, enseigne dans les troupes du détachement de la marine pour le service du roi en la Nouvelle-France, devint concessionnaire en 1740 d'un poste de pêche sur la Côte-Nord. Il possédait aussi, à titre de fief et de seigneurie, une certaine étendue de terre le long du lac Champlain.

Estèbes.—Sieur Guillaume Estèbes était membre du Conseil Supérieur de Québec. Il obtint, en 1749, une concession pour la pêche au loup marin et la traite des pelleteries dans la baie de Watsheshoo. Les archives d'Ottawa possèdent un mémoire des sieurs Estèbes et Cugnet contenant leurs propositions pour l'établissement de la pêche du loup marin et de la traite dans la baie de Kitchechatchou (1749).

Montesson.—C'est le nom de l'un des concessionnaires français de droits de pêche sur la Côte-Nord.

Bois Hébert.—Sieur Louis Deschamps de Bois Hébert était capitaine de compagnie du détachement de la marine en la Nouvelle-France. Sa veuve, Geneviève de Ramezay, obtint une concession en 1738 sur la Côte-Nord. La veuve de Bois Hébert possédait en outre la seigneurie de Ramezay qui fut vendue en 1900 à Pierre-Louis Panet.

D'Haudebourg.—M. Volant d'Haudebourg était l'un des représentants de Bissot de la Rivière. En 1750, le gouverneur de la Nouvelle-France, M. de la Jonquière, écrivit au ministre pour lui faire donner le brevet de commandant du Niagara.

Bougainville.—Louis-Antoine de Bougainville est l'une des gloires de notre ancienne mère patrie et l'une des illustrations de la Nouvelle-France, sous l'ancien régime. Il servit en 1756 comme aide-de-camp du marquis de Montcalm, chargé de la défense du Canada, et se signala dans plusieurs rencontres avec l'ennemi. Après la cession du Canada à l'Angleterre, de Bougainville entra dans la marine et s'éleva au rang des marins les plus célèbres de la France. Il a enrichi la géographie d'un grand nombre de découvertes.

Cook.—Il n'était que juste de commémorer le souvenir du célèbre navigateur anglais qui visita notre grand fleuve à l'époque où Québec était assiégé par le général Wolfe. C'est en effet en 1759 que Jacques Cook, commandant à bord du vaisseau le *Mercury*, sonda le canal qui est au nord de l'île d'Orléans et en leva le plan avec une intelligence qui donna dès lors une haute idée de ses dispositions. Ce premier essai le fit charger de dresser la carte du cours du fleuve Saint-Laurent. Il l'exécuta avec tant de succès que cette carte a été la seule longtemps en usage et qu'elle n'a pu être remplacée avec avantage qu'en 1830 par la carte du capitaine Bayfield, de la marine royale anglaise, qui releva à son tour le fleuve et le golfe du Saint-Laurent. Sa seconde campagne dans l'Amérique Septentrionale date de 1764. Il fit à cette époque les plans des côtes de Terreneuve avec l'exactitude et la précision du talent le plus éclairé.

Aucun navigateur n'a plus enrichi la géographie que l'immortel Cook.

Brouague. — Sieur François de Brouague était fils d'un marchand de Québec. Il exerça pendant longtemps la charge de commandant pour le roi sur la côte du Labrador. Il avait épousé en deuxième mariage Louise-Madeleine d'Esglis dont le frère devait être le premier évêque canadien de Québec. Aux archives d'Ottawa, on possède deux mémoires assez considérables adressés par le sieur de Brouague au Conseil de marine sur les événements survenus à la côte du Labrador entre les années 1718 et 1723, et sur la pêche et le commerce de ce pays.

Marsal.--C'est le nom d'un ancien concessionnaire français de droits de pêche sur la Côte-Nord.

Pontchartrain.—Sous le régime français, Le Gardeur de Courtemanche avait obtenu du gouvernement, sur la côte du Labrador,

une vaste baie parsemée d'îlots qui fut désignée sous le nom de baie des Phélyppeaux. Il y bâtit un fort qu'il appela Pontchartrain. Après la mort de Le Gardeur, l'établissement de Pontchartrain passa à son gendre Foucher. Un des fils de ce dernier, qui était écrivain du roi, substitut du procureur et conseiller du roi à Montréal, ajouta à son nom celui de *Labrador*.

Chevalier.—C'est le nom d'une famille établie dans l'ancienne seigneurie du chevalier de Saint-Paul, et dont les descendants vivaient naguère encore à cet endroit.

Phélyppeaux.—Ce qui constitue aujourd'hui la baie de Brador était désigné sur les cartes françaises du dix-huitième siècle et dans les vieux titres de concession sous le nom de *Baie des Phélyppeaux.* Jacques Cartier s'arrêta à ce port en 1534 et au commencement du XVIII siècle M. Le Gardeur de Courtemanche y fit la chasse et la pêche sur une grande échelle.

Brest.—Le découvreur du Canada, Jacques Cartier, visita la baie de Brest lors de son premier voyage, et c'est lui qui lui donna ce nom.

Les autres cantons sont ceux de *Bonne-Espérance,* nom d'une grande baie ainsi nommée depuis des siècles, *l'Archipel du Blanc-Sablon, l'Archipel du Vieux-Fort, l'Archipel de Saint-Augustin, l'Archipel Kécarpoué, l'Archipel du Gros-Mécatina, l'Archipel du Petit-Mécatina, l'Archipel de Ste-Marie* et *l'Archipel Ouapitagon et Coacoaehou.*

EUG. ROUILLARD.

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

Séance de l'Assemblée générale, 9 mai 1907.

....

Le Secrétaire général donne à l'Assemblée lecture d'une communication du Bureau de direction :

Le Bureau de direction de la Société du Parler français a reçu de M. Eugène Rouillard, membre de la Commission de géographie du Canada comme représentant de la province de Québec, la lettre suivante :

« Québec, 30 avril 1907.

« M. Adj. Rivard,
Secrétaire de la Société du Parler français au Canada,
Québec.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur d'informer la Société du Parler français que, la Commission de géographie du Canada ayant manifesté le désir que la province de Québec fût représentée comme les provinces-sœurs dans cette Commission, l'honorable M. Turgeon, ministre des Terres et Forêts, a décidé, par un décret en date du 12 avril 1907, de me confier cette charge. Je crois ajouter qu'avant même que cette nomination eût lieu, j'étais déjà, depuis plusieurs mois, en correspondance régulière avec la Commission de géographie, qui désirait fixer l'orthographe de certains noms géographiques français et sauvages.

« Le 21 mars dernier, à la suite de certaines représentations que je crus devoir lui faire, touchant l'orthographe des noms de lieux, la Commission de géographie me fit savoir « qu'elle com- « prenait toute la difficulté qui existait pour elle de s'occuper des « noms de la province de Québec, à cause de l'usage des deux

«langues dans cette province, et qu'elle était de plus en plus «d'avis qu'il lui faudrait accepter deux nomenclatures, anglaise «et française, pour cette province».

« Je lui répondis immédiatement qu'une double nomenclature n'aurait pour effet que de produire la confusion et qu'il valait bien mieux sur ce point s'en tenir aux règles déjà posées par la Commission elle-même. Quelques jours plus tard, me rendant encore mieux compte de l'importance de la question, je combattis avec plus de force que jamais l'idée de cette double nomenclature et annonçai à la Commission que la Société du Parler français, que j'avais consultée sur cette question, était de mon avis. J'allai plus loin; dans la même lettre, j'offris à la Commission, ce qu'elle accepta, de lui communiquer sur ce sujet une expression d'opinion de la Société du Parler français.

« Je soumets donc de nouveau le point en litige—l'opportunité d'une double nomenclature géographique—à la Société du Parler français, lui demandant respectueusement de vouloir bien formuler son opinion sous une forme officielle.

« J'ai l'honneur d'être votre très obéissant serviteur,

« EUG. ROUILLARD,

Représentant de la province de Québec dans la Commission de géographie du Canada.»

Le Bureau de direction a constitué un comité spécial, composé de M. l'abbé Camille Roy, licencié ès lettres, docteur en philosophie, professeur de littérature française à l'Université Laval, membre de la Société Royale du Canada, président de la Société du Parler français; M. l'abbé Amédée Gosselin, maître ès arts, professeur d'histoire du Canada à l'Université Laval; M. l'abbé S.-A. Lortie, maître ès arts, docteur en théologie, professeur à l'Université Laval, archiviste de la Société du Parler français; M. Eugène Rouillard, représentant de la province de Québec dans la Commission de géographie; M. Adjutor Rivard, professeur à l'Université Laval, secrétaire général de la Société du Parler français au Canada. Ce comité a été chargé d'étudier la question posée à la Société par M. Rouillard, et de présenter sur cette question un rapport à l'Assemblée générale.

Le Secrétaire général présente ensuite à l'Assemblée le rapport du Comité spécial établi par le Bureau.

Rapport du Comité spécial

Pour répondre plus clairement à la question qui nous est faite, nous croyons utile de rappeler brièvement quelques notions générales sur l'origine des noms propres.

Les noms de lieux sont des noms propres comme les noms de personnes. Les uns et les autres se forment de la même manière. A l'origine, tous les noms propres furent des noms communs. Après avoir appliqué à un individu un nom commun comme qualificatif, on le lui a appliqué pour le désigner à l'exclusion des autres, et le nom commun a été transformé en nom propre. C'est encore ainsi que se font les sobriquets.

Une fois transformé, le nom a pu passer d'une personne à une autre; ainsi, un grand nombre de noms d'hommes sont empruntés à l'histoire, à la Bible, au martyrologe, etc. Ces noms, la plupart très anciens, ont entièrement perdu le sens qui leur était d'abord attribué. (*Auguste* a voulu dire *majestueux*, *Martin* a signifié *guerrier*, etc.) D'autres noms d'hommes, de formation récente, laissent voir encore leur signification première; ils sont tirés de noms communs qui marquent quelque circonstance particulière. (Circonstances de naissance: *Laîné*; d'âge: *Lejeune*; de richesse: *de Beaulieu*, seigneur de Beaulieu, *bellum locum*; qualités physiques: *Lecourt*, *Rousseau*; qualités morales: *Lebon*, *Léveillé*; ressemblances physiques ou morales: *Poulin*, *Legeay*; métier: *Fabre*; nationalité: *Langlois*; etc.) Ces noms ne sont pas moins soumis à toutes les règles qui gouvernent les noms propres; ce sont des noms propres plus jeunes que les autres, comme les noms de famille sont moins anciens que les noms de baptême, mais rien ne les distingue des noms dont le sens est perdu.

Avant d'aller plus loin, nous ferons remarquer que ces noms propres de personnes ne se traduisent point. M. *Young* reste M. *Young* même en français; M. *Lejeune* continue à s'appeler M. *Lejeune*, même en anglais. M. *Littlejohn* ne signe pas *Petitjean*, quand il écrit en français. Les critiques anglais ne traduisent pas *Jean-Jacques Rousseau* par *John James Rousseau*.

Or l'origine des noms de lieux est analogue à l'origine des noms de personnes. On peut, à ce point de vue, les classer, comme les noms de personnes, en deux catégories:

1° Les noms de lieux sont souvent tirés de l'histoire, empruntés à des personnages illustres. Ainsi, en France, *Saint-Quentin* a été

ainsi nommé, parce que cette ville honore comme patron saint Quentin, apôtre du Vermandois. Un grand nombre de noms de lieux, dans la province de Québec, ont été ainsi formés: *Montcalm, Champlain, Maisonneuve, Saint-Hyacinthe*, etc.

2° Comme les noms de personnes, les noms géographiques peuvent aussi être formés de noms communs. Les pays, les régions, les villes et les villages tirent parfois leurs noms de leur situation, de leur aspect, de leurs productions, de leur commerce, de leur industrie, ou de quelque autre circonstance particulière; les fleuves et les rivières peuvent aussi être nommés d'après la couleur de leurs eaux, la nature de leur cours; les montagnes, d'après leur altitude, leur forme, leur couleur, etc. Par exemple, en France, on a nommé *Coudray*, un lieu fécond en coudriers; *Taillebois*, un village où l'on taille le bois; *Vimoutier*, une ville bâtie près d'un moutier, sur la Vie (rivière); *Aube*, une rivière aux eaux blanches; *Mont-Blanc*, une montagne recouverte de neiges éclatantes; *Bagnères*, un lieu propre aux bains (*balnea*); *Dauphiné*, une province dont les princes portaient un dauphin sur leurs armures; etc. Pour des raisons pareilles, on a formé ici des noms comme *Saint-Jean-Port-Joli, Cap-à-l'Aigle, Pointe-aux-Trembles, Ile-aux-Coudres, Anse-aux-Gascons, Grondines*, etc.

(Voir *les Noms de lieux*, par H. Cocheris.)

Nous reprendrons maintenant, l'une après l'autre, ces deux espèces de noms, pour nous demander si l'on doit, si l'on peut les traduire.

1° NOMS GÉOGRAPHIQUES FORMÉS D'UN NOM DE PERSONNE

Pas plus que le nom de personne, le nom de lieu qui est tiré de celui-là ne peut se traduire. Le nom de personne a été donné au lieu pour rappeler le souvenir de quelque personnage illustre, d'un fondateur, d'un patron. Traduit, ce nom ne rappellerait plus rien. *Newhouse* ne peut faire penser à M. de Maisonneuve.

Mais assez souvent un nom commun accompagne le nom propre qui sert à former le nom de lieu. Exemple: *Cap-de-la-Madeleine*. S'il s'agissait de désigner un cap, un promontoire, le mot *cap* resterait nom commun, et l'on écrirait, sans trait d'union et avec un petit *c*: le cap *de la Madeleine*, comme on écrit le cap

Diamant[1]. Mais c'est un nom de lieu, un nom de paroisse, et le mot *cap* fait partie de ce nom ; on écrit donc : *Cap-de-la-Madeleine.* Aucune partie de ce nom propre composé ne peut se traduire. En effet, « cape *de la Madeleine* » désignerait un cap, un promontoire qui s'appellerait *De la Madeleine*, mais non pas un endroit, une paroisse, un village nommé *Cap-de-la-Madeleine.* C'est un seul nom, propre et composé.

Donc, les noms géographiques de cette première catégorie (et elle comprend tous les noms géographiques où entrent un nom propre accompagné ou non de noms communs, et de tous ceux dont le sens primitif est effacé—comme *Paris, Madrid*, etc.) ne se traduisent pas.

C'est la règle générale dans une matière où nécessairement il y a beaucoup d'arbitraire et où l'usage crée parfois des exceptions malheureuses. Un certain nombre de noms de ce genre ont cependant varié suivant la langue parlée. On peut distinguer trois cas où cela se produit :

I. Quand il s'agit de noms anciens, connus depuis longtemps dans deux langues différentes et consacrés par l'usage sous deux formes, comme *London* et *Londres, Anvers* et *Antwerp, Suisse* et *Switzerland*, etc. Ce cas ne peut pas se présenter chez nous[2]. On n'appellerait pas *Londres*, la ville de *London* dans l'Ontario.

II. Quand, par l'addition ou le changement d'une ou deux lettres, le nom de lieu peut prendre une forme étrangère, sans perdre sa physionomie propre. Exemple : *Louisiane* et *Louisiana.*

III. Quand le nom propre de personne qui a servi à former le nom de lieu existe dans les deux langues et est consacré par l'usage sous deux formes légèrement différentes. Exemple : *Saint-Michel* et *Saint Michael.* (Mais sainte *Menehould* n'étant pas connue sous une autre forme en Angleterre, l'Anglais dit, comme le Français, *Sainte-Menehould.*)

Dans ces deux derniers cas, la traduction—si c'est une traduction—se fait naturellement dans le langage courant ; elle

---

(1) C'est là sans doute ce que veut dire, du moins quant aux majuscules, la règle 11 de la Commission de géographie. Il n'y a en effet d'exception que pour certains noms de montagnes, etc., où le nom commun, mis en apposition, est reçu comme faisant partie intégrante du nom propre tel que consacré par un long usage : *Mont-Blanc*, etc.

(2) Sauf dans quelques noms de provinces, qui n'offrent aucun danger d'erreur et que l'usage a consacrés sous deux formes : *Nouvelle-Écosse* et *Nova Scotia*, etc.

n'est pas le fait des géographes. Comme le dit très sagement la Commission de géographie (Règle 12), il faut éviter autant que possible d'employer plus d'un nom pour désigner un endroit. Les géographes, enregistrant l'usage établi, adoptent pour une ville le nom de *Saint-Jean*, pour une autre le nom de *Saint John ;* si le peuple traduit ces noms, les emploie l'un pour l'autre, et vient à confondre dans ses discours les deux endroits, c'est un inconvénient, et les autorités ne doivent pas l'y engager en traduisant elles-mêmes.

Dernière conclusion sur ce premier point : Les noms formés avec des noms propres, qu'ils soient simples ou composés, accompagnés ou non de noms communs, ne doivent pas être traduits ; les noms d'origine anglaise doivent garder leur forme anglaise, et les noms d'origine française leur forme française.

2° NOMS GÉOGRAPHIQUES FORMÉS DE NOMS COMMUNS

Ces noms sont formés de noms communs, qui, pris séparément, ont leurs équivalents dans la langue étrangère. Les noms communs viennent à former un nom propre, quand, après une évolution plus ou moins longue, ils finissent par être attribués d'une manière définitive à la désignation d'un lieu. Jusqu'à ce que cette évolution soit terminée, il arrive qu'on traduise en langue étrangère les noms communs qui sont juxtaposés sans être encore considérés comme parties intégrantes d'un nom propre composé ; mais une fois que l'usage ou l'autorité a fixé ces dénominations, aucune des parties du nom ne se traduit plus. Par exemple, tant que pour qualifier une rue, les Anglais disent que c'est « a broad way » ou « the main street », les Français traduisent ces expressions et disent que c'est « un chemin large », que c'est « la rue principale » ; mais le jour où ces mots anglais sont reconnus comme formant le nom de la rue, les Français cessent de traduire et disent « la rue *Broadway* », la rue « *Main* ». De même, on a dit d'une anse au fond de laquelle il y avait des prairies de foin naturel, que c'était « une anse au foin », et les Anglais ont pu traduire par « hay cove » cette expression purement descriptive ; mais plus tard cette expression a été adoptée pour désigner le lieu où se trouvait cette anse, et un village s'y étant établi, on lui a donné le nom de « village de *l'Anse-au-Foin* » ; il n'y a plus de traduction possible, et il faut dire, même en anglais : « village of *l'Anse-au-Foin* ».

C'est ainsi que les dictionnaires Webster, Pierce & Hempl, etc., écrivent, sans traduire: *La Manche, le Havre, le Pas-de-Calais, Mont-Blanc, Aix-la-Chapelle, Aix-les-Bains, Côte-d'Or, Bouches-du-Rhône, Franche-Comté*, etc.

Les ouvrages anglais les plus soignés, et qui font autorité, n'écrivent pas autrement les noms de lieux français et les noms géographiques franco-canadiens. Nous ne citerons que la traduction des *Relations des Jésuites*, publiée par Feuben Cold Thwaites: *The Jesuit Relations and Allied Documents*. Etc. Voir, par exemple, le volume XLIX: « Cap-de-la-Magdeleine » (p. 12), « Isle-aux-Basques » (p. 29), « Isle-Verte » (p. 31), « Saut-au-Mouton » (p. 43), « Notre-Dame-de-Bon-Secours » (p. 181), etc., etc. (1)

On peut consulter aussi le *Typographical Dictionary of Lower Canada* de Bouchette. Dans cet ouvrage anglais, les noms géographiques français sont presque tous conservés: Anse-à-Beaufils, Anse-de-Berthier, Anse-de-l'Etang, Ruisseau-des-Anges, Arbre-à-la-Croix, Baie-à-l'Aviron, Baie-des-Allouettes, Baie-des-Rochers, Baie-Saint-Paul, Rivière-Blanche, Isles-Brûlées, lac Calvaire, Cap-Chat, Cap-Rosier, Cap-Rouge, Cascades, Isle-Castor, les Cèdres, Lac-des-Chats, Rivière-des-Chênes, Rivière-aux-Chiens, Rivière-Croche, Rivière-du-Nord, Rivière-du-Loup, Rivière-de-l'Eau-Chaude, Échaffaud-aux-Basques, Rivière-des-Femmes, Petite-Ferme, Forges-Saint-Maurice, Petite-Fourche, Grande-Fourche, la Friponne, Rivière-aux-Glaises, Rivière-du-Gouffre, Grande-Rivière, Grande-Vallée-des-Monts, Gros-Ruisseau, Grosse-Roche, Isle-aux-Coudres, Isle-aux-Noix, Isle-du-Portage, Cap-de-la-Madeleine, Lac-Vert, Isle-du-Large, Rivière-aux-Loutres, Longue-Pointe, Rivière-du-Moulin, Rivière-Noire, etc., etc.

De même, dans les Mémoires des Commissaires, au sujet des limites de l'Acadie ou du Canada (1755-1763), les Commissaires anglais respectent toujours les noms géographiques français et ne les traduisent pas.

On doit donc conclure d'une manière générale que les noms géographiques, même ceux qui sont formés de noms communs, ne se traduisent pas d'une langue dans une autre.

C'est aussi ce que nos législateurs, à qui il appartient de constituer en corporation nos municipalités et de consacrer offi-

---

(1) Dans Thwaites comme dans les *Statuts*, on a omis *presque* partout les traits d'union; nous les rétablissons, car la règle, en français, est de mettre des traits d'union entre les parties d'un nom propre de lieu, sauf après l'article qui *commence* un nom. Le dictionnaire Pierce & Hempl observe cette règle.

ciellement leurs noms, ont généralement observé. En effet, la version anglaise des *Statuts refondus de la province de Québec*, sections 64 et 69, en déterminant les districts électoraux et les divisions pour le Conseil législatif, donne sans les traduire la plupart de nos noms géographiques français : Mille-Isles, [1] Ile-Saint-Ignace, Ile-Madame, Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, l'Assomption, Ile-Ronde, Ile-à-l'Ours, Iles-au-Sable, Ile-au-Castor, Ile-au-Foin, Ile-aux-Fênes, Ile-du-Pads (plusieurs pensent qu'on devrait écrire : *Ile-Dupas*, malgré l'orthographe donnée par Mgr Plessis), Ile-des-Plantes, Ile-à-l'Orme, Ile-au-Noyer, Ile-à-la-Cavalle, Ile-du-Nord, Ile-du-Milieu, Ile-au-Sable, Ile-à-l'Aigle, Ile-à-la-Grenouille [2], Saint-Michel-des-Saints, Baie-des-Chaleurs, Cap-de-la-Madeleine, Saint-François-Xavier-de-la-Petite-Rivière, Ile-aux-Coudres, Baie-Saint-Paul, Pointe-au-Pic [3], Saint-Joseph-du-Lac, Sainte-Brigitte-des-Sauts [4], l'Anse-de-l'Etang, la Grande-Vallée-des-Monts, Cap-Chat, Cap-Rosier, Longue-Pointe, Pointe-aux-Trembles, Rivière-des-Prairies, Sault-au-Récollet, Côte-Saint-Louis, Côte-des-Neiges, Notre-Dame-de-Grâces-Ouest, Pointe-Claire, Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, Ile-au-Cerfeuil, Ile-au-Bois-Blanc, Saint-Roch-des-Aulnets, Saint-Jean-Port-Joli, Notre-Dame-de-la-Victoire, Saint-David-de-l'Auberivière, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, Grosse-Ile, Ile-Sainte-Marguerite, Ile-aux-Reaux, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, l'Ange-Gardien, Château-Richer, Notre-Dame-de-Bonsecours, Portage-du-Fort, Saint-Félix-du-Cap-Rouge, Ile-de-Grâce, Ile-aux-Corbeaux, Ile-à-la-Pierre-Ile-du-Moine, Ile-aux-Raisins, Sainte-Anne-de-la-Pointe-au-Père, Mont-Joli, Saint-Pierre-de-la-Pointe-aux-Esquimaux, Mille-Vaches, Saint-Joseph-des-Cèdres, Saint-Ignace-du-Coteau-du-Lac, la Présentation, la Pointe-du-Lac, Sainte-Rose-du-Dégelé, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Agathe-des-Monts, Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre, Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy, etc., etc., etc.

---

(1) Voir la note précédente.

(2) Dans ces mots et les autres de même forme, si l'on voulait se servir du mot « île » comme simple mot descriptif et n'en point faire une partie du nom, on écrirait : « île des Plantes », et l'on traduirait : « des Plantes Island ». Mais les *Statuts* ne traduisent pas.

(3) La version anglaise des *Statuts* écrit *Pointe-au-Pic* avec des traits d'union.

(4) Les *Statuts* écrivent « St. » au lieu de « Saint ». C'est une faute ; car ce mot fait partie du nom et n'est pas traduit, puisque au féminin les mêmes *Statuts* écrivent « Ste. » au lieu de « Sainte ». En français, on écrit régulièrement « Saint, Sainte », au long ; cependant, dans les ouvrages de géographie, on peut abréger et écrire : « St » et « Ste », mais sans point.

De même, la version anglaise, des *Statuts Refondus du Canada* de 1906, au chapitre 5 (*Representation Act, Schedule*), conserve leur forme française à la plupart de nos noms : Saint-Norbert-du-Cap-Chat, Rivière-du-Sud, Saint-Félix-du-Cap-Rouge, Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Louis-de-Bonsecours, Sainte-Victoire, Saint-Basile-le-Grand, Sainte-Marie-de-Monnoir, Saint-Jean-l'Évangéliste, la Présentation, Sainte-Marie-Madeleine, Notre-Dame-des-Anges, la Visitation-de-l'Ile-du-Pads, Saint-Paul-l'Hermite, Saint-Roch-de-l'Achigan, Sault-au-Récollet (1), Saint-Joseph-de-la-Rivière-des-Prairies, Longue-Pointe, Pointe-aux-Trembles (2), Côte-Saint-Louis, Côte-de-la-Visitation, Côte-des-Neiges, Côte-Saint-Paul, Notre-Dame-de-Grâce, Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Isle, Saint-Joachim-de-la-Pointe-Claire, etc., etc., etc.

Dn reste, un grand nombre de ces noms ont été fixés dans leur forme française par des lois. Par exemple, la version anglaise de la loi 60 Vic., ch. 62. qui constitue en corporation la cité de Saint-Henri, ne lui donne pas pour nom « city of *Saint-Henry* », mais « city of *Saint-Henri* » (écrit correctement : *Saint-Henri*, ou *St-Henri*). Citons encore quelques noms français, tels qu'on les trouve dans les lois qui les ont consacrés : « Municipality of Grande-Baie, » (3) 22 Vic., ch. 69. « Municipality of l'Étang-du-Nord », 37 Vic., ch. 43. « Parish of Saint-Pierre-de-la-Pointe-aux-Esquimaux », 36 Vic., ch. 30. « Village-of-Pointe-au-Pic », 40 Vic., ch. 41. « Village of Coteau-Saint-Pierre », 56 Vic., ch. 61. « Village of la Côte-des-Neiges », 52 Vic., ch. 85. « Village of Grand'Mère », 61 Vic., ch. 61. « Village of la Petite-Côte », 58 Vic., ch. 59. « Pointe-anx-Trembles », 52 Vic., ch. 95. « Portage-du-Fort », 52 Vic., ch. 57. « Saint-Félix-du-Cap-Rouge », 36 Vic., ch. 36. Etc., etc., etc.

Dans les proclamations officielles érigeant les municipalités, on a aussi observé cette règle. Nous ne citerons que quelques noms, tels qu'ils se trouvent dans la version anglaise, avec la date de chaque proclamation : Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette (4), 9 octobre 1835 ; Portage-du-Fort, 25 août 1861 ; Mont-Joli, 23 octobre 1880 ; Sainte-Anne-de-la-Pointe-au-Père, 10 octobre 1882 ;

---

(1) et (2). Les *Statuts* mettent ici des traits d'union.

(3) et (4). Nous rétablissons seulement les traits d'union omis, et nous écrivons « Saint, Sainte », au lieu de « St., Ste. ». Voir plus haut la note à ce sujet.

Rivière-du-Loup, 11 janvier 1842 ; Notre-Dame-du-Portage, 19 juillet 1856 ; Sainte-Rose-du-Dégelé, 24 septembre 1885 ; Trois-Pistoles, 18 juin 1845 ; Château-Richer, *id.* ; Saint-François-de-la-Petite-Rivière, *id.* ; Saint-Louis-de-l'Isle-aux-Coudres, *id.* ; la Baie-Saint-Paul, 13 mars 1893 ; Rivière-Ouelle, 18 juin 1845 ; Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, *id.* ; Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, *id.* ; Cap-Saint-Ignace, *id.* ; Saint-Jean-Port-Joli, *id.* ; Très-Saint-Sacrement, 2 avril 1885 ; Saint-Stanislas-de-la-Rivière-des-Envies, 18 juin 1885 ; Saint-Charles-de-Charlesbourg, *id.* ; Saint-Félix-du-Cap-Rouge, 11 mars 1872 ; (dans la proclamation érigeant Saint-Charles-de-Charlesbourg en corporation, version anglaise, on trouve que cette paroisse comprend les endroits appelés « Petit-Village, Gros-Pin, Bourg-Royal, Bourg-la-Reine ») ; etc., etc., etc.

Il nous paraît donc que les noms géographiques de la province de Québec ne doivent pas être traduits, que les noms d'origine anglaise doivent garder leur forme anglaise et les noms d'origine française leur forme française, et que par conséquent il n'y a pas lieu de faire une double nomenclature.

C'est ce qu'on a compris aux États-Unis. La Louisiane, ancien pays de langue française, a conservé la plupart de ses vieux noms. Sans doute, et suivant la règle que nous avons rappelée, on traduit en anglais les noms communs qui ne font pas partie intégrante du nom propre : par exemple, le lac *Chien* s'appelle, en anglais : « the lake *Chien* » ; le lac *Bœuf*, « the lake *Bœuf* » ; la pointe *Coupée*, « the point *Coupée* » ; mais la région qui emprunte son nom à cette pointe de terre, se nomme, en anglais comme en français, *Pointe-Coupée*. De même, on a conservé, dans la Louisiane, sans les traduire, les anciens noms français de lieux tels que : Terre-Bonne, Grand-Chenier, Paincourtville, la Clinche, Isle-au-Pied, Grand-Marais, Bâton-Rouge, Grosse-Tête, Châtaignier, Plaquemine-Brulée, la Fourche, Rapides, Bienville, Bayou-la-Chute, Fouge, Raccourci, Rigolets, Terre-aux-Bœufs, etc., etc.

C'est bien de pareils exemples et de ces principes que s'est inspirée la Commission de géographie, pour établir les règles de sa nomenclature. Ces règles nous paraissent sages, et nous pensons que, si elle devait y ajouter quelque chose, la Commission ne devrait dans tous les cas en rien retrancher, surtout ne devrait point entreprendre de dresser une double nomenclature

pour les noms de lieux de la province de Québec. Nous suggérerions plutôt qu'elle applique plus rigoureusement les règles déjà adoptées.

Par exemple, la règle 7, combinée avec la règle 14, indique clairement que les mots français qui composent un nom propre de lieu et qui ne sont pas fondus en un seul mot, doivent être reliés par des traits d'union. Or, nous voyons que la Commission, dans son rapport de 1906 (version anglaise), omet partout les traits d'union dans les noms composés en français, bien qu'elle écrive: «Thirty-One-Mile Lake», avec des traits d'union. Il faudrait des traits d'union dans tous les noms français; c'est la règle, sauf, nous l'avons dit, après l'article qui commence un nom. Les meilleurs dictionnaires anglais observent cette règle dans les noms français.

Sur quelques autres points, nous pensons que l'observation plus stricte des règles posées par la Commission assurerait l'établissement d'une nomenclature plus régulière et plus correcte. Pourquci, par exemple, la nomenclature contenue dans le Rapport de 1906 (version anglaise), écrit-elle: «*lac* de Travers», et «*lake* Lacroix»? Ce sont deux lacs qui ont des noms français. Pourquoi, pour désigner deux villages dont les noms sont également français, écrit-elle, dans un cas: «Gatineau *Point*», et dans l'autre: «*Pointe* la Garde»? Pourquoi écrit-elle, en anglais: «Chaleur bay» et non: «de Chaleur bay», puisque justement elle écrit: «Cape d'Espoir», et non: «Cape Espoir»?

Sur ces noms et quelques autres, tels que nous les trouvons enregistrés dans le Rapport de la Commission, il y aurait des observations à faire; mais la question qui nous est soumise ne va pas jusque là; du reste, nous croyons qu'il suffirait, pour faire tomber nos objections, de se conformer rigoureusement aux règles posées par la Commission.

Après délibération, l'Assemblée générale adopte le rapport du Comité spécial comme expression d'opinion de la Société.

Le Président,

CAMILLE ROY, p[tre].

Le Secrétaire,

ADJUTOR RIVARD.

PRONONCIATION

DES MOTS ANGLAIS FRANCISÉS

La langue française a emprunté bon nombre de mots à l'anglais. « Le développement extraordinaire de l'Angleterre et des États-Unis au point de vue commercial, industriel, agricole, etc., explique suffisamment, dit Darmesteter, l'invasion de mots anglais que notre langue a eu à subir, et contre laquelle, par amour de la nouveauté, elle ne s'est peut-être pas toujours assez défendue. » Nous ne voulons pas parler des expressions que le caprice de la mode introduit, de nos jours, dans le langage, et qui demain seront rejetées, mais plutôt des mots anglais qui ont acquis le droit de cité dans le français. Ces mots, comment les faut-il prononcer? Pour ceux qui ont été heureusement transformés et sont devenus absolument français, il ne peut y avoir de difficulté: « beaupré » se prononce *bópré*, et l'influence de *bowsprit* ne se fait plus sentir. Mais beaucoup de mots, qui sont admis dans la langue, ont encore une physionomie anglaise; ils sont en passe peut-être d'acquérir une forme vraiment française. Mais, pour l'heure, et avec l'orthographe qu'ils ont encore, nous nous demandons parfois comment nous devons les prononcer? Sans doute, il serait désirable qu'une prononciation toute française leur soit appliquée; ils seraient par là plus tôt assimilés, même dans leur forme écrite. Mais cette francisation complète, pour se faire sûrement, doit se faire lentement. Il est à craindre même que certains mots, introduits dans la langue par les lettrés, soient fixés dans leur forme actuelle, ne soient jamais plongés dans le creuset du parler populaire, et gardent toujours leur allure étrangère. Mais notre but n'est pas de discuter la légitimité de ces emprunts; nous voulons seulement indiquer comment on prononce aujourd'hui quelques-uns de ces mots. L'usage fait la loi en prononciation. L'usage changera, et en plusieurs cas c'est à souhaiter, mais, puisque nous rencontrons ces mots dans nos lectures, puisqu'il nous arrive de les employer nous-mêmes, il est

bon que nous sachions comment on les prononce habituellement en France. En France même, l'usage varie; nous donnons de préférence la prononciation indiquée par Passy et par Darmesteter, en notant quand il y a lieu les variantes les plus respectables.

Dans la liste qui suit, on trouvera, dans une première colonne, les mots empruntés à l'anglais tels qu'on les écrits *aujourd'hui* en français; dans une deuxième, la prononciation en orthographe vulgaire; dans une troisième, la prononciation figurée en caractères phonétiques.

alderman	al-der-ma-n'	*àldèrmàn*
ale	ai-l'	*é:l*, (DARM.) *è:l*
arrow-root	a-rô-rou-t'	*àróru:t*
ballast	ba-last'	*bàlàst*
bank-note	ban-qu'-no-te	*bãknòt*
bifteck	bif-tè-q'	*biftèk*
boghei	bo-gué	*bògé*, (DARM.) *bògè*
break	brê-qu'	*brè·k*
bugle	bu-gle	*bugl*
chèque	chê-que	*cèk*
claymore	clai-mo-re	*klémò:r*,(DARM.) *klèmò:r*
clown	clou-n'	*klun*
club	club	*klub* (1)
coaltar	côl-tar	*kóltà:r*
coke	co-que	*kòk*
cold-cream	col-crêm'	*kòlkrè:m*
convict	con-vict'	*kõvikt*
coroner	co-ro-nêr	*kòrònè:r*
cotre, cutter	cô-tre	*kó:tr*, (DARM.) *kò:tr*
cottage	co-ta-ge	*kòtà:j*
covenant	co-ve-nan	*kòvnã*
cowpox	cou-pox'	*kupòks*
dandy	dan-di	*dãdi*
déraillement	dé-râ-ye-man	*dérá:ymã*
dérailler	dé-râ-yé	*dérá:yé*
derby	der-bi	*dèrbi*
drawback	drâ-baqu'	*drábák*
fashion	fa-chion	*fàcyõ*, (DARM.) *fàzyõ* et à l'anglaise *fàcœn*

(1) *klòb* est une prononciation vieillie. (DARM.)

fashionable	fa-chio-na-ble	*fàeyònàbl*, (DARM.) *fàzyònà:bl* et à l'anglaise *fàeœnà:bl*
flint-glass	flin'-glass'	*flinglà:s*, (DARM.) *flẽtglà·s*
flirt	fleurt'	*flœrt*
flirtage	fleur-ta-ge	*flœrtà:j*, (DARM.) *flirtà:j*
flirtation	fleur-tâ-cion	*flœrtásyõ*, (DARM.) *flirtasyõ*
flirter	fleur-té	*flœrté*, (DARM.) *flirté*
gentleman	jan-tle-man	(DARM.) *jãtlėmã*
groom	groum'	*grum*
handicap	han-di-cap'	*ãdikàp*
hanebane	ha-ne-ba-ne	*ànbàn*
interview	in-ter-viou	*ẽntèrvyu*
interviewer	in-ter-viou-é	*ẽtèrvyué*
jockey	jo-quê	*jòkė*
jury	ju-ri	*juri*
keepsake	quip-sê-que	*kipsėk*
lady	lai-di	(PASSY) *lėdi*
lasting	las-tin-gu'	*làstẽ:g*
loch	loqu'	*lòk*
lunch	lon-ch'	*lõ:e*
luncher	lon-ché	*lõ:eé*
macadam	ma-ca-dam'	*màkàdàm*
mac-ferlane	mac-fer-lan'	*màkfèrlàn*
mackintosh	ma-quin'-toch'	*màkintòe*
malt	malt'	*màlt*
meeting	mi-tign'	*mitiṉ*
mohair	mo-air	*moè:r*
plaid	plêd'	*plėd*, (DARM.) *plė*
poney	pô-né	*póné*, (DARM.) *pònė*
porter	por-têr'	*pòrtė:r*
pouding	pou-din-gu'	*pudẽ:g*
quaker	coua-cre	*kwàkr*
rail	ra-y'	*ra:y* (1)
railway	rèl-ouais	*rèlwė*
reporter	re-por-teur	*rėpòrtœ:r*

(1) DARMESTETER donne *rà:y* et *rè:l*; NYROP, *rà:y* et *rè:y*.

revolver	re-vol-vêr	*rėvòlvė:r*
rosbif	ros-bif	*ròzbif*
rumb, rhumb	ron-b'	*rõ:b*
sandwich	san-douitch'	*sãdwitc*
schooner	chou-nêr	(DARM.) *cunė:r* (1)
sloop	sloup'	*slup*
snob	snob'	*snòb*
spencer	spin-cêr	*spẽsė:r*
spleen	splin'	*splin*
sport	spor	*spò:r*
square	scouêr	*skwė:r* (2)
steamer	sti-meur	*stimœ:r*, (DARM.) *stimė:r*
steeple-chase	sti-ple-tchè-ce	*stiplètcès*
tender	tin-dêr	*tẽdė:r*, (PASSY) *tãdė:r*
toast	tost'	*tòst*
tory	to-ri	*tòri*
tramway	tram'-oué	*tramwé*,(DARM.)*tràmwė*
truck	truc'	*truk*
turf	turf'	*turf*
turnep	tur-nêp	*turnèp*
ulster	ul-stêr	*ulstė:r*
wagon	va-gon	*vàgõ*
warrant	oua-ran	*wàrã*
waterproof	oua-ter-prouf'	*wàtèrpruf*
whiskey	ouis-qué	*wiské*
yacht	iot'	(PASSY) *yòt* (3)
yankee	ian-qui	*yãki*
yard	iar	*yà:r*

ADJUTOR RIVARD.

---

(1) PASSY transcrit: *skunœ:r*, et DARMESTETER donne *skunė:r* comme vieilli.

(2) NYROP doune aussi *skwà:r* que DARM. note comme populaire.

(3) DARM. donne *yàkt, yák et yòk*; NYROP, *yòt, yàk* et *yàkt.*

TERMINOLOGIE TECHNIQUE

I

UN LOQUET

Le **loquet** est une fermeture de porte, que nous désignons généralement, au Canada, sous le nom de *clenche*. La **clenche** n'est pas le **loquet**, mais une pièce du **loquet**.

Le **loquet** se compose d'un **battant** et d'un **mentonnet**.

Le **battant** du **loquet** est une petite lame de fer, de bois parfois, fixée à la porte, et qui se soulève ou s'abaisse par un bout. C'est cette pièce, proprement dite le **battant**, qu'on appelle aussi **clenche**, **clenchette**, **clanche**, **clinche** et **cadole**. Ces termes sont admis comme synonymes ; cependant, la **cadole** est plutôt le **battant** qu'on soulève à l'aide d'une ficelle, tandis qu'on fait mouvoir la **clenche** avec un **bouton** ou un levier.

Le **mentonnet** est l'espèce de gâche, fixée au chambranle, et qui reçoit le **battant** quand on ferme la porte.

Le plus souvent, le **loquet** est muni d'une **bascule**, petit levier dont un bout soulève le **battant**.

La **bascule** peut être posée sous le **battant** et dans le même plan que cette dernière pièce ; on la fait jouer au moyen d'une **poignée** tournante. Quand la **bascule** traverse la porte, on l'appelle **poucier**, parce qu'on soulève le **battant** en mettant le pouce sur la petite tablette qui termine la bascule ; ce genre de **loquet** a reçu le nom de **loquet poucier**. Le **loquet** qui n'a pas de **bascule** et se soulève à l'aide d'un **bouton** se nomme **loquet à bouton**. Celui qui se soulève au moyen d'une ficelle se nomme **cadole**.

Le **loquet à vielle** ou **à la cordelière** est celui dont le **battant** se soulève au moyen d'une **clef** à jour qui s'introduit à plat dans l'entrée. L'entrée du **loquet à la cordelière** est en forme de ⊥ et s'appelle **platine de loquet**. La clef du loquet n'a pas reçu de nom particulier ; c'est une **clef de loquet**. L'expression *passe-partout*, usitée au Canada, n'est pas bonne. Le *passe-partout* est une clef pouvant ouvrir plusieurs serrures ; une **clef de loquet**

n'est pas nécessairement un *passe-partout*. Ce nom lui a été donnée, au Canada, sans doute parce que les clefs de loquets diffèrent peu les unes des autres.

II

UNE SERRURE

Le mécanisme d'une **serrure** ordinaire est enfermé dans une boîte de métal, formée d'un **palastre** (face principale, sur laquelle est bâtie la serrure), d'un **foncet** (couverture, pièce opposée et parallèle au palastre), de trois **cloisons** (formant l'épaisseur de la serrure) et d'un **bord** ou *rebord* (qui est la cloison que traverse le pêne). L'**entrée** de serrure, entaille pratiquée dans le palastre, permet l'introduction de la clef ; la serrure **bénarde** a aussi une entrée dans la couverture, et s'ouvre des deux côtés. Une petite pièce mobile, le **cache-entrée**, ferme l'entrée de serrure. Le petit conduit rond, ménagé dans l'intérieur de la serrure pour recevoir la tige de la clef, se nomme **canon** ; dans les serrures bénardes, le canon est libre ; dans les autres, il contient une broche qui s'introduit dans la forure de la clef. Les serrures à clefs plates ont des canons mobiles et tournants. Le **pêne** est un verrou qui va et vient sous l'action d'un ressort, d'un bouton ou d'une clef. La tête du pêne sort par l'ouverture pratiquée dans le bord et s'introduit dans la **gâche** pour tenir la porte fermée.

La **gâche** est une pièce fixée au chambranle et dans laquelle s'engage la tête du pêne. Dans le **demi-tour**, la gâche porte un **sautillon**, petit massif de fer ou de cuivre en talus qui fait glisser plus facilement le biseau du pêne.

Le pêne à demi-tour est poussé en dehors par l'action d'un ressort et repoussé par un bouton ou par un demi-tour de clef ; le demi-tour se ferme donc par le seul choc du pêne sur le sautillon. Le demi-tour se nomme aussi *bec-de-cane*, s'il n'a pas de clef et ne s'ouvre qu'au moyen d'un bouton (à coulisse ou à foliot, c'est-à-dire tournant). Le **tour-et-demi** est la serrure qu'on peut ouvrir en tournant le bouton ou la clef aussi bien à droite qu'à gauche (serrure à double mouvement ou décinimique).

Le **pêne dormant** n'a de mouvement que celui que lui imprime la clef ou le bouton ; il ne court pas sous l'action d'un ressort et n'est pas taillé en biseau.

Nous verrons ce que sont les **barbes** et les **garnitures** en parlant de la clef.

III

UNE CLEF

La **clef** a trois parties : l'**anneau**, la **tige** et le **panneton**.

L'**anneau** est la partie de la clef que l'on tient dans la main, quand on la tourne. Il est généralement évidé.

La **tige** est la partie de la clef de l'anneau au bouton.

Au-dessus de l'anneau, se place l'**embase**, simple ornement qui se compose de boules et d'intervalles. Plus haut que l'embase (aussi appelé *balustre*), se trouve la **hève**, petit filet circulaire autour de la tige ; son objet est d'empêcher la clef de traverser la seconde entrée de la serrure ; la **hève** n'existe donc que dans les clefs de serrures bénardes et dans certaines clefs plates. Dans ces dernières l'embase se confond le plus souvent avec la hève.

Au bout de la clef et faisant pavillon, se trouve le **panneton**.

La tige du pêne est garnie de **barbes**, espèces de dents que le panneton accroche en tournant dans la serrure.

Le **museau** est le petit évasement qui termine le panneton à l'opposé de la tige. Dans les clefs tourmentées, le corps du panneton, c'est-à-dire la partie qui fait pavillon de la tige au museau, est contourné au lieu d'être droit. Dans les clefs plates, le panneton court le long de la tige, de la hève au bouton.

A l'intérieur de la serrure sont fixées des pièces de formes variées, appelées **gardes** ou *garnitures ;* ces pièces s'opposent au jeu de toute clef qui n'est pas découpée par des ouvertures destinées à les laisser passer; suivant leurs formes et leurs positions, ces garnitures prennent divers noms : *bouterolles, pertuis, planches, rateaux, rouets, faucillons, fond-de-cuve, pleine-croix*, etc.

Des entailles sont pratiquées dans le panneton, qui correspondent aux garnitures et portent les mêmes noms : *bouterolles, pertuis*, etc.

La tige de la clef se termine par un **bouton** ou une **forure** : la *clef à bout* est celle des serrures bénardes ; la *clef forée* reçoit la broche quand elle entre dans le *canon* d'une serrure à une seule entrée.

Le **passe-partout** est une clef dont le panneton est entaillé de telle sorte qu'elle puisse ouvrir plusieurs serrures différentes.

A. R.

LIVRES ET REVUES

(CANADIANA)

Congrès international des Américanistes—XVe session, tenue à Québec en 1906. Québec (Dussault et Proulx), 1907, 2 vol. in-8o, LXV + 412 et 468 pages.

Les Dialectes français dans le Parler franco-Canadien, par M. Adjutor Rivard : étude publiée avec les autres travaux du Congrès.

Les travaux de la XVe session du Congrès international des Américanistes viennent d'être livrés au public. On se rappelle que ce Congrès réunit dans notre ville, au mois de septembre 1906, des savants venus de tous pays, et comme ce fut pour notre population québecquoise un grand événement scientifique, littéraire et social.

Ceux qui voudront préciser dans leur mémoire le souvenir de ces fêtes américanistes n'auront qu'à en lire le récit au commencement du premier des deux volumes que nous signalons aujourd'hui ; et ceux que passionnent les choses vieilles de notre continent, les mœurs de ses premiers occupants, le parler des sauvages, leurs danses et leur musique ; ceux qui s'intéressent aux principes de gouvernement chez les Indiens, à l'organisation sociale des Ten'as ou des Skidi Pawnee, aux vieilles cartes de notre Monde nouveau, et aux fouilles de Teotihuacan ; ceux-la enfin que préoccupe la question Calchaquie, pourront à loisir, et pour bien d'autres sujets encore, parcourir les deux volumes tout entiers, très documentés, fort bien imprimés, illustrées de gravures très nettes, et très instructives.

On sait comme les Canadiens français ont largement collaboré à l'œuvre du Congrès ; aussi avons-nous été heureux de voir leur prose mêlée à celle de tous ces spécialistes que nous avait ici apportés le flot scientifique. A côté des noms bien connus déjà dans le monde américaniste, comme ceux des Lejeal, des Boman, des Batrès, des Seler, des Lehmann, nous remarquons ceux de nos compatriotes qui ont présenté au Congrès des travaux qui furent bien appréciés, MM. Edmond Roy, Ernest Gagnon, N.-E. Dionne, A. Rivard, A. Gagnon, MM. les abbés Amédée Gosselin, P. Rousseau, E. Gauvreau, les RR. PP. Jetté, Lacombe,

Forbes, et plusieurs autres missionnaires qui ont fait en pays indiens, en même temps que la moisson des âmes, une récolte précieuse de documents américanistes.

Nous mentionnerons ici tout particulièrement, et pour leur valeur qui est grande, et aussi parce qu'elles se rattachent à l'œuvre de notre *Bulletin*, les deux études de MM. A. Rivard, et A.-F. Chamberlain, sur le parler franco-canadien. Ces deux philologues ont pensé que les Canadiens, qui sont d'Amérique, et que l'on connaît encore si peu en certains quartiers européens, ne seraient pas de trop dans le programme des Américanistes, et ils ont dont fait part au Congrès de quelques-unes de leurs recherches sur notre langage.

Les Dialectes français dans le Parler franco-canadien, tel est le sujet d'étude présenté et traité par notre distingué secrétaire général, M. Adjutor Rivard.

M. Rivard explique d'abord ce qu'il faut entendre par le parler franco-canadien, et que ce n'est pas à Québec ni à Montréal, qui sont de grandes villes, qu'il le faut chercher, mais dans les campagnes, et dans celles-là surtout qui sont le plus éloignées des centres industriels et manufacturiers. Nos Canadiens instruits parlent, avec plus ou moins de correction, le français littéraire, et nos gens de ville aussi ; ceux-ci pourtant, et surtout les ouvriers, introduisent dans leur parler beaucoup d'anglicismes et les déformations propres au langage populaire. Mais parce que chez nous, comme en d'autres pays, la langue des gens instruits et celle des citadins ne sont, au fond, que le français littéraire, ces deux langues, estime M. Rivard, « n'offrent aucun intérêt au point de vue dialectologique. »

M. Rivard voulait donc préciser le sens d'un mot, le définir et le circonscrire, et il l'a fait. Et il l'a fait avec une rigueur systématique qui pourrait un peu surprendre ceux-là d'entre nous qui sont nés à la campagne, qui y ont appris à parler, que le hasard des variables destinées a conduits en ville, disons à Québec, et qui ont retrouvé à Jacques-Cartier, à Saint-Sauveur, et peut-être aussi à Saint-Malo, un parler commun qui ressemble—comme un frère—à celui qu'ils ont pris aux lèvres de leurs mères.

Sans doute, il arrive en d'autres pays, et M. Rivard l'écrit à propos, que le parler des paysans diffère étrangement du parler des ouvriers des villes. Mais ce phénomène de linguistique est-il dans la même mesure, ou bien, si l'on veut, dans une grande

mesure, appréciable dans notre Canada français? Et convient-il de s'en autoriser pour établir entre les Canadiens des villes et les Canadiens des champs une frontière philologique bien précise? Certes, il est certain que notre vocabulaire dialectal est plus abondant à la campagne qu'en ville. Mais peut-être serait-il opportun de faire tout de même remarquer que le patois est souvent ici grand seigneur, qu'il se rencontre sur des lèvres urbaines, et surtout qu'il n'y a pas dans notre Province de Québec, entre le langage des citadins et celui des campagnards une différence aussi considérable que celle que l'on peut constater en France entre le langage des paysans et celui de l'ouvrier des centres. Combien peu semblables sont là-bas, et nous l'avons pu souvent observer, la «parlure» des gens de Villegaudin ou de Saint-Martin-en-Bresse, et celle de leurs voisins les ouvriers de Châlons! Chez nous, les deux parlers, le rural et l'urbain, se confondent presque. Les vieux citadins descendent en grand nombre des patoisants émigrés; et nos villes recrutent tous les jours dans nos campagnes leur mouvante population. Aussi nos *habitants* parlent-ils à peu près la même langue que nos ouvriers de Saint-Roch, et l'on peut même chaque jour apprendre en ville des formes dialectales que vous entendrez le lendemain à l'Ancienne-Lorette, à Berthier ou à Kamouraska. N'est-ce pas dans une maison de la rue Arago que l'on a surpris le verbe *tribuler*, qui se conjugue dans les montagnes de Charlevoix?

Mais qu'importe! M. Rivard n'a voulu que pour plus de netteté sans doute tracer d'un crayon si ferme des lignes de démarcation, et lui-même ne consentirait pas à voir dans ses formules le sens presque absolu que d'autres y pourraient découvrir.

Et que M. Rivard ne soit pas plus qu'il ne faut dogmatique dans les questions qui relèvent de l'observation philologique, toujours complexe, on le peut bien voir quand il prend une position intermédiaire entre tous ceux qui avaient décrété que notre parler franco-canadien était ou bien la langue classique du XVI[e] et du XVII[e] siècles, ou bien du français corrompu, ou bien encore un patois français homogène. Convaincu, et avec combien de raison, que notre parler n'est ni le français classique, ni un patois distinct, ni un français corrompu, et persuadé aussi que notre langage, qui enferme des éléments assez variés, offre cependant des particularités bien caractéristiques et accuse une suffisante

uniformité sur toute l'étendue de la Province, M. Rivard l'appelle tout simplement un «parler régional» et c'est un vocable où beaucoup de philologues pourront avec lui tomber d'accord. Donc, pour emprunter à M. Rivard les propres termes qui expriment sa définition, le franco-canadien est « un parler régional, relativement uniforme, sans être homogène, et que caractérisent des formes patoises diverses incorporées au français populaire commun du nord de la France. »

D'où viennent les particularités qui caractérisent le franco-canadien, et comment s'est effectuée chez nous l'unité linguistique? C'est à répondre à ces deux questions que M. Rivard consacre surtout son étude, et il le fait avec toute l'autorité qui sied à sa prudente information.

Les patois, et il ne faut pas entendre ce mot dans le sens péjoratif qu'on a trop souvent ici l'habitude de lui donner — les patois ou les dialectes français ont pénétré dans notre pays avec les colons qui y venaient des provinces du Nord, de l'Ouest, du Nord-Est et du Centre de la France. Les provinciaux de ce temps, comme encore, mais dans une mesure moindre, ceux d'aujourd'hui, étaient des patoisants, et il est donc inévitable qu'ils aient transporté dans la colonie le parler dialectal dont ils se servaient là-bas. M. Rivard relève quelques-unes des expressions, et quelques-unes des formes les plus pittoresques que l'on entend encore dans les conversations populaires, et il tire donc du lexique franco-canadien, et aussi de la phonétique et de la morphologie des preuves péremptoires qui établissent solidement sa thèse.

Mais à cause de l'influence absorbante que devaient prendre ici le français de l'administration et le français de l'école ; à cause des rapports très fréquents que devaient avoir les colons avec leurs chefs, les fonctionnaires, les officiers, les missionnaires, il se produisit ici, et bien plus rapidement, un phénomène absolument semblable à celui qui, en France, assura, à partir du treizième siècle, la prépondérance du dialecte de l'Ile de France. Au surplus, nos patoisants ne furent pas toujours groupés d'après la qualité de leur dialecte ; ils furent ici mêlés les uns aux autres, normands et poitevins, percherons et angevins, beaucerons et picards, et pour cela donc obligés de se fusionner ; et en même temps qu'ils déterminèrent ainsi le type assez uniforme de l'habitant canadien, ils créèrent le parler franco-canadien. La

multiplicité même des dialectes ici importés rendait assez impuissante leur force de résistance ; ils cédèrent, comme d'un commun accord, devant le français qui s'imposait à tous, et l'on ne retint plus que ces formes dialectales encore très nombreuses, d'ailleurs, qui émaillent notre langage. Mais M. Rivard a dit cela dans une langue précise et forte qu'il faut que vous puissiez lire.

Après avoir rappelé le principe philologique qu'il emprunte au distingué professeur de la Sorbonne, M. Ferdinand Brunot, l'historien de la langue française, à savoir que « deux ou plusieurs langues distinctes ont moins de force de résistance qu'une langue unique, parlée par une population homogène », M. Rivard conclut :

« Le mélange des dialectes devait donc singulièrement faciliter l'évolution de notre parler vers le français. Broyées et confondues, les formes patoises perdirent de leur vigueur naturelle ; déracinées, la sève leur manque. Tel mot normand, par exemple, qui sur son principal domaine résista longtemps au français, ne sut pas, perdu ici dans les autres formes patoises, rester pur normand. Les cadres de la phonétique populaire étant brisés, le français n'eut qu'à entrer ; la place n'était pas défendue. »

Mais précisément parce que c'est la nécessité qui a imposé le français à nos pères, et parce que c'est dans de telles et si laborieuses conditions qu'il s'est introduit dans les foyers canadiens, le français n'a pu révéler ici tout le secret de sa richesse, et toute la variété de son vocabulaire. On l'a appris pour se pouvoir comprendre ; l'on s'est donc souvent contenté de ses termes génériques qui pouvaient suffire ; et de là notre ignorance, encore aujourd'hui trop grande, des termes spéciaux et techniques. C'est de l'expression dialectale que nous nous servons pour désigner beaucoup d'objets, à moins que ce ne soit du mot anglais qui lui correspond.

L'on comprend aussi que les Normands ayant fourni à notre colonie le plus fort contingent de ses premiers habitants, c'est le normand qui a laissé sur notre parler canadien une empreinte plus profonde. Et l'on se rend compte aussi que des patoisants de telle ou telle province française, se trouvant en nombre dans telle ou telle partie de la Nouvelle-France c'est leur dialecte qui y a laissé des traces plus visibles et plus persistantes.

Mais toutes ces formes, qui sont les fragments précieux du parler ancestral, tendent encore et de plus en plus à disparaître. M. Rivard le regrette ; nous le déplorons avec lui, et nous ne nous

consolons que médiocrement en songeant à l'œuvre si patriotique de notre *Société*, et en pensant que notre *Bulletin* enregistre avec une attention pieuse des vocables pittoresques encore aujourd'hui vivants qui peut-être demain seront morts.

Les études de M. Rivard auront du moins contribué à mieux faire connaître notre langue régionale ; et nous souhaitons qu'il reproduise ici quelque jour l'article si instructif qu'il a communiqué aux membres du Congrès international des Américanistes.

Nous ne faisons que signaler en terminant l'étude de M. Alexander-F. Chamberlain : *The Vocabulary of Canadien French*. Cette étude porte surtout sur le parler français dans l'Ouest et le Nord-Ouest canadien, et l'on en causera bientôt avec le lecteur dans un prochain *Bulletin*.

Camille Roy, Ptre

M. Jean Ott, le poète dont nous avons apprécié dans le *Bulletin* le dernier recueil de vers, rend compte, dans le *Mois poétique* de la *Revue septentrionale* du 5 octobre (p. 311), de l'*Ame solitaire* de M. Lozeau. « Je ne crois pas, écrit-il, que de ce côté-ci de l'Océan, nous parlions le français plus suavement que le poète canadien Albert Lozeau. Séparée du tronc, la bouture a poussé, dans cette belle terre grasse d'Amérique, des rameaux vigoureux, et voyez, maintenant, c'est un arbre magnifique qui porte dans ses rameaux des nids. C'est la même sève qui coule là-bas, et qui s'y est conservée peut-être plus saine et plus nourrissante, et par cela même moins splendidement prestigieuse, car la beauté la plus aigüe naît des premiers ferments de la mort »...

A. R.

Dans *la Revue d'Europe* (octobre, pp. 240-251), Henri d'Arles donne, sous le titre : *En l'isle*, une curieuse composition, où il donne à sa virtuosité de styliste tout son jeu. Est-ce le récit d'un voyage, ou le rappel d'un songe ? ces tableaux ont-ils été vus, ou rêvés ? Faut-il voir dans ces pages un simple jeu de la plume, ou y chercher un sens symbolique ?... En tout cas, c'est fort joli ; c'est même trop obstinément joli, par endroits.

Du même auteur, une plaquette : *Jerusalem* (Paris, F.-R. de Rudeval, 1907), conférence donnée à la Salle Anawan, à Fall-River, le 5 mai 1907, au profit des pauvres de l'Hôpital catholique. Le Révérend Père Beaudet apporte à la facture de ses phrases le soin le plus curieux, et l'on a dit de lui qu'il était le meilleur styliste du Canada. Il me semble qu'il l'est en effet beaucoup. Vraiment la forme fait presque oublier le fond. On voudrait, parfois, que Henri d'Arles écrive un peu moins bien.

Adj. Rivard.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Mlle d'Escola. *Les Sources claires.* Paris (Nouvelle librairie nationale, 85, rue de Rennes), 1907, in-12, 142 pages.

La Librairie nationale a inauguré, par ce volume et par *l'Ame limousine* de Jean Nesmy, une collection régionaliste : *les Pays de France.* On annonce, pour paraître prochainement, des ouvrages de MM. Henry Bordeaux, Gabriel Aubray, Joseph Ageorges, Armand Praviel, Michel Épuy, etc.

Les Sources claires, c'est un délicat roman de jeune fille, mais d'un intérêt très vif et qui offre une belle et consolante leçon. Emprunté aux tristes événements contemporains, le petit drame régional se déroule dans l'Ariège, au pays du Couserans.

D'une lecture facile et attachante, d'une inspiration très pure et très noble, *les Sources claires* est un des meilleurs et des plus jolis romans qu'on puisse lire.

Sœur Véronique. *Épouse du Christ.* Paris (Bloud & Cie, 4 rue Madame), 1907, in-8o, 190 pages.

Ce sont les *confidences à Dieu*, le journal intime d'une religieuse expulsée par le gouvernement français. « Ce sont les étapes d'une âme croyante vers la cité céleste à laquelle elle aspire en vertu d'une attraction réservée à une élite rare et privilégiée. » Le style simple mais soutenu, toujours ardent de foi chrétienne, rend attrayante la lecture de ce livre appelé à faire beaucoup de bien aux âmes en mettant en relief les beautés du courage dans la persécution et du dévoument dans le sacrifice. Ce livre est à placer sur les rayons de toutes les bibliothèques paroissiales.

Adjutor Rivard.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(*Suite*)

Coppe (*kòp*) s. f.

|| Sou. *Ex.*: N'avoir pas la *coppe* = n'avoir pas le sou.

Fr.-can. ...« Monnoies de cuivre de ce royaume ou qui sont fabriquées par ordre de sa Majesté, connues sous le nom de *copres*...» 11 Geo. III, ch. 40; 37 Geo. III, ch. 126. *Questions et Réponses sur le droit criminel du Bas-Canada*, par J.-Fr. Perrault, 1814, p. 335.

Copper (*kòpé*) v. intr.

|| Dénouer les cordons de sa bourse, payer.

Coquerelle (*kòkrèl*) s. f.

|| Blatte, blatte des cuisines, insecte qui se trouve surtout dans les cuisines.

Cornichon (*kòrnicõ*) s. m.

|| Ergot de seigle, de blé (production végétale parasitaire, venant sous forme d'éperon, de petite pointe, sur les épis de quelques graminées, Darm.).

Corporation (*kòrpòrá:syõ*) s. f.

1° || Hotel de ville. *Ex.*: Je suis allé à la *Corporation* pour payer mes taxes = je suis allé à l'Hôtel de ville payer mes taxes municipales.

2° || Conseil de ville, conseil municipal. *Ex.*: La *Corporation* a décidé d'augmenter les taxes = le Conseil municipal a décidé... C'est un employé de la *Corporation* = c'est un fonctionnaire de l'administration municipale.

Fr. *Corporation municipale*: en Angleterre, commune constituée par charte et ayant droit de nommer ses magistrats municipaux, Darm.

Corporé (*kòrpòré*) adj.

|| Corpulent. *Ex.*: C'est un homme bien *corporé* = c'est un homme corpulent.

Code (*kòd*) s. m. Cf. ang. *cot.*
|| Berceau.

Cote (*kòt*) s. m. Cf. ang. *cot.*
1° || Berceau suspendu, berceau. *Ex.*: Mets donc le petit dans le *cote* = mets le bébé dans son berceau.
2° || Lit de camp (espèce de).

Côte (*kó:t*) s. f.
1° || *Avoir les côtes su l'long* = être courbaturé.—Se dit particulièrement de qq'un qui a passé la nuit sur la dure.
2° || *Avoir les côtes su l'long* = avoir les côtes en long (i. e. être paresseux, LAR., BESCH.).

Coton (*kòtõ*) s. m.
1° || Tige, trognon. *Ex.*: Un *coton* de chou = un trognon de chou.—*Coton* de patate = tige de patate.
DIAL. *Coton de chou* = trognon de chou, dans le Centre, JAUBERT.
2° || Râpe. *Ex.: Coton* de blé-d'inde = râpe de maïs.
FR. Râpe: *par anal.*, partie d'un épi qui contient les graines, DARM.
3° || Nervure. *Ex.: Cotons* de tabac = nervures de feuilles de tabac.
4° || *Un vieux coton* = un vieux cheval.
5° || *Rendu au coton, usé jusqu'au coton* = rendu, fatigué, usé.
6° || Queue d'animal.

Coton jaune (*kòtõ jó:n*). s. m.
|| Coton écru, qui n'a pas été blanchi.

Cotte (*kòt*) s. f., de l'ang. *cut.*
1° || Planche (plaque de métal, planchette de bois préparée sur laquelle on grave un dessin, DARM.).
2° || Vignette.

Cotter (*kòtœ:r*) s. m., de l'ang. *cutter.*
|| Voiture d'hiver légère, à devant étroit, à un seul siège, sur patins élevés.

Couac (*kwàk*) s. m.
1° || Butor, échassier du genre héron.
2° || *fig.* Homme à longues jambes.
3° || Charlatan (de l'ang. *quack*).

Coucherie (*kucri*) s. f.
|| Hôtellerie où il y avait des relais pour les diligences.

Cou-croche (*ku kròc*) s. m.
|| Courge.
Fr.-can. On dit aussi *squash*, mot anglais qui signifie *courge*. *Cou croche* semble venir de : *winter crook neck squash*, espèce de courge.

Coulombage (*kulõbà:j*) s. m.
|| Colombage.

Coup (*ku*) s. m.
1° || *Avoir un coup* = avoir bu un coup, avoir fait un excès de vin, être légèrement ivre.
Dial. *Avoir un coup*, m. s., en Normandie. Moisy.
2° || *A coup*, *d'à coup* = *a*) subitement, tout à coup ; *b*) à temps, à propos.
3° || *Coup d'eau* = masse d'eau arrivant à la fois dans une rivière à la suite de grandes pluies.
Dial. *Coup d'eau*, m. s. dans le Centre. Jaubert.
Fr.-can. Se dit aussi du malaise qu'on éprouve quand, après avoir eu chaud, on boit beaucoup d'eau : *Attrapper un coup d'eau*.
4° || Fois. *Un coup que* = une fois que, dès que. *Ex.* : Il est difficile à décider, mais *un coup qu*'il est décidé, ça marche.
Dial. *Un coup que*, m. s. en Normandie, Moisy, Robin ; dans le Centre, Jaubert.
5° || *Coup de chien* = perfidie, action lâche et déloyale.
Dial. Cette locution est usitée avec la même signification, en Normandie, Moisy, et dans la Bresse, Guillemaut.
6° || *Coup de cochon* = m. s. que *coup de chien*.

Coupable (*kupab*) adj.
|| Qu'on peut couper. *Ex.* : Cette viande n'est pas *coupable*, tant elle est dure.
Vx-fr. *Coupable*, m. s. Godefroy.

Coupailler (*kupá:yé*) v. tr.
1° || Charcuter, couper maladroitement, déchirer en coupant avec un instrument mal aiguisé.
2° || Couper par petits morceaux irréguliers.

Coupant (au plus) (*ó plu kupã*) loc. adv.

|| Au plus vite. *Ex.*; Va *au plus coupant* = hâte-toi le plus possible.

Coupant (*kupã*) adj.

1° || Mordant.

2° || Habile en affaires.

Coupe (*kup*) s. f. Cf. ang. *cut*.

1° || Tranchée. *Ex.*: Une *coupe* de chemin de fer = une tranchée de chemin de fer.

FR. *Tranchée*: ouverture pratiquée dans le sol sur une certaine longueur (pour canal, voie ferrée, chemin, etc.), DARM.

Couper (*kupé*) v. tr.

1° || Mettre de la liqueur alcoolique dans une boisson qui l'est moins. *Ex*: Je *coupe* mon eau avec un peu de cognac.

2° || *Couper son eau* = boire en s'interrompant de temps en temps. *Ex.*: Ton cheval a trop chaud, *coupe son eau*.

Couque (*kuk*) s. m., de l'ang. *cook*.

|| Cuisinier.

FR. *Coq*: cuisinier du bord d'un navire.

Couquerie (*kukri*), s. f., de l'ang. *cookery*.

|| Cuisine. *Ex.*: Faire la *couquerie* = faire la cuisine.

FR. *Coquerie*: cuisine de bord, LITTRÉ.

Coquerie (*kòkri*) s. f.

|| Cuisine.

Courant (*kurã*) s. m.

1° || Coulant (tige frêle qui s'allonge en coulant sur le sol et donnant de distance en distance des rosettes de feuilles. LITTRÉ).

2° || Toute espèce de plantes grimpantes. — Spéct, le *lycopodium*.

Courailler (*kurá:yé*) v. intr.

1° || Courir de côté et d'autre.

2° || Courir la prétentaine, courir ça et là plutôt pour le mal que pour le bien, mener une vie désordonnée.

FR. GUÉRIN, LITTRÉ et LAR. enregistrent *courailler* comme terme populaire.

DIAL. *Courailler* se prend en mauvaise part avec le sens de courir ça et là, en Normandie, DELBOULLE, et dans la Bresse, GUILLEMAUT.

Courailleur (*kurá:yœ:r*) s. m.
|| Homme débauché, de mauvaise vie.
FR. *Courailleur* = m. s., pop., LAR. GUÉRIN.

Courailleux (*kuráyœ*) s. m.
1° || Mendiant suspect, homme qui change souvent de place, qui voyage.
2° || Homme de mauvaise vie.

Coureux, -euse (*kurœ, kurœ:z*) adj. et s. m. et f.
1° || Coureur, -euse, homme, fille de mauvaise vie. *Ex.*: Un *coureux* de filles.—Une *coureuse* de remparts.
DIAL. *Coureux* = m. s., en Normandie, MAZE, MOISY, DELBOULLE, dans le Centre, JAUBERT, dans le Bas-Maine, DOTTIN.
2° || Coureur, agile à la course.

Couriace *kuryàs*) adj.
|| Coriace.
DIAL. *Couriace* = m. s., en Normandie, ROBIN, MOISY.

Courir (*kuri:r*) v. tr. et intr.
1° || v. tr. Poursuivre à la course. *Ex.*: *Courir* qq'un.
FR. *Courir qq'un* = poursuivre (vieilli), DARM.
2° || v. intr. *Courir sur* = marcher sur, s'avancer vers. *Ex.*: Il *court sur* ses trente ans.
DIAL. Cette locution est usitée, en Normandie, MOISY, dans le Centre, JAUBERT.

Courson (*kursõ*) s. m.
|| Cresson, et en général, gazon.

Court (être de) (*e:t dė ku:r*) loc.
|| Être court de, être à court de. *Ex.*: Je *suis de court* d'argent, ou, je *suis* bien *de court* dans ce moment-ci = je suis court d'argent, ou je suis bien à court...

Courvée (*kurvé*) s. f.
1° || Corvée (prestation de travail manuel, collectif, volontaire et gratuit, par plusieurs personnes qui s'entendent pour venir en aide à qq'un).

VX FR. *Courpée*: corvée, dans NICOT, BOREL.

2° || Corvée, besogne pénible, ingrate.

Cousable (*kuzàb*) adj.

|| Qu'on peut coudre. *Ex.*: Cette étoffe n'est pas *cousable*.
VX FR. *Cousable* = m. s., GODEFROY.

Coutage (*kutà:j*) s. m.

|| Coût, dépense.

VX FR. *Coustage* = coût, frais, dépense, DU CANGE, BOREL.
DIAL. *Coutage* = m. s., en Normandie, ORAIN.

Coutageux (*kutàjœ*) adj.

1° || Couteux, qui occasionne des dépenses.

VX FR. *Coustangeux* = couteux, GODEFROY.

DIAL. *Coutageux* = cher. « La nourriture est coutageuse », Bretagne, ORAIN.

2° || Gênant.

Coutant (*kutã*) adj.

|| Qui coûte, gênant, qu'on hésite à faire, qu'on fait à contre-cœur.

Coûtément, cout'ment (*kutmã, kutmã*) s. m.

|| Coût, dépense. *Ex.*: Ça va être ben du *coutément* pour réparer not' maison = ce sera une grande dépense, etc.

VX FR. *Coustement* = coût, frais, dépens.—Tout ce qui est nécessaire à l'entretien d'une chose, DU CANGE.

DIAL. *Coûtément* = m. s., dans la Normandie, MOISY, ROBIN, où l'on dit aussi *coutiment*, DELBOULLE.—*Coûtement*, dans le Bas-Maine, DOTTIN, la Saintonge, ÉVEILLÉ, et dans le Centre, JAUBERT.

Coûte qui coûte (*kut ki kut*) loc. adv.

|| Coûte que coûte, à tout prix.

Couteau (*kutó*) s. m.

1° || Quantité de boisson alcoolique que l'on met dans une autre. Cf. *clou*, et *couper*.

2° || Homme tranchant, retors en affaires.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

SARCLURES

⁂ « Ils ont été reçus avec la plus grande cordialité par leurs confrères de Montréal qui se rappellent encore de la chaude réception dont ils furent l'objet lors de leur voyage à Québec. »

Les confrères de Montréal *se souviennent* de la chaude réception dont ils furent l'objet, ils ne s'*en rappellent* pas, ils se *la* rappellent.

⁂ « On demande à louer pour trois personnes un logement de 4 à 6 chambres dans *aucune* partie ce la ville. »

Ce sont évidemment des gens qui veulent loger à la campagne.

⁂ « Notre détermination de faire de novembre le mois le plus heureux de l'histoire de ce magasin fait qu'il est essentiel que nos offres de chaque jour *sont* incomparables. »

Un grammairien aurait dit : « *il est essentiel que nos offres de chaque jour* soient *incomparables* », mais il eût moins attiré l'attention du lecteur, et comme il s'agit d'une annonce, elle eût été moins réussie.

⁂ « Une raison de la stabilité de la banque se trouve dans le placement des valeurs qui peuvent être converties en argent comptant, en *aucun* temps. » De même que dans une des sarclures précédentes, *aucun* est ici un anglicisme. C'est la traduction verbale de *at any time*, qui signifie *en tout temps* et non pas *en aucun temps.*

⁂ « Nous invitons les dames qui préfèrent épargner les frais d'un *déménagement* à la ville, *de vouloir bien faire* une visite à la salle de couture où les recevra notre modiste. »

Ce n'est pas précisément pour leur éviter l'ennui du transport de leurs meubles en ville, qu'on invite les dames *à faire* une visite à la salle de couture, c'est tout simplement pour leur sauver les frais d'un *voyage* en ville.

Le Sarcleur.

ANGLICISMES

Anglicismes.	Équivalents français.
Drille (drill)...................	Exercice militaire.
Faire la *drille*................	Faire l'exercice.
Aller à la *drille*..............	Aller à l'exercice.
Drille (drill).................	Forêt, outil de fer qui sert à forer, à percer.
J'ai emprunté une *drille* pour faire ce trou..............	J'ai emprunté un forêt pour faire ce trou.
Driller (to drill)..............	Faire l'exercice militaire.
Je *drille* tous les soirs cette semaine....................	Je fais les exercices militaires tous les soirs cette semaine.
Driller (to drill)..............	Exercer, dresser, rendre habile, façonner par des exercices.
Ces soldats ne sont pas *drillés*..	Ces soldats ne sont pas exercés.
C'est un bon maître, il vous *drille* ses élèves à la perfection......................	C'est un bon maître, il dresse, il forme ses élèves à la perfection.
Driller (to drill)..............	Rudoyer, traiter durement.
Se faire *driller*................	Se faire traiter durement.
Driller (to drill)..............	Forer, percer la pierre, le fer.
Driller un trou dans la pierre..	Percer un trou dans la pierre.
Drill-shed....................	Salle des exercices militaires. *Manège*: lieu où l'on dresse les chevaux, où on enseigne, où on pratique l'équitation, DARM.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

Vol. VI, No 4.—Décembre 1907.

ÉTUDE

SUR

L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE CANADIENNE[1]

MICHEL BIBAUD

(1788-1857)

L'HISTORIEN

(suite)

Au surplus, si l'on veut savoir quel fut, enfin, le véritable sentiment de Michel Bibaud sur ces événements de 1827 et 1828, voici comment, dans une page d'ailleurs concise et vigoureuse, il résume ses pessimistes impressions :

« La politique partiale et bruyante de 1827 et 1828 avait fait rétrograder notre ordre social ; fait disparaître presque entièrement de nos conseils le sens rassis, le bon sens politique ; semblait avoir fait croire que les antipathies, les animosités, les dissentions publiques, étaient l'état naturel de la société civile, que le bruit de la politique était préférable à la tranquillité sociale : dans son adolescente ardeur, l'esprit de parti, pris par les deux populations pour le véritable patriotisme, n'avait plus connu de bornes, n'avait plus su respecter les convenances politiques, et en quelques cas, les relations sociales : l'égoïsme, l'amour-propre, l'orgueil, l'ambition, l'infatuation, ou l'exaltation de quelques particuliers, avaient été par lui pris et donnés calomnieusement, ou absurdement, pour les opinions, les intérêts, les besoins et les vœux du pays ou du peuple : il avait entièrement perdu de vue le résultat probable, ou plutôt certain, de l'enchaînement des

(1) Voir le *Bulletin*, janvier et juin 1904, avril, juin, septembre 1905. avril septembre, novembre 1906, avril, juin, octobre 1907.

causes et des effets ; méconnu le danger du progrès et de l'entraînement. Au milieu de scènes bruyantes, fascineuses et assourdissantes, ceux qui en creusant un torrent lui avaient imprudemment donné une pente trop rapide, devaient y être entraînés imperceptiblement. Cette bouillante effervescence, cette tourmente avait compromis notre population, qui ne fut sauvée de l'état social ou politique qu'elle appréhendait, et dont elle était menacée, que par le résultat inattendu, la tournure imprévue donnée en Angleterre aux affaires du Canada, à la fin de juillet 1828 (1). Notre beau pays avait été troublé, une partie de notre intéressante jeunesse avait été détournée d'occupations utiles, de l'application aux études nécessaires à son avenir, par une malheureuse question de finances qui, de quelque manière qu'elle fût décidée, ne devait faire ni perdre ni gagner annuellement un denier à chacun des individus de la province... Notre politique indigène, déjà moins rationnelle que tranchante, particulièrement dans les *résolutions* de nos chambres législatives, semblait avoir fait perdre... dans ces chambres et hors de ces chambres, à nos mœurs et à nos habitudes sociales, quelque chose de cette franchise, de cette douceur et de cette amabilité, louées par presque tous les historiens, les écrivains et les voyageurs qui ont parlé du Canada et des Canadiens;... elle avait retardé les progrès de l'industrie, et particulièrement des arts, des sciences et des lettres. » (2)

On ne peut méconnaître qu'il y ait beaucoup de dures vérités dans cette page où se montre la philosophie de l'historien. Michel Bibaud comprend à merveille les inconvénients d'une politique d'agitation où la violence des esprits ne permet plus d'entendre les conseils de la prudence; et l'on ne pourrait que souscrire à son jugement s'il avait pris soin de suffisamment analyser d'abord les causes de ce bouleversement social, d'assigner à chacun sa part des responsabilités. Mais il semble qu'à mesure que nous approchons de la crise finale où va se dénouer dans le sang le conflit d'intérêts si opposés, Bibaud soit de moins en moins capable d'un tel discernement, et qu'il s'irrite d'avantage de l'attitude intransigeante de ses compatriotes. Sans indiquer lui-même

(1) A la Chambre des Communes, on loua et blâma tour à tour le parti canadien et le parti anglais ; le rapport du comité chargé d'étudier la question, fut favorable dans son ensemble à notre chambre des députés. Lord Dalhousie fut rappelé.

(2) *Hist. du Canada*, II, 400-401.

d'autre remède à la situation qu'une modération qui ressemble étonnamment à une stérile résignation, il ne sait qu'accabler de ses plus vifs reproches ceux qui continuaient la lutte, et qui par leurs paroles et leurs actes l'aggravaient encore. Certes, l'historien impartial doit blâmer comme il convient les impatiences juvéniles et compromettantes d'une Chambre qui ne savait pas attendre l'heure opportune, et qui refusait même d'accepter les compromis honorables que lui offrait Lord Aylmer; il ne saurait approuver tous ces excès de langage et tous ces articles de journaux acrimonieux qui ne pouvaient qu'envenimer la querelle, qui aboutirent, en effet, à des bagarres sanglantes[1], et rendaient beaucoup plus difficiles à offrir les concessions gouvernementales; il doit aussi condamner certaines audaces plutôt démagogiques dont se rendit coupable Papineau, et qui éloignèrent alors de lui quelques-uns de ses plus fermes lieutenants, comme Neilson, Cuviller, Quesnel et Debartzch: mais nous ne pensons pas qu'il ait pour cela accompli toute sa tâche, et il lui reste encore sans doute à distribuer avec quelque mesure et impartialité ses réprimandes et ses sympathies.

***

Entre toutes les actions qu'il faut mettre au compte de l'exaspération patriotique des agitateurs de 1830, il n'en est pas pour laquelle Bibaud se soit montré plus sévère, ni plus irrité que les fameuses 92 Résolutions. Avouons qu'il n'en est pas, non plus, où se soient mieux traduites l'inexpérience et l'exaltation des chefs politiques de ce temps. On assure que c'est Morin, inspiré par Papineau, le bon et doux Morin que l'on retrouve si sage après 1840, qui rédigea dans le style pompeux et emphatique des révolutionnaires notre « déclaration des droits de l'homme ». Nos patriotes voulurent alors faire grand, aussi grand que les constituants de 1789, et se montrèrent plus solennels que les congressistes de Philadelphie en 1774. Ils firent entrer dans les 92 Résolutions, outre leurs griefs véritables, des déclarations de principes démocratiques, des critiques de la constitution anglaise, des éloges de la république américaine, et des menaces à peine voilées de rébellion et d'annexion, qui ne pouvaient qu'effrayer

---

(1) Au mois de mai 1831, pendant l'élection d'un député pour la ville de Montréal, il y eut des désordres si graves que l'on dut faire sortir les soldats anglais de la garnison pour les réprimer; trois citoyens, amis de Papineau, furent tués par les soldats qui firent feu sur la foule.

ou indisposer le gouvernement anglais. Tout cela pouvait être sincère, mais tout cela fut infiniment maladroit. Aussi, sans égard pour ce qu'il pouvait y avoir de légitime et de juste dans quelques-unes de ces 92 Résolutions, voici comment Michel Bibaud apprécie ce document.

« Le 17 (février 1834), M. Bédard (Elzéar) présente le commencement de cette série, qui doit atteindre le nombre 92, fruit incohérent, pour ne pas dire monstrueux, d'un travail où l'on put reconnaître évidemment la manière de penser et d'écrire de M. Papineau... »[1] Et après avoir donné au lecteur la substance des 92 Résolutions, il ajoute ce violent commentaire : « Tel est le résumé d'une œuvre dont on n'aurait pu trouver nulle part le pendant, l'eût-on cherché dans les annales de la plus grande démence révolutionnaire... Peu d'hommes pouvaient croire qu'il fût décent ou prudent de dénaturer les faits, d'invectiver, d'insulter et de menacer d'une manière si folle et si furieuse ; tous devaient voir dans cet incongru verbiage les efforts pénibles faits pour trouver les termes les plus injurieux et leur donner la tournure la plus offensante : les passions concentrées de l'orgueil, de l'amour-propre blessé, de la haine invétérée, et de l'aveugle esprit de vengeance, ne trouvant pas assez d'espace pour se déborder, d'issues assez larges pour s'exhaler ; l'effervescence cérébrale, enfin le délire politique parvenu à son plus haut paroxisme »[2].

Michel Bibaud ne pouvait guère en un style plus violent accentuer davantage ses répugnances et ses dédains de bureaucrate. Et nous pourrions bien un peu retourner ici contre lui les reproches qu'il adresse sans cesse à Papineau, lorsque le tribun porte sur tous les points de la province son éloquence si âpre, et ses déclamations stridentes. Bibaud et Papineau sont tous deux aux extrémités opposées d'une situation où ni les excès de complaisance, ni les crises d'une rage impuissante ne pouvaient utilement servir la cause des Canadiens. Le premier ne paraît pas avoir le courage qu'il faut pour démasquer la duplicité du fonctionnarisme officiel, et le second s'enhardit jusqu'à compromettre par sa trop libre parole les droits imprescriptibles qu'il voudrait conquérir. Ni l'un ni l'autre ne peuvent, à ce moment de l'histoire de nos luttes nationales, recueillir l'unanime approbation des contemporains et de la postérité.

---

(1) *Hist. du Canada*, III, 198-199.
(2) *Ibid.*, III, 209-210.

Cependant, et quoi qu'il en soit, si nous devons regretter que les agitations qui ont précédé 1837 n'aient pas été conduites toujours avec la sagesse et la modération qui conviennent, nous ne pouvons nous empêcher d'éprouver une vive sympathie pour le geste impatient et sincère de tous ces hommes qui tenaient tête à une oligarchie conservatrice toute puissante, et luttaient sans fatigues pour arracher à leurs maîtres des libertés légitimes. Nous estimons que cette période de notre histoire, malgré les imprudences qui ont pu retarder le succès de nos revendications, est l'une des plus généreuses, et l'une des plus instructives pour la postérité. Bibaud, lui, en juge tout autrement, et au moment de déposer la plume qui a raconté toutes les péripéties d'un drame si mouvementé, il écrit : « Les sept années (1830-1837) que nous venons de parcourir forment indubitablement une des périodes les plus tristes de l'Histoire du Canada et des Canadiens sous la domination anglaise, sans en excepter celles du « règne militaire », et des deux guerres américaines ; car si la guerre fait appréhender des périls et cause des terreurs, elle offre aussi, pour récréer l'esprit, des actes héroïques, souvent des triomphes et de la gloire ; mais les contentions des factions, les discordes civiles, l'anarchie ne produisent qu'aigreurs, haines, animosités, méfiances réciproques, anxiétés et afflictions d'esprit. »[1]

***

L'état d'âme, irrité, qui fut celui de Michel Bibaud, quand il a raconté nos luttes politiques, enlève à son histoire l'autorité, la valeur scientifique qui est indispensable à cette sorte d'œuvre littéraire. Il faut lire cette *Histoire du Canada* avec précaution et défiance, et c'est peut-être pour cela qu'on ne la lit guère aujourd'hui. Mais cela même nous fait aussi vivement et doublement regretter que nous ne puissions avoir à lui opposer, pour les confronter du moins et, peut-être, les corriger l'une par l'autre, l'*Histoire du Canada* qu'avait écrite cet autre témoin des mêmes événements, le docteur Labrie. Labrie n'était, certes, pas de l'école de Bibaud, encore que, en 1807, il ait paru réprouver la littérature trop agressive du *Canadien*, et fondé, pour donner un modèle de véritable journalisme politique, prudent et modéré, le *Courrier de Québec*.

---

(1) *Hist. du Canada*, III, 504-505.

Mais, au témoignage de Bibaud, Labrie s'était laissé lui-même entraîner, et plus d'une fois, dans le courant des effervescences juvéniles, et c'est de lui qu'il a dessiné ce portrait : « Homme laborieux, instruit, mais esprit excité, impatient du frein de l'opposition ou de la contradiction, susceptible de se courroucer à la vue d'abus réels ou apparents, en se les exagérant outre mesure, le docteur Labrie devait voir tout bien d'un côté, et tout mal de l'autre ; ne pouvait pas être un écrivain politique impartial, même en s'efforcant d'être équitable. » (1)

Ce jugement de Bibaud nous laisse assez entrevoir que l'*Histoire du Canada* faite par Labrie devait assez peu ressembler à celle du bureaucrate dont nous étudions l'œuvre. Mais l'attitude plutôt calme et froide qu'avait prise le fondateur du *Courrier de Québec* au début même des batailles du journalisme politique, nous permet aussi de penser que nous aurions trouvé dans les pages où il racontait les agitations de la vie publique contemporaine une plus juste appréciation des événements et des causes qui les ont déterminés.

Ce qui est certain, c'est que l'œuvre historique de Michel Bibaud ne paraît pas avoir captivé beaucoup, ni retenu longtemps l'attention du public. Sans doute, le dernier volume, celui qui raconte les événements qui se sont passé depuis 1830 jusqu'à 1837, n'a été publié qu'en 1878, longtemps après la mort de son auteur, mais le deuxième volume, celui qui comprend toute la première période de la domination anglaise (1760-1830) a été livré au public en 1844, et le premier volume qui raconte l'histoire de la domination française a été successivement édité en 1837 et en 1843, et l'on ne voit pas que l'on s'en soit beaucoup préoccupé. Pendant que l'*Histoire du Canada* que Garneau commença à publier en 1845, excitait partout la plus vive admiration, alimentait le patriotisme des jeunes gens dans les collèges, et attirait à son auteur des éloges enthousiastes, l'*Histoire* que venait de publier Michel Bibaud, et qui heurtait de front les convictions ardentes de la plupart des lecteurs, ne pouvait provoquer beaucoup d'applaudissements. De Gaspé affirme même que lorsqu'apparut l'œuvre de Garneau, l'histoire de notre pays était encore lettre close pour les Canadiens français (2).

---

(1) *Hist. du Canada*, II, 311.

(2) *Les Anciens Canadiens*, par De Gaspé, p. 201, 1er édition. Voir aussi, à ce sujet, les *Souvenances Canadiennes*, encore inédites, de l'abbé Casgrain, II, 81.

Cependant, l'on ne peut nier que Michel Bibaud ait fait de considérables efforts pour donner à son ouvrage une réelle valeur scientifique. Et rien ne le fait mieux voir que l'étude comparée des différentes éditions qu'il a données de son premier volume. C'est dans la *Bibliothèque Canadienne*, recueil littéraire fondé par Bibaud lui-même, en 1825, et dans le premier numéro paru au mois de juin, qu'il commença à publier ce récit. Chaque livraison contenait une partie, une tranche de l'histoire de la domination française, et le dernier numéro du recueil, daté de juin 1830, en livrait au lecteur les dernières pages. Ce n'est qu'en 1837, que Bibaud publia en volume cette première partie de son travail : or ce volume était déjà en réalité une seconde édition revue et augmentée ; le texte qu'on y lit est fort différent de celui de la *Bibliothèque Canadienne*. En 1843, parut la deuxième édition de ce premier volume, et nous y voyons un texte encore tout autre, et cette fois beaucoup plus abondant et plus satisfaisant que celui des éditions précédentes. L'auteur a surtout corrigé bien des erreurs où il avait donné, à la suite de Charlevoix, sur Cartier et Roberval, et il s'étend plus librement sur les périodes intéressantes de la découverte et de la conquête. Des collaborateurs qu'il accueille avec bienveillance l'aident dans son travail, et publient dans la *Bibliothèque Canadienne*, en 1827, une série d'articles et de documents sous le titre général de *Matériaux pour l'Histoire du Canada*. Lorsque, d'ailleurs, des documents nouveaux lui tombent sous la main, et lui permettent de rectifier sa première rédaction, Bibaud s'empresse d'en informer le public ; le premier article du premier numéro du *Magasin du Bas-Canada*, qu'il publie le 1er janvier 1832, est consacré à remettre au point certaines pages de la *Bibliothèque Canadienne* que Bibaud lui-même avait écrites sur Sébastien Cabot et Jacques Cartier.

Michel Bibaud s'est imposé un semblable travail de revision et de remaniement de texte pour la première partie de son deuxième volume, lequel parut d'abord, sous forme d'articles, dans le recueil *l'Observateur*, publié en 1830 et en 1831.

Il est regrettable qu'au fur et à mesure qu'il retouchait ses manuscrits, Bibaud n'ait pas songé à élargir davantage le cadre de son *Histoire*, et à y faire entrer plus de faits et d'idées sur la vie économique, sur les institutions sociales et sur les mœurs de son pays. Le deuxième et le troisième volumes surtout sont trop

exclusivement consacrés aux agitations parlementaires et électorales du Canada. C'est à la Chambre des députés, sans doute, et au Conseil législatif que se concentrait alors la vie politique, mais encore eût-il été opportun pour l'historien de cette époque de jeter un coup d'œil plus attentif sur tous les mouvements de la civilisation canadienne, et de nous mieux renseigner, par exemple, sur les questions de colonisation, de commerce, et d'éducation qui sont si intimement liées à la fortune du pays.

Mais la vie parlementaire elle-même sur laquelle l'auteur a tant insisté ne nous est pas présentée, dans cette *Histoire*, d'une façon suffisamment personnelle et intéressante. Michel Bibaud avait sous la main les discours des gouverneurs, les adresses de la Chambre des députés, et aussi tous ces vœux formulés par la majorité, et qu'en langue canadienne et impropre on appelle des *résolutions*: et il s'est abondamment et copieusement servi de tous ces documents officiels. Il les cite longuement, et il les cite sans cesse; et l'on passe d'un document à un autre, d'un discours à une adresse, et d'une adresse à une *résolution*, et l'on finit par perdre pieds, et par ne plus savoir où l'on va ni d'où l'on vient. La méthode la plus détestable dont puisse user un historien est bien celle qui consiste à coudre bout à bout les pièces officielles sur lesquelles doit s'étayer son œuvre. Son métier à lui doit être plutôt de nous épargner la peine de lire tous ces informes matériaux, et d'en extraire pour nous les faits essentiels, les idées générales, la substance et la moelle. Bibaud ne le fait pas assez; il trouve plus commode de servir tout crus ces morceaux indigestes, et le mérite littéraire des deux derniers volumes de son *Histoire* en est d'autant diminué.

Ajoutons à cela que la mauvaise rédaction des tables des matières, et que la division par livre que l'auteur a finalement adoptée, offrent cet inconvénient particulier que chacun de ces livres, formé d'une suite trop longue de documents, et pas assez fourni de dates précises, oblige le lecteur qui veut consulter l'ouvrage, à feuilleter longtemps avant de se retrouver au bon endroit, et laisse souvent l'esprit en proie à une fatigante incertitude chronologique.

Et pourtant Michel Bibaud sait être intéressant quand il veut se donner la peine de bien arranger son récit, d'exprimer sa propre pensée, et de nous donner ses conclusions. Aussi voudrait-on celles-ci

plus nombreuses, plus souvent distribuées à travers les événements ; l'auteur se contente trop volontiers de raconter rapidement et brièvement les faits. L'on ne peut nier, cependant, qu'il y ait malgré cette sobriété et cette sécheresse dont est coutumier l'esprit de Bibaud, des pages de l'*Histoire du Canada* qui sont bien écrites, fortes, et d'une allure toute classique. Jamais, certes, Bibaud ne cherchera à agrémenter ses narrations, même lorsque l'événement pourrait s'y prêter : il paraît s'interdire tout effort d'imagination, ou plutôt il laisse apercevoir à chaque instant qu'il n'en peut faire. Il s'attardera, par exemple, pendant trois pages à nous informer minutieusement du cas du juge Foucher, accusé d'irrégularités judiciaires (1), tandis qu'il rapporte en quelques lignes seulement l'héroïque bataille de Chateauguay (2). Mais l'esprit de Bibaud, indigent plutôt que varié, excelle parfois à tracer de petits portraits, ou à composer des jugements dont le style est d'une rare fermeté. Voici comment, après avoir raconté l'œuvre de Champlain, il ramasse en quelques lignes les traits principaux de son caractère.

« C'était un homme de bien et de mérite : il avait des vues droites et était doué de beaucoup de pénétration. Ce qu'on admirait le plus en lui, c'étaient son activité, sa constance à suivre ses entreprises ; sa fermeté et son courage dans les plus grands dangers ; un zèle ardent et désintéressé pour le bien de l'état ; un grand fonds d'honneur, de probité et de religion. Au reproche que lui fait Lescarbot d'avoir été trop crédule, Charlevoix répond que c'est le défaut des âmes droites, et que, dans l'impossibilité d'être sans défauts, il est beau de n'avoir que ceux qui seraient des vertus, si tous les hommes étaient ce qu'ils devraient être. » (3)

A côté de ce portrait, l'on pourrait citer ces avis judicieux que Bibaud adresse aux jeunes gens qui veulent trop tôt se jeter dans la carrière politique : propos mesurés où se révèle toute l'expérience d'un moraliste. « Les jeunes gens sont l'espoir de la patrie, non son conseil ; et pour réaliser, ne pas tromper cet espoir, ils doivent attendre que leur temps soit venu, que l'âge, l'expérience, la réflexion et l'étude aient éclairé leur raison et mûri leur jugement ; autrement ils courent le risque de compromettre leur avenir, en faisant ce que, dans la suite, ils voudraient

---

(1) *Hist. du Canada*, II, 190-193.
(2) *Ibid.*, II, 175.
(3) *Ibid.*, I, p. 108, 2e édit.

pour beaucoup n'avoir pas fait, après avoir reconnu que le parti embrassé avec chaleur n'était ni le plus sage ni le plus sûr ; ou qu'il n'était ni sûr ni sage de l'embrasser trop chaleureusement. Le journaliste, l'orateur, l'historien qui, loin de chercher à réprimer, à modérer du moins la fougue des jeunes gens, chercherait à l'exciter, nous paraîtrait manquer essentiellement à son devoir public. Les hommes âgés, les sages ne doivent pas seulement à la jeunesse le sourire de la bienveillance et des bons souhaits ; ils lui doivent encore l'avis de se garder de son âge. Montesquieu avoue qu'il y a dans son premier ouvrage, ses *Lettres Persannes*, des étourderies de jeune homme, des *juvenilia*. » [1]

Si donc il y a dans l'*Histoire du Canada* de Michel Bibaud, une littérature généralement trop diffuse, et parfois un décousu bizarre auquel l'expose l'ordre chronologique qu'il observe ; si l'on pourrait souhaiter que l'auteur se préoccupât davantage de faire la synthèse des événements qu'il raconte, il est incontestable que parfois aussi il y a des pages qui retiennent l'attention, qui font réfléchir le lecteur, et où s'exprime avec vigueur la langue plutôt abstraite de l'historien.

Au lendemain de la mort de Michel Bibaud, le rédacteur d'un journal de Montréal, *le Pays*, disait de l'*Histoire du Canada* : « C'est une œuvre méritoire, nous le reconnaissons volontiers, malgré les erreurs qu'on y rencontre, et quoique nous soyons loin d'en partager toutes les opinions... Nos idées politiques et celles de Michel Bibaud ne furent pas les mêmes. Cependant nous admirons l'indépendance de son caractère, et nous sommes et nous serons souvent heureux de le citer à l'appui de nos principes démocratiques ». [2]

Ce jugement est assez exactement celui de la postérité. L'*Histoire du Canada* de Michel Bibaud est aujourd'hui inférieure au point de vue de la vérité historique à celles qui ont été faites depuis, et qui ont bénéficié de recherches plus étendues, et d'informations plus précises. L'esprit dont elle est pénétrée en fait la lecture plutôt désagréable, et l'empêchera toujours d'être un livre populaire et vraiment national. Mais elle peut être utile à consulter, et elle doit être consultée à cause des documents précieux qu'elle enferme, et plus encore à cause même des tendances

---

(1) *Hist. du Canada*, II, 305-306.
(2) *Le Pays*, 4 août 1857.

bureaucratiques de son auteur. N'est-il pas toujours bon de connaître la pensée de ceux qui nous sont contraires, et cela ne nous empêche-t-il pas de tomber dans des excès opposés à leurs excès? La situation périlleuse qui nous fut faite par l'acte constitutionnel de 1791, et la situation plus difficile encore où s'engagèrent eux-mêmes les patriotes, sont des questions politiques très complexes que nos historiens n'ont peut-être pas encore assez froidement étudiées, et que Garneau, venu après Bibaud, n'a pas non plus tout à fait résolues. Ne peut-on pas du moins déjà les corriger l'un par l'autre? Et si Michel Bibaud, qui eut le tort très grave de n'apercevoir jamais que les fautes des chefs de la résistance, leur a précisément, quoique trop amèrement reproché leurs extravagances, ne lui doit-on pas pourtant savoir quelque gré d'avoir ainsi montré tout un aspect trop ignoré de ces brûlantes questions ?

Pour nous, qui regrettons, certes, que Bibaud se soit laissé trop souvent entraîner en des courants d'opinions inacceptables, nous devions, semble-t-il, au cours de ces *Études* sur les origines de notre littérature, lui bien marquer sa place en tête de la liste de nos historiens.

Camille Roy, Ptre

LA LANGUE PARLÉE
AU NORD-OUEST CANADIEN

« Vocabulaire de mots et d'expressions en usage chez les *traiteurs* et *coureurs de bois* de toutes nations, dans le Nord-Ouest Canadien, au commencement du siècle dernier, ayant pour la plupart un sens différent de celui qu'elles ont maintenant dans la langue française. »

Ce glossaire est tiré d'un volume qui a échappé aux auteurs de la *Bibliographie du parler français au Canada*, et dont le titre se lit comme suit : « *Report of the trials of Charles De Reinhard and Archibald M'Lellan, for murder, at a Court of Oyer and Terminer, held at Quebec, May 1818.* From minutes taken in shorthand, under the sanction of the Court, Montreal, 1818. » La partie de ce volume que nous traduisons ci-dessous est intitulée : *A glossary of some words in use in North-West America, either peculiar to the Fur-Traders and Canadians, or such as are used in a different sense from their proper French construction.*

On a voulu faire saisir le sens propre attaché à un certain nombre d'expressions qui se rencontrent dans les témoignages entendus pendant le cours de ce célèbre procès, et que l'on trouve ci-dessous en italiques.

Agrès.—Tout l'équipement et l'attirail d'un canot.

Allège, un canot allège.—Se dit d'un canot léger, propre au transport des personnes seulement, et non des marchandises.

Anglais.—Cette appellation est exclusivement employée pour désigner les engagés de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qu'ils soient Français, Anglais ou Métis, pour les distinguer des *traiteurs* du Canada, qu'on nomme *Français*, sans tenir compte, pour ces derniers non plus, de leur origine, ni de leur langage.

Arpent.—180 pieds français.

Aviron.—Pagaie.

Barre, barre de canot.—Terme employé pour désigner les barres transversales d'un canot d'écorce de bouleau, ainsi que les espaces entre chacune de ces barres.

Bois-brulés, Métifs, Half-breeds.—Noms donnés à cette population mixte, qui existe au Nord-Ouest à cette date, provenant des relations des Européens et Canadiens avec les sauvagesses. Ces appellations sont synonymes. La première tirerait son origine du teint sombre de ces métis, que l'on compare à l'apparence d'une forêt de sapin où le feu a passé (chose assez commune en ces lieux) et qui revêt alors une couleur d'un brun sale; la seconde serait une corruption de l'espagnol *Mestice*; la troisième est le mot anglais, qui signifie demi-race.

Bouleau (écorce de).—Dont les sauvages se servent pour faire leurs canots; ils en font aussi usage pour y tracer de grossiers dessins qui leur servent de cartes géographiques (*Birch bark map*). On les voit aussi employer des peaux de buffles repassées pour y peindre des scènes de guerre et de chasse.

Bourgeois.—Maître, patron; appliqué spécialement à celui qui occupe le commandement d'un poste de traite ou d'un canot (qu'il soit *associé* ou *commis*), et généralement appliqué aussi à la classe des *Messieurs*, occupant une position supérieure à celle des domestiques ou *engagés*.

Brigade.—Une flotte de canots, allant ou venant d'un poste de traite ou d'un *département*.

Butin.—Effets, marchandises, hardes et tous autres articles d'usage personnel.

Cache.—Lieu de cachette; aussi, la chose cachée; amas de provisions cachées; lieu (généralement sous terre) où des provisions ou autres articles sont cachés dans les bois, ou sur le bord des rivières, pour y rester jusqu'à la saison suivante, ou jusqu'à ce que ceux qui les y ont mis reviennent les chercher; *en cache*, ainsi caché.

Cacher.—Receler ou cacher aux susdits endroits.

Cage.—Un radeau.

Cajeux.—Petit radeau.

Canot.—L'équipage d'un canot est connu sous les différentes dénominations de *bouts*, *milieux*, *devant* et *gouvernail*. Les *bouts*, sont ceux qui pagayent à la proue et à l'arrière; celui qui est à la proue est appelé *devant* ou contremaître (*foreman*) et prend le commandement, à moins qu'un *guide* soit à bord; celui qui est à l'arrière conduit le canot et est appelé le *gouvernail*; et tous ceux qui sont entre la proue et l'arrière sont les *milieux*; les gages des *bouts* sont plus élevés que ceux des *milieux*.

Canot du nord.—Canot de forme particulière pouvant servir dans les rivières peu profondes et où la navigation est difficile; il a à peu près la moitié de la grandeur d'un *canot de Montréal*, dont on se sert entre Montréal et le Fort William.

Capot.—Paletot; *capot de couverte*, paletot fait d'une couverture.

Carabine.—Fusil à canon rayé (Rifle).

Chaudière.—Sert à indiquer la quantité de provisions pour tout le monde, pour un repas; *faire la chaudière*, faire cuire les vivres.

Conseils.—Généralement employé pour désigner les réunions entre nations ou tribus sauvages; ou entre les *traiteurs* et les sauvages.

Dalle.—Chenal étroit, mais profond.

Département.—Partie du pays dont le commerce est sous la surintendance spéciale d'un ou plusieurs *associés* ou *bourgeois*.

Engagé.—Domestique à gage; désigne spécialement les canadiens qui s'engagent comme *voyageurs*, pour un certain nombre d'années, au service des *traiteurs*.

Équipement.—Les hardes et autres articles fournis annuellement aux commis et domestiques des *traiteurs*; toute personne ainsi employée recevait un attirail proportionné à l'importance de son poste.

Espérer.—Outre son sens propre, ce mot est très souvent employé dans le sens de: attendre, arrêter; *Espérez un peu*, attendez un instant.

Folle-avoine.—Espèce de riz sauvage qui pousse en abondance le long des lacs et des rivières de l'ouest.

Fort.—Les postes de traite sont toujours appelés *forts*, quoique en général ils ne soient pas autrement fortifiés que par des pieux ou des piquets; de fait chaque habitation de l'Ouest est appelée un *fort*.

Franc, adj.—Supérieur; on applique ce qualificatif aux meilleures choses, de quelque espèce qu'elles soient. Ainsi, pour du bon poisson, on dit: *du poisson franc*; un homme qui parle nettement *parle franc*; *du bois franc*, etc.

Franc, subs.—Une livre.

Français.—S'emploie exclusivement pour désigner les *traiteurs* canadiens, de n'importe quelle nation, pour les distinguer de ceux de la Baie d'Hudson, qui sont invariablement appelés *Anglais*.

Freemen ou *Hommes libres.*—Canadiens ou autres ni sauvages ni métis, qui résident dans ces pays sauvages, comme chasseurs, pêcheurs ou cultivateurs, et qui ne sont pas au service des *traiteurs.*

Gabare.—Gabarit ou modèle servant à façonner un canot d'écorce.

Galet.—Fond de roches unies; ne s'applique jamais dans son sens ordinaire de cailloux roulés.

Gomme, gommer un canot.—Rendre imperméable les joints d'un canot d'écorce de bouleau, en se servant de gomme ou de résine, tirée du pin.

Gouvernail.—Celui qui a la conduite d'un canot; celui qui le gouverne avec une pagaie, le canot n'ayant point de barre ni de gouvernail proprement dit.

Gratter.—Décamper lestement, détaler.

Grémens.—Attirail de chasse ou de pêche, hardes, etc. (Mot bâtard français dont se sert le Capitaine d'Orsonnens.)

Guide.—Celui qui a la conduite d'une *flotte* de canots comme pilote ou conducteur.

Hangard.—Toute dépendance, soit un appentis, soit une remise, soit un autre bâtiment quelconque, pourvu qu'on y emmagasine les marchandises.

Hivernement.—Le temps de l'hiver dans un poste de *traite.*

Livre.—Une livre, monnaie courante du Nord-Ouest, vaut le double de celle du Canada; une livre du Nord-Ouest étant égale à deux livres ou francs de Montréal.

Mangeur de lard.—Se dit des *engagés* qui vont seulement jusqu'au Lac Supérieur et reviennent à Montréal à l'automne. Se dit aussi des novices qui s'engagent pour l'*hivernement* une première fois. Appelés *mangeurs de lard*, parce que cette sorte de viande est la principale nourriture des Canadiens, jusqu'à ce qu'ils atteignent l'intérieur des terres, où il n'y en a plus et où ils sont obligés de s'en passer.

Marche.—Une journée de marche, c'est-à-dire l'espace que parcourt un canot pendant une journée.

Marron.—Un déserteur, un fuyard.

Métifs.—Voir « Bois-brulés ».

Nager.—Pagayer.

Nique.—Nid. Appliqué à la barre d'un canot; la barre qui avoisine l'homme qui fait l'office de *gouvernail.*

Pemican [1].—La viande du buffle ou de l'élan, séchée et mise en poudre ; mêlée avec de la graisse et la plupart du temps mise dans des sacs faits de peaux, qu'on appelle *taureaux*. C'est la nourriture ordinaire parmi les *engagés*, les métis et les sauvages, pendant leurs voyages de la belle saison.

Perche de canot.—Le mat qui se planté dans un canot.

Pièces.—Paquets préparés pour le voyage du Nord-Ouest pesant à peu près 90 livres, pour pouvoir être portés commodément dans les *portages*.

Portage.—Lieu où il faut porter à bras le bagage.

Prairie.—Plaine, sans arbres.

Raquettes.—Snow-shoes.

Saguenash.—Expression dont se servent les sauvages en parlant d'un anglais dont ils ne connaissent pas le nom.

Sucre sauvage, sucre gris, sucre du pays.—Sucre d'érable, sucre fait de la sève de l'*acer saccharinum*.

Taureau.—Sac fait de peaux de buffle vertes, rempli de pémican ou de viande pulverisée, pesant généralement 90 livres.

Traverse.—Distance d'un camp à un autre, à l'embouchure des rivières et baies dans les lacs, que les canots franchissent directement, quand le temps le permet, au lieu de suivre les sinuosités du littoral.

Voyageurs.—Canadiens et autres engagés par les *traiteurs*, pour mener les canots. Ce nom se donne aussi aux *traiteurs* eux-mêmes.

Wattape. [2]—Les filaments des racines de l'épinette blanche, employés pour coudre ensemble les écorces de bouleau, en faisant des canots.

———

Le compilateur de ce volume nous assure avoir rencontré bien des difficultés quand il s'est agi d'en préparer l'impression,

(1) Sir Alex. McKenzie appelé « Pemican » du poisson séché au soleil, broyé, et mis dans des sacs, pour la commodité du transport.

Harmon appelé « Pimican », de la viande maigre séchée au soleil, et prétend que l'on peut garder bon ce *pimican* pendant des années, pourvu qu'il ne sente pas l'humidité. « Nourriture agréable et saine, à lequelle on ajoute quelquefois du sucre. »

(2) McKenzie dit que les sauvages tissaient d'une manière si compacte ces filaments, qu'ils en faisaient des vaisseaux étanches pouvant contenir des liquides.

précisément à cause de ce français étrange (indifferent french), dont on s'était servi dans la plupart des témoignages entendus dans cette cause.

Ce langage défectueux est d'abord attribué à cette espèce de jargon provincial dont se sert la basse classe des Canadiens, ainsi qu'au mauvais français parlé par les soldats de DeMeuron [1]. Il croit aussi que le fait que plusieurs anglais ont persisté à parler français durant le cours de ce procès, comme c'était d'ailleurs leur habitude de le faire dans l'Ouest, sans être parfaitement maîtres de cette langue, a encore servi à augmenter le nombre de ces expressions vicieuses.

L'auteur déplore aussi les anglicismes qui se sont introduits dans le langage franco-canadien, particulièrement dans les Cours de justice et dans leurs procédures.

Un fait digne de remarque, c'est que le Canadien avait alors réussi à imposer sa langue aux Anglais et aux Écossais, qui pourtant eurent la haute main partout, dans ces parages, à cette époque.

Philéas Gagnon.

---

(1) Soldats de la Suisse arrivés au Canada depuis quelques années.

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DES TEMPS

Les *temps* sont des formes que prennent les verbes pour marquer différentes places occupées dans le temps par l'action exprimée, que cette action soit considérée au moment où l'on parle, ou dans le passé, ou dans le futur.

M. A. Biffignandi a imaginé (*Bollettino di Filologia moderna*, avril 1905) une représentation graphique des temps, bien propre à faire saisir la signification des différentes formes verbales. C'est à lui que nous empruntons cette méthode.

Soit une ligne droite indéfinie T....S (temps), représentant une période indéfinie du temps. Un point la parcourt de gauche à droite, pendant que le temps s'écoule ; c'est le point V, c'est-à-dire le moment présent, actuel, le moment où l'on parle, le moment où le verbe (V) se fait entendre. Un instant antérieur au moment actuel sera représenté par le signe **an** placé sur la ligne TS, à gauche du point V ; un instant postérieur au moment actuel sera représenté par le même signe placé à droite du point V.

1° T..........**an**..........V............**an**.............S
passé présent futur

Nous représentons la durée de l'action exprimée par le verbe par un segment de la ligne TS, délimité par les mêmes lettres **a**...**n** (action).

Avec ces éléments, nous pouvons représenter graphiquement le temps *présent* :

« L'oiseau *chante.* »

2° T................**a**........V....... **n**..................S

V se trouve placé entre **a** et **n** ; en effet, le moment où l'on parle est compris dans le temps que dure l'action exprimée par le verbe au présent. « L'oiseau *chante* », et je parle pendant qu'il chante. Au moment actuel, l'action est commencée, elle n'est pas encore finie : c'est le temps *présent*.

Dans la représentation graphique du temps *présent*, le point V peut être placé plus ou moins près de **a**, plus ou moins près de **n**.

En d'autres termes, l'action exprimée par le verbe peut ne faire que commencer au moment où je parle, elle peut aussi être à la veille de finir.

Le premier cas sera représenté par la figure suivante :

3° T................a. V................n.................S

C'est-à-dire, je dis : « L'oiseau *chante* », au moment où l'oiseau vient de se mettre à chanter ; l'action vient de commencer, au moment où je parle. Le verbe est au présent, parce que l'action dure au moment actuel ; cependant, si l'on considère la fin de l'action, elle est encore à venir. Aussi verrons-nous que le temps présent exprime parfois une action future.

Si je dis : « L'oiseau *chante* », quand le chant est près de cesser, le verbe est encore au présent, parce que le chant se fait entendre au moment où je parle ; mais, si on la considère dans son commencement, l'action est alors passée. Ce cas sera représenté par la figure suivante :

4° T................a................V .n................S

Dans l'un et l'autre cas, le point V est placé entre **a** et **n**, c'est-à-dire dans le segment de ligne qui représente la durée de l'action ; autrement dit, pour que le verbe soit au présent, il faut que le moment actuel soit postérieur au commencement, et antérieur à la fin de l'action.

Mais l'action peut durer moins longtemps que la parole, l'action peut être instantanée. Et dans ce cas, le temps *présent* participe du *futur* et du *passé* :

« L'oiseau *chante.* »

V V V

5° T..........................an.............................S

C'est comme si je disais : « L'oiseau *va chanter*. . . il *chante*. . . il *a chanté.* »

Hors le cas de l'action instantanée, le moment actuel peut être précisément celui où l'action commence. Le point V coïncide alors avec le point **a** :

V

6° T................a..................n..................S

On exprime aussi ce cas par le *présent :* « L'oiseau *chante* ». En réalité, l'action est future ; et l'on dit plus exactement :

«L'oiseau *va chanter.*» C'est le *futur prochain. Ex.:* «Je *pars* à l'instant », et par extension : « Je *pars* demain. »

De ce temps *futur*, qui participe du *présent*, qui devient présent au moment même où il est exprimé, on passe, comme nous le verrons, au *futur simple.*

De même que le moment où l'on parle peut être celui où l'action commence, il peut coïncider avec le moment où l'action finit. Le point V coïncide alors avec le point **n** :

V
7o T.................**a**.................**n**................S

Le chant est justement achevé au moment actuel : «L'oiseau *vient de chanter.*» De ce temps, qui participe du *présent* et du *passé*, on passe presque insensiblement au *passé*.

Dans les cas que nous avons examinés, l'action est considérée au moment où l'on parle ; elle peut aussi se rapporter uniquement à un autre moment, par exemple, le lever du soleil, que nous représentons par *S*. Le verbe sera au *présent*, si le moment *S* est compris dans le temps **a..n**, c'est-à-dire si l'événement auquel l'action se rapporte se produit pendant l'action, mais pourvu que cet événement soit lui-même considéré comme actuel. Voici la représentation graphique de ce cas :

« L'oiseau *chante* quand le soleil paraît.»

8o T.................**a**........*S*........**n**.................S

ou :

S
9o T.................**a**..... ....**n**.................S.

Du cas : « L'oiseau *va chanter* », nous passons au *futur simple* : « L'oiseau *chantera.*»

L'action est complètement à venir ; elle ne commencera qu'un certain temps après le moment où l'on parle. Le segment **a...n** sera donc placé à droite du point V.

«L'oiseau *chantera.*»

10o T................V........**a**........**n**................S.

On parle, au moment actuel V, du chant que l'oiseau fera entendre plus tard, dans l'espace de temps **a...n**.

Dans ce cas, le temps de l'action est considérée uniquement par rapport au moment où l'on parle ; mais l'action peut aussi

se rapporter à un autre moment, à un événement, toujours postérieur au moment actuel V, mais qui accompagne l'action, lui est antérieur ou lui est postérieur.

Premier cas : Le temps de l'action coïncide avec le moment auquel elle se rapporte :

« L'oiseau *chantera* quand le soleil paraîtra.»

11° T...........V...........a.........*S*...... .n...........S

ou :

S

12° T...........V...........a.......................n...........S

Deuxième cas : Le temps de l'action est postérieur au moment auquel elle se rapporte :

« L'oiseau *chantera* quand le soleil aura paru.»

13° T.........V...........*S*.........a.........n......... S

Nous avons, dans ces deux cas, des *futurs simples* : « L'oiseau *chantera*.» Mais nous n'avons qu'à renverser la proposition qui a servi à illustrer le deuxième cas, et nous aurons le *futur antérieur :* « Le soleil *aura paru* quand l'oiseau chantera.» Le *futur antérieur* est le temps qui correspond au troisième cas, indiqué plus haut.

Le troisième cas du *futur* nous donne le temps secondaire appelé *futur antérieur* : « L'oiseau *aura chanté*.»

Le *futur antérieur* exprime que le temps de l'action est antérieur au moment auquel elle se rapporte :

« L'oiseau *aura chanté* quand le soleil paraîtra.»

14° T............V.........a.........n.........*S*.............S

Le segment a...n, qui représente l'action de l'oiseau qui chante, est à droite du point V, qui représente le moment où l'on parle, parce qu'à ce moment, l'oiseau ne chante pas encore ; l'action, le chant, est à venir. Mais ce même segment a...n est à gauche du point *S*, qui représente le moment du lever du soleil, parce que l'oiseau aura fini de chanter quand paraîtra le soleil.

Le *futur antérieur* marque donc que l'action est future, si on la considère au moment où l'on parle, et passée, si on la considère au moment de l'événement auquel on la rapporte. Cet événement lui-même est futur, qu'on le considère au moment de l'action (a..n) ou au moment de la parole (V).

On appelle aussi le futur simple *futur absolu*, et le futur antérieur *futur passé*. La figure que nous avons donnée montre comment en effet ce temps participe à la fois du futur et du passé.

En comparant la figure 14 et la figure 13, on verra clairement qu'au contraire, le futur simple est *absolu*, ne participe en aucune façon du *passé*: l'action est à venir, qu'on la considère au moment où l'on parle ou au moment de l'action à laquelle elle se rapporte.

Le point *S*, qui dans la figure 14 est à droite du segment **a...n**, se trouve, dans la figure 13, placé à gauche du segment **a...n**, mais à droite du point V.

L'*impératif* présente l'action avec commandement, avec exhortation ou avec prière: «*Lisez* ce livre.»

L'*impératif* est en vérité un *futur*: l'action que je vous invite à accomplir, la lecture du livre, par exemple, est à venir, elle est postérieure au moment où je parle. Mais la lecture peut commencer au moment même où je demande qu'elle soit faite:

V
15° T................... **a**........**n**...... ....S

ou elle peut commencer plus tard:

16° T................V........**a**........**n**................ S

Dans les deux cas, nous avons des *impératifs présents*: le premier correspond au *futur prochain*; le second, au *futur absolu* ordinaire.

Nous considérons ici l'action future au point de vue de son commencement et par rapport à la volonté de celui qui parle. «*Lisez* ce livre», c'est-à-dire: Je veux, *au moment où je parle*, que vous lisiez ce livre, et que la lecture commence immédiatement ou prochainement.

Nous pouvons encore considérer l'action future, toujours au point de vue de son commencement, mais par rapport à un autre instant: «*Lisez* ce livre quand vous serez seul.»

17° T.............V...........**a**........*S*........**n**.........S

ou :

S
18° T..... ....V...........**a**.................**n**.........S

Ces deux formules correspondent aux formules 11 et 12 du futur simple, avec cette seule différence que *S* représente ici le moment où «vous serez seul».

Correspondant au *futur simple* de la formule 13, nous avons le cas: « *Lisez* ce livre quand vous aurez lu cet autre ouvrage. »

19° T............V...........*S*........a........n........S

S représente la lecture de « l'autre ouvrage ».

Les temps correspondants à des *futurs simples* sont des *impératifs présents.* L'*impératif présent* est en effet souvent remplacé par le *futur simple* : « Vous *lirez* ce livre », pour : « *Lisez* ce livre. »

Le futur exprimé par l'*impératif* peut aussi être considéré, non pas au point de vue du commencement, mais au point de vue du terme de l'action.

Si je dis : «*Lisez* ce livre quand vous aurez lu cet autre ouvrage, » je fixe le moment où devra commencer la lecture. Si au contraire je veux fixer le moment où la lecture devra être terminée, je dirai : « *Ayez lu* ce livre quand vous lirez cet ouvrage.» C'est l'*impératif parfait,* correspondant au *futur antérieur* (fig. 14) :

20° T............V........a........n........*S*............S

S représente ici le moment de la lecture du second ouvrage.

Ce temps marque donc que l'action (a......n) est future, ou postérieure, par rapport à V, le moment où l'on parle, mais passé, ou antérieure, par rapport à *S*, à l'événement auquel elle se rapporte (au moins dans l'intention de celui qui parle).

Aussi se sert-on souvent du *futur antérieur* pour exprimer ce temps: «Vous *aurez lu*....» au lieu de: «*Ayez lu*....».

On peut vouloir aussi que l'action, que la lecture commence au moment actuel, au moment où l'on parle, et qu'elle soit accomplie à un moment déterminé. Dans ce cas, le point V coïncide avec le point a, le point n avec le point *S* ; exemple :

« *Ayez lu* ce livre quand le soleil paraîtra.»

V S

21° T................a................n................S

En prenant pour point de départ le cas : « L'oiseau vient de chanter,» nous étudierons maintenant le *passé* ou *parfait*, et la game de ses temps secondaires.

Il est impossible de décomposer le temps (T...S) autrement qu'en époques passée, présente et future. C'est par des combinaisons variées de ces trois éléments que se forment tous les temps des verbes.

Dans la représentation graphique des *futurs*, nous avons vu que le segment a...n est toujours à droite du point V. Dans la représentation des *passés*, le segment est toujours à gauche du point V. C'est ce que montre la figure I.

On distingue cinq temps secondaires du *passé :* l'*imparfait*, le *passé défini*, le *passé indéfini*, le *passé antérieur* et le *plus-que-parfait*.

Une action est complètement achevée au moment où je parle : elle est donc *passée*. Mais je la rapporte à un autre moment (*S*), également passé ; trois hypothèses sont alors possibles :

1° La durée de l'action comprend le moment *S*. L'action est passée par rapport au moment actuel V ; elle est présente ou imparfaitement achevée par rapport au moment *S*. C'est l'*imparfait :* « L'oiseau *chantait* quand le soleil parut.»

22° T...............a........*S*......n......V..............S

2° La durée de l'action ne comprend pas le moment *S*, mais le moment où s'est achevée l'action (n) coïncide avec ce moment. En d'autres termes, l'événement auquel se rapporte l'action s'est achevée. C'est le *passé antérieur* : « Quand l'oiseau *eut chanté*, le soleil parut.»

S

23° T.................a.........n.........V.................S

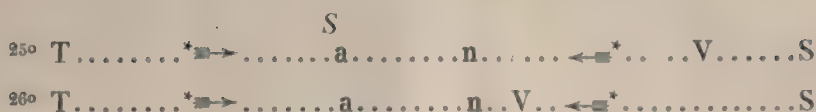
3° L'action est complètement passée, qu'on le considère au moment V ou au moment *S*. Elle est deux fois passée. C'est le *plus-que-parfait* : « L'oiseau *avait chanté* quand le soleil parut. »

24° T............a............n.........*S*.........V........S

Dans ces trois cas, l'action (a....n) est passée par rapport au moment où l'on parle (V); mais relativement au moment *S*, également passé par rapport à V, l'action est présente dans l'*imparfait*, à peine achevée dans le *passé antérieur*, complètement passée dans le *plus-que-parfait*.

Nous avons jusqu'ici rapporté l'action à un moment (*S*); elle peut aussi être rapportée à une période de temps. Cette période peut être elle-même révolue ; elle peut durer encore au moment actuel. L'action peut aussi être rapportée à un moment déterminé dans cette période.

Représentons cette période par un segment de la ligne TS délimité par *═→ ←═*, et le moment déterminé, comme dans les figures précédentes, par *S*.



La figure 25 représente le *passé défini* : « L'oiseau *chanta*, hier, quand parut le soleil. » L'action eut lieu à un moment déterminé et dans un temps passé, complètement écoulé au moment actuel. *S* représente le lever du soleil, le moment où l'oiseau chanta ; la durée de la période *hier* (*≡→ ←≡*) comprend et le point *S* et le temps de l'action (a...n) ; le point V est complètement à droite.

Si le moment de l'action n'est pas déterminé, il faut que la période dans laquelle l'action a eu lieu soit déterminée ; sinon, on suppose que cette période n'est pas encore écoulée et comprend le moment actuel. Il faut aussi remarquer que le temps qui s'est écoulé depuis peu est considéré comme n'étant pas entièrement écoulé. Ces deux cas, celui du temps indéterminé et celui du temps écoulé depuis peu, sont assimilés au cas de la figure 26.

La figure 26 représente le *passé indéfini*, le temps qui marque que l'action a eu lieu dans un temps qui n'est pas encore entièrement écoulé au moment actuel, ou qui n'est pas déterminé, ou qui n'est écoulé que depuis peu : « L'oiseau *a chanté* aujourd'hui. —L'oiseau *a chanté* il y a un instant.—L'oiseau *a chanté* ce matin. »

Ajoutons que le *passé indéfini* peut souvent s'employer pour exprimer indistinctement tous les instants du passé. Cependant, les figures 25 et 26 représentent ces deux formes verbales suivant la signification propre à chacune d'elles.

TABLEAU — RÉSUMÉ

Présent. « L'oiseau *chante*. »

T..................a....V....n..................S

« L'oiseau *chante* quand le soleil paraît. »

T..................a....*S*....n..................S

« L'oiseau *chante* dès que le soleil paraît. »

S

T..................a.........n..................S

« L'oiseau *chante*. » (=va chanter. Futur prochain.)

V

T..................a.........n..................S

« L'oiseau *chante.* » (=vient de chanter.)

V

T..................a..........n.................S

Futur simple.

« L'oiseau *chantera.* »

T..........................V....a.........n....S

« L'oiseau *chantera* quand le soleil paraîtra. »

T..........................V....a....*S*....n....S

« L'oiseau *chantera* quand le soleil aura paru. »

T.......................V....*S*....a.......n....S

« Vous *chanterez.* » (=*chantez.* Impératif.)

V

T......................a.........n...............S

« Vous *chanterez* quand le soleil paraîtra.» (=*chantez.* Impératif.)

S

T..................V......a.............n........S

« Vous *chanterez* quand le soleil aura paru.» (=*chantez.* Impératif.)

T......................V......*S*....a........n....S

Futur antérieur.

« L'oiseau *aura chanté* quand le soleil paraîtra.»

T..................V....... a........n....*S*......S

« Vous *aurez chantez* quand le soleil paraîtra. »

(=*Ayez chanté.* Impératif parfait.)

T...................a...........n..................*S*

Imparfait.

« L'oiseau *chantait* quand le soleil parut.»

T......a......*S*......n......V.....................S

Passé antérieur.

« Quand l'oiseau *eut chanté,* le soleil parut.»

S

T......a..........n....V..........................S

Plus-que-Parfait.

« L'oiseau *avait chanté* quand le soleil parut.)

T......a..........n....*S*..V........................S

Passé défini.

« L'oiseau *chanta*, hier, quand parut le soleil. »

S

T.... *■→....a....n.....←■* ....V................S

« L'oiseau *a chanté* aujourd'hui. »

Passé indéfini.

T.... *■→....a....n........V......←■* ....S

On pourrait expliquer, au moyen de cette méthode de représentation graphique, les règles de l'emploi des temps dans les propositions subordonnées. C'est par exemple, pour les élèves, un excellent exercice, et bien propre à graver les règles dans la mémoire, que de chercher à représenter graphiquement des cas comme les suivants :

« Je ne savais pas que vous eussiez été indisposé hier. »
« Je savais que vous aviez été indisposé hier. »
« J'ai appris que vous êtes indisposé. »
« J'ai appris que vous étiez indisposé. » Etc., etc.

ADJUTOR RIVARD.

L'Enseignement Primaire reproduit, chaque mois, notre page d'*Anglicismes*. Dans son dernier numéro, notre confrère ajoute une note pour recommander la lecture du *Bulletin* au personnel enseignant. Merci.

LIVRES ET REVUES

(CANADIANA)

N.-E. Dionne. *Inventaire chronologique des livres, brochures, journaux et revues publiés en langue anglaise dans la province de Québec depuis l'établissement de l'imprimerie en Canada jusqu'à nos jours. 1764-1906.* Québec, 1907, in-8°, VIII + 228 pages.

L'érudit bibliothécaire de notre Législature mène vivement à chef le travail qu'il a entrepris. En 1905, il faisait paraître le premier volume de son ouvrage, où sont décrits 3092 livres et 800 périodiques publiées en langue française dans la province de Québec (V. *Bull.*, IV, 111); en 1906, il donnait le second, renfermant la liste de 2000 ouvrages publiés à l'étranger, relatifs à Québec et à la Nouvelle-France (V. *Bull.*, IV, 353); voici, en 1907, le troisième volume, où l'auteur énumère 2921 livres et 681 journaux ou revues publiés en langue anglaise dans la Province ; et l'on annonce pour 1908 l'inventaire des atlas, cartes et plans concernant la Nouvelle-France.

En feuilletant le volume qui vient de paraître, on s'étonne du grand nombre de livres anglais publiés dans la province de Québec. Mais il ne faudrait pas croire que ces 2921 ouvrages soient tous des ouvrages littéraires. Il y a là-dedans assez peu de littérature. En revanche, beaucoup de livres sur l'histoire et les sciences naturelles, des statistiques, des rapports judiciaires, des guides, etc.

M. Dionne en a dressé la liste avec soin et cet inventaire ne sera pas moins utile que les précédents.

Nous nous permettrons cependant de répéter, à propos de ce troisième volume, ce que nous avons dit des deux premiers. Les indications bibliographiques sont parfois insuffisantes. Mais ce défaut ne se rencontre, sans doute, que dans la description des pièces peu importantes. Par contre, sur les ouvrages les plus précieux, M. Dionne donne tous les renseignements nécessaires, et spécialement sur les incunables, les détails les plus intéressants.

Adjutor Rivard.

QUESTIONS ET REPONSES

« Ne disons plus : J'ai eu beaucoup de *trouble* pour parvenir jusqu'au ministre, mais : beaucoup de *peine*, de *difficulté*, de *mal*, » écrit Lusignan dans ses *Fautes à corriger*. Ces expressions ne me paraissent pas suffisantes pour traduire l'anglais *trouble* dans tous les cas. *Avoir du trouble* s'emploie aussi absolument, comme l'anglais : *to be in trouble* ; dans ce cas, il ne veut pas toujours dire : « avoir de la peine », ni : « être dans la peine »—De même, *donner beaucoup de trouble* (*to give a great deal of trouble*) ne me semble pas toujours bien rendu par : « donner beaucoup de peine ».

Avoir du trouble, pris absolument, peut se rendre par : avoir des soucis, des tracas, des inquiétudes, etc.—*Donner beuucoup de trouble*, c'est donner beaucoup de mal, ou mieux encore dans certains cas : donner du fil à retordre.

Comment traduire : *to fall to work*? « Se mettre à travailler, se mettre à l'ouvrage, commencer à travailler », ces expressions rendent bien l'idée ; mais l'anglais comprend une figure (*to fall*) qu'on voudrait pouvoir rendre ou remplacer par une autre en français.

Les figures ne se traduisent guère littéralement d'une langue dans une autre ; mais il y en a d'équivalentes, qu'on peut employer dans les traductions. *To fall to work* peut se rendre assez bien par : mordre à la besogne.

Voulez-vous donner, dans le *Bulletin*, le nom donné au bâton qu'on fixe par un anneau à l'un des brancards d'une charrette pour soutenir la charge et soulager le cheval ?

Ce bâton se nomme *chambrière*.

Emprunter se construit-il avec *à* ou avec *de* ?

Emprunter prend indifféremment *à* ou *de*, quand il signifie *se faire prêter, recevoir en prêt* : « J'ai emprunté cette somme *de* mon voisin (ou) *à* mon voisin. »

Mais quand il signifie *tirer de, devoir à, recevoir de*, le verbe *emprunter* prend toujours la préposition *de* : « La lune emprunte sa lumière *du* soleil. Les magistrats empruntent leur autorité *du* pouvoir qui les institue. (Larousse.)

On emploie cependant *à* ou *de* après *emprunter* signifiant *tirer parti de ce qui est à un autre* : Il a emprunté cela *d'*Homère. Cette langue n'a presque rien emprunté *aux* autres. (Académie.)

Doit-on dire une *coque* d'œuf ou une *coquille* d'œuf ?

On peut dire *coque* ou *coquille* ; mais *coquille* se dit surtout de la coque de l'œuf quand elle est vide.

Y a-t-il une expression française pour traduire l'anglais *errors and omissions excepted* ? On voit souvent, au bas des comptes cette phrases, ainsi abıégée : E. & O. E.

En français, on dit : *Sauf erreur et omission,* qui s'écrit en abrégé S. E. et O.

L'ouvrier qui fait fonctionner, dans une imprimerie, un machine à composer, a-t-il reçu un nom particulier en français ?

Si la machine est à clavier—les machines en usage au Canada sont de ce type—l'ouvrier se nomme un *pianotypeur,* d'après le dictionnaire de Desormes et Basile ; la machine à clavier elle-même s'appelle un *pianotype.*

Dandy est admis dans la langue française; mais n'y a-t-il pas un mot d'origine française pour désigner cette sorte d'élégants ?

Il y a *gandin* ; il y a *petit-maître* ; il y a même *petit crevé.*

Sur les voitures d'hiver de l'administration des postes, à Québec, on a eu le bon esprit de substituer « Malle de Sa Majesté », à l'anglais « Royal Mail ». C'est un bon mouvement. Mais on se demande si *malle* est français dans ce sens.

Oui. La *malle* est la voiture par laquelle l'administration des postes expédient les lettres. On dit aussi : *malle poste.*

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(*Suite*)

Couvarcle (*kuvàrkl*) s. m.
|| Couvercle.
Dial. *Couvarcle* = m. s., dans le Centre, Jaubert.

Couvarte (*kuvàrt*) s. f.
|| Couverture, principalement de lit.
Dial. *Couvarte* = m. s., dans le Centre, Jaubert, dans le Haut-Maine, Montesson, la Saintonge, Éveillé.

Couvarture (*kuvàrṭu:r*) s. f.
|| Couverture. *Ex.*: Mettre une *couvarture* en bardeaux sur la *couvarture* en planches = recouvrir de bardeaux les planches du toit.
Dial. *Couvarture* = m. s., dans le Centre, Jaubert.

Couvert (*kuvè:r*) s. m.
1° || Couvercle. *Ex.*: Mets donc le *couvert* sur le plat aux patates = mets donc le couvercle.
Dial. *Couvert* = m. s., en Normandie, Robin, Delboulle, Maze ; en Picardie, Haigneré ; dans la Bresse, Guillemaut.
2° || Couverture d'un livre. *Ex.*: Le *couvert* du livre portait le sceau de la Province = la couverture du livre, etc.
Vx fr. *Couvert* = couverture, Godefroy.

Couverte (*kuvèrt*) s. f.
|| Couverture (de lit).
Vx fr. *Couverte* = couverture, tout ce qui sert à couvrir, Godefroy ;—couverture (de lit), La Curne.
Fr. *Couverte*, vieilli et dialect. Une couverte de laine, Darm.
Dial. *Couverte* = m. s., en Normandie, Moisy, Robin, Delboulle ; en Picardie, Lorraine et Champagne, Corblet ; dans le Haut-Maine, Montesson ; dans la Saintonge, Éveillé ; le Poitou, Favre ; la Bresse, Guillemaut ; le Centre, Jaubert ; le Châtenois, Vautherin.

Couyau (*kuyó*) s. m.

|| Coyau, pièce de charpente qui porte sur l'extrémité inférieure des chevrons, de manière à dépasser la saillie de l'entablement pour former l'avance de l'égout du toit.

DIAL. *Couyau* = m. s., dans le Bas-Maine, DOTTIN.

Crabe (*kràb*) interj.

|| Interjection, juron. *Ex.*: Ah! *crab*!—*Crab de diabe!*—*Crab de chien !*

Crac (dans un) (*dã é kràk*) loc. adv.

|| Au plus vite, dans un instant. *Ex.*: Il a été rendu *dans un crac.*

Crachoué (*kràcwé*) s. m.

|| Crachoir.

DIAL. *Crachoué* = m. s., dans le Bas-Maine, DOTTIN.

Crâde (*krà:d*) s. f., de l'ang. *crowd.*

|| Foule, multitude. *Ex.*: Il y avait là une *crâde* de monde = il y avait une multitude de gens.

Craire (*kre:r*) v. tr.

|| Croire. — *Je crai, je créyons,— je créyais,— je crairai,— je crairais.*

VX FR. *Creire* = croire, 2 Lac.

DIAL. *Craire, creire* = m. s., dans le Centre, JAUBERT; en Normandie, MOISY, ROBIN, MAZE, TRAVERS; dans le Maine, DOTTIN, MONTESSON; dans la Saintonge, ÉVEILLÉ; le Poitou, FAVRE; la Bresse, GUILLEMAUT; le Bournois, ROUSSEY; et la Savoie, FENOUILLET.

Crakers (*kràkœrs*) s. m.

1° || Craquelin (biscuit qui craque sous la dent, DARM.).

2° || Biscuit, biscotin.

Crâle (*krá:l*) s. f., de l'ang. *crowd.*

|| Foule, multitude.

Crâlée (*krá:lé*) s. f.

|| Foule, multitude.

DIAL. *Cralée* = surabondance, en Normandie, DUBOIS.

Cramaillére (*kràmàye:r*) s. f.

|| Crémaillère.

DIAL. *Cramaillére* est usité dans le même sens, dans le Centre, JAUBERT, et en Normandie, MOISY.

Crampe (*krã:p*) s. f.
|| Crampon, pièce de métal recourbé à une ou deux pointes.
DIAL. *Crampe* = m. s., en Normandie, MOISY, ROBIN, MAZE.

Cramper (*krã:pé*) v. tr.
1° || Fixer deux pièces l'une à l'autre au moyen de crampons; réparer de cette manière un objet cassé. *Ex.*: *cramper* un poèle, une assiette.
2° || *Se faire cramper* = se faire jouer, tromper.
3° || *Cramper des pantalons* = leur donner certains plis au moyen du fer.

Cramper (se) (*s krã:pé*) v. réfl.
|| Se cramponner, s'accrocher fortement à qq'un, à qq'ch.
DIAL. *Se cramper* = m. s., dans le Bas-Maine, DOTTIN.

Cramponner (se) (*s krãpòné*) v. réfl.
|| Se dit d'un cheval qui se déchire la jambe avec les crampons de ses fers.

Cran (*krã*) s. m.
1° || Rocher stratifié coupé perpendiculairement, falaise.
2° || Rocher nu sortant à fleur de terre.
FR. Technol. Fissure perpendiculaire qui interrompt une couche de stratification, DARM.
DIAL. *Cran* = cailloux ou terre caillouteuse, en Normandie, ROBIN.

Crane (*kré:n*) s. f., de l'ang. *crane* = m. s.
|| Grue.

Crank (*krànk*) s. m.
|| Fou, écervelé. *Ex.*: C'est un vrai *crank* = un vrai fou.

Cranque (*krã:k*) s. f.
|| Crampe. *Ex.*: J'ai des *cranques* dans l'estomac.
DIAL. *Cranque* = m. s., en Normandie, DUBOIS, DELBOULLE, en Picardie, HAIGNERÉ.

Crape (*kràp*) interj.
|| Juron. *Ex.*: *Crape de chien !*

Crapin (*kràpé*) s. m.

|| Crapaud, gamin. *Ex.*: Mon petit *crapin*, si j' te pogne ! = Mon petit crapaud, si je te mets la main sur le collet.

Crapouille (*kràpuy*) s. f.

|| Crapule. *Ex.*: C'est de la *crapouille* = c'est un individu qui appartient à la crapule.

Craquage (*kràkà:j*) s. m.

|| Tuyautage. *Ex.*: Le *craquage* du linge est fini = le tuyautage, etc.

Craque (*kràk*) s. m.

|| Fer à tuyauter le linge, c-à-d., à le repasser et plisser en forme de tuyaux.

FR.-CAN. On dit aussi *moulin à craquer*.

Craque (*kràk*) s. f. Cf ang. *crack*.

|| Fissure, fêlure, fente, crevasse. *Ex.*: *La bol* a une *craque* = une fêlure.—La table a une *craque* = une fente.—Le mur a une *craque* = une crevasse.—Avoir une *craque* dans la tête = avoir une fêlure au crâne, avoir le cerveau un peu dérangé.

Craqué (*kràké*) s. m.

|| Homme toqué. *Ex.*: Je n'ai jamais vu un *craqué* pareil = je n'ai jamais vu pareil imbécile.

Craqué (*kràké*) adj.

1° || Fêlé, fendu, fendillé, crevassé, rompu, dérangé, détraqué, fou. *Ex.*: Le vase, la planche, le sol, le mur est *craqué* = le vase est fêlé, la planche est fendue, le sol est fendillé, le mur est crevassé.—La poutre est *craquée* = est rompue.—Le pauvre homme est *craqué*, il ne sait pas ce qu'il dit = le pauvre homme est fou. etc.

2° || Tuyauté, repassé et plissé en forme de tuyaux. *Ex.*: Un bonnet *craqué* = un bonnet tuyauté.

3° || Qui a une amitié particulière pour quelqu'un. *Ex*: *Être craqué après qq'un.*

Craquer (*kràké*) v. intr. et tr.

1° || v. tr. Fendre, fêler, briser, rompre. *Ex.*: *Craquer* une cloche = fêler une cloche.—Il a *craqué* le verre.

2° || v. intr. Être fêlé, se fendre, se fendiller, se crevasser. *Ex.*: Le coup a été si fort, que ça fait *craquer* la planche de la porte, et tout le mur = le coup a été si fort, que le panneau de

la porte s'est fendu, et que le mur a été complètement crevassé.— *Au fig.*: Une maison commerciale qui *craque*.

3° || v. tr. Tuyauter. *Ex.*: *Craquer* le linge = tuyauter le linge.

FR. Tuyauter: repasser et plisser en forme de tuyaux, LAROUSSE.

Craquignole (*kràkiṇòl*) s. m.

|| Pâtisserie cuite dans la graisse.

FR. *Croquignole*: pâtisserie sèche et très dure, ACAD., DARM.

DIAL. *Craquignole*: le croquant dans les viandes, Bresse Louhannaise, GUILLEMAUT.

Crasse (*kràs*) s. f.

|| Canaille, vaurien, malhonnête, homme ou femme ignoble. *Ex.*: C'est une sale *crasse*.

DIAL. *Crasse*, m. s., en Normandie, DELBOULLE, dans la Bresse, GUILLEMAUT.

Crasser (*kràsé*) v. tr.

|| Tromper, agir malhonnêtement dans les marchés. *Ex.*: Se faire *crasser* = se faire tromper.

FR. *Crasser*: remplir de crasse: « cette poudre crasse les fusils. »

Crasser (se) (*s kràsé*) v. réfl.

|| S'assombrir (en parlant du temps).

Crasserie (*kràsri*) s. f.

|| Canaillerie, coquinerie, vilenie. *Ex.*: Faire des *crasseries* = des coquineries.

FR. *Crasserie*: sordide avarice, LAR., BESCH.

DIAL. *Crasserie*: vilenies, mauvais tours, dans le Centre, JAUBERT.

Crasseux (*kràsœ*) s. m. et adj.

|| Personne malhonnête dans les marchés, coquin.

FR. *Crasseux*: sali par la crasse, qui est d'une avarice sordide, DARM.

Crassin (*kràsẽn*) s. m.

|| Crasse durcie au fond d'un vase.

DIAL. *Crassin*, m. s., en Normandie, DUBOIS.

Crassiner (*kràsiné*) v. intr.

|| Bruiner, faire de la bruine, pluie fine résultant de la condensation du brouillard.

Dial. *Crassiner*, m. s., en Normandie, Robin, Moisy, DuBois.

Creire (*krè:r*) v. tr.

|| Croire. (Je cré, je créyons, je créyais, crérai, crérais.)

Vx fr. *Creire*: croire, 2 Lac.

Dial. Cf. *craire*.

Créature (*kréàṭu:r*) s. f.

|| Femme. (Ne se prend pas en mauvaise part.)

Vx fr. *Créature*: personne, La Curne.

Dial. *Créature*, m. s. en Normandie, Robin, il se prend en mauvaise part, Maze, Delboulle; de même en Picardie, Haignerè; dans le Centre, Jaubert.

Créyature (*kréyàṭu:r*), **Criature** (*kriàṭu:r*), **Criéture** (*kriéṭu:r*) s. f.

|| Femme.

Dial. « Et velà que la pauvre crèyature en est devenu jaune comme un coin », Molière. *Le Médecin malgré lui*, act II, sc. I. *Creiature*:—dans le Centre, Jaubert; dans le Haut-Maine,—Il aime trop la créiature, — Montesson; en Normandie, DuBois, Robin; sens défavorable, dans la Saintonge, Éveillé.—*Criature*: — en Normandie, Robin, sens défavorable, Moisy;—*Criyature*, dans le Bas-Maine, Dottin.—*Crèyature*:—en Picardie, Haigneré.

Crémeur (*krémœ:r*) s. m.

|| Mouton de Perse, fourrure.

Crémone (*krémòn*) s. f.

|| Cache-nez en laine.

Fr. *Cache-nez*: cravate ample en laine, en soie, que les hommes roulent autour de leur cou, de manière à couvrir le bas du visage par les grands froids, Darm.—*Crémone*: sorte de tissu croisé, Lar.

Créon (*kréõ*) s. m.

|| Crayon.

Vx fr. *Créon*: crayon, Lacombe.

Dial. *Créon* m. s., dans le Bas-Maine, Dottin, en Normandie, Moisy.

Crétique (*krétik*) s. f.
|| Critique.
DIAL. *Idem*, en Normandie, MOISY.

Crétiquer (*krétiké*) v. tr.
|| Critiquer.
DIAL. *Idem*, en Normandie, MOISY ; en Saintonge, ÉVEILLÉ.

Crétons (*krétõ*), **cretons** *krœtõ*) s. m. pl.
|| Rillons, rillettes.
FR. *Rillons* : Menu résidu de porc dont on a fait fondre la graisse.—*Rillettes* : hachis de porc dont on fait des conserves, DARM.—*Creton* : morceau de panne de porc frite dans le poële, DARM ; résidu de la fonte du suif, dont on fait des pains pour les chiens, LAR.
DIAL. *Crétons* : partie rissolée après la fusion de la graisse de porc. *Bull. des Parlers Normands*, p. 442.

Creume (*krœm*) s. f.
|| Crême.
Dial. *Idem*, en Normandie, ROBIN, dans le Centre, JAUBERT.

Creumer (*krœmé*) v. intr.
|| Crêmer.
DIAL. *Idem*, en Normandie, ROBIN, dans le Centre, JAUBERT.

Crève-faim (*krèv fé*) s. m.
|| Mendiant, meurt-de-faim.
FR. *Meurt de faim* : celui ou celle qui n'a pas de quoi à se nourrir, DARM.

Creuve-faim (*krœv fé*) s. m.
|| Mendiant, meurt-de-faim.
DIAL. *Idem*, JAUBERT.

Crevé (*krœvé*) adj.
1° || Hernieux.
2° || Fat.

Crever (se) (*s krœvé*) v. réfl.
|| Contracter une hernie.
FR. *Se crever* = se tuer de fatigue, DARM.
DIAL. *Se crever* = contracter une hernie, Centre de la France, JAUBERT.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

SARCLURES

La Libre Parole, de Québec, dans son numéro du 30 novembre, a un bout d'article à notre adresse. C'est intitulé : *Sarclures de Sarcleurs*, et signé : Le Sarclé.

Le Sarclé est, paraît-il, un monsieur qui a fait une faute de français, qui a vu cette faute relevée dans nos *Sarclures*, et qui plaisamment veut faire une malice. Il constate donc que, dans les *Anglicismes* de notre dernier numéro, on lit : « J'ai emprunter un *forêt* », avec un accent circonflexe, et il nous fait observer qu'une *forêt* n'est pas un *foret*. C'est juste, et nous devons des remerciements à monsieur *Le Sarclé* pour nous avoir signalé cette faute d'impression.

Le Sarclé corrigerait mieux les épreuves qu'il ne rédige les annonces.

⁂ « *Toujours en mains*, des réfrigérateurs de toutes grandeurs et de toutes formes... »

Déposez donc ça dans quelque coin de votre magasin !

⁂ Une maison de commerce écrit dans les journaux :

« On demande des agents français, *spécialement aptes à introduire à nos clients une ligne spéciale.* »

Il doit être bien désagréable d'avoir affaire avec les représentants de cette maison. Ces gens-là ont des *aptitudes* telles qu'à peine vous leur avez dit deux mots, ils vous ont déjà *introduit une ligne spéciale* ! C'est ennuyeux.

⁂ « L'incendie a pris naissance dans une chambre isolée de *l'édifice.* »

Or, on l'explique quelques lignes plus haut, c'est un *vieux hangar* que le feu a détruit. Un *hangar* n'est pas un *édifice.*

⁂ « La difficulté de trouver des ouvriers et des matériaux *au milieu d'un grand mouvement dans une certaine mesure*, retarde les travaux de construction du chemin de fer national transcontinental. »

Au milieu d'un grand mouvement difficile dans une certaine mesure... Qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire ?

⁂ Une compagnie offre ses services au public...

« Notre représentant, dit-elle, se fera un plaisir d'aller vous voir. *S'il vous plait*, téléphonez au N°... »

Et si le représentant ne vous plaît pas, à qui faut-il téléphoner ?

⁂ « Vers 10.30 hrs l'incendie était *sous contrôle.* »

Pour la centième fois, répétons qu'on ne met pas un incendie *sous contrôle*; on le maîtrise.

⁂ « Allez *toujours* chez X. Y. Z. pour faire copier, agrandir un vieux portrait *dévisagé*, il vous le remettra *à neuf.* »

C'est entendu. Quand nos portraits seront *dévisagés*, nous irons *toujours* chez X. Y. Z. Il les copiera, les agrandira, et il n'y paraîtra pas plus que s'ils n'avaient jamais été détériorés.

⁂ Quelqu'un offre en vente « un cheval *pour la grosse ouvrage.* »

Cet animal doit être un cheval de trait, tout simplement.

⁂ Vous est-il arrivé déjà de n'être pas *certain*?... C'est un état d'esprit bien embarrassant, surtout quand on ne sait pas de quoi l'on n'est pas *certain.* Dans ces conditions, il serait imprudent de faire des emplettes. C'est ce qu'ont compris MM. XXX :

« N'achetez pas sans être *certain*, disent-ils, et pour être *certain* allez chez XXX. »

Qu'est-ce que XXX ont voulu dire ? On n'en sera jamais certain.

LE SARCLEUR.

ANGLICISMES

Anglicismes.	Équivalents français.
Braid	Galon, tissu d'or, d'argent, de soie, de laine, plus étroit et plus épais qu'un ruban, et qui, mis sur le bord ou les coutures des vêtements, des rideaux, etc., sert d'ornement et empêche qu'ils ne s'effilent.
Braid militaire	Soutache, sorte de galon très étroit dont on orne, en manière de bordure, les costumes militaires et les vêtements des dames.
Braid	Passement, tissu plat et étroit de fil d'or, de soie, etc. On dit aussi passementerie.
Braid	Tresse, tissu plat fait de fils, de cordons entrelassés.
Braid	Milleret (et non miret), sorte d'agréments unis ou festonnés dont on borde les bandes qui garnissent les robes des dames.
Braid tubulaire	Ganse, cordonnet de soie, d'or, d'argent, etc., qui sert ordinairement à attacher un bouton: Une aune de ganse de soie.
Braid	Mignardise, petite soutache qui sert à faire certaines dentelles.
Braid à dentelles	Lacet, tissu plat de fils entrelacés dont on se sert pour faire certaines dentelles.
Braid anglais	Lacet anglais.
Braid médaillon	Lacet médaillon.
Braid à finir	Lacet à finir.
Braider	Galonner; soutacher; passementer; broder; etc.

Le Comité du Bulletin.

Vol. VI, No 5.—Janvier 1908.

MICHEL BIBAUD, JOURNALISTE

ET LA VIE LITTÉRAIRE DE SON TEMPS

(Conférence faite à la séance publique de la Société du Parler français, le 21 janvier 1908, par M. l'abbé Camille Roy, *président)*

Monsieur le Gouverneur, [1]

Mesdames, Messieurs,

La Société du Parler français au Canada est heureuse de souhaiter encore ce soir la bienvenue à l'auditoire si nombreux et si bienveillant qui s'empresse à cette séance, à cette fête annuelle. Et c'est encore pour moi un très agréable devoir de vous remercier en son nom d'une sympathie qui ne se lasse pas. Votre assiduité, mesdames et messieurs, nous persuade que notre travail n'est pas inutile, puisque vous l'appréciez si hautement. Nous sommes particulièrement honorés, monsieur le Gouverneur, de l'intérêt que vous voulez bien prendre à l'œuvre de notre Société. La Société du Parler français était à peine née que vous vous hâtiez de vous faire inscrire sur la liste de ses membres actifs, et vous donniez ainsi, avec votre précieux concours, un exemple que voudront imiter tous ceux qui dans cette province se soucient des progrès et de la fortune de notre belle langue française.

J'adresse dès maintenant un cordial merci aux membres de notre Société qui nous apportent ce soir le fruit toujours savoureux de leurs recherches et de leurs études. Nos conférenciers trouveront sans doute dans votre attention si judicieuse leur première et leur meilleure récompense.

Merci, enfin, à la Société symphonique de Québec pour cette note harmonieuse qu'elle mêle à tous nos discours ; merci à ces

---

(1) Sir L.-A. Jetté, lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

artistes qui nous reviennent cette année avec tout le prestige qui s'attache aux triomphateurs, et qu'il n'est plus besoin de louer puisque, désormais, ils portent à leur front le laurier qui raconte leur victoire.

Je voudrais prolonger encore le doux plaisir de vous parler des autres, de ceux-là qui sont nos amis et nos collaborateurs, mais il me faut bien vous dire tout de suite que cette année le bureau de direction de la Société du Parler français impose à son président la tâche, d'ailleurs très honorable, de traiter devant vous, au début de cette séance publique annuelle, l'un ou l'autre sujet qui, de près ou de loin, se rattache à l'histoire ou à l'étude de notre langue française au Canada.

Or, messieurs, notre langue française ne vivant pas seulement dans nos discours, mais aussi dans les livres où elle traduit encore nos pensées, vous ne trouverez pas inopportun, ni que ce soit verser dans le hors-d'œuvre, de vous présenter ce soir, à côté d'excellentes dissertations sur notre parler national, quelques considérations sur la vie littéraire de l'une des premières périodes de l'histoire des lettres canadiennes. C'est, d'ailleurs, ce Michel Bibaud sur lequel nous avons appelé depuis quelques mois l'attention des lecteurs du *Bulletin*, qui nous fournit l'occasion et le motif de ce sujet.

Non pas que Bibaud soit l'écrivain le plus élégant et l'historien le plus sympathique de cette époque ; mais, à coup sûr, il est celui qui a le plus cherché à entraîner ses contemporains dans les courants de la vie intellectuelle, et cela suffit pour que nous tentions de grouper autour de lui et de son œuvre tous les efforts qu'il provoqua ou dont il fut seulement le témoin attentif. Puisqu'il a publié le premier recueil de poésies canadiennes que nous ayons, et notre première *Histoire du Canada*, et puisqu'il a fondé à lui seul deux journaux et quatre revues ou recueils périodiques, il a bien toutes les chances d'être celui qui connut le mieux et qui éprouva davantage les ardeurs ou les indifférences intellectuelles de ses contemporains. Et, d'ailleurs, Michel Bibaud qui se glorifiait d'avoir créé pour notre langue le mot *énerguménie*, qu'il fait dériver d'énergumène,

Et d'où vient, réponds-moi, cette étrange manie,
Ce fol empressement, cette énerguménie, (1)

---

(1) *Épîtres, Satires*, etc., par Michel Bibaud, p. 62.

et d'avoir inventé le mot *décrue* [1] qui fut trouvé bien avant lui, ne serait pas fâché d'apprendre, dans la grande paix littéraire qui enveloppe sa mémoire, que la Société du Parler français s'est souvenu de son labeur. Ne mérite-t-il pas encore qu'on rappelle ici son nom et son travail, celui qui, vers 1820, écrivait de bons articles et rimait de mauvais vers pour dénoncer ce projet d'Union des Canadas qui alors menaçait de détruire dans notre vie les vieilles traditions, et de ruiner sur nos lèvres le doux parler des ancêtres ?

*
* *

On sait comme Michel Bibaud fut un personnage littéraire assez complexe : mais de Bibaud poète, historien ou journaliste, dont on peut tour à tour rappeler le souvenir, c'est le journaliste qu'il importe de faire revivre pour une heure, puisque c'est lui qui a le plus pressé ses compatriotes de se mettre au travail de la pensée, d'écrire convenablement leur langue maternelle, et puisque c'est justement à l'occasion des jugements, des critiques et des reproches du journaliste que l'on peut se demander quel fut vraiment, de son temps, l'état des lettres canadiennes.

Michel Bibaud, s'il faut en croire son fils Maximilien [2], commença au *Spectateur* de Montréal, fondé en 1813, sa carrière d'écrivain. Mais le rôle de collaborateur ne pouvait évidemment suffire à l'activité grande dont il était doué ; en 1815, Michel Bibaud s'associait donc à Joseph-Victor Delorme pour fonder et publier l'*Aurore*. Il semble bien qu'à cette époque c'était trop de deux grands journaux à Montréal, et l'on vit, en 1819, le *Spectateur canadien* se fusionner avec l'*Aurore* et l'absorber. Le *Spectateur* n'eut qu'à ajouter à son titre, pour marquer cette étape de son évolution, le sous-titre qu'avait adopté l'*Aurore :* «journal de littérature, de politique et de commerce.» Il n'en fit guère, d'ailleurs, pour cela beaucoup plus de littérature ; et l'on peut plutôt constater, à parcourir ces vieilles feuilles de Montréal imprimées sur du très mauvais papier, que la littérature du commerce, je veux dire les annonces, passionnait déjà par dessus tout les industrieux journalistes de notre grande métropole.

On attribue encore à Michel Bibaud la fondation du *Courrier du Bas-Canada* [3], qui n'aurait eu, en 1819, qu'une existence

(1) *Épitres, Satires*, etc., p. 54.
(2) Cf. *Panthéon canadien*, article *Michel Bibaud*, p. 23.
(3) Cf. le *Répertoire National*, I, notice biographique de M. Bibaud, p. 113.

éphémère ; et on assure qu'il collabora plus tard à *la Minerve* et à *l'Ami du Peuple* [1].

C'est dans ces journaux, et surtout dans *le Spectateur*, que Michel Bibaud publia, avec sa prose anonyme, les poésies qu'il devait réunir en volume en 1830. Mais ce n'est là, à notre avis, que la plus humble part du travail de celui que son fils appelle modestement le « restaurateur de la presse à Montréal [2] ». Beaucoup plus importante, au point de vue de l'histoire de nos lettres, est l'œuvre entreprise par Michel Bibaud quand, en 1825, il fondait sa première revue, ou son premier recueil périodique, la *Bibliothèque Canadienne*. Ce périodique, qui parut tous les mois, à 36, 40, puis 24 pages, et qui devint bimensuel en 1829, vécut l'espace de cinq ans, et disparut donc en 1830. « Cette *Bibliothèque Canadienne*, écrit Maximilien Bibaud, est peut-être le plus beau titre de gloire de mon père. Le docteur Labrie lui-même, le docteur Meilleur, Jacques Viger, et l'abbé Bellenger, dont on retrouve un poème en trois chants sur la mort *déplorable* d'un écureuil, furent ses principaux collaborateurs. » [3]

La *Bibliothèque* est toute pleine d'articles littéraires, historiques, politiques, géographiques, sur le Canada et sur les pays étrangers. On y laissait déborder parfois la *Saberdache*, on signalait aux lecteurs les publications canadiennes ; les études y étaient variées, et le public instruit pouvait assurément s'intéresser à une pareille revue.

Mais, en 1830, sous la pression de ses amis, sans doute, Michel Bibaud voulut composer et orienter autrement son recueil périodique. Le *Spectateur* n'existait plus, et Montréal s'ennuyait de n'avoir pas un papier-nouvelles. On persuada donc Michel Bibaud de faire, de son recueil périodique, et tout à la fois, un journal littéraire et une gazette. Ce fut pour accomplir une partie de ce dessein qu'en 1829 la *Bibliothèque* devint bimensuelle ; et ce fut pour entrer tout à fait dans ces vues qu'au mois de juillet 1830 Michel Bibaud remplaçait la *Bibliothèque Canadienne* par l'*Observateur*.

Aussi bien fallait-il se hâter ? Le docteur Jacques Labrie et Auguste-Norbert Morin avaient déjà songé à publier, eux aussi, un recueil qui eût été plus encyclopédique que celui de Bibaud.

(1) *Le Panthéon canadien*, p. 24.
(2) *Ibid* p. 23.
(3) Cf. *Tableau des progrès matériels et intellectuels du Canada*, par Max. Bibaud, p. 38.

Le prospectus [1] en avait été lancé au mois de septembre 1829, et le *Coin du Feu* devait bientôt paraître. Il offrirait à ses lecteurs, comme s'exprimait dans une lettre le docteur Labrie, « cette variété nécessaire dans un pays pauvre, où l'on est obligé de tout mettre dans le même journal, parce qu'on n'a pas les moyens d'en publier plusieurs ». [2] Le *Coin du Feu*, qui devait paraître « tous les trois mois en cahiers de 144 à 160 pages, in-8, proprement brochés », essaierait donc de prendre dans les foyers la place du journal littéraire de Bibaud, qui ne semblait pas assez « répondre à l'attente du public, non plus qu'aux besoins du pays ». [3]

On pouvait sans doute se demander comment un périodique qui ne serait publié que tous les trois mois pourrait bien suffisamment tenir ses lecteurs au courant, et comment donc le *Coin du Feu* ferait son rôle de journal pour tous, lorsque Michel Bibaud, plus pratique que Labrie et Morin, sut parer le coup qui allait frapper sa *Bibliothèque*, modifia le programme de celle-ci, l'adapta mieux aux nécessités de l'information quotidienne, changea le nom du recueil, et, le 10 juillet 1830, présenta à ses abonnés l'*Observateur*. L'*Observateur* parut toutes les semaines : périodique hybride qui tenait à la fois du papier-nouvelles et de la revue, et dont ne furent, en somme, pleinement satisfaits ni Michel Bibaud, ni ses souscripteurs. Après une année et demie de circulation, l'*Observateur* se transforma à son tour, et, le 1er janvier 1832, il devenait le *Magasin du Bas-Canada*. Or, le *Magasin, journal littéraire et scientifique*, c'était la *Bibliothèque* ressuscitée, comme elle mensuel, et comme elle uniquement consacré aux articles d'ordre littéraire et scientifique. Le *Magasin* cependant ne fut pas assez solidement édifié, et il s'effondrait au bout d'une année, le 1er décembre 1832.

Ce ne fut que dix ans plus tard, et après que les tristes dénouements de 1837-1838 eurent ramené un peu de tranquillité dans les esprits, que Michel Bibaud essaya une dernière fois d'assurer à ses concitoyens une revue ou un recueil littéraire, et il fonda, en 1842, l'*Encyclopédie Canadienne*. La presse fit bon accueil à ce nouveau périodique. Jacques Viger offrit encore une fois sa collaboration, et il écrivit à Bibaud : «Je déboucleraí de

---

(1) Voir des extraits de ce Prospectus dans la *Bibliothèque Canadienne*, IX, 141.

(2) Cf. *Le Docteur Jacques Labrie*, par l'abbé Auguste Gosselin, 1re édit., p. 175-183, *passim*.

(3) *Idem*, p. 179.

temps en temps ma *Saberdache* pour l'amusement, l'édification et l'instruction de tous et de chacun en particulier. »[1] Mais toutes ces sympathies prodiguées autour du berceau de ce recueil, ne suffirent pas à le faire durer longtemps, et l'*Encyclopédie*, comme toutes ses aînées, ne vécut guère que ce que trop souvent vivent les revues, l'espace d'une année.

***

Telle est, réduite à ses lignes essentielles, l'œuvre de Michel Bibaud, journaliste. Et l'on ne peut méconnaître que cette œuvre n'ait été courageuse et utile au progrès des lettres canadiennes.

Sans doute le papier-nouvelles, le journal politique eut à cette époque un représentant plus illustre que Michel Bibaud, plus que lui penseur avisé, mieux que lui apprécié par ses contemporains, et qui n'est autre qu'Étienne Parent. Mais si l'on ne considère ici que le fondateur et le directeur de revues ou de recueils périodiques, il faut avouer que Michel Bibaud est le seul qui se soit alors autant inquiété d'en pourvoir les lecteurs, et qu'il exerça, de ce chef, une action et une influence qu'on ne peut lui nier.

Les préfaces ou les prospectus de ses périodiques témoignent d'abord de son vif désir de travailler au progrès intellectuel des Canadiens français.

« Un savant ou un littérateur étranger qui voyagerait dans le Bas-Canada, » écrit Bibaud dans le *Prospectus* de la *Bibliothèque Canadienne*, « et y observerait l'état de la Société, sous le rapport de la littérature et des sciences, serait sans doute fort surpris de voir que dans cette province, peuplée d'un demi million d'individus parlant la langue française, il ne se publie pas en cette langue un seul journal littéraire et scientifique ; et il ne pourrait s'empêcher d'en conclure, avec une grande apparence de vérité, quoiqu'à faux dans le fonds, que parmi les Canadiens d'origine française, il n'y a pas un seul homme capable de conduire un journal de ce genre ou pas assez de lecteurs *instruits* ou amis de l'instruction, pour le soutenir. »[2]

Or, c'est précisément pour qu'on ne reproche pas aux Canadiens une trop grande inertie intellectuelle, que lui-même il fonde sa revue, et c'est pour cela encore qu'il fait appel à la collaboration et à la générosité de ses concitoyens. De semblables motifs

---

(1) *Encyclopédie Canadienne*, I, 48.
(2) Cf. la *Bibliothèque Canadienne*, I, p. 1, juin 1825.

l'engageront plus tard à varier, et à transformer son œuvre au gré des circonstances, et à faire de sa *Bibliothèque* le Protée des périodiques.

Au reste, Michel Bibaud ne changeait souvent le menu de ses recueils que pour l'accommoder à l'appétit des clients. Nous trouvons un peu de tout dans *la Bibliothèque Canadienne*, dans *l'Observateur*, dans le *Magasin du Bas-Canada*, et dans *l'Encyclopédie Canadienne*. Le directeur réserve la place d'honneur, la première place à son *Histoire du Canada* dont il écoule, à mesure réglée, le premier jet. Puis viennent les articles sur la géographie générale et canadienne, sur le mouvement scientifique et les inventions modernes, et l'on voit, à ce propos, dans la *Bibliothèque*, un article curieux sur les « pompiers incombustibles[1] » ; on peut y lire encore des études sur l'histoire naturelle, sur l'agriculture au Canada, sur l'économie rurale et domestique, sur les antiquités américaines, sur la philologie indienne, sur les chansons sauvages du Canada—Michel Bibaud fut un américaniste avant la lettre,—sur toutes les choses littéraires, scientifiques, anecdotiques qui pouvaient piquer la curiosité des lecteurs. Et l'on pense bien que pour traiter tant de sujets si divers, Bibaud mettait largement à contribution les journaux et les périodiques des États-Unis et de l'Europe. Il puisait même trop volontiers dans des sources étrangères et déjà vieillies : et il semble que souvent son recueil n'était pas assez rempli de l'actualité. Dans l'*Observateur*, il laissa s'introduire la politique, qui alors—comme de nos jours—excitait et divisait profondément les esprits. Michel Bibaud y fit paraître cette modération qu'il a toujours affichée volontiers, qui se confondit assez souvent chez lui avec l'esprit bureaucratique et anticanadien, esprit de conciliation extrême dont il ne s'est guère départi que lorsqu'il s'est agi de dénoncer et de condamner l'ardeur combative des patriotes [2].

Michel Bibaud se plaît encore à causer avec ses lecteurs de l'éducation dans le Bas-Canada et de l'état des lettres canadiennes. Il y revient souvent, et il le fait sans doute pour attirer sur ces graves objets l'attention de ses compatriotes. Il rend compte des examens publics que l'on faisait alors dans les collèges et les couvents, où l'appareil le plus théâtral encadrait la science

(1) *Bibl. Canad.*, VII, 177.
(2) Voir dans *Histoire du Canada*, de Michel Bibaud, III, 67, ce que l'auteur dit lui-même du rôle politique de l'*Observateur*.

laborieuse et prudente des candidats ; il invite ses compatriotes à seconder plus ardemment le zèle des éducateurs, et à répandre plus abondamment dans nos campagnes l'instruction. Il note avec soin toutes les manifestations de notre vie littéraire ; il signale les brochures et les manuels qui paraissent, et dresse dans l'*Encyclopédie* (1) une liste aussi complète que po sible des ouvrages scolaires qui ont été composés et publiés dans le Bas-Canada. Il ne laisse passer aucune occasion d'exhorter ses compatriotes au travail intellectuel, et de leur recommander d'accroître par tous moyens la vie de l'esprit. Lui-même, il aurait donné un bel exemple de cette activité qu'il voulait communiquer à d'autres, s'il est vrai qu'il publia, avant même ses poésies, et son *Histoire* et ses recueils, ce récit du *Voyage de Franchère* (2), dont Maximilien Bibaud lui attribue la rédaction.

***

Cependant, malgré toutes ces exhortations et toutes ces insinuations, et tous ces exemples, la littérature canadienne ne se développa pas au gré de Michel Bibaud. Le propriétaire de journaux et de revues éprouva plus d'une fois l'apathie de ses concitoyens, et il s'en est plaint amèrement ; et sans doute il ne faut pas voir dans ces doléances le seul dépit d'un directeur malheureux. Chauveau lui-même reconnaissait, au lendemain de la mort de Bibaud, « qu'il a dû être bien difficile au rédacteur de ces périodiques de les publier avec le peu d'encouragement que les recueils de ce genre pouvaient alors recevoir ». (3)

Rien n'est plus curieux, d'ailleurs, que de recueillir sous la plume de Bibaud ou de quelques contemporains les reproches qu'à cette époque l'on s'accorde à faire à l'esprit canadien. Lorsqu'en 1818, Henri Mézières, de retour au Canada après vingt-trois ans d'absence, fonda l'*Abeille*, il déclara très poliment à ses lecteurs qu'il était étonné de voir « le culte empressé qu'ici l'on rendait maintenant aux sciences et aux belles-lettres » ; et l'on sait que ce compliment trop flatteur ne réussit pas à faire vivre plus de six

---

(1) Cf. Vol. I, pp. 387, 391, 430, 434, 468, 472.

(2) *Relation d'un voyage à la Côte du Nord-Ouest de l'Amérique Septentrionale, dans les années 1810, 11, 12, 13 et 14*, par G. Franchère, fils, Montréal, 1820.—Voir à ce sujet le *Panthéon Canadien*.

(3) *Journal de l'Instruction publique*, I, p. 166. Chauveau rend hommage, dans cet article, à l'initiative de Bibaud, et déclare « qu'il aura toujours le mérite d'avoir été un des premiers pionniers de notre littérature ».

mois l'*Abeille* éphémère. Michel Bibaud ne voulut pas risquer un pareil conflit entre les idées et les faits, et il se contenta d'affirmer dans le Prospectus de la *Bibliothèque Canadienne*, qu'il était au moins convenable, pour l'honneur des Canadiens français, qu'ils eussent un journal littéraire et scientifique. Au fond, il n'était pas éloigné de penser que l'on pouvait reprocher aux Canadiens de 1825 ce que dans l'*Observateur* (1) il affirme des Canadiens de 1792, à savoir qu'ils ont laissé s'affaiblir et rétrograder le désir de s'instruire. Certains articles du *Spectateur*, plutôt sévères pour nos compatriotes, semblent refléter assez justement sur ce point la pensée intime de Michel Bibaud.

Et d'ailleurs, n'a-t-il pas lui-même écrit une satire sur *la Paresse*, où il reproche aux Canadiens, en termes très prosaïques, mais très durs, leur dégoût de l'étude ?

> Cultiver son esprit ?..Ah ! c'est une autre chose ;
> On ne peut s'y résoudre, on le craint, on ne l'ose...
> Oh ! combien ce pays renferme d'ignorans,
> Qu'on aurait pu compter au nombre des savans,
> S'ils n'eussent un peu trop écouté la Paresse,
> Et s'ils se fussent moins plongés dans la mollesse !
> Combien, au lieu de lire, d'écrire, ou travailler,
> Passent le temps à rire, à jouer ou bâiller ! (2)

Et dans sa satire sur *l'Ignorance*, voyez comme il s'excuse de pratiquer un genre de poésie plutôt voisin de la prose :

> Serait-on bien compris, au pays canadien,
> Où les arts, le savoir, sont encore dans l'enfance ;
> Où règne, en souveraine, une crasse ignorance (3) ?

Et lorsqu'en 1839, Joseph Laurin publia sa *Géographie élémentaire* où il définit les Canadiens « spirituels, industrieux, patients, enjoués, amateurs des sciences et des arts, » Bibaud ne peut laisser passer ce dernier qualificatif ; il déclare que « M. Laurin juge de ses compatriotes d'après lui-même », que Raynal en pensait « bien autrement, quand il disait, en parlant d'une époque antérieure à celle où il écrivait, qu'on ne leur trouvait (aux Canadiens) aucune sensibilité pour le spectacle de la nature ni pour les plaisirs de l'imagination, nul goût pour les sciences,

(1) Cf. *l'Observateur*, 25 juin 1831, II, p. 397.
(2) *Épitres, Satires*, etc., par Michel Bibaud, p. 37.
(3) *Idem*, p. 47.

pour les arts, pour la lecture, pour l'instruction.» Sans doute, le directeur de l'*Encyclopédie* reconnaît que les choses ont bien changé depuis, qu'il y a beaucoup de Canadiens qui sont «aussi amateurs des sciences et des arts qu'on puisse l'être en aucun pays du monde, mais qu'il en est encore qui sont éloignés d'être tels à un point qui causerait partout ailleurs le plus grand étonnement» ; -- compatriotes qui sacrifient volontiers de l'argent «en frivolités et inutilités», mais qui croiraient «qu'une dépense de quinze ou vingt schelings par année, pour la propagation des arts, des sciences et de l'instruction, serait pour eux d'une conséquence ruineuse». [1]

Déjà dans le Prospectus même de l'*Encyclopédie*, Michel Bibaud avait essayé de secouer la somnolence des Canadiens, et il les opposait, eux qui n'avaient pas encore de revue littéraire et scientifique, aux Canadiens anglais qui déjà «outre un grand nombre de feuilles politiques, possédaient encore plusieurs journaux uniquement destinés à la propagation des arts, des lettres et des sciences». [2]

Au surplus, les Anglais eux-mêmes s'apercevaient bien à cette époque de notre inactivité littéraire, et ils prirent occasion de l'apparition de l'*Encyclopédie* pour nous la reprocher. Le *Montreal Transcript* reconnaît, certes, que «les talents abondent assez parmi les classes éclairées de ses co-sujets d'origine française pour soutenir la publication d'un tel ouvrage», et il souhaite «qu'une généreuse émulation les porte à encourager une entreprise qui mérite de prospérer,» mais le *Morning Courrier* s'étonne «que les descendants d'une race à imagination aussi vive que l'étaient, à n'en pas douter, les anciens Normands, eussent si peu à montrer en fait de littérature». La faute n'en est pas au peuple, à la masse de la population, «puisque ce n'est pas de cette classe généralement que la littérature attend son soutien, mais du petit nombre des personnes éclairées». «Ces personnes,» déclare-t-il à propos et comme pour atténuer son jugement, «se trouvent, pensons-nous, à Montréal et à Québec, aussi bien qu'à New-York et à Londres.» Le même rédacteur fait ensuite observer que le moment ne pouvait être plus opportun pour publier un tel périodique, que les changements politiques de l'heure présente mettent en péril notre langue

---

(1) *Encyclopédie Canadienne*, I, 390, *passim*.
(2) *Idem*, I, Prospectus.

française, et que celle-ci peut trouver sa force et sa sauvegarde dans la publication de ces sortes d'œuvres littéraires.

Le *Times* relève à son tour les doléances de Bibaud sur l'état peu florissant de notre littérature, et sur le peu d'encouragement que les Canadiens français accordent aux arts et aux sciences. «Ce sont là, dit-il, des aveux pénibles pour un Franco-canadien ; mais il est plus sage et plus magnanime de reconnaître un défaut que de chercher à le pallier en déguisant le fait.» Et il ajoute : «M. Bibaud se sera acquis un droit à la reconnaissance des Canadiens d'origine française, s'il parvient à leur inspirer du goût pour un genre de littérature plus relevé que ce qu'ils sont accoutumés à glaner dans les étroites colonnes des gazettes...»[1] Ne sait-on pas enfin, que lord Durham, dans son rapport fameux sur les affaires de l'Amérique septentrionale britannique, affirmait, en 1839, que nous étions dénués de tout ce qui peut donner de la vigueur et de l'élévation à un peuple, que nous n'avions ni histoire ni littérature[2] ?

Et l'on devrait donc conclure de toutes ces admonestations de la presse anglo-canadienne, et de cette comparaison pour nous défavorable que Bibaud a faite de notre situation littéraire avec celle de nos concitoyens anglais, qu'à ce moment de notre histoire, ce sont eux, les Canadiens anglais, qui étaient, ici, les ouvriers de l'esprit ; ce sont eux, les enfants pratiques de l'Angleterre, qui étaient alors au Canada les véritables intellectuels. Au contraire de ce qui est, ou de ce que l'on dit aujourd'hui, ce sont nos co-sujets d'origine britannique qui étaient, à cette époque, les Athéniens de notre froide Hellade, et nous n'étions, nous, les Français, que de très lourds Béotiens !

Cette réputation d'indolence et d'inactivité littéraire s'en allait même en France avertir nos cousins que nous avions dégénéré. Dans son *Tableau statistique et politique des deux Canadas*, que publiait en 1833, à Paris, Isidore Lebrun, ouvrage très documenté, dont il faut admirer l'information beaucoup plutôt que l'esprit, l'auteur écrit que « dans le Bas-Canada la plupart des journaux sont en anglais, parce que les habitants britanniques cherchent le plus à s'instruire, et qu'ils font presque exclusivement le commerce ».[3] Ce jugement laisse clairement entendre qu'il peut y

(1) *Encycl. Canad.*, I, 68-71, *passim*.

(2) *Rapport de Lord Durham sur les affaires de l'Amérique septentrionale britannique*, traduct. fr., p. 69.

(3) *Tableau stat. et pol. des deux Canadas*, p. 258.

avoir quelque rapport entre la prospérité matérielle d'un peuple ou d'une race et sa fortune intellectuelle, mais il n'en est pas moins vrai qu'on affirme encore, dans ce témoignage d'un étranger, le peu de souci dont nous étions alors travaillés pour les choses de l'esprit.

***

Notre fierté nationale supporte mal ces accusations de l'histoire. Les peuples, plus encore que les individus, souffrent avec peine qu'on les taxe d'ignorance, ou de paresse intellectuelle. Et lors même qu'un examen attentif et minutieux des faits nous pourrait révéler à nous-mêmes que nous avons été coupables, nous regimbons spontanément et vivement sous la critique qui ose dire toute la vérité, nous reprochons à l'historien sa cruelle franchise. Les peuples sont un peu comme certains écoliers : ils s'imaginent volontiers qu'ils ont toujours fait tout leur possible pour s'instruire, et ils avouent difficilement leur indolence certaine, et le temps perdu.

Obéissant d'abord nous-mêmes à cet instinct qui est de l'homme, nous croyons pour le moins exagérés les reproches d'inactivité littéraire que fait à ses compatriotes l'auteur des *Satires* et le directeur de l'*Encyclopédie canadienne.* Le tempérament de Michel Bibaud, ses tendances pessimistes, et l'impopularité même qui s'attachait à sa personne nous persuadent qu'il eut bien des motifs d'être trop sévère pour ses contemporains.

On sait, en effet, et les anciens qui ont connu l'homme nous l'apprennent volontiers, que Michel Bibaud n'éprouva guère de sympathie dans le milieu social où il vécut. Ses convictions bureaucratiques, non moins sans doute que son caractère plutôt désagréable, en furent cause. Les portraits que nous avons de Michel Bibaud nous font comprendre à merveille ce que nous affirment de l'impopularité de l'homme ses contemporains. Il est très dangereux, certes, d'imiter Clitandre et de juger Trissotin par sa figure, mais on peut croire que le masque large et glabre de Michel Bibaud, que sa mine hautaine, que sa longue chevelure qui retombe en désordre sur les oreilles, que les yeux froids qui regardent avec quelque mépris, que la lèvre dédaigneuse qui s'étale sous un nez trop robuste, nous révèlent assez quelle bonne grâce l'homme pouvait apporter dans sa vie sociale, et comment

ses œuvres purent souffrir des attitudes du personnage. N'est-il pas vrai que certains hommes, qui sont la postérité d'Alceste, portent imprimés sur leur visage leur perpétuel mécontentement, et le stigmate ou le sourire cruel de leur pessimisme? Michel Bibaud n'eut donc pas l'heur de plaire à ses concitoyens, et d'exercer sur eux une suffisante attirance; ses concitoyens purent s'en venger en lui mesurant le concours dont il avait besoin pour mener à bien ses entreprises littéraires; et cela explique dans quelque mesure— mais dans la moindre mesure—l'échec successif de ses quatre périodiques, et cela explique donc encore dans quelque mesure— mais dans la moindre mesure—les appréciations plutôt sévères que souvent Michel Bibaud a faites de notre vie intellectuelle.

Mais il ne faut pas attacher à ces considérations d'ordre très personnel—qu'il convenait de ne pas omettre une valeur trop grande. Si, en effet, les déceptions littéraires de Bibaud n'avaient tenu qu'aux désagréments de sa personne, il resterait encore à expliquer pourquoi d'autres, plus avisés et aussi soucieux de procurer la gloire de nos lettres, n'ont pas cherché en même temps que lui à exploiter et à développer cette si grande curiosité intellectuelle et littéraire que l'on voudrait accorder aux Canadiens.

En 1830, la province du Bas-Canada comptait déjà six maisons d'enseignement secondaire, dispersées sur tous les points du territoire, et ces centres de culture classique qu'étaient alors Québec, Montréal, Nicolet, Saint-Hyacinthe, Sainte-Thérèse, Sainte-Anne de la Pocatière, préparaient à notre société les hommes de savoir et d'étude qui auraient pu, à cette époque, alimenter les périodiques et se préoccuper des arts et des lettres. Sans compter qu'à ces collèges et séminaires il faut ajouter les nombreuses écoles presbytérales et les écoles latines que l'on avait, en plusieurs endroits de la campagne, organisées.

A quoi donc étaient occupés tous ces esprits, tous ceux-là qui constituaient l'élite et la classe dirigeante de notre société? A leurs devoirs professionnels sans doute, et à cette recherche du pain quotidien sans lequel on n'apprécie guère celui de l'intelligence. Les préoccupations familiales et économiques, dans un pays comme le nôtre où les fortunes personnelles sont si rares, et n'échouent guère aux lauréats des collèges, ont toujours été bien propres à paralyser ou entraver nos développements intellectuels. Mais ceci même ne peut encore rendre suffisamment compte de

l'indifférence que l'on ne manquait pas de montrer pour le travail persévérant de l'esprit, et pour ceux qui auraient eu le courage de faire des livres ou de fonder des périodiques.

Pendant la première moitié du dix-neuvième siècle, l'esprit canadien, quand il n'était pas retenu aux affaires domestiques ou professionnelles, était tout entier sollicité par les affaires publiques et tout entier absorbé par la politique. Aussi bien y avait-il alors péril en l'État, et nos droits étaient-ils souvent contestés et souvent violés. Ceux-là, parmi nos compatriotes, que leurs talents et leur culture désignaient pour être les chefs du parti canadien, s'élançaient au combat avec une ardeur qu'il est inutile de rappeler, et ils ne s'inquiétaient pas, dans cette mêlée des intérêts pratiques les plus essentiels à la vie nationale de poursuivre leur développement intellectuel, et de faire produire à leur esprit des œuvres littéraires. Et parce que la bataille politique, toujours plus populaire et plus bruyante que les tournois de la littérature, attirait tous les regards et toutes les sympathies, il fut bien difficile, à ce moment tragique de notre histoire, de faire aux lettres et aux arts leur part légitime.

Malheureusement nos pères devaient contracter pendant cette longue période d'agitation de tenaces et fâcheuses habitudes, dont il n'est pas bien sûr que nous, de la province de Québec, nous nous soyons suffisamment corrigés. Notre esprit, à cette époque, s'est tellement pénétré de préoccupations politiques, je veux dire de discussions, de luttes et de querelles ; et le journal, avec la littérature violente dont il débordait, devint l'aliment piquant et si recherché de tous, que nous avons alors—et pourquoi ne pas l'ajouter, et vous ne me lapiderez pas, j'espère, si je l'ajoute—nous avons à cette époque, et aussi plus tard et jusqu'à maintenant, bien volontiers et trop souvent borné aux mêlées de la politique de parti et au dialogue quotidien et contradictoire des journaux le domaine de nos principales études. Le journal a ici plus encore peut-être qu'ailleurs pris la place du livre. La lecture en est si facile et d'une digestion si peu laborieuse ! Mais le journal trop amoureusement et trop exclusivement recherché peut bien faire une élite de lecteurs, il ne crée jamais une élite de travailleurs ! Il y eut sans doute, et de tout temps, des exceptions honorables, et quelques hommes qui cherchèrent à placer en dehors de ces deux sphères de la politique et du journal leur idéal intellectuel, mais nous parlons ici de l'ensemble, de la masse de nos esprits cultivés ou instruits,

de la mentalité générale de nos classes dirigeantes, et nous croyons qu'il n'est pas exagéré de dire que trop volontiers nous nous sommes enfoncés, absorbés dans les agitations plus ou moins fécondes de la politique et dans la littérature plus ou moins classique du journal.

Il serait difficile de calculer combien de forces vives s'épuisent encore dans une activité qui ne profite à personne, ou s'immobilisent dans la lecture attentive et patiente et presque exclusive des volumineux quotidiens. Passe-temps qui ressemblent plutôt aux distractions des carrefours ; préoccupations assez semblables aux inquiètes légèretés des Athéniens, quand ils ne furent plus curieux que de s'informer des nouvelles de la rue, et de la maladie de Philippe. Les Canadiens du siècle dernier, de la première moitié de ce siécle, ont avidement recherché ces faciles satisfactions intellectuelles avec lesquelles, aujourd'hui encore, on voudrait excuser et couvrir des plus spécieux prétextes de sollicitude patriotique, notre paresse d'esprit.

Mais il ne faut pas l'oublier non plus, si à l'époque où l'éternelle question des subsides, et les conflits inévitables de notre Chambre des députés avec le gouverneur et ses Conseils soulevaient les plus irritantes discussions, si à cette époque de nos plus violentes batailles de la tribune et de la presse, l'esprit canadien s'est laissé prendre à tant de luttes nécessaires, et s'est aussi laissé entraîner à bien des actions qui furent vaines et dangereuses; s'il a dépensé, à cette époque, et bien souvent depuis, en des querelles stériles des forces qu'il eût employées plus utilement à accroître notre patrimoine artistique et littéraire, la faute en est à ceux qui nous administraient, aux Anglais d'abord, qui ont donc mauvaise grâce à nous le reprocher, et ensuite à l'esprit canadien lui-même qui est essentiellement combattif, étant né français; et la faute en est donc aux vertus mêmes de notre tempérament, qui se passionne pour toutes les causes justes, et qui s'irrite des résistances iniques du plus fort; qui s'enfonce avec ardeur et joie dans la lutte des idées et des principes, qui s'acharne dans les disputes de la parole, qui s'éprend enfin, et s'enivre si volontiers de l'éloquence, et, à son défaut, du verbiage des tribunes populaires.

Mais cet esprit même qui nous fait encore si ardents, malgré les refroidissements que nous ont valu les longs hivers canadiens,

et qui nous pose toujours en un contraste si net avec nos compatriotes anglais, plus calmes, et plus utilitaires, cet esprit français qui est resté le nôtre, et tous ses mouvements, et toutes ses tendances font voir à merveille que nous sommes bien propres à l'étude, à la production, et à l'apostolat des idées, et que nous ne pouvions donc pas même pendant les cinquante ans de vie si dramatique et si distraite, qui sont toute l'époque contemporaine de Michel Bibaud, ne pas nous préoccuper des choses de l'art et de la littérature. N'est-ce pas la politique elle-même, et toutes les vexations de la bureaucratie, et toutes les accusations que l'on porta contre le passé des Canadiens, qui nous ramenèrent alors à l'étude de notre histoire, et qui provoquèrent les travaux de Jacques Labrie, de F.-X. Garneau, et de Michel Bibaud lui-même?

CAMILLE ROY, p[tre]

(la suite dans la prochaine livraison)

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS

Pour la quatrième fois depuis sa fondation, notre Société conviait, le 21 janvier dernier, le public québecois à sa séance publique annuelle. Un auditoire nombreux et distingué remplissait la salle des Promotions de l'Université Laval. Nous avons remarqué, aux côtés du président, Sir Louis Jetté, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, Mgr Mathieu, recteur de l'Université et président d'honneur de la Société, l'hon. M. C. Devlin, ministre de la Colonisation et des Mines, Madame Adélard Turgeon, Madame Georges Garneau, M. le juge en chef Sir F. Langelier, M. le juge A.-B. Routhier, l'hon. M. Boucher de la Bruère, les RR. PP. Hage, provincial des Dominicains, Levallois, provincial des Eudistes, Dozois, provincal des Oblats, Mgr Têtu, Mgr Gagnon, MM. Rouillard, Héroux, Prince, directeurs de la Société, MM. les abbés Jutras, curé de Tingwick, Feuiltault, curé de St-Gervais, Bernier, curé de Beaumont, Godbout, curé de St-Honoré de Beauce, Destroismaisons, curé de St-Narcisse-de-Beaurivage, M. l'abbé Eug. Lapointe, supérieur du Séminaire de Chicoutimi, M. l'abbé Miville, supérieur du collège de Ste-Anne, MM. les abbés Lecours et Roy, du collège de Lévis, M. l'abbé P.-E. Roy, directeur de l'*Action Sociale Catholique*, l'hon. M. Thomas Chapais, l'hon. M. E.-B. Garneau, MM. Cyr. Delâge et Alb. Jobin, membres de l'Assemblée législative, MM. J.-E. Bedard, Ernest Gagnon, Hector Verret, etc.

PROGRAMME

1. *Marche militaire* .... F. SCHUBERT.
   Stradella—Ouverture .... FLOTOW.
   LA SOCIÉTÉ SYMPHONIQUE DE QUÉBEC.

2. Notre vie littéraire de 1800 à 1850.
   M. l'abbé CAMILLE ROY, *président.*

3. Nos finances.
   M. l'abbé S. A. LORTIE, *trésorier.*

4. a) *Sizilietta—Intermezzo* .... VON BLON.
   b) *Patrouille.—La garde montante.* EILENBERG.
   LA SOCIÉTÉ SYMPHONIQUE DE QUÉBEC.

5. Notre vocabulaire et le dictionnaire de l'Académie.
   M. PAUL DE CAZES.

6. Les écrivains français et notre langue populaire.
   Rév. P. T. HUDON, S. J.

7. a) *Danse des Sylphes* .... BERLIOZ.
   b) *Les Cadets d'Autriche* .... G. PARÈS.
   LA SOCIÉTÉ SYMPHONIQUE DE QUÉBEC.

8. De la langue des professionnels.
   M. J.-E. ROY.

CHANT NATIONAL

DIEU SAUVE LE ROI

Il ne nous appartient pas d'apprécier les travaux qui ont été lus à cette séance ; nous aurions, aussi, mauvaise grâce à douter de la sincérité des journaux qui tous ont affirmé que nous avons eu du succès. Seulement, nous tenons à lé déclarer, le but de cette séance solennelle étant de faire connaître l'œuvre qui nous est chère, d'intéresser le public aux études philologiques et au travail d'épuration de la langue française que nous poursuivons avec amour, la vive sympathie du nombreux auditoire qui nous a fait l'honneur de répondre à notre invitation, nous touche profondément ; elle nous prouve éloquemment que nous pouvons

compter sur l'encouragement de nos concitoyens ; et que notre œuvre, au double point de vue scientifique et pratique, est justement appréciée par l'élite de notre population canadienne-française ; elle nous fait espérer — pourquoi ne pas le dire franchement ?—que le budget de notre trésorier ne se tiendra pas toujours dans un état inquiétant d'équilibre trop instable.

La Société Symphonique de Québec a bien voulu encore une fois nous prêter son précieux concours. Puisqu'il faut avouer que nous avons eu du sneeès, nous devons lui en attribuer une três large part ; la langue qu'elle parle—et combien délicieusement !—n'est-elle pas, comme le disait naguère notre président, la plus belle des langues.... après la langue française, ou plutôt, oserions-nous insinuer.... avec la langue française ?

RAPPORT DU TRÉSORIER

lu à la séance du 21 janvier

A chacune de ses séances annuelles, la Société du Parler français s'étudie à vous mettre au courant de sa vie et de ses travaux, de ses craintes et de ses espérances, désirant par là attirer sur elle votre intérêt et obtenir peut-être l'aide dont elle a besoin pour continuer son œuvre.

Les années passées, son secrétaire vous a fait connaître la route où elle s'est engagée à la suite de plusieurs devanciers, et le but vers lequel elle tend ; son archiviste vous a décrit les travaux lexicologiques auxquels les membres se livrent, l'enquête topographique entreprise sur les vocables canadiens, et, il a fait devant vous le compte des matériaux déjà amassés.

La Société a d'autres secrets encore et elle a confié aujourd'hui à son trésorier la charge de vous les dévoiler. Il nous reste en effet à ouvrir devant vous nos livres de recettes et de dépenses. A la lumière d'un exposé financier rapide mais complet, vous pourrez mieux saisir la valeur de nos rêves d'avenir, puisque vous aurez sous les yeux le tableau des ressources matérielles dont nous disposons pour les réaliser.

A dire vrai, nous n'éprouvons aucune crainte à vous faire connaître nos finances: d'abord parce que notre fortune est la vôtre, et puis, parce que nous nous trouvons dans une situation telle que la divulgation de nos ressources financières ne saurait nous causer le moindre embarras.

Deux classes de gens tiennent à garder secret l'état de leur fortune: les riches et les pauvres. En effet, s'il y a, comme dit La Bruyère, une espèce de honte d'être heureux à la vue de certaines infortunes, il y a pareillement quelque gêne à étaler sa richesse en face de la pauvreté commune. Par contre, le pauvre, quelle que soit la gloire attachée à certaine pauvreté, n'aime guère à avouer publiquement son état de misère.

Il n'y a que les gens simplement à l'aise qui volontiers laissent grand ouverts leurs livres de compte. Or nous sommes des gens simplement à l'aise, et c'est ce que je suis chargé d'établir devant vous ce soir.

D'abord, pour procéder philosophiquement, qu'est-ce qu'un hommes à l'aise ?

L'homme à l'aise est celui qui vit sans contracter de dettes, dont les recettes équilibrent les dépenses. Or c'est bien là notre cas. Lors de la fondation de la Société, le 18 février 1902, quand nous ouvrîmes nos livres, l'actif égalait le passif, il n'y avait rien ni au crédit, ni au débit ; à la dernière reddition de compte, en septembre 1907, après cinq ans de tenue de livres consciencieuse, les recettes équilibraient presque les dépenses puisque l'exercice financier de l'année n'accusait qu'un déficit de quatre piastres et quatre-vingt-dix-sept sous. On ne saurait être plus à l'aise.

L'homme à l'aise est celui qui peut se donner tous les jours les choses nécessaires à son existence, et qui peut, grâce aux moyens dont il dispose, remplir son rôle et accomplir sa mission.

Or, vous savez quelle mission la Société du Parler français s'est donnée. Certes, nous ne pouvons pas dire que tous nos rêves se sont réalisés : nous vous avons déjà signalé plus d'une œuvre importante, que le manque de ressources nous interdit d'entreprendre. Nous pourrions facilement et le plus utilement du monde dépenser par année quelques milliers de piastres ; si nous disposions des sommes nécessaires, notre *Bulletin* prendrait des proportions plus considérables ; notre enquête se poursuivrait avec plus d'énergie ; notre propagande en faveur d'une langue meilleure serait plus active et plus féconde, et notre *Glossaire* paraîtrait enfin... Mais ce serait là plus qu'une simple aisance, ce serait la richesse, et nos amis n'ont pas voulu nous faire riches.

Donc nous avons pendant cinq ans tout simplement accompli notre tâche sans grand bruit, mais non sans un certain succès, grâce aux cotisations de nos collègues, notre seule ressource jusqu'à ce jour. Il a même paru étonnant à plusieurs que nous ayons pu faire autant, sans autre secours ; on ne s'étonne plus, quand on songe au dévoûment avec lequel les membres de la Société se sont employés à ses divers travaux. Mais c'est là un capital inappréciable, et dont un trésorier ne doit pas tenir compte ;

il peut tout simplement dire que jusqu'à ce jour la somme payée comme rétribution pour les travaux exécutés est égale à zéro.

Voici plutôt, année par année, l'état de nos recettes et de nos dépenses:

	Recettes	Dépenses
1902-1903................	$689.20	560.28
1903-1904................	784.66	634.20
1904-1905................	842.19	751.21
1905-1906................	914.80	859.80
1906-1907................	910.90	915.87

Et à quoi avons-nous dépensé cet argent?

Aux choses nécessaires à la vie. Je n'en ferai pas le compte complet devant vous, ce serait fastidieux. Mais quelques chiffres vous intéresseront peut-être.

Pour entreprendre et poursuivre nos études, il nous fallait des livres: nous en avons acheté pour $195.79.

Une société comme la nôtre n'est utile que si elle a un organe, et notre *Bulletin* a coûté :

en 1902-1903...............	$349.75
1903-1904................	568.89
1904-1905................	624.61
1905-1906................	726.02
1906-1907................	719.79
soit, pour les cinq volumes....	$2,989.05

Notre relevé des mots populaires canadiens ne pouvait être satisfaisant, si nous n'organisions dans toutes les parties de la Province la vaste enquête que vous savez, et dont les résultats donnent à nos recherches une valeur qu'il faut reconnaître. Grâce à une économie rigoureuse et au zèle de nos collaborateurs, nous avons pu, jusqu'à ce jour, organiser et poursuivre ce travail sans autre dépense que celle de l'impression et de l'envoi des *Bulletins d'observations*, ce qui nous a tout de même coûté $233.00.

Notre société poursuit encore un but pratique qui est l'épuration de la langue. C'est pourquoi nous avons distribué dans les écoles près de deux cent mille feuilles d'anglicismes à éviter, et de ce chef notre budjet des dépenses a été augmenté de $160.00.

Et vous voyez donc, sans que nous donnions plus de détails, que nous avons pu suffire aux premières nécessités de la vie.

Un homme à l'aise doit pouvoir non seulement vivre, mais encore se donner quelques jouissances et recevoir ses amis. Aussi n'avons-nous pas manqué à vous convoquer chaque année à nos séances solennelles. Et, pour cela, le dirai-je, il nous a fallu payer quelques sous. Les séances publiques auxquelles vous nous avez fait l'honneur d'assister, nous ont coûté $173.25; somme assez considérable eu égard à nos ressources, mais dépense bien légère, si on considère l'encouragement, les approbations, les sympathies que vous nous apportez et dont nous savons faire la plus juste appréciation.

Enfin, l'homme à l'aise est celui qui n'a pas la crainte du lendemain, soit qu'il possède déjà des épargnes qui le mettent à l'abri des mauvais coups de la fortune, soit qu'il puise des revenus assurés à des sources qui ne peuvent tarir.

Certes, nos épargnes ne nous promettent pas un avenir brillant, de ce côté notre position est peut-être faible: mais nos sources de revenus sont intarissables. Ces revenus nous viennent de vous, Mesdames et Messieurs, et à voir avec quel empressement vous venez chaque année nous porter vos applaudissements, nous somme sûrs que vous nous donnerez toujours avec la même ardeur les cotisations annuelles dont nous vivons.

Je vous dirai cependant en toute sincérité que cette certitude d'un lendemain assuré n'est pas partagée par tous les membres du Bureau de direction. Pour quelques-uns, le déficit bien que minime du dernier exercice financier est un point noir qui trouble un peu leur quiétude. Certains prêchent déjà l'économie, et parlent de supprimer les réjouissanées et les réceptions, ou du moins de faire payer les invités. Je vous prie de ne pas partager cet avis. D'autres enfin, satisfaits sans doute de cette simple aisance dont nous jouissons, préfèrerait cependant des ressources plus considérables qui permissent d'activer le travail et de le rendre plus efficace.

C'est le sentiment que je voudrais vous voir partager; et je ne crois pouvoir mieux vous convaincre de sa justesse qu'en vous lisant, pour terminer, ce que le secrétaire disait de l'enquête, dans son dernier rapport annuel. Après avoir fait le compte des

307,621 observations recueillies sur les mots commençant par les lettres A, B et C, M. Rivard ajoutait :

« L'extension et le développement heureux de l'enquête créent cependant un embarras qu'il convient de vous signaler. Les membres du Comité qui jusqu'ici se sont employés à préparer les questionnaires, à dépouiller les réponses, à classer les matériaux ainsi amassés, à les enregistrer sur nos fiches, à les incorporer aux articles du glossaire, et à rédiger ces articles dans leur forme définitive, se trouvent aujourd'hui débordés par l'ouvrage que ce travail demande. Le dépouillement du dernier bulletin d'observations n'est pas commencé ; bien plus, les matériaux recueillis sur la lettre B ne sont pas encore classés. Il serait regrettable qu'ayant à notre disposition cet excellent moyen de compléter nos premières recherches, d'en contrôler les résultats, et d'établir enfin notre glossaire sur des témoignages certains, nous ne puissions pas, faute de temps, l'exploiter comme il convient. Une organisation semblable à la nôtre, la direction du *Glossaire des parlers de la Suisse romande* a bien rencontré la même difficulté ; mais, grâce à la générosité de son gouvernement, elle dispose des fonds nécessaires pour faire fonctionner son service d'information et de rédaction. Aussi reconnaît-on que son glossaire sera l'un des plus beaux et des plus complets qui aient été publiés dans les pays de langue romane. Nous n'avons pas la prétention de faire une œuvre aussi parfaite ; cependant, la nôtre ne laissera pas d'avoir quelque valeur, si elle se développe suivant le plan qui a été tracé, et si nous continuons à mettre à profit le précieux concours de nos correspondants. Et puisque le Comité d'étude, malgré la meilleure volonté, ne suffit plus à la besogne, il nous faudrait recevoir aussi une aide de l'extérieur, afin de pouvoir rémunérer, si légèrement que ce soit, un travail additionnel devenu nécessaire. Nous vous soumettons ces considérations, pour que vous avisiez aux meilleurs moyens d'assurer la continuation du travail commencé. Si vous ne pouvez pas améliorer la situation, soyez assurés que le Comité fera, comme par le passé, tout ce qu'il lui sera possible de faire, et notre œuvre, dont vos cotisations et le travail désintéressé d'un grand nombre assurent au moins l'existence, se poursuivra, mais elle ne se développera pas autant qu'il est désirable, ni si vite, ni si bien. »

LIVRES ET REVUES

(CANADIANA)

M. Jean Lionnet continue à raconter, dans la *Revue Hebdomadaire*, son voyage au Canada. Dans le numéro de novembre dernier (pp. 212-236), il parle de *Winnipeg et Saint-Boniface*. « Dans le collège de Saint-Boniface, écrit M. Lionnet, l'enseignement est bilingue ; mais il en résulte, paraît-il, que tous les Canadiens français savent parfaitement l'anglais à la fin de leurs études, tandis que les Anglo-Canadiens savent fort mal le français. Ces derniers y mettent sans doute un peu de mauvaise volonté.»

Le *Calendrier et Bulletin des paroisses françaises de la ville de Québec—Année 1908*, que vient de faire paraître le R. P. Valiquet, O.M.I. (Québec, sans nom d'éditeur, 1907, in-8°, 96 pp.), renferme un chapitre intitulé : *Les noms chrétiens*, et signé A.V. Ce sont des extraits d'une conférence donnée à Saint-Sauveur le 11 novembre dernier, sur les noms de baptême ridicules. Comme l'auteur le rappelle, Mgr Laflamme et M. Eugène Rouillard ont publié là-dessus, dans notre *Bulletin*, des études que plusieurs journaux ont reproduites.

Les articles de M. J. Purves Carter sur le musée de peinture de l'Université Laval ont été réunis et publiés en une jolie plaquette, sous le titre : *A Shrine of Art—Many noble paintings—Treasures which not many Canadians know their country possesses.* (Québec, Laflamme et Proulx, 1907, in-8°, 61 pp.)

Dans la liste des dernières décisions prises par la Commission de géographie du Canada, (voir *Gazette du Canada* du 26 octobre dernier) nous remarquons que la Commission écrit les noms français composés avec des traits d'union : la pointe *Jean-Pierre*, le village de *Ste. Cécile-de-Milton*.... C'est très bien ; mais il faudrait un trait d'union de plus : *Ste-Cécile-de-Milton*.

R. P. Louis Lalande, S.J. *Entre amis*, Montréal (Imprimerie du Sacré-Cœur), 1907, in-16, IV 339 pages.

Ce livre est tout composé de lettres, écrites, de 1881 à 1900, par le R. P. Louis Lalande à son ami Arthur Prévost.

Ce fut la volonté d'Arthur Prévost mourant que ces lettres fussent publiées. « Elles m'ont aidé à garder ma foi et à préparer ma mort, dit-il à son ami en les lui remettant. Publie-les... Je te le demande, je le veux... Je te les remets à cette condition... Elles pourront peut-être en aider d'autres...»

Prévost avait raison. Elles en aideront d'autres. Dix mille exemplaires vendus en quelques mois nous font penser que déjà, sans doute, elles en ont aidé plusieurs. Vraiment, il se trouve peu de livres capables de faire plus de bien, surtout aux jeunes gens, et surtout de notre temps ; c'est un de ces ouvrages que la Providence utilise pour maintenir dans le droit chemin ceux qui y marchent encore, pour y ramener même ceux qui déjà s'en sont écartés.

On n'a pas toujours, et on trouve difficilement, pour guide et conseiller, un ami aussi éclairé, aussi bon et en même temps aussi ferme qu'était l'ami d'Arthur Prévost. Ce livre sera l'ami de tous ceux qui l'ouvriront.

Car je ne vois pas comment, ayant commencé de lire *Entre Amis*, on pourrait s'y prendre pour ne le lire pas en entier, et, l'ayant lu, comment on ne serait pas souvent tenté de le relire. Cette lecture est des plus attachantes. Écrites simplement, d'un style agréable et vivant, les lettres du R. P. Lalande touchent aux sujets les plus divers, les traitent de façon parfois fort originale et toujours intéressante, et donnent les meilleurs conseils, sans jamais rien de la sévérité qui rebute et décourage.

Entre amis est un beau livre, un livre vrai, un excellent livre.

Adjutor Rivard.

Le *Temps*, de Paris (16 décembre), dans un bel article, intitulé : *En Marge*, parle de Montcalm et du monument qu'on doit élever, à Vauvert (Gard), « au plus beau vaincu de nos anciennes guerres».

Le 16 décembre, une réunion de l'Alliance française, à Paris, a eu lieu en l'honneur de Montcalm et à l'occasion du traité franco-canadien. (V. le *Journal des Débats*, 19 décembre.)

De l'*Aurore*, 20 décembre :

VIEILLE CHANSON

Les Canadiens français ont conservé très vivace le souvenir de leur ancienne patrie et de ses vieilles traditions. Ainsi, ils chantent, la nuit de Noël, des chansons qui datent de plusieurs siècles. En voici une par exemple :

Quand la mer Rouge apparut
A la troupe noire,
Les israélit'z ont cru
Qu'il fallait la boire !
Mais Moïse fut plus fin :
Il dit : « Ce n'est pas du vin !
Il la pas, pas, pas,
Il la sa, sa, sa,
Il la pas, il la sa,
Il la passa toute
Sans en boire goutte.»

La rime n'est pas riche et le sujet pas neuf. Mais que voulez-vous, on ne suit pas l'actualité parisienne au Canada.

Pauvres *nous autres*, qui ne suivons pas l'actualité parisienne !

L'article de la *Croix*, de Paris (17 décembre) : *En Nouvelle-France,* à propos d'une visite de Mgr Bégin à la Maison de la Bonne Presse, a été reproduit par l'*Action Sociale* du 30 décembre.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

René Gonnard. *Pour la harpe d'or.* Lyon (A. Rey & Cie, 4, rue Gentil), 1907, in-8°, 103 pages.

Drame en vers, en trois actes et quatre tableaux, dont l'action se passe à la fin du XVII[e] siècle, en Irlande.

Morvane de Kilvare aime son cousin Alain ; mais elle aime l'Irlande plus que son cousin. Cependant celui-ci devient un héros et meurt les armes à la main. Dès lors, Morvane aime son cousin plus que l'Irlande ; on se demande même si elle aime encore l'Irlande : Le pays ? s'écrie-t-elle,

> Le pays ? Que pour lui toute votre âme vibre :
> La mienne est morte !

Comme étude du cœur humain, c'est peut-être vrai ; mais, au théâtre, Morvane ne paraît pas l'héroïne qu'on voudrait, et l'on regrette presque, quand le rideau tombe, d'avoir porté tant d'intérêt à cette jeune personne.

Dans une préface émue, l'auteur dédie son œuvre à ses parents et, « en même temps qu'à eux, ou plutôt, par eux et par leurs mains, à la nation martyre, à la noble et douloureuse Erin... à la seule nation qui ait mis dans ses armes, à la place des emblêmes de la force, de la ruse ou de la brutalité, la harpe idéale des vieux bardes celtes. »

Florian-Parmentier. *Entre la vie et le rève.* Paris (Maison d'éditions de l'Impulsionnisme, 17, rue Fontaine), 1908, in-8°, 215 pages.

Nous avons déjà mentionné la théorie de l'*Impulsionnisme* de M. Florian-Parmentier. Voici un livre de vers *impulsionnistes*, c'est-à-dire écrits par le poète « sous l'*impulsion* naturelle de son tempérament ». Dans une œuvre de ce caractère, écrit l'auteur, « rien ne peut être dit par le poète qui ne soit la conséquence d'une émotion ressentie dans telle ou telle circonstance de sa vie

et qui n'ait été conçu dans le moment même de cette exaltation (et non point voulu et élaboré à froid). » Est-ce à dire, en d'autres termes, qu'un poète doit être sincère et que pour écrire il faut attendre l'inspiration ? A ce compte, l'*impulsionnisme* serait la nouvelle formule d'une théorie très juste. Mais l'auteur continue ainsi : « C'est à ce seul moment, d'ailleurs, que l'Infini fait invasion dans la matière, car c'est alors que le centre nerveux entre en vibration et que cette vibration, se propageant dans l'Infini, met la parcelle de vie du poète en contact direct avec la Vie Universelle. » Et j'avoue, bien à regret, que je ne comprends plus.

Quoi qu'il en soit, il faut louer M. Parmentier de se montrer toujours sincère. Il a la *peur de l'ombre* et de l'erreur :

Dans la vie, à présent, le souci qui me ronge,
C'est de n'être point sûr de pouvoir écarter
Les ténèbres qu'autour de nous fait le mensonge,
Pour abreuver toujours mon cœur de Vérité.

Il écrit « sous l'impulsion naturelle de son tempérament »... Mais son tempérament le pousse à n'exprimer que des émotions saines. Tant d'autres s'efforcent, se font violence même pour en traduire qui ne le sont point !

En somme, il me paraît que les vers *impulsifs* de M. Parmentier valent mieux que l'*impulsionnisme*. Pourtant, ils ne sont pas parfaits, l'auteur nous en avertit lui-même ; il y en a d'obscurs. Mais on trouve dans ce recueil des pièces fort intéressantes, et qui font oublier aux profanes ce que la théorie de l'*impulsionnisme* a d'étrange.

Citons un sonnet.

LE CARILLON

Clochettes du bon Dieu, tintez dans la lumière,
Carillonnez vos chants d'amour et d'allégresse !
J'écoute, recueilli, votre simple prière,
Comme d'un séraphin la voix enchanteresse...

Doux accords, rappelez et ma candeur première,
Et la splendeur des cieux, et la divine ivresse ;
Que vos appels troublants, en frôlant ma jeunesse,
L'emplissent du parfum de la Foi salutaire.

...L'hymne pur de l'airain palpite dans l'espace :
Et du fond de mon cœur s'envole sur sa trace
Un cantique fervent qu'accompagnent les anges.

Ils se sont écroulés, les effrois de mon âme,
Aux frêles sons d'argent des clochettes étranges,
Et j'endors ma pensée au rythme de leur gamme...

Je sais bien que le quatrième vers n'est pas celui qu'on attendait, que *l'hymne pur de l'airain* se marie mal aux *frêles sons d'argent des clochettes*, et que les rimes des tercets ne sont pas riches ; tout de même, des vers comme ceux-là, *impulsifs* ou non, sont fort agréables à lire.

Adjutor RIVARD.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(*Suite*)

Crevure (*krœvu:r*) s. f.
|| Hernie.

Crève-z-yeux (*krœv z yœ*) s. m.
1° || *Polygonum coloratum*, asperge.
2° || *Monohammus scutellatus*, insecte coléoptère.

Creuyabe (*krœyàb*) adj.
|| Croyable.
DIAL. *Creuïable* = m. s., Picardie, HAIGNERÉ.

Créyabe (*kréyàb*) adj.
|| Croyable. *Ex.* : C'est pas *créyabe* comme il est fort !
VX FR. *Créable* = m. s., LACURNE, DUCANGE, GODEFROY.
DIAL. *Créable* = m. s., Saintonge, ÉVEILLÉ ; Normandie, MAZE, MOISY, DUBOIS ; Centre, JAUBERT ; Bas-Maine, DOTTIN.

Créyant (*kréyã*), part. prés de *creire* (croire).
|| Croyant.
DIAL. *Créyant* = m. s., Saintonge.

Cri, qu'ri' (*kri*) v. tr.
|| Chercher, quérir. *Ex.* : Va donc *cri* mon chapeau que j'ai laissé dans le clos = va donc chercher...
DIAL. *Cri* = m. s., Saintonge ; Bournois, ROUSSEY ; Normandie, MOISY ; Poitou, FAVRE ; Ile-et-Vilaine, ORAIN.

Cri (*kri*) s. m.
|| Personne irascible, violente ; enfant exigeant et indiscipliné. *Ex.* : Elle est méchante comme un *cri* (se dit d'une femme acariâtre).

Criage (*krià:j*) s. m.
|| Criaillerie, action de crier.
FF. *Criage* = action, office du crieur public, DARM.
DIAL. *Criage* = m. s., Picardie, HAIGNERÉ.

Crible (*kribl*) s. m.

1° || Brelle (petit train de bois flotté formant environ le quart d'un train de bois, DARM.).

2° || Tarare.

Cric (*krik*) s. m.

|| Syn. de *cri*. *Ex.*: C't enfant-là est un vrai petit *cric*.

Criquet (*krikèt*) s. m.

1° || Syn. de *cri*. *Ex.*: C'est un vrai *criquet*; il est malin comme un *criquet*.

2° || Enfant agité, émoustillé.

Cric-crac (*krik kràk*) s. m.

|| Crécelle.

FR.-CAN. On dit aussi *tric-trac*.

Crieur (*kriyœ:r*) s. m.

|| Huissier audiencier. *Ex.*: Le *crieur* de la Cour Supérieure.

Crignasse (*kriṇàs*) s. f.

|| Chevelure.

DIAL. *Crignasse* = m. s., Bas-Maine, DOTTIN; patois de Gaye, HEUILLARD.

Crigne (*kriṇ*) s. f.

|| Crinière (de cheval), chevelure épaisse et négligée.

VX FR. *Crigne* = chevelure, DUCANGE; = cheveux longs, crins, BOREL.

DIAL. *Crigne* = chevelure épaisse, abondante; touffue et négligé, Normandie, ROBIN, DELBOULLE.

« Elle avait blonde la crigne
Et bien faite la sorcille. »
Aug. et Nicol.

Crin-Crin (*krê krê*) s. m.

|| Violon.

FR. *Crin-crin*, fam. = mauvais violon, Darm.

DIAL. *Crincrin* = violon, Bas-Maine, DOTTIN.

Crique (*krik*) s. f.

1° || Dent (d'un enfant). *Ex.*: Montre donc tes petites *criques*.

DIAL. *Crique* = m. s., Normandie, DUBOIS.

2° || Petite rivière.

ÉTYM. Cf. Ang. *creek* = m. s.

DIAL. *Crique* = au Marais-Vernier, on appelle ainsi des fossés larges et profonds, remplis d'eau et entretenus de manière à servir à l'écoulement.

FR. *Crique* = fossé dont on coupe le terrain en divers sens autour d'une place assiégée, DARM.

3° || Fissure dans un rocher.

Crir (*kri:r*) v. tr.

|| Chercher, quérir.

DIAL. *Crir* = m. s., Normandie, DELBOULLE; Bresse, GUILLEMAUT.

FR.-CAN. Cf. *Cri*.

Criyon (*kriyõ*) s. m.

|| Crayon.

DIAL. *Criyon* = m. s., Normandie, *Rev. des P. P.*, I, 47 ; DUBOIS, ROBIN, MOISY.

Crôbarre (*kròbà:r*) s. m.

|| Pince, sorte de levier.

ÉTYM. Ang. *Crowbar*.

Dag (*dàg*) s. f.

|| Sorte d'emporte-pièce, outil ayant une partie tranchante égale au contour de la pièce qu'on veut découper.

ÉTYM. Ang. *die* = m. s.

Daguer (*dàgé*) v. tr.

|| Découper au moyen d'une *dag* (voir ce mot). *Absolt.* Faire fonctionner une *dag*.

Dagueur (*dàgœ:r*) s. m.

|| Ouvrier qui, dans une manufacture de chaussures, fait fonctionner une *dag* (voir ce mot).

Dalle (*dàl*) s. f.

1° || Bief, canal qui amène l'eau à la roue d'un moulin.

2° || Évier.

FR. *Dalle* = sorte d'aujet en bois, en métal, servant de conduite; aujet bordant un toit et conduisant les eaux pluviales; (raffinerie) tuyau conduisant le sirop dans la chaudière à cuire. DARM.

DIAL. *Dalle* = m. s., Normandie, *Rev. des P. P.*, I, p. 139 ; MAZE, DUBOIS, MOISY ; Bas-Maine, DOTTIN ; Picardie, LITTRÉ, CORBLET. En Normandie : *dalle* = évier, table de pierre creusée

et légèrement inclinée vers un orifice, sur laquelle on lave la vaisselle ; quelquefois aussi on donne le nom de *dalle* ou de *dalot* au canal destiné à l'écoulement des eaux ménagères, MOISY A.-N.

3° || Tuyau qui conduit les eaux pluviales de la dalle à la terre.

Dalot (*dàló*) s. m.

1° || Dalle, auget bordant un toit et conduisant les eaux pluviales.

2° || Tuyau qui conduit les eaux pluviales de la dalle à la terre.

DIAL. *Dalot* = m. s., Normandie, DUBOIS.

3° || Évier ; canal destiné à l'écoulement des eaux ménagères.

FR. *Dalot* = (*mar.*) ouverture pratiquée le long du tillac, au travers du bordage, pour l'écoulement des eaux, DARM.

DIAL. *Dalot* = égoût, ruisseau, Picardie, HAIGNERÉ, CORBLET ; rigole, Bas-Maine, DOTTIN ; rigole, ruisseau, endroit par où les eaux pluviales ou ménagères s'écoulent, Normandie, MOISY, ROBIN.

Dame (*dàm*) s. f.

1° || Barrage, bâtardeau, digue.

FR. *Dame* = partie de terre conservée en travers d'un canal qu'on creuse, pour retenir l'eau, DARM.

ÉTYM. Cf. l'angl. *dam* = m. s.

2° || Espèce de quai, construit au milieu d'une rivière pour y attacher des estacades. (syn. cage.).

3° || Épouse, femme. *Ex.* : Je l'ai rencontré avec sa *dame* et ses *demoiselles*.

FR. *Dame* = femme mariée ; femme appartenant à une certaine classe de la société, par opposition aux femmes du peuple, DARM. « Une locution de mauvaise usage est de dire *sa dame* pour *sa femme* : Il est venu avec *sa dame*. Dans les chemins de fer, aux arrêts, on lit : Côté des dames, Côté des hommes. Il faudrait : Côté des femmes, ou, si l'on dit : Côté des dames, il faudrait dire : Côté des messieurs. » LITTRÉ.

Damage (*dàmà:j*) s. m.

|| Dommage.

VX FR. *Damage* = m. s., DU CANGE, LA CURNE, BOREL. « Si vient veeir le merveillus damage En Rencesvals là o fut la bataille, » *Ch. de Rol.*, p. 238.

DIAL. *Damage* = m. s., Normandie, MAZE, MOISY, ROBIN, DELBOULLE ; parlers rouchi, franc-comtois, lorrain, wallon, picard, CORBLET.

Damage (beau) (*bó dàmà:j*).
|| (Voir *beau dommage.*)

Dampeur (*dàmpœ:r*) s. m., ← ang. *damper.*
|| Clef d'un tuyau de poêle, registre de cheminée.

Dangéreux (*dãjérœ́*) adj.
|| Dangereux.
DIAL. *Dangéreux* = m. s., Normandie, MAZE.

Dangereux (*dãjœrœ́*) adj.
|| Probable. *Ex.* : Vous présenterez-vous aux prochaines élections ? Non ! ce n'est pas *dangereux* = c'est peu probable, il n'y a pas danger.
DIAL. *Dangereux* = s'emploie dans la Picardie, à peu près dans le même sens, mais dans la navigation et ironiquement : « Irez-vous à ce repas ? *Dangereux* que j'irai là dépenser mon argent ! » HAIGNERÉ. S'emploie aussi au Canada dans le même sens.

Dans (*dã*).
|| Au, autour de. *Ex.* : Avoir des souliers *dans* les pieds = avoir les pieds dans des souliers, avoir des souliers aux pieds.— Avoir une cravate *dans* le cou = au cou, autour du cou.
DIAL. *Dans* = m. s., Centre, JAUBERT.

Dans le criminel (*dã l kriminèl*) loc. adv.
|| (Marque le superlatif.) Beaucoup, à l'excès. *Ex.* : Vendre cher *dans le criminel* = vendre très cher.

Dans le temps de rien (*dã l tã dė ryẽ*) loc.
|| En très peu de temps, en moins de rien.

Dans un rien de temps (*dã ẽ ryẽ tã*).
|| En moins de rien.

Dans le temps de le dire (*dã l tã dė l dị:r*).
|| En moins de rien.

Danse (*dã:s*) s. f.
|| Soirée dansante. *Ex.* : Donner une *danse.*

FR. *Donner une danse à qq'un* = le secouer vivement, lui administrer une correction, DARM.—Le peuple désigne aussi par *danse* le lieu où l'on danse: Aller à la danse, LITTRÉ.

Danse vive (*dã:s vi:v*).
|| Danse à deux où les danseurs se tiennent par la taille, spécialement la valse et le polka.
ÉTYM. Cf. ang. *fast dance.*

Danse carrée (*dã:s ká:ré*).
|| Danse où les danseurs se disposent en forme de carré, comme le quadrille, le lancier, etc.

Danse ronde (*dã:s rõ:d*).
|| Ronde, danse en rond.

Danse callée (*dã:s ká:lé*). Cf. ang. *called dance.*
|| Danse pendant laquelle qq'un appelle les figures.

Danseux (*dãsœ*) s. m.
|| Danseur.
DIAL. *Danseux*= s. m., Centre, JAUBERT; Picardie, HAIGNERÉ.

D'apparence (*d aparã:s*) loc. adv.
|| Selon les apparences. (Voir *apparence.*)
DIAL. *D'apparence* = m. s., Normandie, MOISY.

D'apparence que (*d aparã:s kœ*) loc. adv.
|| Selon les apparences, apparemment.

D'arculons (*dàrkulõ*).
|| A reculons. *Ex.*: Aller *d'arculons.*
DIAL. *D'arculons* = m. s., Bresse, GUILLEMAUT.

De reculons (*dœ rkulõ*).
|| A reculons.

De raculons (*d rakulõ*).
|| A reculons.

Démârrer (*démá:ré, démò:ré*) v. tr.
|| Détacher. *Ex.*: *Démârrer* un cheval = détacher un cheval.
FR. *Démarrer* = détacher (ce qui est amarré), DARM.
FR.-CAN. On emploie *demarrer* avec le sens général de *détacher*, comme *amarrer* pour attacher. (Voir *amarrer.*)

LE COMITÉ DU BULLETIN.

QUESTIONS ET REPONSES

J'ai à traduire en français : « He *ensnares* himself » ; je trouve bien : « Il se prend à son propre piège », et : « Il tombe dans son propre piège », mais cela est long, et je voudrais quelque chose d'aussi bref et d'aussi énergique que l'anglais. Le *Bulletin* ne pourrait-il me suggérer une autre manière de dire cela en français ?

« He *ensnares* himself » se traduit très bien par : « Il *s'enferre.* »

Comment appeler en français un homme qui a la tête pleine de projets, qui à tout instant met en avant quelque idée et propose quelque plan pour la réaliser ? Les Anglais disent : *a scheming man.*

C'est un *homme à projets,* un *faiseur de projets.*

L'abréviation anglaise C. P. R. pour *Canadian Pacific Railway* est bien commode ; de même, G. T. R. pour *Grand Trunk Railway of Canada,* Q. C. R. pour *Quebec Central Railway,* I. C. R. pour *Intercolonial Railway,* etc. En français, ne pourrait-on abréger aussi ?

Certainement, et les abréviations françaises seraient encore plus courtes que les anglaises. En effet, l'anglais exige que l'abréviation contienne l'initiale R (*Railway*) ; l'abréviation française sous-entend « chemin de fer ». Comme on dit, en France, le « P.-L.-M. » pour le *chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée,* rien ne s'oppose à ce qu'on dise, ici : le C.-P. (Canadien-Pacifique), pour le *chemin de fer Canadien du Pacifique* ; le G.-T. (Grand-Tronc), pour le *Grand Tronc de chemin de fer du Canada* ; le Q.-C. (Québec-Central), pour le *chemin de fer de Québec Central* ; le I.-C. (Intercolonial), pour le *chemin de fer Intercolonial.*

Faut-il écrire *Québécois* ou *Québecquois ?* Je sais qu'on a déjà disputé là-dessus ; à quelle orthographe s'est-on arrêté ?

M. Firmin Paris a traité cette question dans *la Défense* du 14 décembre 1899, et dans la *Semaine religieuse de Québec* du 10 mai 1902 (pp. 611-615) ; il veut qu'on écrive *Québecquois* et non *Québécois.*

Le *Bulletin* ne s'est pas prononcé là-dessus, et ses collaborateurs emploient, en parlant des habitants de Québec, l'orthographe

qui leur plaît davantage. Cependant, le rédacteur de cette note croit qu'on devrait écrire *Québéquois* (et non *Québecquois*), sinon *Québécois*.

L'orthographe des gentilés est déterminée par l'usage et souvent influencée par l'étymologie. Il n'y a pas de règle. Parmi les noms de lieux qui se terminent, comme *Québec*, par *c*, citons : *Loudéac*, qui fait *Loudéaciens*; Moissac, *Moissaguais* ; Sarrebrück, *Sarrebrückois* ; Saint-Brieuc, *Briochins* ou *Saint-Briosiens* ; etc. Cependant, pour justifier *Québécois*, on peut rappeler que les habitants du Croisic s'appellent les *Croisicais* ; et pour autoriser la suppression du *c* dans *Québéquois*, il suffit de citer le nom des *Aurillaquois*, habitants d'Aurillac.

Il serait puéril d'objecter que le second *e*, qui est ouvert dans *Québec*, se trouve fermé dans *Québéquois* et *Québécois*. Il peut en être ainsi, tout comme le son *e* féminin de *appeler* devient *e* ouvert dans *j'appelle*, etc. ; le son *e* n'a pas le même timbre dans *la Rochelle* et *Rochelais*, dans *Quimper* et *Quimperois*, dans *Ploermel* et *Ploermelais*, dans *Tarbes* et *Tarbéens*, dans *Arles* et *Arlésiens*.

Serait-il préférable d'écrire, avec *e* non accentué, *Québequois* ? Peut-être. Il faudrait aussi choisir entre *Québéquois* (ou *Québequois*) et *Québécois* (ou *Québecois*).

L'usage hésitera sans doute encore quelque temps entre ces deux formes.

A. R.

Y a-t-il une différence entre *confrère* et *collègue* ? Dans quels cas faut-il employer l'un ou l'autre ?

On prend souvent ces deux mots comme synonymes, et parfois en effet on peut les employer l'un pour l'autre. Cependant, ils n'ont pas exactement la même signification : on appelle *confrère*, d'après le *Dictionnaire général*, chacun des membres d'un même corps (corporation professionnelle, compagnie savante, société de bienfaisance, etc.), considéré par rapport aux autres ; et *collègue*, chacun de ceux qui exercent une même fonction publique, civile ou militaire, considéré aussi par rapport aux autres.

Éman Martin, dans son *Courrier de Vaugelas* (vol. III, p. 133), répondant à une question pareille, fait cette distinction : « L'idée d'union est commune à ces deux termes, dit-il ; mais elle y est présentée sous des aspects différents. *Confrère* se dit de ceux qui appartiennent à la même société religieuse ou politique, *sans avoir*

rien de particulier à faire pour cette société.... *Collègue*, se dit de ceux qui sont chargés des mêmes fonctions, *qui travaillent conjointement à une même opération*, soit volontairement, soit par ordre supérieur.»

Ainsi, les membres de la Société royale du Canada peuvent se traiter entre eux de *confrères*; de même, les membres d'une société littéraire ou musicale, les avocats, les médecins, les notaires, etc. Les membres de la Commission de géographie peuvent se considérer comme *confrères*, mais ils sont aussi des *collègues*. Sont des *collègues* les membres du Parlement, d'un Conseil municipal, d'un jury, etc.

Est-il correct de dire: *Nous ne sachons pas que*... comme on dit: «Je ne sache pas que....», dans le sens de: «Il n'est pas à notre connaissance que....»?

Nous ne sachons pas est un barbarisme. *Je ne sache pas* est un subjonctif dont l'emploi en tête de la phrase s'explique aisément. Au pluriel, il faut aussi le subjonctif: «Nous ne *sachions* pas que....»

ANGLICISMES

Anglicismes.	Équivalents français.
Craque, s. f. (ang. *crack*)......	Fissure, fêlure, fente, rupture, crevasse, dérangement du cerveau.
La bol a une *craque*..........	Le bol a une fêlure.
La table a une *craque*.........	La table a une fente.
Le mur est plein de *craques*....	Le mur est tout crevassé.
Avoir une *craque* dans la tête..	Avoir une fêlure au crâme, avoir le cerveau dérangé.
Craqué, subs. m. et f. (ang. *crack*).....................	Personne qui a le cerveau dérangé, détraqué.
Je n'ai jamais vu *craqué* pareil.	Je n'ai jamais vu un fou pareil.
Craqué (ang. *cracked*).........	Fendu, brisé, fêlé, rompu, crevassé, dérangé, détraqué, fou.
Le vase est *craqué*............	Le vase est fêlé.
La planche est *craquée*........	La planche est fendue.
Le mur est *craqué*............	Le mur est crevassé.
La poutre est *craquée*.........	La poutre est rompue.
Le pauvre garçon est *craqué*, il ne sait plus ce qu'il dit.....	Le pauvre garçon est détraqué, il ne sait plus ce qu'il dit.
Craquer (ang. *to crack*) v. tr...	Fendre, fêler, rompre, craqueler.
A force de frapper dessus, il a fini par *craquer* la table.....	A force de frapper dessus, il a fini par fendre la table.
Tu as *craqué* ton verre........	Tu as fêlé ton verre.
Craquer (ang. *to crack*) v. intr .	Se fendre, se briser, se rompre, se gercer, se crevasser, se fêler.
La terre *craque* à la gelée......	La terre se fendille, se crevasse, par la gelée.
Le coup a été si fort, que ç'a fait *craquer* la planche de la porte, et tout le mur........	Le coup a été si fort, que le panneau de la porte s'est fendue, et que le mur a été complètement crevassé.

Le Comité du Bulletin.

Vol. VI, No 6.—Février 1908.

MICHEL BIBAUD, JOURNALISTE

ET LA VIE LITTÉRAIRE DE SON TEMPS

(Conférence faite à la séance publique de la Société du Parler français, le 21 janvier 1908, par M. l'abbé
Camille Roy, *président)*

(suite)

Au surplus, Québec et Montréal ne laissèrent pas d'apparaître de temps à autre, pendant ce demi-siècle, comme des centres où se manifestait quelque activité littéraire.

Québec, que Michel Bibaud visitait en 1842, et qu'il n'avait pas vu depuis douze ans, Québec où il retrouvait « les manières amènes, affables de ses notables habitans, l'urbanité, la politesse française [1] », et que pour cela il déclarait être « le Paris de l'Amérique », Québec est bien alors le foyer principal de la culture et de la vie intellectuelle. Le Séminaire y continue l'œuvre classique qu'il a entreprise après la conquête. C'est ici la capitale des esprits, et aussi la capitale politique. Ici se concentrent périodiquement pour les luttes parlementaires les forces vives de la nation ; d'ici partent donc les mouvements généreux qui s'en vont ébranler la conscience populaire. Ici le journalisme éclot et ouvre au vent capricieux de l'opinion ses premières feuilles : la *Gazette de Québec* (1764), le *Canadien* (1806), le *Courrier de Québec* (1807), *le Vrai Canadien* (1810) ; ici paraissent les premiers recueils de littérature et de science, le *Magasin de Québec*, publié dans les deux langues française et anglaise, en 1792 ;

---

(1) *Encyclopédie canadienne*, I, 309. *Mon dernier voyage à Québec.*

l'*Abeille Canadienne*, en 1818[1]; le *Journal de Médecine*[2], en 1826; une autre *Abeille Canadienne* qui s'avise encore de butiner pendant l'hiver de 1833-1834, et qui meurt d'inanition au bout de quelques semaines; le *Coin du Feu*[3], et le *Journal des Etudiants*[4], fondés en 1840, le *Ménestrel*[5] de 1844, et l'*Abeille*[6] du Séminaire qui commence, en 1848, à courir *de fleur en fleur.*

A Québec encore se formèrent les premiers groupements de forces intellectuelles : le *Club constitutionnel*, en 1792 ; la *Société littéraire*, en 1809; la *Société historique et littéraire*, en 1824, que l'on fonde au Château Saint-Louis, sous la présidence de lord Dalhousie; la *Société pour l'encouragement des Sciences et des Arts*, en 1827, qui se fusionne bientôt, en 1829, et pour l'absorber presque, avec la *Société historique et littéraire*[7] ; une *Société de Médecine*, en 1827[8], l'*Institut Canadien*, en 1848.

Certes, l'existence des sociétés littéraires et scientifiques ne suppose pas toujours une grande intensité de vie intellectuelle dans le milieu où elles se sont formées ; il arrive souvent que l'activité de leurs fondateurs et de quelques-uns de leurs membres fait un étrange contraste avec l'indolence générale de ceux qui les entourent : et il ne faut donc pas exagérer l'importance de ce témoignage historique. Mais il est sûr que les sociétés québecquoises, tour à tour laborieuses et somnolentes, furent un stimulant pour les esprits cultivés qui voulurent répondre à leur appel. Elles organisèrent de temps à autre des concours, comme celui de la Société des Sciences et des Arts, en 1827[9], ou cet autre de la Société littéraire et historique qui, en 1831, proposait trente deux sujets d'ordre littéraire, historique et scientifique, et offrait aux concurrents bénévoles de nombreuses médailles d'argent, sans compter les médailles honoraires, qui étaient peut-être de bronze[10].

---

(1) Vécut à peine six mois.
(2) Paraît pendant deux ans.
(3) Paraît pendant un an.
(4) Paraît pendant quelques mois.
(5) Paraît pendant 15 à 18 mois.
(6) Paraît jusqu'en 1854; ressuscite en 1858, disparaît en 1862; reprise en 1877, disparaît une dernière fois en 1881.—Voir au suïet de ces périodiques, pour plus amples renseignements l'*Historique des Journaux de Québec*, par Horace Têtu.
(7) Cf. *Tableau statistique et politique des Deux Canadas*, par Isidore Lebrun, p. 275.
(8) *Hist. du Canada*, par M. Bibaud, II, 402-406, *passim.*
(9) Cf. *Bibliothèque Canadienne*, V, 192.
(10) Cf. *l'Observateur*, II, 364.

Ce fut sans doute pour récompenser le zèle de cette même Société, la doyenne aujourd'hui languissante de nos institutions littéraires, que le gouvernement lui alloua, en 1832, 300 livres sterling, qu'elle devait employer à « se procurer les documents relatifs à l'histoire des premiers temps du Canada [1].»

Si donc il est certain qu'avant 1850, et par exemple, en 1827, il existait quelque part dans notre province, dans une ville ou bourgade dont on n'a pas voulu transmettre le nom à l'histoire [2], une *Société de la Pipe* qui symbolisait assez justement la préoccupation favorite de nos joyeux grands-pères, société fortement organisée où n'entraient que ceux qui avaient fait leurs preuves certaines, et qui pouvaient, au jour de la réception, jurer « sur un grand calumet sauvage, d'être féal et loyal confrère de la tabagie fumante;» si un jour l'un des récipiendaires croyait pouvoir remercier ceux qui l'avaient élu, de lui avoir procuré « l'honneur le plus signalé que puisse désirer un humble mortel,» il n'en reste pas moins vrai que des sociétés plus propres à développer le goût de l'étude et de l'instruction s'étaient aussi constituées, et travaillaient avec quelque succès au relèvement du niveau intellectuel de notre province.

Montréal, qui déjà se piquait de disputer à Québec les palmes de la littérature et de la science, y contribuait pour sa large part. On y fondait, en 1827, la *Société d'Histoire naturelle* [3], et on y organisait, en 1828, une bibliothèque de droit [4]. En 1831, on y formait, sous la direction de M. Prudhomme, élève de Talma, une compagnie qui prit le nom de *Théâtre de Société* [5] et mit à la scène les pièces du répertoire classique et celles aussi du répertoire contemporain ; en 1844, naissait le fameux *Institut Canadien* de Montréal.

Mais, avant même que ces sociétés se fussent constituées, on aimait, à Montréal, à lire les vers et la prose, et on se souvient du groupe d'admirateurs qu'y comptait, en 1814, le poète militaire Joseph Mermet, et comment Jacques Viger conduisait alors avec

---

(1) Cf. *Tableau statistique et politique des Deux Canadas*, par Isidore Lebrun, p. 275.

(2) Voir, sur ce grave sujet, *l'Encyclopédie canadienne*, I, 380-387.

(3) Cf. *Bibliothèque Canadienne*, V, 117. Cette *Société* était l'œuvre de l'élément anglais de Montréal.

(4) Cf. *Hist. du Canada*, par M. Bibaud, II, 402-403, *passim*.

(5) Cf. l'*Observateur*, II, 16.

entrain le chœur des dévots [1]. Denis-Benjamin Viger, qui se croyait poète, aux heures mêmes où, sans s'en apercevoir, il ne rimait que de la prose, publiait ses pesantes strophes dans le *Spectateur* ; et le Montréal intellectuel de ce temps protestait contre une telle inconvenance. A ce moment-là sans doute se développa le goût de la lecture. Michel Bibaud a écrit quelque part [2] qu'il y eut un temps « où l'on ne trouvait à acheter chez le seul libraire qu'il y eût à Montréal, M. François Sarrault, que des calendriers, des alphabets, des catéchismes et quelques livres d'église et de dévotion,» mais en 1817, H. Bossange établit à Montréal même un commerce de librairie plus considérable [3], et le *Spectateur Canadien*, du 7 juin 1817, publiait une annonce où le clergé et le public en général sont avertis que M. Bossange a déjà reçu et attend par « les navires qui vont arriver un assortiment considérable de livres français, etc., consistant surtout en livres de jurisprudence, religion, histoire, sciences et arts.» D'après les renseignements [4] qui ont été fournis à l'auteur du *Tableau statistique et politique des Deux Canadas*, la bibliothèque de Montréal contenait, en 1822, 8,000 volumes [5], et elle pouvait donc déjà consoler ses habitués de n'avoir pas à leur disposition, comme les Québecquois, la bibliothèque du Parlement.

Les Montréalais purent aussi s'alimenter dans les journaux et dans les recueils littéraires qui furent publiés chez eux, le *Spectateur* (1813), l'*Aurore* (1815), la *Minerve* (1827), l'*Ami du peuple* (1832), le *Populaire* et la *Quotidienne* (1837), l'*Aurore des Canadas* (1839), le *Jean-Baptiste* (1840) et beaucoup d'autres qui après 1840 [6] se multiplient, naissent et meurent vite. C'est à travers tous ces journaux, et pour suppléer à leur programme trop limité aux choses de la politique et de la réclame que Michel Bibaud lança à plusieurs reprises ses graves périodiques.

***

---

(1) Voir notre étude sur *Joseph Mermet, Bulletin*, V.
(2) *Encyclopédie Canadienne*, I, 387.
(3) *Hist. du Canada*, par M. Bibaud, II, 406.
(4) Un grand nombre de ces renseignements lui ont été communiqués par A.-N. Morin. Voir le *Panthéon canadien*, A.-N. MORIN.
(5) *Hist. du Canada*, par M. Bibaud, II, 403.
(6) Voir le tableau des *Journaux et Revues de Montréal*, dressé par Horace Têtu.

C'est d'ailleurs le journalisme qui absorbe à cette époque la meilleure part de notre activité littéraire. C'est par lui que notre littérature canadienne avait commencé, c'est par lui qu'elle se continue et c'est en lui qu'elle trouvait alors sa forme habituelle. Sans doute, notre journalisme n'est pas, dans la première moitié du siècle dernier, aussi fortement organisé qu'il l'est aujourd'hui, et il n'a pas les moyens puissants de propagande dont disposent maintenant les propriétaires des grands quotidiens, mais il est courageux et tenace, âpre à la lutte, souvent impitoyable pour les bureaucrates et les gouvernements. C'est en 1806 que la liberté de la gazette fut ici reconnue, le jour même où le *Canadien* entrait en campagne. Cette liberté, brisée en 1810 par la violence de Craig, retrouvera plus tard une forme nouvelle et belliqueuse dans la *Minerve* de Montréal, feuille combative et hardie que Morin avait fondée, et qui portera sur tous les points de la province, avec le mot d'ordre de la résistance, la critique la plus acerbe et la plus audacieuse qui se soit vue. Le *Canadien*, dirigé alors par Étienne Parent, et tout entier lui aussi à la défense de nos droits méconnus, ne se rendra pas coupable de si grands excès.

Michel Bibaud ne manquera pas de gémir sur ces excentricités de la presse canadienne-française, et il en fera retomber sur les jeunes toute la responsabilité. La liberté de la presse, écrira-t-il, devient le fléau de la société civilisée quand, tombée en des mains ineptes ou puériles... elle dégénère en licence. Et il ajoute : « Il n'y a qu'au Canada, croyons-nous, où des jeunes gens, à peine sortis de l'adolescence, aient entrepris de rédiger des journaux politiques, avec la prétention de diriger l'opinion publique. » [1]

Il y eut, certes, autre chose que de la jeunesse dans l'exubérante et dangereuse campagne de presse qui, à partir de 1827 surtout, tint en haleine tous nos fonctionnaires irresponsables. Et tout n'est jamais dit quand on a affirmé d'un contradicteur qu'il est jeune. Au reste, à cette même époque, les journaux du Haut-Canada ne le cédaient guère en ferveur extrême aux journaux des Canadiens français, et c'est donc que des causes profondes, que tout le monde sait, déterminaient cette agitation [2].

---

(1) *Histoire du Canada*, II, 404. Note au bas de la page

(2) Sur la presse du Haut-Canada, sur son dévelopement et la qualité de la rédaction, on peut lire le *Tableau statistique et historique des Deux Canadas*, p. 251-260.

A côté des journaux et des périodiques que l'on multiplia pendant les cinquante premières années de notre dix-neuvième siècle, il y eut un nombre assez considérable de brochures, de pamphlets et de manuels. Un étranger qui voulait sans doute flatter Bibaud, et nous décerner une louange qu'il faut bien ne pas accepter tout entière, écrivait, en 1832, au directeur du *Magasin du Bas-Canada :* « Je me suis occupé depuis quelque temps à parcourir les colonnes des différents journaux publiés en ce pays, et j'ai pu juger d'après les nombreuses annonces d'ouvrages importants sortis de la plume de vos compatriotes, qu'en Canada comme en Europe, les sciences sont cultivées avec zèle et persévérance, et que cet intéressant pays ne le cèdera bientôt en rien à l'ancien continent (1).»

Puis l'aimable étranger distingue, entre toutes ces publications qui le ravissent, le *Traité de Chimie* du docteur Meilleur, le *Traité d'Agriculture* et les études sur l'éducation de Joseph Perrault, le *Traité sur les lois civiles du Bas-Canada* par H. Desrivières Beaubien, les ouvrages de M. Bibaud, et « particulièrement son traité sur l'Arithmétique, dont l'utilité s'est si bien fait sentir à la jeunesse de ce pays.»

Ce correspondant, qu'inspire la bienveillance, aurait pu faire une liste bien plus longue encore des petit ouvrages, brochures et manuels qui avaient été jusqu'alors publiés. Et, par exemple, il aurait pu mentionner *les premiers Rudiments de la Constitution britannique,* par le docteur Jacques Labrie (1827). Quant aux manuels de géographie, d'arithmétique, de grammaires françaises, latines, et même grecques, il y en eut toute une floraison que Michel Bibaud a soigneusement signalée dans l'*Encyclopédie canadienne* (2).

Mais la littérature pédagogique, qui demande moins que d'autres de l'effort et de l'originalité, celle des manuels et surtout celle des grammaires, des géographies et des traités d'arithmétique, n'a que des points de contact assez limités avec la littérature proprement dite. Elle peut, en quelque mesure, et de bien loin, la préparer par les manuels de l'enseignement primaire, mais elle n'en est pas, d'ordinaire, une suffisante manifestation. Au reste, voici que des livres considérables seront bientôt publiés. Joseph Bouchette fait paraître à Londres, en 1831, et à grands

---

(1) *Magasin du Bas-Canada*, I, 193.
(2) Voir pp. 387, 430, 468. Voir aussi Lebrun, *op. cit.*, p. 265.

frais sa description topographique et statistique des *Possessions britanniques de l'Amérique septentrionale*[1]; le docteur Labrie que des amis trop enthousiastes appelaient le Tite-Live du Canada, prépare son *Histoire* dont le manuscrit inédit, sera, en 1837, la proie des flammes[2]; Michel Bibaud lui-même écrit son grand ouvrage, et F.-X. Garneau commence à publier, en 1845, notre histoire classique du Canada. Avant que ne disparaisse Bibaud, Philippe Aubert de Gaspé, le fils de celui qui devait plus tard nous donner les *Anciens Canadiens*, publie l'*Influence d'un livre* ou le *Chercheur de Trésor* (1837), auquel collabore son père, et P.-J.-O. Chauveau nous donne avec son *Charles Guérin* (1853), une première image du roman de mœurs canadiennes.

C'était sans doute en prévision de ces ouvrages, et d'autres qui pouvaient paraître, que dès l'année 1832 le parlement provincial reconnaissait et protégeait par une loi spéciale les droits d'auteur[3].

***

La poésie, non moins que la prose, cherchait à se développer et à étendre ses ailes encore trop courtes. Après Bibaud, qui publia, en 1830, notre premier recueil de vers[4], voici venir d'autres poètes comme F.-X. Garneau, Joseph Lenoir, Auguste-Norbert Morin, Joseph-Guillaume Barthe, Réal Angers, et Octave Crémazie qui les domine tous. Ces bardes cultivent surtout la poésie patriotique, l'ode et la chanson. La chanson française qui pénétra jusque dans les cantons les plus reculés, provoqua des imitations plus ou moins heureuses que nos grands pères aimaient à répéter. Béranger qui fut très populaire à Québec et à Montréal, y eut de nombreux et plus ou moins habiles disciples[5].

---

(1) Cf. *Magasin du Bas-Canada*, I, 172-176, où l'on fait une critique assez sévère de cet ouvrage.

(2) A.-N. Morin s'était chargé de la publication du manuscrit de Labrie. Dès le 30 novembre 1831, un mois après la mort de l'auteur, Morin demandait à la chambre de voter 500 livres sterling pour l'achat d'un certain nombre d'exemplaires. Cette publication fut retardée, et le manuscrit brulé dans l'incendie de Saint-Benoît. Voir sur le projet de Morin, Lebrun, *op. cit.*, p. 273.

(3) Sur la nature de cette loi, voir Lebrun, *op. cit.*, p. 275.

(4) *Epitres, Satires, Chansons*, etc., par M. Bibaud, Montréal, 1830.

(5) Cf. Lebrun, *op. cit.*, p. 270, où l'on trouve quelques renseignements sur ce sujet.

Au reste, toute cette littérature de la première moitié du siècle dernier fut le plus souvent fort imparfaite. Maximilien Bibaud, qui était de Montréal, mais qui savait, comme son père, apprécier la politesse des citadins de Québec, estimait en 1858 que si l'on voulait juger cette dernière ville par ses écrivains, on lui trouverait «la physionomie d'une ville barbare». Il ne fait exception que pour M. Chauveau qui, d'ailleurs, depuis plusieurs années habitait Montréal. «Depuis ce temps-là, ajoutait-il avec l'ironie légère qui est sienne, et qui est la marque d'un art très avancé, depuis ce temps-là on ne le compte plus ordinairement entre les barbares [1]».

Nous n'avons pas à décider entre Québec et Montréal, ni surtout à louer l'un au détriment de l'autre. Ces sortes de rapprochements et d'oppositions ne sont pas sans quelque danger d'errer. Il nous suffit de constater que nos écrivains ne pouvaient du premier coup s'égaler à ceux du vieux continent. Notre Tite Live n'est pas encore né, bien que des admirateurs indiscrets aient quelquefois donné ce nom à Jacques Labrie, et Racine et Hugo se font attendre. Nos premiers poètes, peu capables de s'envoler par eux-mêmes, s'appuient sur l'aile des classiques, comme Bibaud ou Viger, puis sur l'aile des romantiques, comme Garneau et Lenoir, mais leurs amplifications sont diffuses, et leur vers n'a pas cette grâce aisée et continue qui seule plaît au lecteur. On a aussi remarqué, à cette époque, que le patriotisme qui inspire parfois ces versificateurs n'est pas assez réfléchi, pas assez pénétré de vie canadienne, ni partant assez original, « qu'il se jette par élan dans l'avenir sans se recueillir dans des souvenirs historiques [2]. »

Aussi bien est-ce encore de n'être pas suffisamment nationale que l'on accuse alors notre jeune poésie. Pourquoi ne chante-t-elle pas les vieilles légendes indiennes sur lesquelles s'est superposée notre civilisation ? pourquoi ne s'avise-t-elle pas de célébrer, mieux que Bibaud ne l'a fait, les guerriers épiques des tribus de l'Amérique, « Ourehouharé, orateur et si habile diplomate ; Ponthiac, le Spartacus moderne ; Proctor, brave comme Bayard ; Técumsé, qui dans notre siècle, s'est montré un autre Guillaume Tell ? [3] »

---

(1) Cf. *Tableau historique des Progrès matériels et intellectuels du Canada*, par Bibaud, jeune, Montréal, 1858, p. 38-39.

(2) *Tableau stat. et pol. des Deux Canadas*, p. 266.

(3) *Idem*, p. 268.

Ce pays si neuf ne pourrait-il davantage fournir la matière de nos poèmes ? « Les grands fleuves, les lacs immenses, l'été plaines liquides parsemées de mille îles verdoyantes, l'hiver dures comme les couches primitives du globe, ont vu sur leurs bords pittoresques des nations puissantes, bien avant les cités de l'européenne civilisation. Ces climats que les orages et les brouillards disputent tour à tour aux aurores boréales, à la sérénité ou glaciale ou brûlante ; ce pays qui possède une triple gloire, la sienne, celle de son ancienne fondatrice avec la gloire des tribus aborigènes, n'inspireraient pas des poètes, quand les échos des forêts vierges répètent toutes les sortes de chants, la ballade écossaise et galloise, la complainte huronne, le lai irlandais et la romance française ? [1] »

Cette indifférence trop grande de nos anciens poètes pour les sources originales de notre vie canadienne n'était-elle pas, en même temps que l'effet d'une impuissance évidente, l'indice d'un affaiblissement notable du culte de nos traditions. Déjà en effet, vers 1830, l'on se plaignait de voir disparaître « les souvenirs populaires, les contes de vieilles, les chansons, les proverbes, les superstitions » qui nous venaient des pays normands et bretons. C'est Morin, croyons-nous, qui écrivait alors à Isidore Lebrun, auquel il fournissait volontiers des renseignements pour son *Tableau statistique et politique des Deux Canadas* : « J'ai beaucoup vécu, quoique jeune, avec les aïeux de la génération actuelle, et avec leurs trisaïeux, au moyen des récits des vieillards : je me ferais au besoin généalogiste des migrations les plus reculées de la population du pays. Je vois donc avec regret que nos contes s'oublient, que nos vieux dictons cessent d'être entendus du peuple : c'est autant d'effacé de notre nationalité [2]. »

Or, n'est-ce pas le devoir des poètes et des écrivains de corriger par leurs œuvres où se doit refléter la vie nationale, ce fléchissement du respect des traditions et ces oublis de la mémoire du peuple ? Il n'est donc que juste de signaler ici cette lacune dans notre littérature ; comme il convient de remarquer aussi que déjà, après 1840, nos écrivains se préoccupent davantage de chercher dans l'histoire de notre pays et dans l'âme de notre peuple le thème de leurs œuvres.

---

(1) *Tableau statistique et politique des Deux Canadas*, p. 269.
(2) *Idem*, p. 267.

***

Au reste, notre littérature elle-même ira bientôt s'élargissant et multipliant les livres. Michel Bibaud meurt à la veille du jour où le mouvement littéraire de 1860 viendra coordonner les efforts, les grouper et les orienter. Après Bibaud, Parent, Labrie, Morin, Garneau, Crémazie, Chauveau, d'autres vont venir plus enthousiastes peut-être, et plus actifs, comme Casgrain, Taché, Gérin-Lajoie, LaRue, qui travailleront, s'agiteront et se donneront même l'illusion qu'ils créent la littérature canadienne.

Les anciens, les ouvriers de la génération précédente qui assistèrent à ces juvéniles labeurs, applaudirent ; mais ils ne purent s'empêcher de sourire, eux les patriarches, quand ils apprirent que ces derniers venus s'imaginaient commencer ici l'empire des lettres ; et ils s'obstinèrent à ne douter pas de leur réelle paternité. Peut-être se seraient-ils souvent amusés de semblables disputes autour du berceau des lettres canadiennes-françaises, s'ils avaient davantage vécu, et s'ils avaient pu voir combien depuis se sont levés qui ont pensé tour à tour être les pères authentiques de notre littérature ! Est-il bien sûr, d'ailleurs, qu'aujourd'hui même il n'y ait personne parmi nous qui ne s'imagine l'avoir au moins découverte ?

Michel Bibaud se consolerait peut-être au spectacle de tant de sollicitude. Cela mettrait quelque joie sur le masque austère de son pessimisme. L'auteur des *Satires* pourrait sans doute trouver dans nos mœurs contemporaines la matière de nouveaux couplets sur la paresse, mais il pourrait aussi louer l'ardeur de ceux qui sont venus après lui, et qui ont mieux que lui réalisé l'idéal de sa vie.

Reconnaissons, d'ailleurs, avant de finir, que si des ouvriers plus habiles que lui se sont rencontrés dans le champ de nos lettres, nul peut-être n'a mis à le cultiver plus d'assiduité et plus de persévérance. C'est, au surplus, ce qui fait le principal intérêt de cette physionomie curieuse, complexe, peu sympathique, à l'étude de laquelle nous nous sommes peut-être trop attardé, mais que nous ne pouvions pas ne pas apercevoir au centre du mouvement littéraire que nous avons essayé de définir. Michel Bibaud sera bientôt éclipsé par la gloire plus vive de ceux qui montent à l'horizon, au moment où lui-même y descend. On l'oubliera presque tout à fait, et le silence va se faire autour de

son œuvre laborieusement édifiée. Ce silence vient d'être un peu troublé. Nous n'avons pas pensé qu'il fallait taire le nom de cet écrivain, et ignorer ses considérables efforts. N'est-ce pas parfois le métier de l'historien, quand il visite la nécropole du passé, d'en exhumer des hommes qui ne devaient pas mourir tout entiers? Nous ne prétendons, certes, pas avoir donné à Michel Bibaud une vie nouvelle et précieuse; nous avons seulement voulu, en étudiant successivement en lui le poète, l'historien, et le journaliste, le replacer, avec son œuvre, dans le milieu où il a vécu. Ce n'était sans doute pas le mettre en une lumière intense, et dans un relief capable de séduire le regard, mais un pareil dessein pouvait, semble-t-il, rendre quelque justice à la tâche ingrate et patiente de l'un des premiers ouvriers de notre littérature.

CAMILLE ROY, p^tre

DE LA LANGUE DES PROFESSIONNELS

(Travail lu à la séance du 21 janvier 1908.)

La langue sort des couches populaires. Comme un arbre vigoureux, à l'écorce rude mais au bois sain et dur, elle s'élance de la bonne terre nourricière, et alors qu'elle monte jusqu'aux plus hauts sommets, elle s'étend, couvrant de son ombre bienfaisante, la nation tout entière. Sa sève circule toujours; une branche se casse et meurt, la plaie se cicatrise, et de nouveaux rameaux s'ajoutent aux anciens. Il en est qui poussent tout droits, sans fleurs et sans fruits. D'autres languissent et s'étiolent comme si l'air leur manquait, ou comme si un insecte les rongeait à l'intérieur. Mais combien, aussi, ont des floraisons merveilleuses?

La langue se constitue et se développe à mesure qu'un peuple prend conscience de son originalité. Elle se dépose alors dans les actes législatifs, dans les contrats de la vie civile, dans les mémoires des individus, sur les monuments de tous les genres. Elle est simple d'abord et peu compliquée. Les rhéteurs viennent, recueillent les mots et fixent la grammaire, mais le vocabulaire s'étend toujours au fur et à mesure des manifestations de la vie sous toutes ses formes.

La parole n'est pas un instrument construit une fois pour toutes et auquel nous pouvons confier mécaniquement nos pensées ou demander celles des autres. En réalité, il faut, au contraire, une intervention incessante de l'esprit pour parler et pour comprendre. Nous devons veiller soigneusement à ce que nos paroles soient bien l'expression fidèle de nos pensées et découvrir avec pénétration le sens qu'elles présentent dans la bouche d'autrui. Quand la manière de s'exprimer est impropre, ou insuffisante, ou équivoque, les paroles recréent la signification des mots, ou leur donnent des nuances infinies. La pensée doit donc toujours être active et vigilante, pour combler les lacunes et dissiper les confusions.

En littérature, le style est la manière d'exprimer ses sensations, ses idées. Mais la manière de s'exprimer ne dépend pas de nous uniquement. Elle nous est imposée par les circonstances.

De là vient que la langue, tout en étant la même, et s'appuyant sur le fonds solide du peuple, peut prendre différentes formes. Elle reçoit sa forme artistique de la main des poètes, des orateurs et des historiens. Mais, malléable et ductile comme elle est, que d'empreintes encore elle peut subir ? Les enfants ne parlent pas comme les vieillards, les lettrés, qui connaissent les nuances et les subtilités, ont une abondance de verbe qui déborde sur la pénurie de l'âme simpliste des paysans. Chaque profession, chaque art, chaque métier, a sa théorie d'expressions bizarres et multiples. Et de même que ce sont les orages qui font la beauté de la mer, parce que sans elles nous aurions toujours devant les yeux une plaine uniforme et monotone, de même que ce sont les montagnes, les prés, les côteaux et les vallées qui donnent les merveilleux décors des paysages, de même aussi c'est la multiple diversité des mots de la langue qui en fait le charme et la richesse.

Il y a donc chez un peuple, outre ce que je pourrai appeler la langue-étalon, diverses façons de parler qui doivent se rattacher toutes au tronc principal.

Par exemple, il y a telles choses que l'on appelle le langage des écoles, la langue juridique, le style du palais, le style notarial, la langue des médecins—qu'il ne faut pas confondre avec celles des malades. Les huissiers même, ces modestes fonctionnaires dont on n'apprécie pas assez dans le monde le dévouement inlassable, les visites toujours désintéressées, et qui saisissent toutes les occasions de nous être agréables, les huissiers, dis-je, ont leur style. Les arpenteurs, encore, ont un langage à eux. Si vous en doutez, lisez un de leurs procès-verbaux de chaînage. Un arpenteur est un homme qui ne regarde pas le soleil comme un autre. Jamais il ne vous dira franchement où est le nord. Voyez comme il accompagne ses descriptions de cosinus, d'azimuts, de tangentes.

Mais je veux parler ici plus particulièrement de la langue des professions légales.

Chez les Romains, chaque affaire ne pouvait être dirigée qu'avec la formule qui lui était propre. Cela était nécessaire, dit Montesquieu, dans leur manière de juger, parce qu'il fallait fixer l'état de la question, pour que le peuple l'eût toujours sous les yeux. Le sénat maintint cette nécessité, pour tenir le peuple dans la dépendance, parce que les sénateurs étaient à peu près les seuls qui eussent une connaissance parfaite des formules.

Cicéron, dans ses *Pensées*, donne un exemple du mauvais effet de cette nécessité.

Un certain chevalier romain, Caius, s'en va passer quelque temps à Syracuse. Un banquier très riche lui vend une villa au bord de la mer, en lui assurant que c'est un endroit de pêche merveilleux. Cicéron nous raconte comment le banquier s'y prit pour y attirer le poisson, un jour qu'il s'y promenait avec Caius. La propriété acquise, il se trouva qu'il n'y avait pas d'endroit moins poissonneux dans tout Syracuse. Caius s'en va trouver Aquilius, l'ami et le collègue de Cicéron, et lui demande de faire résilier la vente. Mais Aquilius n'avait pas encore publié ses formules sur le dol, où il explique très bien ce que c'est, en homme qui sait définir, et Caius ne put obtenir justice parce qu'on n'avait pas encore établi chez les Romains de formule pour le cas de dol. Avec le temps, certes, les lois se départirent de cette rigidité. Mais le formalisme étroit domina toutes les procédures et les actes des gens de loi jusqu'à une époque encore récente. Il faut lire les anciens auteurs pour s'en rendre compte.

Il y en avait qui en abusaient et se plaisaient à hérisser leur style d'une infinité de termes scientifiques.

Jusqu'à saint Louis, toutes les pièces de procédure et les actes des notaires s'écrivaient encore en latin. Quand le français en eut pris la place, bien qu'il fût défendu par les ordonnances d'employer dans les actes des clauses ou des termes superflus, on y introduisit une multitude de mots parasites accumulés machinalement les uns sur les autres. On suivait des protocoles bizarres, bigarrés de mots spéciaux, inintelligibles pour les parties comme pour ceux qui les rédigeaient. Le cardinal de Luca se moque des renonciations et protestations que les notaires glissaient en langue latine dans les actes où figuraient des femmes ou des personnes rustiques. Aussi Pigeau (t. I, pp. 124-126) raconte qu'il ne manquait pas de personnes prévenues qui regardaient le langage dont les avocats se servaient comme celui de gens qui méditaient la ruine de leurs concitoyens et se communiquaient leurs dossiers par un langage mystérieux pour n'être pas découverts dans leur marche.

Ce que Pigeau dit du langage des avocats de son temps s'applique aussi bien aux professeurs dans les écoles, aux notaires et aux médecins.

Rabelais, dans son *Gargantua*, a armé toutes les puissances du rire et de la caricature contre le jargon barbare dont on usait de son temps à la Sorbonne. Peut-on trouver une plus fine moquerie du style du Palais, des avocats et des procureurs, que dans *les Plaideurs* de Racine? L'excellente physionomie du vieux procureur Chicaneau et le plaidoyer de Petit-Jean, avec l'incident d'audience des petits chiens, vivront aussi longtemps que la langue française. Et que dire de Molière? En voilà un à qui les médecins et les apothicaires doivent un bon billet d'entrée à la comédie. Les notaires n'ont pas échappé non plus à la satire des poètes. Vous connaissez cette scène du *Légataire universel* de Regnard où le vieil oncle Géronte a fait demander son notaire, M. Scrupule. Ce dernier va lui lire son testament en présence de son laquais Crispin et de sa servante Lisette. Plus d'un reconnaîtra sans doute, dans ce passage que je vais lire, un style qui n'était pas encore passé de mode il y a quarante ans, et pourtant Regnard écrivait sa comédie en 1708.

M. SCRUPULE

« Fut présent devant nous, dont les noms sont au bas,
« Maître Mathieu Géronte, en son fauteuil à bras,
« Étant en son bon sens, comme on a pu connaître
« Par le geste et maintien qu'il nous a fait paraître,
« Quoique de corps malade, ayant son jugement,
« Lequel, après avoir réfléchi mûrement,
« Que tout est ici-bas fragile et transitoire....

CRISPIN

Ah ! quel cœur de rocher et quelle âme assez noire
Ne se fendrait en quatre, en entendant ces mots ?

LISETTE

Hélas ! je ne saurais arrêter mes sanglots.

GÉRONTE

En les voyant pleurer, mon âme est attendrie.
Là, là, consolez-vous ; je suis encore en vie.

M. SCRUPULE, *continuant de lire.*

« Considérant que rien ne reste en même état,
« Ne voulant pas aussi décéder intestat ....

CRISPIN

Intestat !

LISETTE

Intestat !.... ce mot me perce l'âme.

M. SCRUPULE

Faites trève un moment à vos soupirs, Madame,
« Considérant que rien ne reste en même état,
« Ne voulant pas aussi décéder intestat...»

CRISPIN

Intestat !

LISETTE

Intestat !

M. SCRUPULE

Mais laissez-moi donc lire :
Si vous pleurez toujours, je ne pourrai rien dire.
« A fait, dicté, nommé, rédigé par écrit,
« Son susdit testament en la forme qui suit. »

Malgré tout l'esprit et la malice de Rabelais, les docteurs de Sorbonne continuèrent d'ergoter comme d'habitude. A la fin du XVIIIe siècle, on enseignait encore les règles du syllogisme avec des mots baroques, forgés pour la plupart et groupés avec une sorte de rythme ; *Barbara, Celarent, Darii, Ferio, Baralipton.* Et à ceux qui se révoltaient contre cette manière d'enseigner, les solitaires de Port-Royal répondaient, dans leur *Logique*, qu'ils n'avaient pas cru devoir s'arrêter au dégoût de quelques personnes, qui ont en horreur certains termes officiels qu'on a formés pour retenir plus facilement les diverses manières de raisonner.

De même, en dépit de Racine, les avocats continuèrent dans leurs plaidoiries à remonter au déluge, les médecins à donner des clystères, et les doctes facultés à prononcer le *Juro* et le *Promitto*, dont devait mourir Molière. Quant aux notaires, malgré les cris lamentables poussés par Crispin et Lisette, ils usèrent sans pitié de leur *intestat*, et ils en usent encore de nos jours avec avantage.

La comédie ne sert donc pas à corriger les mœurs, me dira-t-on ? Non, on va à la comédie pour s'amuser des défauts des autres, non pour redresser les siens.

Sans doute, avec le temps, les professionnels se corrigèrent un peu de ce que le juriconsulte Coquille appelle « cette subtile subjection par laquelle les plus fins et les mieux avisés faisaient bien leurs affaires, et ceux qui besoignaient rondement étaient surpris, » mais le formalisme résista, un formalisme excessif, piège tendu à tout le monde, comme disait d'Aguesseau. Pourquoi? Parce que la nature a besoin de convention et de cette for..me dont parle Bridoison, le juge bègue des *Plaideurs*.—Les hommes ont toujours aimé à se griser de mots et de phrases. Quand les uns sont passés de mode, ils savent en trouver d'autres.

Lorsque la Nouvelle-France fut fondée, le fonctionnarisme que l'on implanta ici le fut à l'image et à la ressemblance de celui de l'ancienne. Les notaires, par ordonnance, durent modeler leur style sur celui de leurs confrères de Paris, et cette marque de fabrique a duré jusqu'en 1867, alors que fut promulgué notre code civil. Il est difficile d'étudier la langue des praticiens du régime français et même celle des avocats du gouvernement anglais, parce que toutes les pièces de procédure de cette époque ont disparu dans l'incendie du Palais de justice de Québec, en 1873. Du reste, la parole éloquente des avocats meurt avec eux, et ils ne laissent pas d'ordinaire beaucoup de papiers compromettants. Il n'en est pas de même des notaires: leurs écrits restent, pour leur condamnation ou pour leur gloire. Ils sont des peintres dans leur genre, et toutes leurs toiles sont signées. Nous possédons dans nos greffes la série presque complète de tous les actes des notaires du pays depuis 1635. C'est une mine inépuisable de renseignements, et, au point de vue de la langue parlée et écrite, c'est un trésor que l'on ne saurait trop apprécier. Ceux qui ne sont pas initiés aux lois anciennes y trouveront peut-être des formules bizarres et des expressions étranges. Mais il en est des vieux actes des notaires comme des anciens auteurs, il ne faut pas les lire avec les yeux de notre temps, mais se reporter par l'esprit à l'époque où ils ont été écrits, se bien pénétrer des coutumes et des usages, et surtout des préjugés, de ces époques disparus. L'on avait affaire à des gens simples et primitifs, et il fallait bien en imposer un peu par la solennité des formes. Il y avait encore alors la distinction des classes et des castes, car la séparation des trois ordres a existé ici aussi bien qu'en France. L'homme de loi occupait un degré assez élevé dans l'échelle sociale et le prolétaire avait le sien tout au pied. Le notaire marchait à

la suite des officiers de justice, pas loin en avant des marguilliers anciens et nouveaux. Aujourd'hui, presque tout le monde est au sommet ou rêve d'y atteindre, et ceux qui sont au bas secouent l'éphémère échafaudage dans l'espoir de faire choir ceux qui sont dessus.

De même qu'un contemporain de Rabelais ne peut pas écrire comme un contemporain de Voltaire, de même les notaires des premiers temps, et ceux qui les suivirent, tant que la Coutume de Paris exista ici, eurent la langue que leur imposait l'usage. Ils débutaient donc les actes par ce fameux *Pardevant* qui amusait tant notre jeunesse moqueuse. Dans un contrat de mariage, ils faisaient renoncer les époux à l'édit des secondes noces de François 1er, et les mariaient sous l'empire de la Coutume de Paris en dépit du baron Mazères qui trouvaient ces expressions séditieuses. Dans le testament, il y avait des mots sacramentels, comme ceux de *dicté* et *nommé* qu'il fallait absolument écrire à peine de nullité. Il serait fastidieux de continuer une énumération de ce genre, mais que de pléonasmes on pourrait expliquer, qui sont disparus heureusement, mais qui, dans le temps, avaient leur raison d'être!

A venir jusqu'en 1867, rien ne ressemble plus aux actes notariés de France que les actes des notaires canadiens.

Mais, me dira-t-on, d'où viennent donc toutes ces histoires très drôles que l'on met au compte des notaires de ce temps? Plus d'un, j'en suis sûr, a sur le bout des lèvres cette bonne anecdote que M. de Gaspé raconte dans ses *Anciens Canadiens*.

Un notaire de la campagne rédigeait un acte pour une demoiselle, fille majeure. Il commence le préambule. «Fut présente demoiselle L... écuyer.»

—Oh! fit le père de M. de Gaspé: Une demoiselle écuyer!

—Alors, écuyère, dit le notaire pensant s'être trompé de genre.

—Bah, M. le notaire, biffez-moi cela.

—Eh bien! écuyeresse, s'écrie le notaire triomphant.

Des malins trouveront sans doute dans ce mot extraordinaire la preuve d'une ignorance parfaite de l'étiquette, ou peut-être pis encore. Mais, non, il faut y voir autre chose. Le notaire est l'homme par excellence de la conciliation. C'est souvent pour mettre les parties d'accord qu'il trouve des expressions lumineuses qui rapprochent les cœurs les plus endurcis.

Ah ! n'insultez jamais un notaire qui tombe ;
Car qui sait sous quel poids la pauvre âme succombe.

Je vous demande pardon de parodier des vers si célèbres, mais je ne trouve rien de mieux pour excuser les fautes que les notaires commettent quelquefois contre la langue. Sans doute, comme le dit Laurent, il faut bannir les expressions indécises, les mots vagues, les idées nuageuses, dans le style légal et dans tout ce qui relève de la science du droit si essentiellement positive. Mais comment éviter les équivoques et les accommodements, lorsqu'il faut refaire la pensée de gens souvent illettrés, et trouver des mots pour la dire, sous le feu roulant des conversations? C'est alors parfois que la plume qui court, trébuche et chancelle, et ramasse dans sa chûte des mots d'accouplement si bizarre.

Vous connaissez sans doute *la Terre Paternelle*, ce petit roman de mœurs canadiennes qu'écrivit, il y a une cinquantaine d'années, Patrice Lacombe, un notaire de Montréal? Il y a dans ce livre un chapitre intitulé *la Donation* qu'il faut lire. Je n'en veux citer qu'un passage, afin de démontrer où peut mener l'esprit de conciliation poussé dans ses derniers retranchements.

Le moment est arrivé où le notaire lit à la famille réunie les charges que le fils devra acquitter envers son père, qui vient de lui donner tout son bien.

« Cette donation ainsi faite pour les articles de rente et pension viagères qui en suivent, savoir : »

Le notaire s'arrêta un moment, et dit à Chauvin qu'il allait écrire les conditions à mesure qu'il les lui dicterait :

«— 600 livres en argent.

«— 24 minots de blé froment, bon, sec, net, loyal et marchand.

«— 24 minots d'avoine.

«— 20 minots d'orge.

«— 12 minots de pois.

«— 200 bottes de foin.

«— 15 cordes de bois d'érable, livrées à la porte du donateur, sciées et fendues.

«— Le donataire fournira aux donateurs 4 mères moutonnes et le bélier, lesquels seront tonsurés aux frais du donataire.

«— 12 douzaine d'œufs.

«— 12 livres de bon tabac canadien en torquettes.

«— Une vache laitière.

«— Deux....»

— Pardon, Monsieur, interrompit le père Chauvin ; vous dites seulement : une vache laitière ; mais je vous ai dit qu'au cas de mort, nous sommes convenus, mon fils et moi, qu'il la remplacerait par une autre.

— C'est juste, dit le notaire, nous allons ajouter cela.

«— Une vache laitière qui ne meurt point.»

— Bon, c'est cela, dirent les assistants.

....

«— Un cochon gras, pesant au moins 200 lbs.

«— Un....»

— Mais, papa, interrompit le garçon, voyez donc, la rente est déjà si forte ! mettez donc un cochon maigre : il ne vous en coûtera pas beaucoup à vous pour l'engraisser.

— Non, dit le père, nous sommes convenus d'un cochon gras, tenons-nous en à nos conventions.

Là-dessus, longue discussion entre eux, à laquelle tous les assistants prirent part. A la fin, le notaire parut comme illuminé d'une idée subite :

— Tenez, s'écria-t-il, je m'en vais vous mettre d'accord ; vous, père Chauvin, vous exigez un cochon gras ; vous, le fils, vous trouvez que c'est trop fort ; eh bien, mettons un cochon raisonnable.

— C'est cela, c'est cela, dirent ensemble tous les assistants.

Lorsque la *Perrette* de La Fontaine, enrichie et joyeuse, entrevoit dans ses rêves l'animal qui va compléter son bonheur et qu'elle croit même déjà posséder, elle dit :

« Il était quand je l'eus de grosseur raisonnable. »

C'est que les paroles de la paysanne, il ne faut pas l'oublier, sortaient tout épurées de la bouche du bon La Fontaine, qui lui, savait son français.

Il ne faut donc pas être trop sévère pour le style notarial, surtout quand on sait bien quelles circonstances souvent difficiles accompagnent sa rédaction.

Et cette indulgence doit s'étendre au style du Palais, dont on se moque quelquefois et que l'on voudrait réformer.

Souvenons-nous à quelle occasion, en 1765, la plupart des vieilles formules de la procédure française disparurent de nos lois. A une organisation nouvelle et aux formes des tribunaux anglais, il fallait bien adapter les mots qui servaient à les exprimer en Angleterre. Ce ne fut cependant qu'une demi-capitulation, parce que la plupart de ces expressions nouvelles relevaient de la langue latine, et l'on put encore, jusqu'à un certain point, conserver l'illusion. Il y a de ces termes techniques, comme *affidavit*, *habeas corpus*, *fiat*, *writ*, dont l'on ne se sert pas en France, mais que les dictionnaires de ce pays donnent comme étant employés

en jurisprudence anglaise. Il y en a d'autres comme *subpœna*, *exhibit*, *mandamus*, *quo warranto*, qu'ils ignorent complètement. Il va sans dire encore que les procéduriers français ignorent aussi nos actions *qui tam*, nos *capias ad respondendum*, nos brefs de *certiorari*, de *venire facias*, de *scire facias*, nos jurés de *medietatæ linguæ*, nos procédures *in forma pauperis*, nos rapports de *nulla bona*, nos plaidoyers *Puis darrein continuance.*

Que de mots latins ! me dira-t-on. Quel jargon ridicule ! Et ne vaudrait-il pas mieux que l'on parlât en français dans ce pays français ?

Eh ! savez-vous que la plupart de ces termes, qui paraissent si étranges, rappellent quelques-unes des plus belles victoires remportées par la race française en ce pays ? Il n'y a rien en France qui ressemble à l'Habeas corpus des Anglais. Cette loi spéciale qui garantit la liberté individuelle du citoyen, nous l'avons conquise, vous savez au prix de quels sacrifices. Et pensez-vous que nous devons faire disparaître cette enseigne lumineuse de nos codes, parce qu'elle est écrite en latin ? Il en est de même du *certiorari* qui nous protège contre l'arbitraire des petits tribunaux, du *mandamus* et du *quo warranto* qui nous permettent de revendiquer nos droits contre les usurpateurs de charges publiques ou contre des officiers prévaricateurs. Ces mots ont une histoire, et nous devons les garder. De plus, je l'ai dit déjà, il faut à la justice des formes qui puissent en imposer. L'homme est ainsi fait qu'il a besoin parfois de placer bien en vedette des mots dont il se sert comme d'un labarum ou d'un signe cabalistique. Et, pensez-vous, par exemple, qu'un débiteur récalcitrant puisse dormir sans remords, la conscience en paix, lorsqu'un huissier, à la brunante, entre chien et loup, vient lui signifier un bref de *venditioni exponas* doublé d'un bref de *fieri facias de bonis et de terris* ?

Les langues évoluent toujours ; sans cesse, elles sont en marche avec les siècles qui se suivent et les nations qui s'élèvent ou qui s'écroulent. Mais la langue juridique, qui demande tant de précision, a besoin de jalons, de points fixes. Ces vieux mots ont un sens sûr et certain ; ils ont subi l'épreuve du temps et l'on peut s'appuyer sur eux avec confiance.

Qui voudrait faire disparaître en rhétorique le vers technique : *Quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando,* c'est-à-dire : la personne, le fait, le lieu, les moyens, les motifs, la

manière et le temps? On le conserve parce que sa forme, gravée dans la mémoire, retient mieux que quoi que ce soit les circonstances. Eh bien! les mots latins dont on use encore au palais sont de même genre. Ils éclairent en un jet lumineux toute une procédure, comme les premiers mots latins d'une encyclique papale en disent tout le contenu aux théologiens.

Pourquoi, dit-on encore, puisque la loi ne vous gêne ni dans la tournure, ni dans le choix des expressions, pourvu que celles-ci soient le tableau fidèle de l'intention de celui qui s'en sert, ne rendez-vous pas votre langage le moins scientifique possible? Pourquoi vous singulariser?

Il faudrait alors du même coup réformer le langage de tous les spécialistes. Et que dire du langage des sports? Avez-vous jamais lu le prospectus d'une fabrique d'automobiles: Braquage, essieu profilé, roulements annulaires, moteur-bloc, cône de friction-cuir, train-baladeur, rattapage de jeu?

L'automobilisme, en supprimant les distances, a rapproché les peuples, mais il ne leur a certainement pas facilité l'étude des langues vivantes.

Non! c'est une utopie que de vouloir faire disparaître toutes les formes particulières de langage, afin d'arriver à un mode unique, universel, comme si la tour nébuleuse des temps de Babel n'avait jamais existé.

Dans sa croisade si active, la Société du Parler français n'a jamais songé à cela. Elle a dirigé ses rayons X sur les anglicismes et les américanismes, ces deux microbes qui gâtent les sources d'eau vive où allaient boire nos ancêtres, qui se glissent sur nos langues et sous nos plumes comme la poussière dans les pièces les mieux fermées, et elle a dit: voici les ennemis! Elle ne veut point chasser les vieux mots poussés en bonne terre française. Au contraire, si vous saviez avec quelle bienveillance elle les accueille. Parfois, ils lui reviennent, l'aile cassée, déformés, traînant du pied. Que voulez-vous? Dans la bouche des canotiers et des voyageurs, sur les lèvres des bûcherons et des bois-brulés, au contact des anglo-américains, dans la buée des usines et des fabriques, ces bons vieux mots, ils ont pris des faux plis, des allures éhanchées. Il y a tant de mauvais compagnons qui peuvent se rencontrer sur la route—une route longue de trois siècles déjà! Quelquefois ils nous reviennent, ces mots, avec des camarades recueillis en chemin—des petits sauvageons. Et

ceux-ci ont un certain goût de sapin, une saveur si piquante qu'on leur donne bon gîte et bonne table.

Après tout, nous sommes ici, sur ce continent, presque un dixième de la race entière, et comme les Français du canton de Vaud, comme ceux de la Flandre et du Brabant, comme ceux du Luxembourg, comme les Félibres et les Bretons, nous avons bien le droit de parler un peu, sans que les solennelles lisières de l'Académie nous retiennent toujours.

Oui ! Oui ! tous ces mots rafraîchis, tous ces mots qui sentent la savane canadienne, qu'ils viennent encore se poser sur nos lèvres afin que nous puissions dire toujours la chanson—la douce chanson des aïeux.

J.-Edmond Roy.

LE CRUCIFIÉ [1]

(à M. Emile Chénon.)

Sui autem non receperunt.
(Jean. I-11)

Longtemps, Il a marché penchant Sa tête blonde...
Pourtant, le feu vivant des prunelles profondes
N'est pas encore éteint, mais des gouttes de sang
Perlent à Son front pâle.
Il a marché, courbant
Son corps brisé sous la Croix lourde qui l'écrase
Et tous L'ont regardé comme dans une extase,
Et Sa couronne noire était comme un bandeau
Et les petits enfants qu'Il bénit au berceau
Baisaient Ses pieds lassés qui saignaient sur les roches,
Et les femmes, pleurant, venaient à Son approche
Toucher les plis souillés de Son vêtement obscur
Mais pas un ne sentait au fond de son cœur dûr
S'éveiller un regret.
Les soldats de Pilâte
Marchaient silencieux et repoussaient sans hâte
Le peuple de Judée accouru pour meurtrir
Celui qu'on insultait lorsqu'il allait mourir....

Il défaillit trois fois en gravissant la côte,
Car la croix était lourde et la montagne haute
Et les pierres sur Son front nu tombaient parfois,

O Christ ! Vous aviez dit : Aimez-vous. Votre voix
A chanté dans nos cœurs comme un divin cantique,
Vous avez étendu Votre main prophétique
Et Lazare est sorti du sépulchre des morts,
....Et la foule était là !
Maintenant, sans remords,

---

(1) Extrait de « l'Ombre des Cathédrales » à paraître prochainement dans les éditions de la Revue de Poëtes.

Elle a vu Votre front saigner sous les épines.
Tous ceux qui Vous suivaient jadis sur la colline,
Lavant vos pieds sacrés et baisant avec feu
La poussière où se sont marqués les pas d'un Dieu
Ne se souviennent plus des antiques miracles....

Le Traître Vous a vu partir loin du cénacle—
Pour gravir la montagne en portant une croix—
Et Vous tombiez, mais Vous priiez encor. Le bois
A blessé Votre chair.
Or, doux comme une aumône,
Une dernière fois, Votre geste pardonne
Tandis que Vos yeux bleus ont vu sous le ciel noir
Le Golgotha debout dans les brumes du soir...
....
....

Le ciel silencieux est voilé de nuages;
Il est là, sur Sa Croix, l'Enfant-Roi que les Mages
Adorèrent jadis dans l'Étable où pleuvait
La nuit d'hiver sur la paille froide.
Il avait
Des yeux clairs et profonds et sa lèvre était rose;
Maintenant, Ses yeux son fermés, Sa lèvre est close,
Rien ne palpite plus dans l'ombre d'Israël
Et le centurion a fait couler le fiel
Sur la cruelle soif qui dévorait Sa bouche
Il se fait.
Mais voilà que la terre farouche
A frémi, les éclairs en un fracas immense
Ont déchiré le ciel ou l'ombre se condense
Le sol de Galilée entend, comme un remords,
Gronder son sein lugubre où tressaillent des morts
Et l'ange a déchiré le Grand Voile du Temple.

Le peuple, épouvanté s'agenouille et contemple:
Dans la clarté pâlie où le soir agonise,
La Grande Vision de l'Éternelle Église
Frissonne comme un songe immense qui s'étend
Tandis que les yeux clos, le corps raide, le flanc

Percé d'un coup de lance, Il se tient immobile:
Sa chair saigne, Son front est tourné vers la ville
Et Ses bras sont ouverts comme pour appeler
Les souffrants, les vaincus qu'Il voudrait consoler...
Et doucement Il prie encor...
La nuit livide
Sur les champs desertés étend son aile humide
Et tremblante, Marie est au près de la Croix
Et Magdeleine pleure et Jean, comme autrefois
Baise les pieds divins que les clous ont percés
Et qui soignent toujours.
Mais ceux qu'Il a sauvés
Ont peur; un long frisson a couru sur le monde
Une voix a parlé dans la brume profonde
Et quand le Dieu d'Amour, mort pour les racheter
Descendait aux Enfers afin de délivrer
Ceux qui devaient souffrir jusques à Sa venue,
Parmi les flammes d'or qui courait sur la nue
Tous ont senti, ce soir, briller dans le ciel bleu
Le reflet de la Croix où s'endormait un Dieu !

Paul G. Feuillette.

LES MOTS POPULAIRES

DANS LA LITTERATURE CANADIENNE FRANÇAISE

Les phrases qui suivent sont extraites du récit de J.-C. Taché intitulé : « Trois légendes de mon pays,» édition Cadieux & Dérome. Ces trois légendes sont celles de *L'île au massacre*, du *Sagamo du Kapskouk*, et du *Géant des Méchins*.

Affûtage.—Tir à l'affût. « Autant la chasse de l'orignal est facile à travers les neiges des mois de février et mars, autant *l'affûtage* de ces animaux est difficile dans la saison d'été.» P. 64.

Affûteur.– Tireur à l'affût. « Les *affûteurs*, de leur oreille vigilante et exercée, entendirent, à distance, le bramement sourd et plaintif du jeune orignal : *Ti-am...Ti-am...Ti-am...*» P. 64.

Aloustouc.—« La belle rivière St-Jean que j'appellerai souvent, dans le cours de ce récit, de son nom sauvage *Aloustouc*.» P. 78.

Amêts.—Jalons, points de repère· « Les Iroquois avaient pris une exacte connaissance des lieux et marqués des *amêts.* » P. 53.

Arrachis.—Racines d'arbres arrachées de terre, arbres tombés avec racines ainsi arrachées. « D'autres pistes, rendues méconnaissables pour tous autres que des sauvages, menèrent les Micmacs à un amas de branchages, masqué par des *arrachis*, sous lequel ils trouvèrent entassés vingt canots iroquois. » P. 33.

Bois carré.—Érable jaspé ; en anglais *Moose wood.* « Le petit orignal était couché, le dos aux chasseurs, et à demi caché par un gros arbre renversé et recouvert de broussailles de *mascouabina* et de *bois carré.* » P. 65.

Bois frais mangé. -Bois où l'orignal a mangé récemment. « On avait atteint un endroit couvert de grands bois francs, où l'on observait à chaque pas et partout du *bois frais mangé* d'orignal. » P. 62.

Boucanné.—Fumé. « Les cinquante familles avaient abandonné les sentiers *plaqués* des bois, emportant les peaux des animaux tués, la graisse et la viande *boucannée* d'orignal.» P. 23.

Boucler.—Fermer. « Les Iroquois sentant l'impossibilité d'une prompte victoire, et voyant la marée prête à *boucler* derrière eux, se retirèrent, poursuivis par les flèches et les moqueries des Micmacs.» P. 43.

Brancher, se.—Se poser sur les branches des arbres. «C'était l'heure où les corneilles se réunissent au haut des airs et prennent, dans une ronde bruyante et fantasque, leurs derniers ébats, avant de s'en aller *brancher* pour la nuit.» P. 137.

Brunir.—Faire noir. « Il commençait à *brunir* et déjà les Iroquois apercevaient, à travers les grands arbres, au dessus des taillis, le reflet des feux allumés par leurs gens.» P. 54.

Cache.—Cachette. « C'est la coutume des sauvages, quand ils sont obligés de laisser dans les bois leurs bagages, leurs provisions, de ne pas tout mettre dans le même endroit : —C'est ce qu'on appelle faire plusieurs *caches* ou *cachettes*. » P. 33.

Déserté.—Désert. « Là, dans cet endroit *déserté*, les Iroquois pouvaient passer plusieurs jours. On y campa le soir même. » P. 63.

Eaux salées.—La mer. « Muni des recommandations de leurs frères des *eaux salées*, le Père fut bien reçu du sagamis et de ses gens de l'intérieur. » P. 76.

Embarras.—Obstruction. « Ce mot, dans le langage des bois, signifie des entassements d'arbres et de branches, faits pour obstruer le passage. » P. 54.

Fonds d'ormes.—Bois où l'orme prédomine. « Dans le voisinage, la forêt était formée par un de ces grands bois clairs qu'on appelle des *fonds d'ormes*. » P. 53.

Kapskouk.—Grand-Saut. « Je remplacerai le nom de *Grand-Saut* par le mot sauvage de *Kapskouk* qui sert aux aborigènes à désigner la chute et les gros rapides qui la complètent.» p. 8.

Maléchites.—Tribu sauvage du Madawaska. « Le mot *Maléchite* me paraît être un dérivé du mot *Almouchiche*, composé du substantif *Almout*, et de la particule diminutive *chiche : la nation aux petits chiens*, qui a des petits chiens.» P. 11. Lesquels petits chiens étaient excessivement habiles à combattre le porc-épis abondant en cette région. « Pour l'*Almouchiche*, point de péril dans cette chasse.» P. 12. *Madawaska : terre du porc-épic.*

Marionnettes.—Aurores boréales. « Les sentinelles ne virent rien....que l'aurore boréale, si belle en ces endroits, quand elle fait jouer ses *marionnettes* dans l'azur du ciel. » P. 39.

Mascouabina.—*Masckou.* Cormier. Le sorbier d'Amérique. Voir *Bois carré.*

Matachias.—Ceintures, colliers, et ornements des sauvages. « Les femmes et les jeunes filles paresseusement assises au milieu de peaux soyeuses, confectionnaient des *mocassins*, des *mitasses*, ou brodaient des *matachias.* » P. 25.

Méchins.—*Ilets des Méchins.* « Ce mot de *Méchin* n'est que la corruption populaire du mot français *Méchant.* » P. 101.

Micmacs.—Tribu sauvage de l'ouest acadien. « Ce mot me paraît être la transformation du mot *Micouàk*, composé de deux racines algonquines : *Micoua, couchant*, et *àk*, terre : *pays du couchant.* » P. 10.

Mitasses.—Guêtres. Voir *Matachias.*

Mocassins.—Souliers de peau. V. *Matachias.*

Nâganes.—Hottes élégantes qui sont les berceaux des petits sauvages. « Les jeunes mères, ayant suspendu les *nâganes* de leurs nourrissons à des branches d'arbres, détachaient de temps à autre l'œil et la main des racines qu'elles préparaient pour coudre les écorces, afin de donner un regard d'amour et une impulsion de balancement à leur progéniture.» P. 25.

Ouigouams.—*Wigwams.* Cabanes sauvages. « Mon vieil ami avait placé pour quelques jours ses *ouigouams*, car il était avec plusieurs des siens, sur les bords de la rivière Rimouski ; j'allai les voir.» P. 16.

Patliache.—Patriarche. « Ils avaient admiré, comme des hommes considérables et amis du Grand Esprit, ces chefs des premiers *ouigouams*, dépositaires de la triple autorité de Pontife, de Père et de Roi : ils donnèrent au missionnaire le titre que portaient ces hommes, ils les nommèrent *Patliache.* » P. 78.

Pinces.—Extrémités. « Le canot, monté sur le rivage, était renversé sur ses *pinces.* » P. 105.

Plaque, Plaqué ; Chemin de plaques ; Chemin plaqué.—« On sait que le mot *plaque* signifie, dans le langage des forêts, une

marque particulière faite sur les arbres et servant d'indication ; un chemin *plaqué* est un sentier marqué de *plaques.* » P. 31.

Plumer.—Écorcer. « La sève, forçant dans les veines des arbres, avait déjà rendu le bouleau facile à *plumer.* » P. 25.

Portage.—Endroit non navigable où il faut porter canots et provisions. « Jusqu'à ce que voyant se multiplier les *portages*, ils eûssent laissé leurs canots. » P. 31.

Passage.—*Peausage* (de *peauserie*), préparation des peaux. « On partageait les heures entre la délicieuse nonchalance méditative des sauvages et le travail du *passage* des peaux, de la confection des ustensiles et articles de toilette.» P. 24.

Portageux.—Sujet à beaucoup de *portages.* « A part la navigation, peu longue mais *portageuse* de l'Acheberache, la route indiquée se parcourt en canot avec la plus grande aisance.» P. 35.

Pourcie.—De l'anglais *porc-sea*, le Dauphin vulgaire ; non pas précisément le marsouin, mais une espèce voisine. « Les eaux salées du Saint-Laurent fournissaient l'éperlan, le capelan, le hareng, la morue, le saumon, et donnaient encore le loup-marin et la *pourcie.*» P. 22.

Sagamo.—Chef sauvage. « Cependant, ces vertus naturelles ne laissaient pas moins subsister, chez le Sagamo (du *Kapskouk*), toutes les passions indomptables du sauvage.» P. 75.

Salange.—Sel de la mer. « Ils hument, dans leurs poitrines fatiguées, cet air vivifiant des bords de la mer, chargé des émanations du *salange* et des varechs.» P. 38.

Tomahawks.—Casse-tête. « Ce fut un choc terrible.... On eût entendu le bruit des *tomahawks* se heurtant, brisant les crânes et fracturant les os.» P. 42.

F.-X. BURQUE, p^tre^.

LIVRES ET REVUES

(CANADIANA)

Pierre-Georges Roy. *La famille Aubert de Gaspé.* Lévis, 1907, in-8°, 199 pages.

—*La famille Boisseau.* Lévis, 1907, in-8°, 28 et 86 pages.

—*La famille Renaud d'Avène des Méloizes.* Lévis, 1907, in-8°, 50 pages.

Les livres que publient depuis 1901 M. P.-G. Roy renferment autre chose que des nomenclatures généalogiques. C'est l'histoire des grandes familles canadiennes, avec des documents— dont plusieurs inédits, des portraits, des notes sur les événements auxquels ont été mêlés les membres les plus considérables de ces familles.

Par exemple, dans le premier ouvrage cité plus haut, on trouve (pp. 5-50) l'étude sur la vie de Charles Aubert de la Chesnaye, qui parut, en 1899, dans *la Presse*, sous la signature *Ignotus.* L'esquisse de « cette vie si remplie d'un marchand québecois, au dix-septième siècle, » jette une vive lumière sur « l'histoire intime de cette époque, tout en faisant surgir des ténèbres du passé une figure vraiment remarquable ». Vingt-neuf pages sont consacrés à Philippe Aubert de Gaspé.

Les 86 dernières pages du livre sur *la Famille Boisseau* sont remplies par les *Mémoires de Nicolas-Gaspard Boisseau* (1765-1842), curieux ouvrage où sont donnés des renseignements sur les événements et les personnages de l'époque, sur le pays et sa population, sur les mœurs et les coutumes de nos ancêtres. Nicolas Boisseau n'était pas loin de croire que le nom de *Québec* avait pour origine l'exclamation: *Qué bec!* (quel bec!) jetée par les compagnons de Jacques Cartier en apercevant le cap Diamant: « Nous n'avons point de connaissance certaine, écrivait-il (p. 4), de l'étymologie du mot Québec. Les Sauvages qui y habitaient lorsque les Français vinrent s'y établir l'appelaient *Stadaka.* On tient que les Normands qui étaient avec Jacques Cartier à la première découverte de la Nouvelle-France, apercevant au bout de l'île d'Orléans, dans le sud-ouest, un cap fort élevé qui avançait

dans le fleuve, s'écrièrent dans leur patois : *Québec* pour *Quel bec*, et que dans la suite le nom de Québec lui a resté. »

Dans la *Revue des Poètes* (10 janvier, pp. 33-34), M. Jean de Lavaur rend compte des *Nouvelles études* de M. ab der Halden. Il trouve trop sévère le jugement porté sur l'œuvre de M. Chapman, et il reproche à la critique de M. ab der Halden de n'être pas, quand il s'agit de ce poète, « à base d'indulgence ».

Dans le numéro de novembre de *la Revue d'Europe et des Colonies*, M. ab der Halden avait parlé de *M. William Chapman et Victor Hugo*. Dans la *Revue* de décembre, il consacre deux pages à l'auteur des *Aspirations* (*M. William Chapman et le prix Nobel*, pp. 385-386), à propos de la note du *Chicago American*, reproduite par *le Temps* d'Ottawa, du 11 novembre, où il était prédit qu'avant deux ans, le poète recevrait le prix Nobel. Le critique déclare de nouveau qu'à son avis M. Chapman, « malgré quelques pièces passables, n'est qu'un versificateur ».

La Revue d'Europe (décembre, pp. 375-384) publie une belle lettre de M. Louvigny de Montigny : *A propos d'un livre récent*. M. de Montigny reproche à l'auteur des *Nouvelles études* son peu de confiance en l'avenir de la littérature canadienne-française ; il ne partage pas le pessimisme que font paraître les conclusions de M. ab der Halden. Là-dessus M. de Montigny s'explique fort bien ; et quand il s'est expliqué, on trouve qu'il pourrait bien avoir raison, mais on remarque aussi que son optimisme ne va pas sans certaines inquiétudes les plus légitimes du monde. Citons quelques phrases sur la langue :

« Nos écrivains n'ont pas eu et n'ont pas encore les loisirs de se former. Ont-ils seulement ceux d'apprendre comme il faut leur langue maternelle, en ce pays où le français se contente si bien d'être officiellement accepté que Châteaubriant semble avoir raison d'écrire, au sujet du Canada : « La langue de Colbert et « de Louis XIV n'y reste que comme un témoin des revers de « notre fortune et des fautes de notre politique » ?

« Crémazie n'a rien exagéré dans ses lettres sur la corruption de notre langage ; Buies n'a pas davantage chargé le tableau. Il est peut-être pénible, mais il n'est pas extravagant de dire qu'à de très rares exceptions près—et qui ne se relèvent point dans nos corps reputés dirigeants—la langue française au Canada est devenue, par la contamination de l'anglais servant à l'expédition des affaires et par le manque de souci chez les nôtres, un idiome bâtard et déréglé dont la honte envahit nos familles comme elle s'étale dans notre législation. Oh ! que soit mille fois bénie la *Société du Parler français* qui s'applique si admirablement à sarcler notre langue des nielles qui l'infectent, à purifier l'air qui, autrement, n'aurait bientôt plus rien de l'air natal ! »

Le 1[er] janvier, la *Revue d'Europe et des Colonies* est devenue la *Revue d'Europe et d'Amérique*. Elle consacrera régulièrement une partie importante de chaque livraison aux articles intéressant le Nouveau-Monde, et spécialement le Canada. La rédaction en chef de ce recueil pour l'Amérique du Nord a été confiée à M. Ch. ab der Halden. L'abonnement à la *Revue* est de $6.00 par année ; mais tout abonnement venant du Canada et envoyé par l'intermédiaire de M. ab der Halden sera accepté au prix de faveur de $3.00.

Dans l'*Énergie française* (Paris, 14, rue du Helder,) du 4 janvier, (pp. 839-840) article de M. Raphaël Montagne sur *les Relations commerciales franco-canadiennes*.

Nous lisons dans un *Rapport du Visiteur des écoles de la Commission scolaire catholique de Montréal*, publié dans l'*Enseignement primaire* (février, p. 345):

« La première nécessité qui s'impose à tous les hommes, c'est de parler et d'écrire convenablement la langue de leur pays. On l'a dit avec vérité: « L'étude de la langue nationale doit être le « cœur même et le point central de l'enseignement primaire. »

« Le programme nouveau est bien fait. Mais on ne se pénètre pas assez de son esprit pour bien enseigner la composition française. Je sais que cette matière présente pour nous tous une difficulté spéciale. Les enfants sont habitués à parler une langue qui n'est pas toujours classique. A la maison paternelle et dans la rue, on emploie bien des termes impropres, parfois bien des anglicismes. J'ai tâché cette année de leur faire la guerre avec l'excellente revue du *Parler français au Canada.* »

L'auteur de ce rapport est M. l'abbé Ph. Perrier.

M. Joseph Dumais, professeur de diction, autrefois de Montréal, publie, depuis le 1er décembre, à Manchester, N.-H., une revue mensuelle : « *Cœur français*—Revue franco-américaine. « Le principal objet de cette publication est de défendre notre langue aux États-Unis, et de l'épurer. Nous avons lu dans les premiers numéros des articles intéressants de M. Dumais sur le « langage des *States* », c'est-à-dire sur le parler, rempli d'anglicismes, de certains Canadiens français des États-Unis. Nous n'avons pu nous défendre d'un certain malaise, en lisant (janvier, pp. 53 et suivantes) une *scène d'intérieur* reproduite par M. Dumais ; sans doute, il a chargé le tableau, il a réuni à dessein dans une conversation entre gens du peuple un grand nombre de fautes, et ces spécimens ne représentent pas le parler de « tout le monde » ; mais si ces façons de parler ne se rencontrent pas toutes sur les lèvres d'une seule personne, M. Dumais affirme qu'on les entend « tous les jours un peu partout à travers les États de la Nouvelle-Angleterre » ; il n'a fait que les réunir et les présenter dans un seul discours. Et, vraiment, ce n'est pas réconfortant. Nous admirons de voir M. Dumais entreprendre avec courage la chasse à tant et de si affreux anglicismes, et de tout cœur, nous lui souhaitons le succès qu'il mérite.

ADJUTOR RIVARD.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Léon LECLERC. *Guide artistique et pittoresque de la ville et de ses environs, avec cartes, vues et illustrations.* Honfleur (A. Berranger), 1907, 44 pages.

Un bibliophile a dit : « Les *guides* ne sont pas des livres. On ne les lit pas, on les consulte. »

Eh bien, voici un *guide* qui est un livre, et qu'on lit.

Sans doute, la description de Honfleur offre un intérêt particulier à ceux qui ont visité cette petite ville normande ; mais le *Guide* de M. LeClerc est écrit tellement, on y trouve le rappel d'événements historiques si importants pour nous, les dessins de l'auteur y ajoutent tant de pittoresque, que ceux-là même qui n'ont jamais été à Honfleur le liront avec le plus vif intérêt, et qu'après l'avoir lu ils croiront que vraiment ils y sont allés !

Honfleur est peut-être, après Paris, la ville de France dont le nom est le plus connu au Canada. Le souvenir des armements honfleurais pour la Nouvelle-France, des expéditions de Pierre de Chauvin, de Dupont-Gravé, et surtout du troisième voyage de Champlain parti de Honfleur le 13 avril 1608 pour venir fonder Québec, crée entre Honfleurais et Canadiens des liens qui s'étaient un peu relachées mais qu'ont étroitement resserrés les fêtes franco-canadiennes organisées naguère par la société *Le Vieux Honfleur*. M. LeClerc, l'auteur du *Guide*, fut l'organisateur et l'âme de ces fêtes.

Annales de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo. Année 1907. Saint-Servan (J. Haize), 1907, in-8°, 271 pages.

Parmi les mémoires que renferme ce volume, nous aimons à signaler particulièrement les travaux suivants : *Les prisons du Mont Saint-Michel*, par M. Etienne Dupont, président de la Société ; *Les fouilles d'Alet*, par M. J. Haise, secrétaire ; et *Saint-Malo sous la Terreur*, par M. E. Herpin, vice-président.

ADJUTOR RIVARD.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(*Suite*)

Demeure (à) (*a dėmœ:r*) loc. adv.

|| Complètement, tout-à-fait, définitivement. *Ex.* : cette vache est bonne *à demeure* = est des meilleures. — Il est fou *à demeure* = il est tout-à-fait fou.

Fr. A demeure = de manière à rester dans le même lieu, à demeurer stable, à n'être pas déplacé, Acad., à ne pas changer de résidence, Littré ; pour rester dans le lieu dont il s'agit, Darm. « Labourer *à demeure* » = donner le dernier labour avant de semer, Littré. « Semer *à demeure* » = répandre la semence dans un lieu d'où la plante ne doit pas être transplantée, Littré. « Un meuble placé *à demeure* » = pour rester dans le lieu où il est placé, Darm.

Dial. *A demeure* = suffisamment, autant qu'il convient, qu'il est nécessaire : « L'picot est cuit *à demeure* », Normandie, Moisy.

Demiard (*dėmyá:r*) s. f.

|| (Mesure) moitié de la chopine.

Dial. *Demiard* = environ un quart de litre, Normandie, Maze, Delboulle, Guerin. Dans le Bas-Maine, le (*dėmyá*[*o*] *demiâ* est une mesure pour les grains valant actuellement un double décalitre ou un quart d'hectolitre, Dottin.

Demi-lune (*dėmi-lun*) s. f.

|| Petite table ayant la forme d'une moitié de circonférence.

Dégnaiser (*dénezé*) v. tr.

|| Deniaiser.

Dégnaiser (se) (*s dénezé*) v. réfl.

|| Se déniaiser.

Dehors (en) de (*ã dhò:r dė*) loc. adv.

1° || Hors de. *Ex.* : Je n'ai pas volé mon patron en faisant cet ouvrage, car je n'y ai travaillé *qu'en dehors de* mes heures de bureau = car j'y ai travaillé hors de mes heures de bureau.

FR. *Hors de* marque une exclusion de temps.

2° || En sus de. *Ex.*: Il travaille trop: il n'est tenu d'être au bureau que quatre heures par jour, mais il travaille *en dehors de* ses heures de bureau = en sus de ses heures de bureau (ou *absolt.*:) en sus.

3° || En cachette, à l'insu de. *Ex.*: Il ne fait rien *en dehors de* son associé = il ne fait rien à l'insu de son associé, sans le consulter.

DIAL. *En dehors de* = à l'insu de, Normandie, MOISY, DELBOULLE.

Demoiselle (*dmwezèl*) s. f.

|| Fille. *Ex.*: La *demoiselle* de M. X = la fille de M. X.

FR. « Dans le langage commun, on dit: *votre demoiselle*, au lieu de *votre fille*; mais cela n'est pas du bon usage », LITTRÉ.

DIAL. *Demoiselle* = m. s.: « J'ons rencontré vote dame aveuc sa demoiselle », Normandie, MOISY, ROBIN.

FR.-CAN. (Voir *dame*.)

Déjeter (*décté*). v. tr.

|| Rejeter, mépriser, répudier. *Ex.*: Depuis qu'il a été en prison, *il est déjeté* de tout le monde = il est banni de toute société, personne ne l'estime, ne le frépuente.—Voilà une offre qui n'est pas à *déjeter* = qui n'est pas méprisable, qu'il ne faut pas refuser.

VX FR. *Déjecter* = repousser, répudier, chasser, mépriser, GODEFROY, GUÉRIN.

FR. *Déjeter* = déformer (une chose) de façon qu'elle se porte plus d'un côté que de l'autre, DARM.

Déjeun-ner (*déjœ̃:né*) v. intr.

|| Déjeuner.

DIAL. *Id.*, Bas-Maine, DODTIN.

D'jeûner (*d jœ̃:né*) v. intr.

|| Déjeuner.

Déjeviller (*déjviyé*) v. tr.

|| Décheviller, dégarnir de chevilles, ôter les chevilles de.

DIAL. *Id.*, Normandie, MOISY.

Déjointer (*déjwẽté*) v. tr.

|| Déjoindre, disloquer, démettre. *Ex.*: Se *déjointer* le bras = se démettre le bras.

DIAL. *Déjointer* = déjoindre, séparer, Bas-Maine, DOTTIN.

Déjouquer (*déjuké*) v. intr. et tr.

|| Déjucher, (intr.) quitter le juchoir, (tr.) faire sortir du juchoir.

DIAL. *Déjouquer* = m. s., Normandie, MOISY, ROBIN, DUBOIS, DELBOULLE, TRAVERS; Saintonge, ÉVEILLÉ; Picardie, HAIGNERÉ. *Déjoquer* = m. s., Bas-Maine, DOTTIN.

Déjuiller (*déjẘiyé*) v. tr.

|| Décheviller.

Délâbre (*délâ:b*) s. m.

|| Délâbrement, ruine, état d'une chose délabrée. *Ex.*: Une maison tout *en délâbre* = toute délabrée.

DIAL. *Id.*, Bas-Maine, DOTTIN.

Délibéré (être) (*èt délibéré*).

|| Etre disposé à, porté, résolu à, décidé à.

VX FR. *Idem*, DARM. «Lesquels estoient déliberez d'aller à Rouen», Al. CHARTIER. Hist. de Chs VII, p. 80.

DIAL. *Etre délibéré* = m. s., MOISY.

Délibérer (*délibéré*) v. tr.

|| Libérer, rendre libre. *Ex.*: Quand je serai plus libéré.= Quand je serai plus libre.

Délibérer (se) (*s délibéré*) v. réfl.

|| Se libérer. *Ex.*: *Se délibérer* d'un ouvrage.=Se libérer.

Déloquer (*délòké*) v. tr., de l'ang. *to lock.*

|| Desserrer (une forme), terme d'imprimerie.

Délurer (*déluré*) v. tr.

|| Déniaiser.

DIAL. *Idem*, en Normandie, DUBOIS.

Démancher (se) *s démãcé* v. réfl.

|| S'agaillardir, être gaillard.

Démanchure (*démãcu:r*) s. f.

|| Luxation, déboitement d'un os.

Demande (à) (*a dmã:d*) loc. adv.

1° || En grande quantité, autant qu'on en veut. *Ex.*: Nous avons une bonne nourriture, et il y en a toujours *à demande.*

2° || A la demande, au fur et à mesure. *Ex.*: Il ne m'envoie pas beaucoup d'argent à la fois, mais il m'en envoie *à demande.*

FR. *A la demande*: loc. adv. comme il faut, conformément à ce que l'on demande, à la manière demandée, BESCHI.

DIAL. *A demande*: à proportion, au fur et à mesure, en Normandie, MAZE, TRAVERS.

Demande (la grand) (*la grâ dmã:d*).

|| Demande (en mariage). *Ex.*: Faire *la grand demande* = faire la demande.

Demander (*dmãdé*) v, tr.

1° || Faire, poser. *Ex.*: Demander une question = Faire, poser une question. Anglais: *to ask a question*.

2° || Mander. *Ex.*: « J'ai reçu ane lettre de tchez nous, y font *demander* qui sont tout ben ».—Faire *demander* à qq'un de faire qq'ch. = Mander à qq'un de faire qq'ch.

FR. *Faire demander qq'ch. à qq'un* = faire poser une question à qq'un.

Darder (se) (*s dàrdé*) v. réfl.

|| Se jeter sur, se lancer, se précipiter. *Ex.*: Il s'est *dardé* sur moi comme un enragé.—Il *s'est dardé* sur le pain comme s'il n'en eut jamais mangé.

FR. *Darder*: lancer vivement comme un dard, —*se darder*: être lancé comme un dard, DARM.

DIAL. *Se darder*, m. s., dans le Centre, JAUBERT.

Démêlois (*démelwà*), **démêloué** (*démelwé*) s. m.

|| Démêloir, peigne pour démêler les cheveux.

Démence (en) (*ã démã:s*).

|| En ruine, en mauvais état. *Ex.*: Un bâtiment *en démence* = en ruine.—Ses affaires sont *en démence* = ses affaires sont en mauvais état, périclitent.

FE. *Démence* = dérangement grave de la raison, DARM.

DIAL. *En démence* = en ruine, Normandie, TRAVERS, MOISY, ROBIN, MAZE, GUÉRIN; Centre, JAUBERT.

Demeurance (*dèmœrã:s*) s. f.

|| Demeure, habitation.

DIAL. *Demeurance* = m. s., Centre, JAUBERT; Saintonge, ÉVEILLÉ; Bas-Maine, DOTTIN; Bresse, GUILLEMAUT.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

ANGLICISMES

Anglicismes.	Équivalents français.
Connexion	Raccordement, action de relier ensemble deux portions voisines mais non contigues d'un ouvrage.
Faire la *connexion* de deux tuyaux	Faire le raccordement de deux tuyaux, les raccorder
Connexion	Correspondance (sur les chemins de fer, etc.)
Faire connexion (en parlant de deux trains de chemin de fer).	Être en correspondance, correspondre.
Manquer la *connexion*	Manquer la correspondance.
Connexion	Communication (services de téléphones).
Mettez-moi en *connexion* avec Un Tel	Mettez-moi en communication avec Un Tel.
Donner la *connexion*	Établir la communication.
Enlevez la *connexion*	Interrompre la communication.
Connecter	Raccorder (des tuyaux, etc.)
Les trains *connectent* à Saint-Martin	Les trains correspondent à St-Martin.

Le Comité du Bulletin.

Vol. VI, No 8.—Mars 1908.

NOTRE VOCABULAIRE

ET LE DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE

Conférence lue, à l'Université Laval, à la séance publique de la Société du Parler français, le 21 janvier 1908

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Nous devons bien en convenir, notre langage est émaillé de mots et de locutions qui ne sont pas ou ne sont plus français.

La plupart nous viennent des différentes provinces de France d'où nous tirons notre origine ; d'autres, et en assez grand nombre, il faut le reconnaître, sont de l'anglais francisé ; enfin, nous en avons fabriqué quelques-uns de toute pièce pour exprimer des choses particulières à notre pays, inconnues dans notre mère patrie.

Si nous devons faire un choix parmi les premiers et répudier impitoyablement les seconds, conservons ceux que nous avons créés, quand ils n'ont pas leurs équivalents dans la langue française. C'est de ces derniers que je viens vous parler ce soir.

En France, nous voyons tous les jours apparaître des mots nouveaux qui, après s'être introduits furtivement dans la conversation, les journaux, les revues littéraires ou scientifiques, entrent ensuite de plein pied dans les nouveaux lexiques, jusqu'à ce que l'exclusif dictionnaire de l'Académie finisse par les adopter.

Quelques-uns de ces mots sont créés pour éviter de longues périphrases, pour désigner des choses nouvelles ; d'autres, importés d'Angleterre et auxquels on ne change rien, sauf la prononciation, sont en grand usage dans le « High life » et le monde du sport, surtout.

Ici, avons-nous eu tort, quand, pour exprimer une chose inconnue en France, nous avons inventé des mots, étranges parfois pour des oreilles françaises, mais dont la plupart ne feraient pas, il me semble, plus mauvaise figure, dans les dictionnaires, que les mots hétéroclites qu'on y introduit tous les jours ? Un certain nombre, à mon avis, méritent davantage d'être admis dans le dictionnaire de l'Académie, le seul vrai pour les puristes de vieille roche qui considèrent comme d'affreux néologismes et rejettent avec indignation, les vocables, adoptés par l'usage, qu'il n'a pas sacrés français. Cependant, malgré la grande circonspection qu'ils mettent à accepter les mots nouveaux, étrangers surtout, les quarante immortels qui président à la confection du grand dictionnaire n'en sont pas moins sujets à erreur, comme de simples mortels. Il suffit pour s'en convaincre de voir la singulière façon dont ils ont accommodé un des plus intéressants spécimens de la faune de nos forêts.

« *Original*, y lit-on, nom que l'on donne à l'élan, au Canada. »

Cette définition tendrait aussi à faire croire que notre orignal n'est ni plus ni moins que l'élan européen, auquel, au Canada, on aurait donné le nom d'*original*.

Parmi les mots et les expressions de notre invention qui n'ont pas leurs équivalents dans la langue française, il y en a de typiques, d'une couleur locale toute particulière.

Prenons, par exemple, « bordée de neige »—un mot rempli d'actualité par le temps qui court—et d'autres qui s'y rattachent.

Comme en France on n'a pas idée de ces tombées énormes de neige qui en quelques heures étendent un immense linceuil blanc sur la campagne et transforment, sans transition, nos chemins cahoteux de l'automne en voies unies, sur lesquelles glissent, sans efforts, les voitures d'hiver, il n'est pas surprenant que dans ce pays on ignore les mots qui s'y rapportent.

On n'y sait donc pas : qu'à la campagne, après chaque bordée de neige, il est indispensable de *battre le chemin*. Sans cela, malgré les *balises* qui le plus souvent jalonnent la route, les chevaux manqueraient la voie et tomberaient dans les fossés où ils *s'enneigeraient* pitoyablement ;

Que, pour éviter des désagréments inévitables sur les chemins qui n'ont qu'une *piste*, quand ils sont tracés par des voitures traînées par un seul cheval, on doit pratiquer de distances en

distances, des *rencontres*, sortes de voies d'évitement, où les voitures se garent pour attendre celles qui vont les croiser ;

Que, vers le printemps, la température devenant plus douce, la neige commence à *peloter*, que les chemins deviennent *boulants*, qu'il s'y forme des *cahots*, qui font sauter les traîneaux d'un trou dans un autre, et des *renvois* ou *pentes*, qui souvent les font verser leur contenu dans la neige molle qui borde la route. Dans les villes, à Québec particulièrement, les *bordées de neige* ont bien aussi leurs inconvénients ; entre autres, quand après avoir été caressées plusieurs heures durant par une bonne petite brise de notre nord-est, que Montréal nous envie, elles forment ces superbes *bancs de neige* qui obstruent les portes et souvent même les fenêtres de nos maisons et dont on choisit les mieux réussis pour illustrer certaines de nos cartes postales, afin de donner aux étrangers quelque idée des agréments de notre climat d'hiver ; c'est dans ces bancs de neige énormes qu'enfoncent, à l'heure matinale à laquelle les *hommes à la neige* n'ont pas encore déblayé les trottoirs, les pauvres fonctionnaires du service civil, quand, avec le zèle qui les caractérise ordinairement, ils se hâtent vers leur bureau pour ne pas laisser passer l'heure règlementaire où ils y sont attendus.

Le mot *poudrerie*, ignoré en France avec la signification que nous lui donnons ici, et pour cause, n'a-t-il pas tous les droits du monde d'être admis dans le dictionnaire français ? Il sonne bien, s'applique à un phénomène essentiellement caractéristique, et on peut prétendre à bon droit qu'il est d'origine française, car on le trouve dans les lettres des Récollets, qui, les premiers, sont venus évangéliser la Nouvelle-France.

La neige, qui dans les pays tempérés, tombe en flocons flasques et ternes et est transformée en boue jaunâtre quelques heures après avoir touché la terre, peut tout au plus fournir les éléments d'une vulgaire *tempête de neige*, si elle est poussée par un vent violent ; mais, seule, notre neige si blanche, si légère, si diaphane, qui tombe sèche et brillante pendant les froides journées d'hiver, peut produire notre *poudrerie*, lorsqu'elle est soulevée par un bon petit vent de nord-est ; cette poudrerie, si belle à regarder, quand, de la fenêtre d'une maison bien close et bien chaude, on suit les effets de la bourrasque faisant tourbillonner la neige en poussière fine, irisée par les rayons d'un soleil parfois resplendissant.

Est-ce par esprit de contradiction qne nous persistons à nommer *lisse* ce qu'en France tout le monde appelle *rail*, nous qui avons une tendance si marquée pourtant à adopter les mots d'origine anglaise? Dans un dictionnaire anglais-français publié en 1835, je trouve le mot *rail* traduit par *lisse* et je vois, d'autre part, que dans tous les dictionnaires français on appelle *lisse* une pièce de bois carrée en usage dans la construction maritime, laquelle, d'après la description qu'on en fait, doit avoir à peu près la largeur et l'épaisseur des pièces de bois dont on s'est servi pour faire des rails en bois. Les Canadiens français, en adoptant le mot *lisse*, à l'origine des chemins de fer dans ce pays-ci, ont-ils accepté de confiance la traduction du mot anglais, ou lui ont-ils donné ce nom à cause de l'analogie de forme qui existait entre les *lisses* employées dans la construction maritime et celles sur lesquelles roulaient les premiers *chars*? Quoiqu'il en soit, bien avant l'établissement des chemins de fer, vers le milieu du XVII[e] siècle, il y avait en Angleterre, aux environs de New-Castle, une voie à rails de bois, sur laquelle roulaient, dans le but de diminuer le tirage, les chariots qui transportaient le charbon des mines exploitées dans la région jusqu'à la rivière Tyne, où il était embarqué sur des bateaux.

Plus tard, les lisses furent recouvertes d'une bande de fer, avant d'être remplacées par les rails en fonte, puis en fer, et enfin en acier dont on se sert aujourd'hui. J'ai vu dans mon jeune âge —ce n'est pas d'hier—une voie à lisses de bois qui restera légendaire dans le pays. Elle reliait Joliette, qui s'appelait alors l'Industrie, au village de Lanoraie, situé sur le bord du fleuve St-Laurent. Ce chemin, fait en lisses de bois recouvertes d'une bande de fer, était dû à l'esprit d'initiative de M. Joliette, le fondateur de la prospère petite ville qui porte aujourd'hui son nom, où, à l'âge de vingt ans, j'avais l'honneur de faire mes premières armes dans le journalisme. Le matériel roulant de cette voie plus ou moins ferrée, se composait de deux très vieilles locomotives, de cinq à six *chars* à compartiments, qui avaient beaucoup d'analogie avec les diligences qui circulaient sur les grandes routes de France au commencement du siècle dernier, et d'un nombre quelconque de *chars plates-formes* pour le transport des produits.

Locomotives et chars venaient on ne sait d'où, mais on assurait qu'ils représentaient le premier matériel de chemin de fer qui

ait mis le pied—si on peut s'exprimer ainsi—sur le continent américain.

Je ne serais pas surpris, si un jour ou l'autre, un savant archéologue, après avoir découvert, au fond de quelque hangar, ces anciens vestiges des premiers essais de voie ferrée dans notre pays, prouvait dans un travail très élaboré que le matériel roulant susdit a servi à approvisionner l'arche de Noé au moyen d'un chemin à lisses de bois.

Tel qu'il était, ce petit chemin à rails hybrides rendait de grands services pour le trafic local, et le trajet, pour les voyageurs, ne manquait pas d'agrément. Il arrivait bien par-ci par-là, assez souvent même, que pour des causes imprévues, l'on restait en panne. Alors chacun descendait de bonne grâce de voiture et, tous poussant ferme, le train finissait par continuer sa route.

Arrivé à un endroit qu'on appelle « la côte St-Thomas », à peu près à mi-chemin, c'était entendu, tous les voyageurs valides devaient descendre, comme du temps des coches du bon Lafontaine ; puis, après avoir gravi la montée, chacun reprenait sa place, sans que le mécanicien fut obligé d'arrêter sa machine.

Dans le temps des fraises et des framboises, et il n'en manquait pas le long du chemin, ces petits incidents avaient bien leur charme. Et, comme dans ce temps-là tout se faisait à la bonne franquette, même à la compagnie du Richelieu, devenue depuis si formaliste, les bateaux qui faisaient alors le service entre Montréal et Berthier attendaient complaisamment au quai, lorsque le train était en retard.

Tout ce qu'on peut nous reprocher, c'est d'avoir un peu trop bien conservé le nom d'une chose qui n'existe plus.

Érablière ne se voit dans aucun dictionnaire. On peut bien se demander pourquoi, puisqu'on y voit les mots chênaie, frênaie, hêtraie, ormaie, pinaie ou pinière, sapinière, etc., pour désigner les lieux plantés de chênes, de frênes, de hêtres, d'ormes, de pins et de sapins.

Cependant, l'érable et les érablières ne sont pas inconnus des lexicographes français, car je lis dans un dictionnaire des sciences, au mot « érable » : « Les espèces indigènes de cet arbre habitent les montagnes boisées et forment de grandes forêts. » Il me semble que ces grandes forêts d'érables doivent bien avoir le droit, comme les maigres bosquets dont je viens de parler tout à l'heure, de porter un nom qui leur soit propre.

« Érablière » est certainement un mot auquel un avenir prochain réserve une place dans les dictionnaires français. Quant à nous, d'ici là, nous devrons le conserver, à double titre ; d'abord parce qu'il désigne un lieu planté d'érables, tout comme chênaie et frênaie indiquent des lieux plantés de chênes et de frênes, et ensuite parce que, chez nous, les érablières ont une destination spéciale : ce sont des *sucreries*.

Puisque j'en suis arrivé à vous parler de nos *sucreries*, permettez-moi de vous rappeler quelques-unes des expressions qui appartiennent au vocabulaire de ceux qui font le sucre d'érable, qui pratiquent une indusdrie qui nous est bien propre et que l'on ignore en France, comme, du reste, dans tous les autres pays du monde. Cela me donnera, en même temps, l'occasion de vous faire un petit cours technique sur la fabrication, comme elle se faisait autrefois, d'un produit qui ne nous sera jamais disputé.

Quand le *temps des sucres* est arrivé, c'est-à-dire vers la fin du mois de mars, on *entaille* les érables. Quoique depuis un assez grand nombre d'années l'écoulement de la sève se fasse par un trou creusé au moyen d'une mèche de vilebrequin, on a coutume de se servir de l'expression « entailler », qui date du temps où l'on faisait avec une hache une *entaille* dans l'arbre. *Faire couler* s'emploie également. On ne dira pas à son voisin : « Quand commencez-vous à faire votre sucre ? » Mais bien : « Quand entaillez-vous » ou « quand faites-vous couler ? »

Sous le trou d'où doit s'échapper la sève, on place ou plutôt on placait de mon temps une *goudrelle*, petit godet en fer blanc ou en bois qui devait la conduire dans le récipient destiné à la recueillir. La sève qui coule d'abord, tant qu'elle est limpide, s'appelle *eau d'érable*. Plus tard, quand elle s'épaissit, dans les derniers jours de coulage, on lui donne le nom *d'eau de sève*. La première produit un sucre jaune clair, cristallin, et la seconde un sucre noirâtre, sans cohésion, un peu âcre, connu dans le monde des *sucriers* sous le nom de *sucre de sève*.

Tous les matins, avant que la *croûte* ne soit fondue, des hommes chaussés de raquettes, avec deux sceaux suspendus aux extrêmités d'un *joug*, *courent l'eau d'érable*, c'est-à-dire vont recueillir la *coulée* de la veille et de la nuit précédente, qu'ils versent dans un énorme tonneau placé sur un *suisse*, traîneau à *larges membres* de bois non ferrés, traîné par un cheval ou un bœuf, et

transportent à la sucrerie, où elle est transvasée dans une grande cuve.

Dans ces temps primitifs, alors que nos *habitants* n'étaient pas encore en passe de devenir millionnaires, la sucrerie, plus communément appelée *cabane à sucre*, était le plus souvent faite en *bois rond*, c'est-à-dire de billes de bois superposées. Dans un grand chaudron suspendu par une crémaillère en bois, on fait consommer l'eau d'érable. Cette première opération s'appelle *faire réduire*. Quand l'eau d'érable a atteint un certain degré d'épaisseur, qu'elle est en *réduit*, on la coule à travers un morceau d'étoffe épaisse que l'on nomme *couloir*, et on la transvase dans des *pannes*, sortes de grandes bassines en tôle ou en cuivre, où doit s'achever la cuisson. Parfois, quand le feu est trop ardent, le sucre en ébullition *gonfle* comme une simple soupe au lait, et menace de passer par dessus les bords de la *panne*. Le sucrier vigilant le bat avec sa *mouvette* et est même quelquefois obligé, si le sucre continue à s'enlever, de jeter dans le *brassin* un petit morceau de graisse ou de beurre, ce qui a pour effet de le faire dégonfler instantanément. Cette seconde phase de la cuisson est le moment intéressant pour les invités à un *parti de sucre*. Qui de vous, Messieurs, au souvenir du *réduit* savoureux qui vient à bout des rhumes les plus opiniâtres, des *trempettes*, de la *tire* et des *toques* délicieuses que le sucrier offre alors libéralement à ses invités, ne se pourlèche les barbes avec volupté?

Enfin, sur la surface du *brassin*, de petites *bouffies* se forment et crêvent; le sucre est cuit. Alors le sucrier, armé de sa *micouenne*, grande louche en fer, ou quelquefois en bois, verse le sucre *dans* les *casseaux*, il *l'enmoule*.

Comme vous le voyez, tous les mots que je viens d'employer pour les choses ayant trait à la fabrication de notre sucre d'érable, ne sont pas français, ou sont pris ici dans un sens qui n'est pas académique. Cette industrie, qui nous est particulière, étant inconnue en France, il est naturel que tout ce qui s'y rattache ne puisse avoir d'équivalent dans la langue française. J'en ai oublié et des meilleurs, mais je crois bien être un peu excusable, si on veut bien me tenir compte de ce qu'il n'y a pas loin de cinquante ans que j'ai abandonné le métier de sucrier, après l'avoir exercé avec quelque succès sur la ferme paternelle; celui de tous les métiers que j'ai exercés, dont j'ai probablement gardé le plus doux souvenir.

L'heure avance et je vais bientôt avoir épuisé les vingt minutes que l'on m'a données pour vous entretenir. Ces vingt minutes, qui vous auront bien paru assez longues, ne m'auront pas permis de développer mon sujet comme je l'aurais voulu.

Je me contenterai donc de vous signaler encore en passant quelques-uns de nos mots les plus typiques.

A la brunante nous rappelle un des livres les plus intéressants de mon vieil ami Faucher de Saint-Maurice, qui a réuni sous ce titre de si jolies et si originales légendes canadiennes.

Cette expression a une teinte de poésie mélancolique, une sonorité douce, impressionnante. Ne parle-t-elle pas mieux à l'imagination que « crépuscule » ou même « à la brune », dont on se sert en France, pour exprimer le moment indécis où le jour est prêt de finir et l'obscurité sur le point de commencer ?

On a si peu occasion de *s'enneiger* en France qu'on a négligé de donner à cette chose un nom que nous avons si souvent occasion d'employer.

Puisqu'on dit en français « embourber », pour enfoncer dans la boue, je ne vois pas pourquoi on ne dirait pas, en canadien, *enneiger*, pour enfoncer dans la neige.

On a beau dire qu'il faut appeler « ébéniste » l'ouvrier qui travaille à la fabrication des meubles, je n'en croirai pas moins que *meublier* est mieux approprié pour indiquer ce métier.

Une pagée de cloture est l'espace garni de *perches* compris entre deux piquets d'une clôture canadienne, nous le savons tous ici ; mais personne ne le sait en France, où les pièces de terre étant divisées par des haies et des fossés, ce genre d'enclore est complètement ignoré. La *perche* de clôture y est également inconue.

Il n'y a qu'au Canada qu'on parle de *pont de glace*, quoiqu'il y en ait et qu'on s'en serve dans d'autres pays. A proprement parler, il n'y a même qu'un pont de glace qui semble digne de porter ce nom, celui de Québec.

Je me rappelle le temps, déjà éloigné, où, pour venir à Québec, de la côte sud, il fallait traverser en canot, tant qu'il n'avait pas plu à Dieu de faire prendre le pont.

Cette navigation dans de petites embarcations, à travers les énormes glaçons charriés par les marées montantes et descendantes sans présenter de grands dangers, grâce à l'habileté remarquable des canotiers, ne manquait pas cependant d'incidents très émouvants.

Dans ce temps-là, on regardait comme une utopie irréalisable l'idée d'établir une ligne de bateaux passeurs comme ceux qui rendent si facile aujourd'hui la traversée entre les deux rives, et mon ancien ami Lucien Turcotte, pour avoir soutenu qu'il serait possible de jeter un pont sur le St-Laurent, à Québec, s'était fait comme journaliste, une réputation de fumiste, dont il ne s'est jamais complètement relevé. Ses adversaires politiques, dans les polémiques ardentes du temps, ne manquaient jamais de lui jeter, comme dernier argument, son pont de Québec à la tête.

Pendant l'hiver, le *pont de glace* était la préoccupation principale, presque exclusive des Québecois. Matin et soir, on se rendait sur la terrasse, qu'on appelait alors la « plate-forme », et là, après avoir attentivement examiné l'apparence générale du fleuve, on entreprenait avec les voisins des discussions sans fin sur cette question d'intérêt général. Tant que le pont n'était pas formé, tout le monde le désirait avec ardeur ; à peine l'était-il qu'on se demandait avec inquiétude s'il n'aurait pas pour effet de retarder l'ouverture de la navigation.

Quoiqu'il en fût, il défrayait la plus grande partie de la conversation pendant les visites du jour de l'an. Chacun vous donnant sa façon de voir sur la question, vous étiez obligé de donner la vôtre à tout le monde. Mais, après avoir entendu les opinions variées pour ou contre, le soir arrivé, souvent on ne savait pas trop, au juste, pour quel côté on avait opté en commençant. Le nombre assez considérable de petits coups qu'on absorbait dans le cours de la journée n'était peut être pas étranger à ce méli-mélo dans les idées, car dans ce temps patriarcal, boire à la santé de ses hôtes était un complément indispensable aux souhaits de bonne année qu'on allait offrir, et aucune maîtresse de maison aurait voulu enfreindre cette coutume de l'hospitalité d'autrefois.

L'étonnement que les Français semblent éprouver quand ils nous entendent employer le mot *char* a lieu de surprendre, car, si on ouvre le premier dictionnaire anglais-français venu, on voit que ce mot est une des acceptions les plus usités de « wagon ». Je ne vois donc pas pourquoi on ne dirait pas tout aussi bien *char* et *char urbain* que « wagon » et « tramway », qui sont absolument anglais.

Je me suis souvent demandé pourquoi, en France, on est obligé de se servir d'une périphrase pour exprimer le crime d'in-

cendie, quand il est si simple de faire comme nous. Pour quelle raison n'y emploie-t-on pas *incendiat* pour crime d'incendie, puisqu'on y appelle bien incendiaire celui qui a commis ce crime?

A qui, parmi ceux d'entre vous, Messieurs, qui ayant été élevés à la campagne, dans les Cantons-de-l'Est particulièrement, avez doublé le cap de la soixantaine, les *épluchettes de blé d'inde* ne rappellent-elles pas d'agréables souvenirs? Qui de vous pourrait avoir oublié, après y avoir assisté, ces joyeuses réunions, où garçons et filles se réunissaient dans la grande cuisine d'une ferme hospitalière, sous le fallacieux prétexte de dégarnir de leur enveloppe les épis de la récolte de maïs d'un voisin? L'heureux garçon qui avait la chance de mettre la main sur un épis rouge, qu'entre nous il avait souvent emporté dans sa poche, avait le droit incontesté d'embrasser la plus jolie fille de la société, ou, du moins celle qui n'étant pas la plus jolie, souvent, lui paraissait être la plus aimable; ces réunions qui se terminaient toujours par un réveillon suivi d'une sauterie, ne finissaient qu'aux premières lueurs du jour.

Je m'arrête; je m'aperçois que ces réminiscences de jeunesse pourraient m'entraîner trop loin.

Mais «honni soit qui mal y pense».

P. DE CAZES.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE

DE DIALECTOLOGIE ROMANE

La Société internationale de dialectologie romane va bientôt se constituer définitivement et commencer ses publications. Les membres de la Société du Parler français s'intéresseront, nous en sommes sûrs, à cette entreprise. Le Canada est l'une des divisions du domaine roman, dont la nouvelle association veut particulièrement s'occuper. Notre secrétaire, M. Adjutor Rivard, a été nommé *rédacteur* pour notre pays, et ceux qui désirent s'associer à cette œuvre pourront lui envoyer leur adhésion. C'est à lui aussi que devront être transmis les travaux destinés aux revues de la Société.

La Société internationale a été organisée par M. B. Schadel, de l'Université de Halle. Elle est établie sur une base solide, et a reçu déjà l'adhésion des philologues les plus distingués: M. Gilliéron est rédacteur pour la France; M. A. Doutrepont, de l'Université de Liège, pour la Belgique; M. Meyer-Lübke, pour l'Autriche; M. James Geddes, pour les États-Unis; etc. Ses publications devront offrir à tous ceux qui s'occupent de dialectologie le plus vif intérêt.

Nous reproduisons le projet de statuts de la nouvelle Société:

1° La Société se propose d'assurer aux patois des pays romans la place importante qu'ils doivent occuper dans les recherches de linguistique.

2° Elle a pour organes la *Revue de dialectologie romane* et le *Bulletin de dialectologie romane*.

La *Revue* publie:

a) Des études scientifiques concernant le domaine de tous les dialectes romans, études auxquels elle assure la plus grande place. En outre, elle contient:

b) Des notices dialectologiques;

c) Un annuaire critique sur les progrès et les résultats de la philologie dans les différents domaines dialectaux. Cet annuaire est rédigé par des spécialistes et divisé d'après les régions dialectales;

d) Une revue des périodiques et une bibliographie systématique des ouvrages nouveaux;

La *Revue* paraît une fois par trimestre, à partir de la constitution de la Société. Son volume annuel s'étendra, dans la mesure des moyens disponibles, de 500 à 1000 pages, gr. in-8°.

Le *Bulletin* renseigne sur la marche de la Société et publie :

a) Des études sur des questions générales de dialectologie;

b) De sommaires comptes rendus sur les publications importantes dernièrement parues;

c) La chronique de la Société et l'état du bilan annuel;

d) Une petite correspondance dialectologique;

e) Des nouvelles du monde dialectologique.

Il paraît autant de fois que la *Revue* et comprend en tout de 160 à 200 pages.

Il est à croire que les gouvernements et les académies des pays romans ne ménageront pas à la Société leur appui. Elle pourrait alors fonder une *Bibliothèque* pour la publication de travaux étendus, d'atlas et de cartes linguistiques, et de plus encourager, par des subventions, l'exploration dialectologique des pays romans.

3° La Société a un caractère absolument international. Ses publications se font en français, en italien, en espagnol, en catalan, en roumain, en allemand et en anglais. La Société admet non seulement des membres personnels, mais aussi des bibliothèques, des instituts, des associations et administrations.

4° La Société comprend des *membres à vie*, des *membres actifs* et des *membres adhérents*.

a) Les *membres à vie* payent à leur entrée la somme d'au moins 500 francs et reçoivent franc de port toutes les publications de la Société leur vie durant; ils ont voix délibérative.

b) Les *membres actifs* payent 25 francs (= 20 marcs) par an, reçoivent franc de port toutes les publications et ont voix délibérative.

c) Les *membres adhérents* payent une cotisation annuelle de 10 francs, reçoivent le Bulletin et n'ont pas droit de suffrage.

En outre, sur la proposition d'au moins deux membres ayant voix délibérative, des *membres d'honneur* peuvent être nommés à la simple majorité par le Comité de Rédaction.

5° La Société a son siège social à Bruxelles. Elle entre en vigueur dès qu'elle aura reçu l'adhésion de 250 membres actifs

ou d'un nombre de membre à vie ou adhérents apportant un ensemble de cotisations équivalentes. La première cotisation annuelle sera perçue lors de l'adhésion. Le premier exercice s'ouvre le 1[er] juillet suivant l'époque où la Société aura reçu le nombre suffisant de cotisations. Les cotisations ultérieures seront payées au commencement de chaque exercice. On ne pourra quitter la Société qu'à la fin de l'exercice commencé et après avoir communiqué sa décision avant la fin du 6[me] mois.

6° En ce qui concerne l'organisation des travaux scientifiques de la Société, et conformément à son caractère international, l'ensemble du domaine roman est réparti en 12 divisions, dont chacune forme un tout indépendant et est dirigée par un *rédacteur* permanent, indépendant dans ses décisions. Ces divisions sont :

Italie	*Canada*	*Espagne*
Suisse romande	*Roumanie*	*Amérique espagnole*
France	*Dom'ne rhéto-roman*	*Portugal*
Belgique	*Domaine catalan*	*Dom'ne p'gais hors d'Eu'pe.*

Dans chacune de ces divisions de la Romania, le rédacteur admet, jusqu'à concurrence des feuilles d'impression à sa disposition, les travaux envoyés pour la Revue, le Bulletin et la Bibliothèque. Il divise le domaine qui lui est confié en un nombre de plus en plus croissant de régions naturelles, à la tête desquelles il place un dialectologue de profession comme *collaborateur spécial.* Ces collaborateurs spéciaux fournissent les documents bibliographiques, rédigent l'annuaire critique, organisent de manière méthodique l'étude linguistique de leur région, favorisent—surtout dans les contrées éloignées—les relations de la Société avec les amateurs de dialectes locaux et prêtent tout leur concours aux rédacteurs.

Pour les pays non romans qui s'adonnent à l'étude de dialectes romans, les divisions suivantes sont établies

Allemagne—Autriche—Pays scandinaves et Finlande—États-Unis d'Amérique—Angleterre.

Chacune de ces régions non romanes est dirigée, comme les régions romanes, par un rédacteur indépendant. Celui-ci décide de la publication des travaux présentés à la Société par des collaborateurs de son pays ; il représente à tous points de vue la Société dans son cercle d'action.

L'ensemble des rédacteurs forme le *Comité international de Rédaction*, qui comprend en outre un nombre de *secrétaires* encore à déterminer.

En cas de besoin, le rédacteur de chaque région a le droit d'inviter d'autres membres actifs de la Société à prendre part aux affaires de rédaction, c'est-à-dire de former avec eux un conseil de rédaction régional.

L'organisation de la Société au point de vue administratif, aussi bien que la détermination de détails ultérieurs, concernant le fonctionnement de la Société, sera basée sur l'expérience des premiers exercices et confiée à une *commission spéciale*. Chaque division sera représentée dans cette commission par un délégué ayant voix délibérative. Les secrétaires de la Société seront en en même temps membres de cette commission.

7° Toutes les décisions et élections ont lieu par écrit et à la simple majorité.

8° Les fonds généraux de la Société sont gérés par le *trésorier* qui en rend compte chaque année dans le Bulletin.

9° Toutes les publications ne sont livrés au commerce qu'à des prix fortement augmentés.

EN BELGIQUE

La Belgique est un pays bilingue, même trilingue. Une moitié de la population parle le flamand ; le reste, sauf quelques milliers d'habitants de langue allemande, parle français.

Or, les Belges flamands viennent de former, à Gand, une association, assez semblable à la nôtre, et dont le but est « d'encourager et de répandre l'étude et la pratique de la langue française dans la partie flamande du pays ». La *Société flamande pour la vulgarisation de la langue française* compte déjà 1100 membres ; elle publie un *Bulletin* ; elle a ouvert, à Gand, une bibliothèque gratuite.

LA TRADUCTION FRANÇAISE

DES TEXTES OFFICIELS

Le 14 février dernier, à la Chambre des Communes, un débat s'est produit, qui nous intéresse particulièrement. M. Bergeron a protesté contre l'emploi de mots anglais daus la traduction française des lois. Nos lecteurs aimeront à retrouver ici le compte rendu de la discussion qui a été faite là-dessus, tel que publié par le *Hansard*.

M. J.-G.-H. Bergeron (Beauharnois). Monsieur l'orateur, je regrette d'avoir à vous retenir au fauteuil quelques instants de plus, mais c'est la seule occasion que j'aie de signaler à l'attention de la Chambre et plus particulièrement du très honorable premier ministre, un chose qui dégénère en un véritable abus. De par la Constitution la langue française et la langue anglaise sont officielles en ce pays. Si les Canadiens français ne se prévalent pas plus souvent de leur droit de parler français dans cette Chambre, je suis certain que nos amis de langue anglaise nous tiennent compte de notre complaisance, mais je considère que nous avons le droit d'exiger que les textes officiels qui sont imprimés dans les deux langues soient redigés en bon français et en bon anglais.

Mais depuis quelques années, nos traducteurs paraissent avoir une tendance de plus en plus accentuée à employer des mots anglais à la place de mots français. La plupart des projets de loi et autres travaux législatifs de la Chambre sont d'abord rédigés en anglais, et dans la traduction, nos traducteurs semblent perdre de vue que ce que nous attendons d'eux, c'est qu'ils rendent le texte original en bon français et non en une espèce de langue composite.

Nos recueils de lois et les comptes rendus officiels de nos débats sont distribués dans le monde entier. Que doit penser un Français de France qui lit dans la table des matières du recueil des lois de 1907 : « Loi concernant la compagnie de Brockville, Westport and Northwestern Railway Company » ?

Je pourrais citer une vingtaine de titres traduits de cette façon. On peut les voir dans la table des matières du recueil des lois de

1907. Si toute la traduction était faite, de cette manière on pourrait croire que les noms de ces compagnies sont assimilés aux noms propres et ne doivent pas être traduits. Mais il n'y a rien de cela ; on ne suit aucun système établi. On verra, par exemple: « Loi concernant la compagnie de chemin de fer de Calgary et Edmonton. » Un peu plus bas: « Loi concernant The Canada Northern Ontario Railway Company. » La chose me paraît du dernier ridicule et j'espère qu'il me suffira de la signaler pour qu'on y apporte un remède. Ces négligences paraissent s'être introduites dans la traduction, depuis que le personnel des traducteurs est sous la direction d'un Canadien français. Il y a cinq ans passés, les débats de la Chambre des Communes et les lois du Canada étaient rédigés en bon français et il est regrettable que cette déformation se soit produite sous la direction d'un homme de ma langue.

Cette traduction décousue peut donner lieu à de graves complications devant les tribunaux. Prenons, par exemple, les documents parlementaires de 1908, et que voyons-nous? Voici un projet de loi dont la Chambre est actuellement saisie: « Bill (n° 7), Loi constituant en corporation The Northern Life Insurance Company. » Le titre de la compagnie n'est pas traduit. Prenons encore le projet de loi (n° 8) « Loi concernant la Tobique Manufacturing Company. » Or, cette compagnie a été autorisée par une loi de la 61e Victoria, chapitre 116, 1898. Sous quel titre a-t-elle été autorisée? Sous le titre de « La manufacture de la Tobique ». Aujourd'hui, le titre français est entièrement mis de côté. Passons au projet de loi (n° 13): « Loi concernant la British Columbia Southern Railway Company. » Or, dans le recueil des lois de 1899, cette même compagnie porte le titre de « La compagnie du chemin de fer du sud de la Colombie-Britannique ». Le titre du projet de loi (n° 15) est ainsi traduit: « Loi concernant le Esquimalt and Nanaimo Railway Company. » Cependant, dans toutes les lois antérieures concernant cette compagnie, elle est désignée sous le titre « La compagnie du chemin de fer d'Esquimault à Nanaïmo ».

Si nous devons avoir une version française de nos lois, voyons à ce qu'elle soit rédigée en bon français. Autrement ce serait faire peu de cas d'un droit sur lequel nous devons veiller avec un soin jaloux.

Si on passe au Sénat, on peut lire à l'ordre du jour de cette chambre : « Troisième lecture du Bill intitulé : An Act respecting the Canadian Pacific Railway. » On conviendra que c'est une traduction défectueuse, car cette compagnie est connue au Canada et dans le monde entier sous le titre français de « Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique ».

Comme je le disais en commençant, la chose est dégénérée en abus, et si on n'y apporte pas un remède, le mal ira en grandissant. Mon très honorable ami (Sir Wilfrid Laurier) et mon honorable ami le directeur général des Postes (M. Lemieux) ne peuvent faire autrement que de partager absolument mes idées. Ils savent que dans beaucoup de comtés de la province de Québec une personne parlant l'anglais peut très bien se faire comprendre. Je proclame avec orgueil qn'on peut dire cela d'une bonne moitié des comtés de la province de Québec. Mais il y en a d'autres où l'anglais est très peu répandu, et celui qui voudrait y parler par exemple, du Crow's Nest Pass Railway ne serait pas compris, tandis que tout le monde saurait de quoi il s'agit s'il disait : « Le Chemin de fer du Nid-de-Corbeau ».

Je crois que c'est une question qui vous concerne, monsieur l'Orateur, vu que ce travail est fait par les traducteurs de la Chambre des Communes. Mais que la chose relève de M. l'Orateur ou de l'honorable premier ministre, j'espère qu'on apportera remède aux abus qne je viens de signaler et qu'on ne pourra pas dire plus tard que ces empiètements sur nos droits ont pris naissance à l'époque où nous avions pour premier ministre du Canada un Canadien français de la province de Québec.

Le très hon. sir Wilfrid Laurier (premier ministre) : Mon honorable ami sait bien que je n'ai pas plus d'autorité que lui dans ces questions de traduction. Ce travail est fait par un personnel de traducteurs sous la direction de la Chambre elle-même. La Chambre peut donner des ordres sur la manière dont la traduction doit être faite, mais le Gouvernement ne le peut pas. J'ai constaté qu'il existe beaucoup de divergence d'opinions, parmi les traducteurs ; les uns insistent pour traduire d'une manière et les autres, de l'autre. Il y a aussi des noms qui, je crois, ne peuvent pas être traduits. Ainsi, certaines institutions charitables, la Société Saint-Vincent-de-Paul ou l'Union Saint-Josepb, ont été autrefois autorisées sour leur nom français et, à mon avis, dans une traduction anglaise il faudrait conserver ces noms français.

Supposons encore que le crédit mobilier de France s'adresse à ce Parlement pour en obtenir une charte afin d'étendre ses opérations au Canada. Le « Crédit mobilier » est un nom historique ; il ne serait pas possible de le traduire en anglais et de lui conserver sa signification propre.

Mais je considère que c'est aller trop loin que de ne pas traduire en français le nom de la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique. Je partage l'avis de l'honorable député de Beauharnois (M. Bergeron). Le simple bon sens nous dit que les noms qui peuvent être traduits devraient l'être et que ceux qui ne peuvent pas être traduits doivent rester tels qu'ils sont.

Il serait difficile d'amener les traducteurs à s'entendre sur une règle uniforme. L'acte de l'Amérique britannique du Nord a été traduit en 1868. Cette traduction peut être bonne ou mauvaise— je ne me prononce pas sur ce point. Mais quand il s'est agi de la revision des lois, quelques traducteurs voulaient reprendre cette traduction. Quand le cas me fut soumis, j'ai décidé qu'il ne fallait pas y toucher—cette version française est devenue historique, elle est connue de tous et il vaut mieux la conserver telle qu'elle est, même si le changement devait être une amélioration sous certains rapports.

J'approuve une grande partie de ce que vient de dire l'honorable député de Beauharnois. Nous devons respecter notre langue autant que possible, et chaque fois qu'une chose est susceptible d'être traduite, nous devrions la traduire. On a conservé dans nos lois, sans les traduire, certains noms de l'une ou de l'autre langue, et je ne vois aucune raison pour motiver cette omission.

M. R. L. BORDEN (Carleton) (Ont.) : Ce qui frappe surtout dans la version française de la table des matières, c'est le manque d'uniformité. Je pense comme l'honorable député de Beauharnois (M. Bergeron) et l'honorable premier ministre qu'il faut traduire entièrement et fidèlement autant que possible—et dans la plupart des cas, il est possible de traduire fidèlement. A certains endroits, le caractère hybride de cette table des matières est quelque chose de surprenant. Voici un cas que mon honorable ami n'a pas mentionné et je tiens à signaler à l'attention de l'honorable premier ministre :

« 99. Loi concernant la Tobique Mines Railway Company. »

Nous avons ici un mot français et quatre mots anglais — la pire absurdité qu'on puisse concevoir. Les efforts du traducteur

semblent s'être arrêtés à l'article « la » et le reste a été laissé en anglais.

Il y a un autre point sur lequel je désirerais avoir quelques explications. Environ 90 fois sur 100 le mot « loi » est employé comme l'équivalent du mot anglais « act » et dans les 10 autres cas, on se sert du mot « acte ». J'ai examiné la table des matières attentivement pour voir s'il y avait une distinction technique ou méthodique, mais je n'en ai découvert aucune, On se sert du mot « acte » et du mot « loi » indifféremment pour désigner une loi d'intérêt public ou une loi d'intérêt privé. L'un deux doit être le mot propre et je ne vois pas la nécessité de ces distinctions.

Sir Wilfrid Laurier : La raison en est qu'un traducteur préfère le mot « loi » et un autre le mot « acte ». Il m'est arrivé une fois ou deux d'avoir à discuter avec un des traducteurs qui insistait pour introduire des mots nouveaux qui ne sont pas admis dans ce pays. Une fois, entre autres, un des traducteurs tenait pour l'expression « Code pénal ». Je me suis opposé, et j'ai demandé qu'on mît « Code criminel ». Le traducteur prétendit que l'expression n'était pas française. Je me rendis à la bibliotèque et je lui fit voir « L'Ordonnance Criminelle ». En fait, quelques-uns de ces traducteurs sont plutôt personnels, et il n'est pas facile de les amener à s'entendre. J'admets franchement qu'il serait préférable d'avoir de l'uniformité ; mais mon honorable ami (M. Bergeron) admettra aussi qu'il y a certains noms qui ne peuvent pas être traduits.

M. Bergeron : Cela s'applique plutôt à la traduction du français en anglais que de l'anglais en français.

Sir Wilfrid Laurier ; Le cas est le même pour les deux langues. Il y a, par exemple, une compagnie d'assurance autorisée par la législature de Québec sous le nom de la « Sauvegarde ». Comment mon honorable ami traduirait-il cela ? Il ne le pourrait pas et force lui serait de garder le nom original. Mais dans le cas que cite l'honorable chef de l'opposition, je ne vois pas pourquoi on n'a pas traduit le nom de la Tobique Mines Railway Company.

M. R. L. Borden : Je conseillerais de réunir les traducteurs en cas de dissentiment et que l'avis de la majorité fasse loi.

M. Bergeron : Il y a le traducteur en chef.

M. R. L. Borden : Il doit certainement y avoir une autorité à laquelle on puisse en appeler, afin d'établir de l'uniformité. La

langue française est officielle dans ce pays et il n'est que juste, comme le dit mon honorable ami (M. Bergeron), qu'elle soit employée dans toute sa pureté. On ne devrait pas varier ainsi les titres de la version française de nos lois.

L'hon. RODOLPHE LEMIEUX (directeur général des Postes): Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, il ne faut pas être injuste envers les traducteurs. Depuis cinq ou six ans la traduction est, en général, mieux faite de beaucoup. Je comprends qu'on trouve plutôt étrange de voir dans les recueils des lois des titres comme ceux qui viennent d'être mentionnés, mais je suppose que les traducteurs sont d'avis qu'il vaut mieux laisser le nom officiel des compagnies dans la langue de la province où elles existent. Mais dans le cas de la compagnie de chemin de fer canadien Pacifique, je ne vois pas pourquoi on n'emploie pas les deux versions, le nom officiel et la traduction. Beaucoup d'obligations de cette compagnie sont détenues en France et il est assez probable que ces obligations sont en français; il n'y a donc pas de raison pour que dans nos lois nous ne donnions pas la véritable traduction.

Comme on l'a fait observer, les traducteurs sont passablement réfractaires à la discipline.

On en rencontre qui prétendent que sir Georges Cartier a commis une faute lorsque dans l'acte de l'Amérique britannique du Nord il a traduit le mot «Dominion» par le mot «Puissance». Nous disons «Puissance du Canada» pour «Dominion of Canada». Il est possible que ce ne soit pas une traduction littéralement exacte, mais elle rend bien l'idée. Dans ma province, cette traduction a soulevé de longues polémiques, mais aujourd'hui tout le monde reconnaît que sir Georges Cartier avait raison quand, pour rendre l'idée qu'implique le mot «Dominion», il se servait du mot «Puissance».

Depuis que je suis à la tête du département des Postes, je me suis attaché à respecter, autant que possible, les noms historiquer des localités. Je ferai observer à nos très honorables amis de l'Ouest qu'ils n'ont pas toujours eu le même respect des noms historiques et qu'ils ont fait certains changements qu'on pourrait qualifier de criminels. Il y a, par exemple, «Rainy River». Le vrai nom est rivière de la Reine qui lui a été donné par les anciens voyageurs et que nos amis de langue anglaise ont transformé en « Rainy River ». Prenons aussi « Carter's Lake », dans l'Ouest. Le vrai nom est lac Cartier, d'après le découvreur du Canada.

La compagnie de la baie d'Hudson avait conservé tous les anciens noms. Si on lit le document par lequel la compagnie transfert son territoire au Canada, on retrouve toute une liste des noms historiques en usage à cette époque. Nous voyons, par exemple, le pas du Nid-de-Corbeau qu'on a traduit « Crow's Nest Pass ». Il y a aussi « Moosejaw ». Les trappeurs et les anciens voyageurs de la compagnie de la baie d'Hudson et de la compagnie du Nord-Ouest avaient baptisé cet endroit Mâchoire de l'Orignal. Dans mon comté, il y a un cap qu'on appelait autrefois le cap d'Espoir. Nos amis de langue anglaise, peut-être pas du Canada, mais des États-Unis, l'ont appelé « Cap Despair » et les Canadiens français, en retraduisant en ont fait le cap Désespoir. J'espère que nos amis de langue anglaise se montreront plus circonspects à l'avenir.

M. R. L. Borden : Dans la province de la Nouvelle-Écosse il y a un endroit appelé le cap d'Or. Les marins ne le connaissent que sous le nom de cap Doré.

M. Black : Il y a dans la Nouvelle-Ecosse un endroit superbe connu sous le nom de Bear River (rivière à l'Ours), nom qui fait supposer que c'est là que des ours avaient leur tanière ou se donnaient rendez-vous. Cet endroit charmant où les enfants vont cueillir des petites baies n'est autre que la rivière Hébert, dont le nom a été changé en celui de Bear River. Il serait fort à souhaiter que l'on conservât ces noms français si jolis.

"TRICENTENAIRE" OU IIIE CENTENAIRE

—Le mot *tricentenaire*, qu'on emploie depuis quelque temps en parlant du « troisième centenaire » de la fondation de Québec, est-il français ?

Cette question nous a été posée par plusieurs.

Nos correspondants n'entendent sans doute pas nous demander si *tricentenaire* est un mot de la langue officielle ou académique. On sait que *tricentenaire* n'appartient pas au vocabulaire classique, ne se trouve dans aucun lexique, n'est même pas admis par l'usage. Quelque écrivain l'a-t-il déjà employé en France, ou l'avons-nous fabriqué? Il importe peu. (1) *Tricentenaire*, dans tous les cas, ne peut être qu'un mot nouveau, un néologisme.

C'est assez, à notre avis, pour qu'on n'appelle pas *tricentenaire* l'anniversaire que Québec célèbrera l'été prochain. Ce mot se retrouverait dans des documents officiels, sur des plaques commémoratives, sur des monuments, sur des médailles peut-être... Dans la rédaction de pièces et d'inscriptions de ce genre, et dans de telles circonstances, la langue classique seule convient ; la néologie y serait de mauvais goût, et *tricentenaire* y ferait la figure non pas d'un simple néologisme, mais d'un mot forgé, d'un barbarisme.

Allons plus loin.

Tricentenaire est-il un néologisme légitime et de bon aloi, un mot bien composé et qui mérite le droit de cité ?

Nous ne le pensons pas.

Dans la composition par particules, il faut tenir compte du sens exact du préfixe, préposition ou adverbe, qui se combine avec le radical. Une particule ne doit être appelée à remplir qu'une fonction compatible avec sa signification.

---

(1) Quelques journaux de France l'ont dernièrement employé (*Bulletin de la Canadienne*, fév.; *Courrier du Centre*, Limoges, 22 février; etc.), mais dans des notes communiquées évidemment par le comité Dupleix ou par le comité de la *Canadienne*; et ces derniers avaient sans doute emprunté *tricentenaire* aux journaux du Canada.

Quelle est donc la signification de la particule *tri* ?

Tri est une altération, empruntée au latin, de l'adverbe *ter*, qui signifie « trois fois ». Comme *bis* (*bi*) ne s'emploie qu'au sens de redoublement, *tri* apporte en composition le sens de triplement. On pourrait ajouter que *tri* n'a laissé dans les langues romanes que de faibles traces, et qu'aujourd'hui, comme *quadri*, il ne sert guère qu'à former des mots scientifiques. Mais dans les mots savants, comme dans les vocables anciens, formés par l'apposition de *tri*, cette particule détermine le *nombre*, non pas le *rang*. Ainsi *triangle* veut dire « trois angles », il ne désigne pas un troisième angle ; un *triennat* est un « espace de trois ans », et *triennal* signifie « qui dure trois ans », mais la troisième année d'un triennat n'est pas dite *triennale* ; un *tricorne* est un chapeau à trois cornes, et non pas une troisième corne ; un *tricycle* n'est pas une troisième roue, mais un vélocipède à trois roues ; etc. On ne trouve que deux mots de la langue française où la particule *tri* paraît signifier *troisième* : *tridi*, qui désignait le troisième jour de la décade dans le calendrier républicain, et *triplicata*, qui signifie aussi bien « triple expédition » que « troisième expédition » d'un acte. [1] Le premier, *tridi*, a été admis en 1798 par l'Académie, parce que le *Bulletin des Lois* du 4 frimaire an II l'avait consacré ; il est maintenant tombé en désuétude ; il était du reste mal fait. Le second, *triplicata*, a eu d'abord, comme en latin (*triplicata littera*), le sens de *triple* expédition ; ce n'est que par extension qu'on désigne aujourd'hui par ce mot le troisième ou n'importe quel exemplaire d'une triple expédition.

Ces deux mots ne changent donc rien à la signification reçue de la particule *tri*, et à la fonction qu'elle remplit en composition. Par conséquent, dire *tricentenaire*, c'est dire *trois centenaire* pour « troisième centenaire », c'est faire une faute de grammaire.

Quelqu'un pourrait penser à *trimestriel*, « qui revient tous les trois mois » ; mais *trimestriel* est un adjectif dérivé de *trimestre*, « espace de trois mois ». S'il existait en français un mot *tricent* pour dire « trois cents », on pourrait peut-être en faire l'adjectif *tricentenaire*, qui signifierait : « qui a trois cents ans ». Il serait même assez logique de former directement ce mot en ajoutant à

---

(1) *Tritoxyde* veut dire, en chimie, *troisième* combinaison oxyde etc., mais ce mot est composé avec le grec *tritos*, troisième, et non avec *tri*.

l'adjectif *centenaire*, «qui a cent ans révolus», l'adverbe *tri*, «trois fois», pour dire: «qui est *trois fois* centenaire» (comme *trisaïeul* veut dire littéralement «trois fois aïeul»).

Mais l'adjectif *centenaire*, pris substantivement, a reçu le sens d'anniversaire séculaire. Pris dans ce sens, il ne peut s'incorporer la particule *tri* pour arriver à signifier «troisième anniversaire séculaire, troisième centenaire», car *tri* ne détermine pas le rang.

Ce serait donc employer un néologisme, peut-être légitime, quoique hardi, de dire : « Québec est *tricentenaire* », mais c'est faire un barbarisme que de parler du *tricentenaire* de Québec.

Si *tri* a la même signification que *ter*, objectera-t-on, pourquoi ne peut-on dire *tricentenaire*, quand l'anglais a le mot *tercentenary* ?—Parce que l'anglais est l'anglais, et le français est le français. Les langues ne forment pas toutes leurs mots de la même manière, et introduire dans l'une les méthodes morphologiques de l'autre, c'est la pire et la plus dangereuse cause de déformation. On peut emprunter des vocables à l'anglais ; si on les traite à la française, ils sont vite assimilés. Mais si la langue française empruntait à l'anglais sa méthode de composition, elle cesserait d'être une langue romane.

On trouve aussi que « troisième centenaire » est long à écrire. Il n'y a pourtant que six lettres de plus que dans *tricentenaire*. Mais, si vraiment on a si peu d'espace à sa disposition, qu'on écrive : « III[e] Centenaire ».

LE COMITÉ D'ÉTUDE.

LIVRES ET REVUES

(CANADIANA)

M. Louvigny de Montigny a donné à *la Revue d'Europe et d'Amérique* (février, p. 124) une nouvelle canadienne: *Le Matelot.*

Dans *l'Hermine* du 20 janvier (pp. 142-143), compte rendu, par Lan al Lenner, des *Noëls anciens de la Nouvelle-France* de M. Ernest Myrand.

...« Tous ces Noëls sont d'anciens airs français que, nous aussi, nous chantons encore, non toutefois d'une manière identique. J'ai noté des variantes musicales assez importantes entre les notations du recueil et les airs tels que je les ai entendu chanter en Bretagne. »

La France à l'étranger (Lausanne, 15 janvier, pp. 1-4) publie un long article, intitulé : *Un grand évêque et les commencements de la province de Manitoba en Canada.* L'auteur de l'article y résume la *Vie de Mgr Taché* par dom Benoit. L'article n'est pas signé.

France et Canada.—Un péril franco-canadien. Article de M. Hugues Leroux, paru dans le *Bulletin de la Société de Géographie* (Paris, 4e trimestre 1907, pp. 495-498). Le péril que M. Leroux signale est l'émigration anglaise : « Les émigrants viennent d'Angleterre, d'Amérique, ils ne viennent pas de France....Ainsi, en dépit de l'admirable fécondité de leurs familles, les Canadiens français se demandent si leurs plus chères traditions ne seront pas demain compromises. »

Dans *le Vosgien* (Épinal, 26 janvier), intéressant article de M. Philippe Buffet sur *le Canada*, spécialement sur la colonisation de l'Ouest canadien.

Dans une étude sur *l'Agriculture en France et à l'étranger*, lue par M. Boutgne devant la Société libre de l'Eure, en France :

« Le Canada est habité par les descendants de nos ancêtres, colons d'origine normande : on y parle français dans bien des fermes, et les rapports officiels agricoles sont imprimés en langue française. »

Le 13 février dernier, M. Obalski, ingénieur civil, a fait une conférence à la salle Arago, à Orléans, sur le Canada, «cette vieille colonie française, qui....etc.» Le *Journal du Loiret* du 14 février donne un résumé de cette conférence. Il est amusant de lire le passage où M. Obalski conseille aux voyageurs de se tenir sur leurs gardes, pendant leur séjour au Canada, et de ne rien dire contre la religion catholique, « quelle que soit leur opinion sur ce point ». En terminant sa conférence, « M. Obalski a incité son auditoire à quitter un peu la France. C'est en voyageant, dit-il, qu'on apprend à mieux connaître notre pays, et à le mieux aimer. Ce sera aussi un moyen de reconnaître qu'à l'étranger, on ne s'endort pas non plus et qu'on est moins routinier qu'en France. »

Parmi les nombreux articles, parus dans les journaux français, sur le monument qui sera élevé à Montcalm, à Vauvert (Gard), nous avons lu avec un intérêt tout particulier l'éloge du héros, par M. Gaston Bouzanquet, publié dans *le Petit Provençal*, de Marseille... « Nul plus que Montcalm n'incarna les vertus de notre vieille race française. C'est le héros à la fois simple et grand. D'une bravoure à toute épreuve, nul n'a mis plus de désintéressement dans la façon d'accomplir son devoir, plus d'élégance dans le sacrifice. L'armée d'aujourd'hui ne peut que vibrer au souvenir de ce héros d'autrefois...»

Signalons aussi un long article, signé : *Jean qui lit*, et paru dans *le Soleil du Midi*, de Marseille, du 27 janvier.

Nous avons reçu le premier numéro (janvier 1908) du *Bulletin de la Société de Géographie de Québec* (*nouvelle série*). Articles par MM. N. LeVasseur, Eugène Rouillard, J.-E. Roy et J.-N. Gastonguay.

Grâce au travail opiniâtre de quelques membres dévoués, et particulièrement de M. Eugène Rouillard, cette société a été réorganisée et a repris vigueur. Nous souhaitons que le public apprécie comme il convient ces louables efforts et prête généreusement son concours à cette œuvre utile.

M. Jos. Dumais, dans sa revue franco-américaine, *Cœurs français* (février), continue son étude de ce qu'il appelle *le Langage des States.* Il fait suivre ses textes de vocabulaires avec des notes sur les anglicismes. C'est un travail ingrat et dont on ne reconnaît peut-être pas assez le mérite.

Le Semeur, dans son numéro de décembre, avait, comme nous, fait quelques réserves sur la portée morale des poèmes de *l'Ame solitaire.* M. Lozeau s'en est plaint, dans *le Canada*, et pour se disculper, il a reproduit des passages d'une étude consacrée à son livre par le R. P. Breton et parue dans *la Nouvelle-France. Le Semeur* répond (février, p. 187) à M. Lozeau ; il ne croit pas avoir donné une fausse idée du livre. De son côté, le R. P. Breton explique, dans une note que publie *la Nouvelle-France* de février (p. 103), qu'il pense comme *le Semeur* et comme nous pensons nous-mêmes, et qu'il l'a écrit dans la *Revue du Tiers-Ordre* (octobre 1907).

« Si j'eusse écrit dans le *Bulletin du Parler français* ou dans *le Semeur* qui ont une majorité d'écoliers parmi leurs lecteurs, dit le R. P. Breton, j'aurais réitéré les mêmes réserves. M. Lozeau n'ignorait pas mon sentiment ; et je regrette qu'il m'oblige à cette rectification.... Un bon livre n'est pas connaturellement un livre dont on puisse mettre toutes les pages sous tous les yeux....Il eût été plus expédient de faire cette distinction que d'opposer l'un à l'autre des critiques qui s'honorent d'obéir aux mêmes convictions. »

J.-Edmond ROY. *Souvenirs d'une classe au Séminaire de Québec (1867-1877)*. Lévis (chez l'auteur), 1907, in 8°, 526 + II pages.

La composition de ce livre caractérise, mieux que d'autres ouvrages plus considérables, la manière de l'auteur et son talent.

L'historien consciencieux, le chercheur avisé que connaissent les lecteurs de *la Seigneurie de Lauzon*, est aussi un causeur des plus aimables, plein de souvenirs, et de qui la mémoire n'est jamais en défaut. Il a le bon esprit d'observation qui discerne d'abord le détail à retenir, la mémoire qui le retient ensuite, la méthode qui classe les matériaux recueillis, le talent du conteur érudit qui place chaque chose au bon endroit. Mais quand on sait tant de choses, quand on a tant à dire, il est difficile d'être bref; on veut écrire une page, et l'on en fait deux; on se propose de faire imprimer une plaquette, et l'on publie un volume!

C'est ce qui est arrivé à M. Roy. Il voulait consacrer quelques lignes à ses camarades de classe, rappeler sur chacun d'eux quelques faits, quelques dates; ce devait être une petite brochure de deux ou trois cahiers, et que ses anciens condisciples seuls auraient lue. Mais après un coup d'œil en arrière sur les rhétoriciens de 1874-1875, après des pages émues sur les disparus, après le souvenir d'amitiés anciennes, l'élève du Petit Séminaire de Québec a été entraîné, et de « petites notes destinées à rafraîchir la mémoire des anciens élèves » ont fini par former un bon gros volume, qui est un *premier* volume, et qui donc sera suivi d'un second! Et cela est heureux, car ces 526 pages sont des plus intéressantes.

Cette abondance—et c'est, je pense, un bel éloge—cette abondance, qui pourrait facilement être un défaut, est ici une qualité. M. Roy est abondant, il n'est pas verbeux; il ne parle que pour dire quelque chose. Et que de choses il trouve à dire! Que de détails intéressants, d'anecdotes plaisantes, de souvenirs touchants, de renseignements précieux! Avec quelle précision, quelle sympathique familiarité, tout cela est raconté, et avec combien d'esprit!

M. Roy se plaint que l'histoire du Séminaire n'ait pas encore été publiée: son livre renferme presque toute cette histoire, dans les deux chapitres intitulés: *le Séminaire de Québec du temps des Français*, et *le Séminaire de Québec après la cession des Anglais*.

Les deux derniers chapitres sont consacrés aux *Étapes d'une journée au Séminaire* et à la description des *Us et coutumes du*

Séminaire. Cela ne saurait s'analyser. Voyez plutôt un court extrait de la table des matières :

L'entrée au Séminaire.—Premières impressions.—La routine journalière.—Le réveil.—Le dortoir.—Le costume d'écolier.—La salle d'étude.—Le déjeuner.—Le café.—La messe.—Les cantiques.—La vieille chapelle.—La classe.—Le dîner.—Us et coutumes du réfectoire.—Récréations,—Jeux et amusements.—Etc., etc., etc.—La congrégation.—La retraite annuelle.—Le mois de Marie.—Les saluts solennels à la chapelle.—Les offices de la cathédrale.—Les enfants de chœur.—La semaine sainte.—Etc., etc., etc.—Jours de congé.—Promenades en ville.—Soirées dramatiques.—Le mardi gras.—La fête au sucre.—Les sociétés littéraires du Séminaire.—Etc., etc., etc.

En rappelant ses souvenirs d'écolier, M. Roy reste toujours l'écrivain consciencieux, qui n'affirme rien dont il ne se soit assuré. Sa prodigieuse mémoire et les documents nombreux qu'il a consultés lui ont permis de reconstituer fidèlement la vie des élèves de son temps, de revivre ses dix années de vie collégiale.

Pour ceux qui ont fait leurs études dans un collège canadien, la lecture de cet ouvrage offre un charme singulier. Et je pense que les autres y prendront aussi grand plaisir. Les réflexions de l'auteur, les notes et les documents qu'il mêle à ses souvenirs, les renseignements précis qu'il donne sur les professeurs du Séminaire et sur les événements de l'époque, font que son livre présente le plus vif intérêt même pour ceux qui n'ont jamais connu la vie de collège.

Nous attendons avec impatience le deuxième volume des *Souvenirs*, où il sera parlé spécialement du *Cours d'études* ; et nous espérons bien que M. Roy en consacrera un troisième aux *Vacances* et aux enchanteurs souvenirs du Petit-Cap.

Adjutor Rivard.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(*Suite*)

Demander à ce que (*dėmãdé a s kė*).
|| Demander que. *Ex.*: *demander à ce que* le défendeur soit condamné... = Demander que le...

Dargner (*dàrn̯é*) adj.
|| Dernier.
DIAL. *Id.*, dans le Bas-Maine, DOTTIN.

Darnier (*dàrnyé*) adj.
|| Dernier.
DIAL. *Id.*, dans le Centre, JAUBERT.

Dargnérement (*dàrn̯érmã*) adv.
|| Dernièrement.
DIAL. *Id.*, dans le Bas-Maine, DOTTIN.

Darner (*dàrné*) v. tr.
|| Repriser, ravauder, raccomoder en faisant des reprises. *Ex.*: *Darner* des bas = Repriser des bas.
DIAL. *Darner*: raccomoder, mettre une pièce, en Normandie, MOISY A.-N.

Darte (*dàrt*) s. f.
|| Dartre.
DIAL. *Id.*, en Normandie, DELBOULLE; dans le Bourbonnais, DUCHON; dans la Bresse, GUILLEMAUT.

Dash (*dà:c*) s. m. Ang.
|| Trait, filet (terme d'imprimerie).

D'avance (*d àvã:s*) loc. adj.
|| Expéditif, prompt en besogne, vif, qui fait beaucoup d'ouvrage en peu de temps. *Ex.*: Cet ouvrier est *ben d'avance* = est prompt en besogne.

Davant que (*davã kė*)

|| Avant que. *Ex.*: *Davant qu*'il vienne, on a le temps de faire *ben de quoi* = avant qu'il vienne, nous avons le temps de faire beaucoup d'ouvrage.

DIAL. *Id.*, Bas-Maine, DOTTIN.

Day-book (*dé buk*) s. m. Ang.

|| Brouillard (commerce).

D'dans (*d dã*) prép. et adv.

|| Dans.

DIAL. *Id.*, Bournois, ROUSSEY.

Débagager (*débagàjé*) v. tr. pris absolt.

|| Déménager. *Ex.*: Il doit *débagager* le premier mai.

VX FR. *Desbagager* = emporter le bagage, OUDIN, COTGRAVE, LA CURNE.

DIAL. *Débagager* = déménager, Normandie, DUBOIS; débarrasser, mettre de côté: « Debagager une pièce », c'est enlever les objets qui l'encombre, Normandie, MOISY.

Débagoulard (*débagulá:r*) s. m.

|| Bavard, qui cause sans cesse à tort et à travers.

FR. *Débagouleur* = *triv.*, celui qui a l'habitude de lâcher de mauvais propos, des injures, etc., DARM.

DIAL. *Débagoulard* = m. s., Bas-Maine, DOTTIN.

Débagouler (*débagulé*) v. intr.

|| Parler vite et beaucoup, bavarder.

FR. *Débagouler* = v. tr., déblatérer, dire avec légèreté, profusion et précipitation, BESCH., spécialement, des injures, des médisances, DARM.—Au propre: = *triv.*, rendre (ce qu'on a dans l'estomac), DARM.

VX FR. *Débagouler* = parler indiscrètement, LA CURNE.— « Elle vient à *débagouler* mille injures contre le roy », BRANTOME, *Dames galantes*.

DIAL. *Débagouler* = m. s., Centre, JAUBERT; Bas-Maine, DOTTIN; Saintonge, ÉVEILLÉ; Poitou, FAVRE; Picardie, CORBLET, HAIGNERÉ; Normandie, MAZE, DUBOIS, MOISY.

Débarbouiller (*débàrbuyé*) v. tr.

|| Battre, arranger (fig.). *Ex.*: Je te l'ai *débarbouillé* en peu de temps.

Débarbouiller (se) (*z débàrbuyé*) v. réfl.
|| S'éclairer (en parlant du temps).
FR. *Se débarbouiller* = pop., m. s., LAR., GUÉRIN.
DIAL. *Se débarbouiller* = m. s., Normandie, DELBOULLE.

Débarquement (*débàrkèmã*) s. m.
|| Débarcadère, quai de débarquement.
FR. *Débarquement* = action de débarquer, DARM.

Débarquer (*débàrké*) v. tr. et intr.

1° v. tr. || Descendre, faire descendre, (qq'un ou qq. ch., d'une voiture, d'un échafaud, etc., d'un endroit élevé quelconque). *Ex.* : Il était assis sur la clôture, je l'ai *débarqué* d'un coup d'épaule = je l'ai fait descendre, tomber.—Je l'ai *débarqué* du cheval dans mes bras = je l'ai descendu de cheval dans mes bras.—Le chat était sur le toit de la grange, je l'ai *débarqué* d'un coup de fusil = je l'ai descendu, abattu d'un coup de fusil.

2° v. tr. || Oter. *Ex.*: *Débarque*-le donc de là que je m'y mette = ôte-le donc de là...

3° v. tr. || Faire cesser de s'appuyer, de peser, et, *fig.*, de gêner, de molester, d'embarrasser. *Ex.*: *Débarque*-le donc de sur moi, il m'achalle!—Il s'appuyait sur moi depuis une heure, à la fin je l'ai *débarqué*.

4° v. intr. || Descendre (d'une voiture, etc.). *Ex.* : *Débarquer* de sur la table.—*Débarquer* de sur la clôture.—*Débarquer* de sur les genoux de quelqu'un.

5° v. intr. || Cesser d'occuper un endroit, une situation. *Ex.* : *Débarque* de là que je m'y mette.

6° v. intr. || Cesser de s'appuyer, de peser, et *fig.*, de gêner, de molester, d'embarrasser. *Ex.*: *Débarque* de sur moi = cesse de t'appuyer sur moi.—*Débarque* de sur moi, (ou simplement :) *débarque*! ou bien tu auras un black-eye! = cesse de me tourmenter, ou je te ferai des yeux pochés au beurre noir!—Va-t-il bientôt *débarquer* de sur moi? = me laissera-t-il bientôt tranquille? cessera-t-il bientôt de me molester?—La *bad-luck* ne me *debarque* pas de su'le dos = la malchance, la déveine me poursuit, ne me laisse pas.

FR. *Débarquer* = *v. tr.*, faire sortir d'une barque, d'un navire, descendre à terre ; *par act.*, descendre d'une diligence, d'un chemin de fer, dans une localité, DARM. ; arriver, LITTRÉ.

Débarras (*débàrà*) s. m.

|| Clairière.

Fr. *Débarras* = le fait d'être débarrassé de qq'n, de qq. ch.; par ext. = lieu ou l'on se débarrasse des objets qui encombrent, Darm.

Débarrer (*débà:ré*) v. tr.

|| Ouvrir une serrure, une porte fermée à clef.

Fr. *Débarrer* = dégager de ce qui barre, Darm. Débarrer une porte, c'est enlever la barre qui tient une porte fermée.

Dial. *Débarrer la porte* = l'ouvrir, en général, Saintonge, Éveillé.

Débattement (*débàtmã*) s. m.

|| Palpitation, battement violent et déréglé du cœur.

Ff. *Débattement* = action de se débattre, Besch.

Debater (*débétœ·r*) s. m.

|| Personne habile à disserter dans les assemblées délibérantes.

Étym. Ang. *debater* = disputeur, controversiste, F. et T.

Débenture (*débãṭu:r*) s. f.

|| Titre du genre obligation, émis par un gouvernement, une corporation municipale, une compagnie, etc.

Étym. Mot anglais francisé en bourse, Méliot.

Débine (*débin*) s. f.

1° || Misère, pauvreté, état misérable, gêne où l'on se trouve faute d'argent.

Fr. Mot du langage populaire commun, Lar., Besch, Littré, Darm., Timmermans, Orain, Corblet, Jaubert, Guillemaut, Maze, DuBois, Dottin.

2° || Binette.

Débiner (*débiné*) v. tr.

1° || Décontenancer. *Ex.* : Il est resté tout *débiné*, sans savoir quoi dire.

2° || Décrier, calomnier, déprécier en disant du mal.

Fr. Au sens 2°, ce verbe appartient au langage populaire commun, Darm., Timmermans, Guillemaut, DuBois, Orain. — Littré donne le sens: « mettre dans un désarroi quelconque », mais cela s'entend du désarroi dans les affaires.

Le Comité du Bulletin.

QUESTIONS ET REPONSES

Dans certains actes de baptême, je lis : « Le cinq février mil neuf cent...., nous,........, avons baptisé N..... .., né *aujourd'hui* (ou : *hier*, ou : *le trois du mois courant*) du mariage de........ »

Dans d'autres actes, je trouve : « ....né *le même jour* (ou : *la veille*, ou : *le trois du même mois*) du mariage de........ »

Laquelle de ces formules est la meilleure ?

Un acte de baptême doit énoncer la date de la naissance, et, *s'il y a lieu*, dit la loi, la date du baptême. Or, dans la pratique, l'acte de baptême est toujours fait et signé immédiatement après que le baptême a été conféré ; « ce serait une irrégularité, dit M. le juge Langelier, de ne l'inscrire que le lendemain, ou le surlendemain. » Il se trouve donc que la date de l'acte est la date même du baptême. Dès lors, il est indifférent, au point de vue légal, qu'on dise : né *aujourd'hui* ou *le même jour*, *hier* ou *la veille*, *le trois du mois courant* ou *le trois du même mois*.

Il n'en serait pas de même si, par suite de circonstances particulières, on était obligé de faire l'acte de baptême le lendemain du baptême, et par conséquent de le dater de ce jour. Car alors les expressions *aujourd'hui*, *hier*, *mois courant* se rapporteraient à la date de la signature de l'acte, tandis que *le même jour*, *la veille*, *le même mois* se rapporteraient à la date du baptême donnée au commencement.

Par exemple, un enfant *né le 4* février est baptisé le 5, et l'acte n'est inscrit que le 6 ; si l'on écrit, le 6 : « Le 5 février..., nous avons baptisé N..., né *hier*... », on certifie que l'enfant est *né le 5*. Mieux encore, un enfant né le 28 janvier est baptisé le 31 de ce mois, et l'acte ne peut être enregistré que le 1er février ; si, dans cet acte daté le 1er février, on écrivait : « Le trente-et-un janvier..., nous..., avons baptisé N... né le 28 du *mois courant*... », on ferait naître l'enfant un mois après la date de son baptême !

Il n'est pas à craindre que de pareilles erreurs se commettent ; mais ces exemples font voir qu'au point de vue du français, il est plus logique d'employer les expressions : *le même jour*, *la veille*, *le même mois*, suivant le cas.

On prétend que l'emploi de l'expression *la veille* peut donner lieu à une interprétation fâcheuse : « ... nous avons baptisé N... né *la veille du mariage* de... » Mais c'est une plaisanterie, et deux virgules bien placées mettent, s'il est besoin, les parents à l'abri de tout soupçon : « né, la veille, du mariage... »

Dans le modèle de formule proposé par l'Appendice au rituel romain, on se sert de l'expression *la veille* : « Le...nous, soussigné, avons baptisé N... né la veille (ou tel jour), fils légitime de etc... »

Nous trouvons dans les grammaires de courtes définitions du paronyme et du synonyme ; aurez-vous la bonté de dire dans le *Bulletin*, avec plus de détails et surtout avec des exemples, ce qui distingue ces deux sortes de mots ?

I. On appelle *paronymes* des mots qui se prononcent à peu près de la même manière, mais qui ont des sens différents. La liste des paronymes français est assez longue. Plusieurs présentent des ressemblances suffisantes pour qu'on puisse parfois les confondre. Il arrive, en effet, qu'on les prend improprement l'un pour l'autre, parce qu'on n'attache pas à chacun d'eux une idée exacte et précise. Exemples :

Matineux-matinal. Celui qui *a l'habitude de se lever* de bon matin est MATINEUX ; celui qui *s'est levé* de bon matin est MATINAL. Ainsi, on peut dire : « Je suis MATINEUX, mais aujourd'hui je n'ai pas été MATINAL. » De même, on peut être MATINAL, c'est-à-dire se lever matin une fois, et n'être pas MATINEUX, c'est-à-dire n'avoir pas l'habitude de se lever matin.

En parlant des choses, *matinal* se dit aussi de ce qui est du matin, de ce qui appartient au matin : *La brise matinale, la fraîcheur matinale*, etc.

Matinier n'est plus guère usité que dans l'expression : *l'étoile matinière*, pour désigner l'étoile du matin, la planète Vénus.

Venimeux-vénéneux. Ces deux mots ont un même radical et se disent tous les deux de ce qui a du venin, de ce qui empoisonne. Mais *venimeux* se dit des animaux, et *vénéneux* des végétaux et des minéraux : Un serpent *venimeux*, des champignons *vénéneux*.

Autrefois, *venimeux* était aussi employé en parlant des plantes. Aujourd'hui, l'usage a établi la distinction.

Au figuré, on dit : « Une langue *venimeuse* », pour désigner une personne qui tient des discours très malveillants.

Plier-ployer. Ces deux mots sont des doublets, c'est-à-dire des formes sortis d'un même mot latin : *plicare.* Ils sont presque synonymes, ayant tous les deux le sens de *courber.* Mais on *plie* ce qui est flexible, on *ploie* ce qui offre de la résistance. Proprement, *plier,* c'est faire des plis, c'est mettre en double, en triple, une matière flexible, une étoffe, une feuille de papier, etc., en appliquant une partie contre l'autre ; *ployer,* 'c'est courber avec effort. Ainsi, on *plie* une serviette, on *ploie* une barre de fer ; on *plie* une branche d'arbre très flexible, on *ploie* une grosse branche, et dans ce dernier exemple, il faut faire remarquer que la branche *pliée* est plus fortement courbée que l'autre : elle est mise en double, tandis que la branche *ployée* peut n'être que légèrement courbée.

Colorer-colorier. *Colorer* se dit d'une couleur qui se forme en quelque sorte naturellement : le soleil *colore* le fruits. *Colorier* se dit des couleurs qu'on applique sur une estampe, sur une toile : Ce peintre *colorie* mieux qu'il ne dessine. On voit la différence qu'il y a entre un visage *coloré* et un visage *colorié.* Les morceaux de verre qui ont une teinte de couleur quelconque et dont on fait, en les assemblant, les vitraux de nos églises, sont des verres *colorés* ; les verres des lanternes magiques, sur lesquels on a tracé des dessins, sont des verres *coloriés.*

La coloration est l'état de ce qui est coloré ; le coloriage, l'action de colorier.

II. On appelle *synonymes* des mots différents qui expriment la même chose. Il n'y a pas dans la langue française de véritables synonymes. Il y a des mots qui expriment une même idée principale et qu'on peut employer l'un pour l'autre, quand on ne veut rendre que cette idée ; mais, de même qu'une couleur a des nuances diverses, de même les synonymes diversifient, chacun à sa manière, l'idée principale par des idées accessoires, et si l'on veut exprimer proprement celles-ci, il faut employer les termes spéciaux qui servent à les traduire. C'est ainsi qu'on peut dire : Il n'y a pas de synonymes en français, bien qu'on donne ce nom aux mots qui expriment des idées analogues mais qui se distinguent les uns des autres par quelques nuances, par quelques idées accessoires. Exemples :

Informe-difforme. Le mot *forme,* précédé du préfixe *in-,* a donné *informe* ; précédé du préfixe *di-,* il a donné *difforme.* Or, *in-* marque la négation ; *di-,* la séparation, la déviation. D'où

les significations différentes de ces deux mots. Ce qui est *informe* n'a aucune forme déterminée; ce qui est *difforme*, au contraire, a une forme, mais qui présente quelque chose de contraire à l'ordre naturel, quelque anomalie choquante et disgracieuse.

Le corps de l'homme qui a un vice de conformation est *difforme*; il ne présente plus qu'une masse *informe*, si, dans un accident, par exemple, il a été traité de telle sorte qu'on n'y reconnaît plus la forme humaine.

Un ouvrage *informe* est un ouvrage à peine ébauché.

Difforme se dit surtout de l'homme.

Rive-Rivage. *Rive* se dit du bord d'une rivière, d'un étang, d'un lac. *Rivage* se dit surtout des bords de la mer.

En poésie, on dit également bien: les rives de la mer.

Bise-Brise. *Bise*: vent sec et froid; par extension, vent d'hiver. *Brise*: vent frais, en général faible et doux.

Fonte-fusion. La *fusion* est la transformation, sous l'influence de la chaleur, d'un solide en liquide. *Fonte* se dit plutôt du résultat de la fusion. On verse dans des moules le métal *en fusion*, et l'on obtient des objets *en fonte*.

Fonte se dit aussi du fait de fondre, en parlant des choses qui fondent naturellement: la *fonte* des neiges.

Au figuré, on dit: la *fusion* des parties, la *fusion* des intérêts.

Réparation-restauration. *Réparer* c'est raccommoder, remettre en bon état; *restaurer*, c'est rétablir dans son état primitif. On *répare* un meuble, une voiture, etc.; on *restaure* un monument, une église, une statue, un tableau, etc.; on *restaure* un texte; au fig.: *restaurer* la santé, les forces.

A. R.

SARCLURES

⁂ « M. X… dénonce le système actuel du patronage *en rapport avec* le service civil. »

Buies a laissé deux ou trois pages sur « en rapport avec » ; Lusignan a signalé l'emploi impropre de cette locution dans ses *Fautes à corriger ;* Fréchette, Tardivel, Rinfret en ont parlé ; *le Sarcleur* même, à plusieurs reprises, a relevé « en rapport avec ». Repétons encore une fois que cette locution ne signifie ni *au sujet de*, ni *relativement à*, ni *concernant*, ni *par suite de*, ni rien de ce qu'on veut lui faire dire dans des phrases comme celle que nous venons de citer.

« Système actuel *du patronage* » ne vaut guère mieux…

On aurait pu écrire, suivant ce qu'on voulait faire entendre : « le système actuel de favoritisme dans les services publics », ou : « dans la nomination aux charges publiques ».

⁂ « *Tant qu*'à la cause de la décroissance de la population. »

Quant à… est pourtant aussi facile à écrire que *tant qu'à*..

⁂ « *A part* le ministre, nous comptons une quinzaine de.. »

« … Ce qui portera le nombre des écoles à 8, *à part* l'école modèle du village. »

A part, au commencement d'une phrase, signifie *excepté*. Ici, on l'emploie pour dire : *outre, sans compter*.

Nous avons déjà parlé de cette locution (*Bull.*, II, 222 et 279).

⁂ « On ne l'a pas encore vu *sur* une équipe de la vieille ligue. »

Le sport à son vocabulaire, mais son langage est tout de même sujet aux règles de la vieille grammaire. On *fait partie* d'une équipe, on est *dans* une équipe ; on n'est pas *dessus*.

On dit de même, et fort mal : « Un tel est *sur* le comité » (ang. *on the board*). M. Un tel *fait partie* du comité, il est *du* comité, etc. ; mais se mettre *sur* un pauvre comité qui n'en peut mais, c'est brutal !

⁂ Un pugiliste, Rodolphe Unholz, « s'achemine de plus en plus, dit un journal, vers les exploits qui en feront la huitième merveille du monde ».

S'acheminer vers des exploits est déjà bien joli ; *s'acheminer de plus en plus* est encore plus beau... Mais que dire d'un monsieur qui à coups de poing gagnera d'être comparé aux Pyramides d'Égypte et aux Jardins suspendus de Babylone?

La chronique des sports me paraît *s'acheminer vers des exploits* merveilleux.

⁂ Une cantatrice est en difficulté avec son gérant, elle a failli rompre son engagement. « Elle consulta un avocat qui fit signifier les papiers nécessaires à l'impressario. *En conséquence* l'affaire a été arrangée à l'amiable.»

Voilà une conséquence que ne laissaient pas prévoir les prémisses.

⁂ Coquille trouvée sous le sarcloir :

« Le chef de police eut l'idée de visiter un hangar qui se trouve situé à l'arrière du défunt. »

⁂ « Afin de *clairer* un certain nombre *de balances de lignes*, consistant en gants, etc. ».

Clairer des balances de lignes et une locution nouvelle que sauront comprendre ceux-là seuls qui sont familiers avec l'anglicisme *clairer* et les expressions pittoresques de notre langue commerciale.

⁂ Les journaux parlent des *banquises* qui recouvrent le fleuve et rendent très difficile le service des bateaux entre Québec et Lévis—en France on dirait peut-être : le service des *Ferry Boats*. Le mot « banquise » est impropre. Il doit être employé exclusivement pour désigner les glaces qui se forment le long des rivages dans les mers polaires. Elles s'en détachent ensuite par blocs plus ou moins volumineux, et, transportées par les courants marins, viennent fondre sous des latitudes plus basses. Notre St-Laurent ne charrie que des *glaces flottantes*.

⁂ Une revue mensuelle publiée dans la province de Québec recommande à ses lecteurs la lecture de notre BULLETIN. C'est fort aimable. Mais nous avons été désagréablement surpris de lire sur la couverture de cette même revue : « *Office of* X.........., Editeur-Propriétaire. *Subscription :* 50 cents. Conditions : *net cash.* »

LE SARCLEUR.

ANGLICISMES

Anglicismes.	Équivalents français.
Freigt	Colis, marchandises, tout objet, malle, caisse, ballot, etc., confié aux chemins de fer pour être transporté soit en grande, soit en petite vitesse.
	Fret, cargaison (d'un navire).
J'ai reçu du *freight* par le chemin de fer aujourd'hui......	J'ai reçu des colis, des marchandises...
Le navire a débarqué son *freight* à Québec..................	Le navire a débarqué son fret, sa cargaison à Québec.
Freight......................	Prix du transport des marchandises par chemin de fer.
	Fret, prix du transport des marchandises par bateaux.
Payer le *freight* sur des marchandises	Payer le fret, le prix du transport... (suivant le cas).
Freight......................	Convoi, train de marchandises.
Il n'y a pas de train de passagers, mais il y a un *freight* à 5 heures....................	...il y a un train de marchandises à 5 heures.
Through freight	Train de marchandises grande vitesse.
Char à freight	Wagon, char à marchandises.
J'ai reçu un char de *freight*....	J'ai reçu un char de marchandises.
Agent de freight.............	Commissionnaire de transport.
Expédier des marchandises *prepaid freight*...............	Expédier des marchandises en port payé.
Expédier des marchandises *collect freight*...............	Expédier des marchandises en port dû.
Freight shed	Gare aux marchandises.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

Vol. VI, No 8.—Avril 1908.

LES ÉCRIVAINS FRANÇAIS

ET NOTRE LANGUE POPULAIRE

Tel était le titre d'un travail dont j'ai lu des extraits à la séance publique de la Société du Parler français, le 21 janvier dernier.

Des occupations pressantes m'empêchent de revoir mes notes, de sorte que je ne puis pour le moment songer à les publier.

Au cours de l'entretien, je disais que j'avais dans mes lectures recueilli un grand nombre de locutions françaises que nos gens du peuple, ouvriers ou campagnards, emploient couramment.

J'apportais quelques preuves à l'appui, en citant Madame de Sévigné, Théodore de Banville, Jules Lemaître, et j'affirmais que, faute de temps, je devais au moins mentionner d'autres auteurs, parmi lesquels je nommais Veuillot, Taine, Daudet, etc.

Aujourd'hui, je me contenterai d'appeler en témoignage le grand poète, Frédéric Mistral. Mes citations sont extraites de son beau livre : « Mes origines.—Mémoires et récits. » (Plon-Paris, 1906.)

Un enfant du second lit, 5.

On comprendrait tout aussi bien, si l'on disait un enfant né du second mariage; l'expression la plus utilisée est bien celle-ci, et seuls ceux qui sont nés français la connaissent et l'apprennent aux autres.—Cette remarque s'applique à beaucoup des citations qui vont suivre.

Faire des bamboches, 14.

Nous disons ici *bambocher* ; le substantif n'est guère employé.

Tout le franc jour, 14.

Franc, pour la journée tout entière — *tout* et *franc* forment pléonasme.

Les filles... furent priées rien que pour leurs beaux yeux, 15.

Elle trouva à se marier, seulement, uniquement, à cause de... *ses beaux yeux*, se dit encore par ironie, même si celle dont on parle est bigle.

Les mains me démangeaient d'aller cueillir...., 68.

Éprouver une envie extrême ; ceci ressemble à cette autre expression que nous employons : les pieds lui brûlent.

Elle me donna quelques claques, 19.

Soufflets, taloches, termes de ceux qui parlent dans les *tarmes* ; mais pour les braves gens, ce sont les *claques* qu'on distribue, ou qu'on reçoit.

Je place mes petons, 20.

Il s'agit d'un tout petit enfant et de ses petits pieds. Qui n'a entendu les bonnes mamans employer précisément ce mot caressant, *ses petons* ?

Je passe ma menotte, 65.

La main d'un tout petit enfant,

En plantant ses quenottes dans un grignon de pain, 277.

Quenottes—dents d'un enfant.

Je crie comme une perdue, 26.

Est-ce assez canadien ?

On m'en faisait de toutes les couleurs, 26.

Jouer des tours de toute sorte, dont quelques-uns d'un goût douteux ; user de procédés cavaliers à l'égard de quelqu'un—expression courante dans la conversation.

Je te demande un peu, 51.

Équivaut à une interjection.

Sur le pas de la porte, 59.

Ainsi disent les « habitants » ; le *seuil* est réservé aux élèves de Rhétorique, qui en font leurs beaux dimanches.

Allait tremper la soupe, 59.

Tremper est un mot caractérisque que connaissent et emploient toutes les ménagères.

Une belle venette, 63.

Avoir peur.

Je partis le cœur gros, 65.

Triste, prêt à pleurer.

Tant de cannes d'huiles, 69.

Dans maints endroits, les ouvriers mangent de la *viande en cannes*—il s'agit de conserves alimentaires. Mistral francise le mot parce qu'il en a besoin.

Haussait trop le coude, 80.

De quelqu'un qui est pompette.

Toute la sainte journée, 82.

« Saint » indique une nuance d'impatience, où l'idée de sainteté n'entre pour rien.

Une trimbalée de livres, 84.

Une grande quantité.

Fleur au mitan, 124.

Mitan — milieu — vieux mot qu'employaient les vieux à la Rivière-Ouelle, il y a cinquante ans.

Dans notre jeune temps, 126.

Quand nous étions jeunes.

Les Provençaux avaient un culte particulier pour saint Jean-Baptiste ; Mistral parle d'un hôtel—« *le petit St-Jean* », de l'*enfant de la St-Jean*, et de l'*herbe St-Jean*.

Le temps que S. Joseph était garçon, 135.

Le temps que, pour le temps où... *était garçon*—avant son mariage.

De même, on entend dire à une femme : *quand j'étais fille*.

Il faut une fameuse tête pour y serrer tout ce qu'il a dit, 138.

Serrer—mettre en lieu sûr.

S'il m'avait fallu faire entrer dans le « coco », 138.

Il s'agit de la tête.

Prendre la mailloche et les coins et me taper sur la caboche, 139.

Voilà une tête dure.

Déjà pas mal d'entre eux, 159.

Un certain nombre.

Faire un brin de veillée à la maison de sa belle, 142.

Mêmes mots et mêmes usages en Provence et au Canada.

A l'une d'elles, si j'avais conté fleurette, 142.

Ici comme là-bas.

Une espèce de semblant, 143.

En manière d'amusement, 150.

L'histoire de la fois où, 158.

Locutions des conteurs de nos campagnes.

Entendaient ravauder toute la nuit, 145.

Ravauder, faire du bruit.

En avait la chair de poule, 157.

Avoir une peur bleue.

La sacrée vieille, 151. *Oh ! la garce*, 155.

Pas attiques, ces expressions, mais tous les Canadiens ne sont pas des Athéniens ; à leurs heures, certains rappellent les Provençaux.

Mangé et bu leur soûl, 153.

Tant qu'on a voulu, et un peu plus.

Tout flambant neuf, 156.

Tout à fait.

Qui est encore en vie, 158.

Encore vivant.

En manches de chemises, 161.

Ainsi disons-nous, quoique la plupart des écrivains français emploient *en bras* de chemises.

Une année portant l'autre, 166.

Égalité approximative.

Dans le ciel couleur de rose, 166.

Couleur de rose, d'un emploi fréquent.

Croûton frotté d'ail, 167.

Quelques-uns prononcent ici *crouston*, peut-être d'après une ancienne manière d'écrire.

C'était un sort que la sorcière venait de lui jeter, 168.

Jeter un sort ; chose fort connue dans nos campagnes, à en croire les commères.

Par le temps qui court, 170.

A l'heure actuelle.

A l'approche des sept heures, des dix heures, des quatre heures, 171.

Le pluriel au lieu du singulier.

Nous disons vers *les trois heures*.

Dans les quinze louis, 289.

Maître avaricieux, 172.

Avaricieux, aussi connu qu'avare.

Mes blés ne sont pas mûrs de reste, 172.

Tout juste ce qu'il faut, et encore !

Quand le lait était pris, 175.

Le «*caillé*», 174.

Le *caillé blanc*, 175.

Nous disons : manger du lait pris, du lait caillé.

Elles réglèrent, 178.

Payèrent.

Que de nuits blanches, 180.

Insomnies.

Quel bon vent t'amène, 185.
Salut cordial.
Bonjour, toute la compagnie, 328.
Pas plus tard que tantôt, 186.
Il y a un instant.
M'amcuracher, 186.
On dit, hélas ! aussi : tomber en amour.
J'ai du pain sur la planche pour trois ans, 187.
Avoir de l'avance, être en avance.
La dame enjôlée, charmée de son cavalier servant, 190.
Enjôler, fort connu ici des gens du peuple.
Arlésiennes, chacune avec son cavalier, 187.
Tous à pied ; cavalier, employé dans le même sens qu'ici ; il ne manque que *la blonde*.
J'avais trouvé le joint pour entrer dans le jardin, 191.
En général, trouver une solution.
Je n'attendis pas mon reste, 191.
Je partis.
Nous gagnâmes Arles, nous tirâmes sur, 248.
Nous allâmes vers.
Ce que l'on vient voir de tous les diables, 249.
De partout.
Ne démordait pas aisément, 249.
Un entêté.
Ne savait plus de quel bois faire flèche, 242.
A bout d'expédients.
Elle monta à Paris, 252.
Nous montons à Montréal.
Je vous réponds qu'il ne fait pas froid, 256.
Je vous assure qu'il fait chaud.
Je suis en plein de votre avis, 261.
Tout à fait.
L'un portant l'autre, tu ne les donnerais pas pour dix sous, 262.
L'un compensant pour l'autre.
Tn n'as pas moisi, 262.
Tu n'es pas resté longtemps.
Faire claquer la mèche, 263.
La mèche d'un fouet.
Pour faire peter le fouet, 273.
Autre manière de s'exprimer, non moins expressive.

Il y avait une jeunesse, 166.

Même acception que dans nos campagnes.

Cahin-caha, bredi-breda, 267.

Péniblement, comme-ci, comme-ça.

Des fois, 272-275.

Pour : quelquefois.

Le *flasque* (bouteille clissée), 275.

C'est notre *flasque* empaillé.

Des mèches, avec la mèche au nez, 276.

Avoir une roupie.

En rien de temps, 279.

En un rien de temps, disons-nous.

D'un bon compte avec la pratique, 293.

Les clients.

Il a beau faire son dur à cuire, 295.

D'un caractère difficile, endurci à la misère.

Se carre sur la porte, 295.

Se carrer dans un fauteuil.

Conta son équipée, 308.

Son aventure.

Hier au soir, 365.

Pour : hier soir.

Arrive qui plante, 322.

Avant de descendre une côte effrayante ou de se lancer en avant, on dit : *arrive qui plante.* Expression assez difficile à expliquer, que j'ai entendue souvent.

Est-ce positif, ce que vous disiez tantôt ? 325.

Pour : certain.

Le curé en eut vent, 383.

En entendit parler.

Elle avait comme on dit du vif argent dans les veines, 344.

Un plateau. Pour de quoi mettre ? 347.

Est-ce assez canadien !

Aller faire un tour, 318.

Faire une promenade.

Je termine par une série de comparaisons fort en usage dans la conversation.

Bon comme le pain, 8.

Souple comme un gant, 11.

Bon comme le pain bénit, il ne m'avait jamais donné une chiquenaude, 58.

Je le craignais camme le feu, 58.

Je n'y serais pas retourné pour un empire, 61.

Une fillette belle comme le jour, 124.

Surs comme des vers, 158.

Une fillette blonde comme l'or, 250.

Elle chantait comme un ange, 251.

La salle... pleine comme un œuf, 251.

Libres comme l'air, 251.

Chanta comme un petit démon, 254.

Elle devint pâle comme une morte, 254.

Droit comme une quille, 255.

Est une crême d'homme, 263.

On remarquera que les citations que j'ai faites sont pour la plupart des idiotismes, des gallicismes, des locutions proverbiales, des tournures pittoresques ou originales, qui donnent à la langue française, parlée ou écrite, une saveur spéciale. Prenons garde, sous prétexte de purisme, d'appauvrir notre vocabulaire.

Tous ceux qui se donneront la peine d'écouter parler les Canadiens et qui noteront dans les livres français, Mémoires, Lettres, Dialogues, Comédies, celles des expressions en usage au Canada, seront surpris, après quelque temps, des constatations qu'ils feront.

Théophile Hudon, S. J.

L'usage.—« L'usage est de grande autorité, et avec raison ; car, en somme. il obéit à la tradition ; et la tradition est fort respectable, conservant avec fidélité les principes mêmes et les grandes lignes de la langue. Mais il n'a pas conscience de l'office qu'il remplit ; et il est très susceptible de céder à de mauvaises suggestions, et très capable de mettre son sceau, un sceau qu'ensuite il n'est plus possible de rompre, à ces fâcheuses déviations. » (Littré).

LA TRADUCTION FRANÇAISE DES TEXTES OFFICIELS

(Extraits d'une lettre à Ottawa.)

Monsieur le Secrétaire,

Il y a deux ans, alors que l'on s'occupait de la revision des statuts, à Ottawa, l'Acte des chemins de fer m'étant tombé sous la main, je voulus en parcourir le français. Le résultat de cette lecture fut un court mémoire *aux puissances*, dont j'extrais maintenant les observations suivantes, dans l'espoir qu'elles intéresseront les lecteurs du *Bulletin*, puisque aussi bien le dernier numéro reproduit une discussion parlementaire touchant le même sujet.

« ACT » TRADUIT PAR « LOI »

Les traducteurs officiels remplacent partout dans la législation, particulièrement dans celle des chemins de fer, le mot *acte* par le mot *loi*. Ce remplacement est systématique ; on proscrit absolument le mot *acte*. Pourquoi ? Il m'est impossible d'y découvrir une raison valable. Je vois, au contraire, plusieurs motifs de conserver le vieux mot *acte*.

Les dictionnaires anglo-français traduisent généralement « Act » par « Acte », dans le sens parlementaire.

Voir Fleming & Tibbins, Clifton & Grimaux, Hinds, Noble & Eldredge, ce dernier tout récent.

Les dictionnaires français les plus autorisés donnent au mot « Acte » le même sens que celui d' « Act » en anglais, tel qu'on l'entend en Angleterre dans le sens législatif parlementaire.

Voir Littré, Larousse, le Dictionnaire de l'Académie.

Le mot « Acte » est donc une traduction juste, excellente même, du mot « Act ». Dès lors, pourquoi le proscrire de nos statuts ?

Le mot « Loi », sans doute, n'est pas une faute. Pourtant il n'offre qu'une signification générale. « Quand il s'agit d'un ensemble de prescriptions régissant une matière », on dit « lois », au pluriel, mais les traducteurs écrivent « loi » au singulier. (Voir Littré et Guérin, v[bo] loi). « Acte », au contraire, traduit exactement ces *lois*. C'est le mot propre, « les actes du parlement d'Angleterre », comme on s'exprime, « l'Acte d'Habeas corpus », etc.

Le mot « Acte », au sens parlementaire toujours, a pour lui la tradition. On le voit dans nos statuts depuis un temps immémorial. Toute notre littérature officielle, toute la jurisprudence l'a employé. Il n'y a que depuis vers 1891 que l'on commence à le délaisser pour se servir du mot « Loi », dans les statuts de Québec. Je crois, sans toutefois l'avoir sûrement vérifié, qu'à Ottawa c'est plus récent encore. On le rencontre pourtant ici et là dans les Statuts revisés de 1886.

Au point de vue de la linguistique, je me demande ce qu'on gagne à délaisser ce mot *acte*, si juste et devenu classique, qui est de provenance latine et que les Anglais eux-mêmes ont très probablement emprunté à l'anglo-normand, car la racine de ce mot est étrangère au saxon. C'est du raffinement dans le mauvais sens ; ce n'est pas de l'épuration, mais de l'appauvrissement dans la langue.

« DOLLAR » AU LIEU DE « PIASTRE »

Quant au mot *dollar* au lieu de *piastre*, cela n'est plus de la traduction, mais de l'adoption à la française. Je comprends qu'on ait adopté *dollar* en France, où l'on n'a pas de mot pour le traduire. La France n'a comme valeur correspondante que la pièce de 5 francs, ce qui n'est pas un mot, ni même, rigoureusement, un équivalent. Mais qu'est-ce qui nous obligeait, nous, à délaisser le mot de *piastre* pour celui de *dollar*, dans la législation ? L'unité linguistique? Je doute que le motif soit suffisant. Au lieu du franc, unité monétaire de France, nous avons toujours eu, nous, la *piastre*. Cette dénomination existait avant la Cession du pays. Ainsi, le 29 mars 1777, le général Murray rend une ordonnance fixant le cours de la monnaie au pays, et déclarant que la « piastre espagnole » vaut £0.5.0, c'est-à-dire cinq chelins. En fixer le cours légal, alors, était tout simplement reconnaître

son existence. (*Voir* Lareau, *Hist. du droit*; E. Gagnon, *Choses d'autrefois*, p. 227; 17 Guillaume III, c. VIII; 2 Vict., c. 46; 34 Vict., c. 4.) Il eût été absurde pour Murray d'adopter une dénomination inconnue des colons de 1777, tout comme il est absurde à nos traducteurs officiels d'aujourd'hui de choisir ainsi, arbitrairement, un mot que la langue courante de notre pays ne connaît pas.

Notre mot *piastre* a existé en Amérique, chez nous — je ne parle pas des colonies espagnoles — bien avant que le mot *dollar* eût été adopté par la République voisine. Il suffit de se rappeler que les Américains, avant 1775, possédaient le système monétaire anglais, qui ne connait pas le mot *dollar*.

Comme pour le mot « Acte », celui de *piastre* est traditionnel dans toute la législation canadienne-française. Je ne sais combien de statuts, depuis les jours de Murray, l'ont consacrée. (Voir entre autres, 62-63 Vic., c. XLV, les Statuts revisés du Canada de 1888, où le mot « piastre » est déclaré « étalon monétaire du pays ».)

Est-il permis maintenant à nos traducteurs, quelque autorité qu'ils aient d'ailleurs dans la langue, de changer des mots aussi essentiels que celui qui touche à la dénomination de la monnaie, et d'en employer qui ne sont pas dans la circulation, que l'usage et les coutumes du langage ignorent ? Je crois que c'est là une erreur.

Avant les derniers Statuts revisés de 1906, la traduction *officielle* des mots : *dollar*, *cent* et *mill*, se lisait comme suit : *piastre*, *centin*, *millin*. Deux barbarismes, car le *centin* et le *millin* sont de formation absolument arbitraire. Les Statuts revisés de 1906—les nouveaux—traduisent par *dollar*, *cent*, *mille*. C'est le cas de dire : autant de fautes que de mots.

J'étais porté à croire d'abord que l'on ne pouvait sans une législation spéciale apporter de telles modifications au cours légal des monnaies. Un traducteur fort en vue m'assure du contraire. Je ne suis pas encore convaincu.

Y avait-il, au point de vue économique, un intérêt à abandonner le mot *piastre* ? J'ouvre le dictionnaire financier de Méliot, ouvrage récent et bien fait. Au mot *dollar*, Méliot nous apprend que l'on dit au moins aussi couramment, aux États-Unis, *piastre* que *dollar* — ce qui est une erreur, je crois —, que la piastre est la monnaie d'argent la plus populaire et la plus répandue de l'Orient, *que le dollar américain lui-même n'est*

qu'une forme de la piastre. « On compte, dit Méliot, plus de vingt pays où sont employées des piastres de différentes formes, mais dont la valeur ne s'éloigne que très peu de celle de 5 francs en France, ou 5 shillings en Angleterre. » La piastre existe encore à Hong-Kong, au Maroc, en Indo-Chine, en Extrême-Orient, au Mexique, dans l'Amérique du Sud, dans l'Amérique Centrale, en Turquie, à Tripoli, etc. Quel serait l'inconvénient de se servir d'une telle unité monétaire dans les échanges? La piastre, tout comme le dollar et le franc, ne se prête-elle pas parfaitement à la division décimale ?

L'Union latine avec ses cinq pays (France, Belgique, Suisse, Italie, Grèce), l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, le Danemark, la Suède et la Norvège, l'Espagne, la Finlande et le Portugal, la Roumanie, l'Indo-Chine, le Mexique, l'Amérique australe, l'Amérique du Sud (Voir Dict. de Commerce de Cuzot et Raffalovitch, celui de Commerce et de Navigation de Guillaumin & cie), les États-Unis eux-mêmes, ont des unités semblables. Quel embarras le commerce extérieur peut-il souffrir ? Ce n'est donc plus qu'une question de langage ?

Mais en fin de compte, pour qui traduit-on à Ottawa ou à Québec ?

Est-ce que ce n'est pas un peu pour le peuple du pays? Il est des délicats qui se fatiguent de tout et veulent sans cesse innover. Mais le mot *dollar* (*thaler* en allemand) serait-il de meilleure famille, de plus fine noblesse, de plus grande histoire, de plus belle harmonie que celui de « piastre »? Conviendrait-il mieux à nos mandarins de lettres ? Ces derniers seraient donc devenus tout à coup le grand nombre chez nous?

FAUT-IL DIRE « CENT » OU « CENTIN », « MILLE » OU « MILLIN » ?

Centin n'est pas français; *cent* monétaire est anglais.—La Société du Parler français a suggéré le mot *sou* pour *centin* ou *cent*. Nos vieux sous sont déjà les équivalents justes du *cent;* rien de plus convenable, d'autant que « sou », au moins, a pour lui l'avantage d'être français et du français très ancien, puisqu'il est dérivé de *solidus* et date de Charlemagne. Le *millin* n'est pas plus français que le *centin*. Le mot *mille* l'est, mais il convient peut-être de ne pas trop s'en occuper, puisque la frappe des monnaies ne le connaît pas encore.

En terminant, je renvois le lecteur à ce que Sir Wilfrid Laurier (dernier numéro du *Bulletin*, p. 258) a dit au sujet d'innovations. Il est telles et telles expressions dans le langage législatif ou politique que l'usage a consacrées et auxquelles il serait sage de ne pas toucher.

LE FUTUR DANS LES TEMPS

Les traducteurs, dans tout le cours de cet Acte—pardon ! Loi des chemins de fer—ont fait une guerre impitoyable au futur dans les temps. En littérature—il s'agit d'art—l'on ne doit pas ignorer le ton vif et alerte, harmonieux. Le langage des lois a besoin surtout de rigueur. Quand il s'agit de décréter une loi où l'avenir est concerné, je me demande pourquoi ne pas employer le futur dans les temps. Je me demande même comment on peut s'en passer. L'anglais s'en est servi, et en plus d'une disposition, le français, *au présent*, manque de rigueur.

FAUT-IL DIRE « RECEVEUR » POUR « CONDUCTOR » (EN TRAMWAY) ?

L'on a dit *receveur*. Mais ce mot indique surtout le fonctionnaire qui *reçoit* les billets. Celui de « maître du char », comme on dit en France, ou « maître du train », à notre avis, est plus compréhensif. Pourquoi ne pas traduire par *conducteur*, comme c'est l'usage sur les grands chars ?

« INCENDIES » OU « FEUX »
(sur la voie ferrée)

J'aurais mis « Feux », comme on a toujours traduit. On a voulu mettre « Incendies ». Or, dans ce sens, c'est peu exact. *Incendie* signifie conflagration, feu très considérable. Quand cela arrive-t-il sur les voies ferrées?

Telles sont, en substance, les remarques que j'avais cru soumettre à la considération de nos amis d'Ottawa. Aucune, je crois, n'a prévalu, n'étant pas sans doute signée d'un nom suffisament autorisé. « Et pourtant la Terre se meut », disait quelqu'un.

Je me plais à reconnaître parmi les traducteurs de la grande capitale des officiers d'un mérite considérable, qui ont un souci louable de la langue et du bon goût. C'est grâce à eux que, malgré certaines imperfections, la traduction outaouaise peut se comparer favorablement à la meilleure que nous ayons jamais eue à Québec.

J.-E. Prince.

Le vocabulaire.— « Nous prendrons les mots qui sont les plus propres pour signifier les choses dont nous voulons parler, ceux qui nous sembleront plus doux, qui sonneront mieux à l'oreille, qui seront plus coutumièrement en la bouche des biens parlants, qui seront bons françois et non étrangers. » (Jacques Amyot.)

LA LANGUE FRANÇAISE

Faut-il qu'ainsi l'on te maltraite,
O langue si chère au bon sens !..
....
Si tu subis la loi hautaine
De tous nos brillants novateurs,
Bientôt Racine et Lafontaine
Auront besoin de traducteurs.

(Béranger.)

« J'exprime ce sentiment dans ce langage qui, dans tant de pays et durant tant de siècles, fut regardé comme le type de l'expression concise et nette, et le plus habile interprète de l'esprit et de la pensée humaine. » (Le Marquis de Lorne, Réponse à l'adresse des citoyens de Québec, citée dans le *Mémorial de la langue française*, p. 126.)

L'E MUET AU CITOYEN SICARD

Au temps de la Révolution française, le citoyen Sicard, professeur aux Écoles Normales, réclamait la substitution d'un autre signe à l'*e* muet ; le citoyen Crouzet, son élève, lui répondit par cette pièce curieuse.

Réformateur de l'alphabet,
J'avais conçu quelque espérance,
A titre de sourd et muet,
D'intéresser ta bienveillance.

Mais quand à la société
Tu rends mes malheureux confrères,
Pourquoi suis-je persécuté
Et proscrit par tes lois sévères ?

Nous sommes trois du même nom,
De sons divers sous même forme,
Et voilà, dis-tu, la raison
Qui me soumet à la réforme.

Il est vrai que nous sommes trois,
Et tous trois de même structure ;
Mais, exprimant diverses voix,
Nous prenons diverses figures.

Les deux qu'épargnent tes rigueurs
Sont marqués d'un signe interprète ;
Et comme ils sont très grands parleurs,
Ont une langue sur la tête.

Si pourtant à quelqu'un de nous
Il fallait déclarer la guerre,
J'ose m'en rapporter à tous,
Est-ce à moi qu'il fallait le faire ?

Je marche seul et sans fracas,
Sans attirail et sans coiffure ;
Je ne cause aucun embarras
Dans le bel art de l'écriture.

Je chéris la simplicité,
Je suis formé d'un trait unique,
Et, fidèle à l'égalité,
Je conviens à la république.

Dans mon chemin je suis souvent
Heurté d'une voyelle aride....
C'est ainsi qu'en proie au méchant
Périt l'être faible et timide.

Mais alors même, en expirant
Sous le froissement qui me presse,
D'un son barbare et déchirant
Je sers à briser la rudesse.

Dans la poésie où la voix
A l'hémistiche est suspendue,
Je n'en puis soutenir le poids,
Son repos m'accable et me tue,

Il est vrai ; mais souvent ailleurs
Je rends sa touche plus subtile,
Et j'en nuance les couleurs
Sous la main d'un poète habile.

On ne me compte pas, dis-tu,
Dans les vers où je suis la finale ;
Ah ! c'est alors que ma vertu
Par d'heureux effets se signale.

Pour peindre un objet étendu,
J'allonge une rime sonore ;
Et quand le vers est entendu,
La syllabe résonne encore. [1]

---

(1) Voltaire avait dit de la résonnance des *e* muets : « Ces désinences laissent dans l'oreille un son qui subsiste encore après le mot prononcé, comme un clavecin qui résonne quand les doigts ne frappent plus les touches. »

Par le dernier frémissement
Du son qui doucement expire,
Je peins le doux gémissement
De l'eau qui murmure et soupire.

. . . .
. . . .

Quoique l'on m'appelle *muet*,
Je dis beaucoup plus qu'on ne pense,
Je ressemble au sage discret
Dont on écoute le silence.

Des sourds-muets digne soutien,
Toi, leur bienfaiteur et leur père,
Daigne aussi, daigne être le mien,
Et traite-moi comme leur frère !

Le citoyen Crouzet.

LA SAGESSE DES NATIONS ET LE CARACTÈRE DES PEUPLES

Une série de quolibets recueillis par Jacques de Vitry vers 1228 montre les ridicules des différentes nations ou provinces : « Britones leves et vagos, Anglicos potatores et caudatos, Francigenas superbos, molles et muliebriter compositos, Teutonicos furibondos et in conviviis suis obscœnas, Normannos inanes et gloriosos, Pictavos proditores et fortunæ amicos, Burgundiones brutos et stultos. »

Une série de dictons recueillis à la suite de l'Historia Britonum de Nennius signale de même, à une époque plus reculée, la *duritia* et la *magnamitas* des *Picti*, la *livido* et la *fidelitas* des *Scotti*, l'*ira* et l'*hospitalitas* des *Brittones*, la *stultitia* et l'*instantia* des *Saxones*, la *ferocitas* et la *fortitudo* des *Franci*, la *rapacitas* et la *communio* des *Normanni*, la *luxuria* et l'*agilitas* des *Wascani*, la *vinolentia* et l'*argutia* des *Hispani*, l'*hebetudo* des *Bavarii*,.... la *fallacia* et la *sapientia* des *Græci*, la *gravitas* des *Romani*.

Déjà Salvien écrivait au Ve siècle : « Gothorum gens perfida sed pudica, Alamannorum impudica sed minus perfida, Franci mendaces sed hospitales, Saxones crudelitate efferi sed castitate mirandi. »

(Vte de Calan, *la Bretagne dans les Romans d'aventures*, dans la *Revue de Bretagne*, mars 1903, p. 239).

LE SNOBISME

Le rédacteur des *Questions et Réponses* a reçu cette question :

Qu'est-ce qu'un *snob* ?

Un *snob* est une personne qui admire sottement tout ce qui est une nouveauté, quel qu'en soit le mérite ; le *snob* est prétentieux et poseur ; c'est un petit-maître. Le *snobisme* est le travers de ceux qui cherchent à se faire remarquer par une imitation extravagante des dernières nouveautés soit dans le costume, soit dans le langage.

Il y avait des *snobs* avant qu'on leur donne ce nom anglais. C'étaient les *lions*, les *mirliflors*, les *dandys*, les *verdets*, les *incroyables*, les *muscadins*, etc.

M. Albert Grimaud a parlé de ces avatars du même personnage dans un article, déjà ancien, dont nous reproduisons quelques extraits intéressants :

« De tout temps, il y a eu en France une certaine catégorie de personnes qui, par vanité, ont cherché à se distinguer du commun des mortels, à se faire remarquer soit par la recherche de l'excentricité du costume, soit par la préciosité du langage. C'est ainsi que sous la Révolution, apparaissent les *Muscadins* avec leur haut chapeau pointu, leurs cheveux tombant le long des joues en oreilles de chien et relevés en chignon au sommet de la tête.

« Après le 9 thermidor, c'est le tour de la *Jeunesse dorée*, avec ses cheveux noués en tresse et attachés par un peigne de derrière la tête, et son crêpe au bras.

« Pendant le Directoire, nouveaux extravagants : ce sont les *Incroyables* chez les hommes et les *Merveilleuses* chez les femmes. Les premiers étaient coiffés d'immenses chapeaux à claque dits à la Guillotine et vêtus d'habits à la Samson ; redingotes très longues par derrière, pantalon collant, noué par un ruban au-dessus du mollet ; et, avec cela escarpins à la poulaine, cravate monumentale et énorme lorgnon pendant au-devant du gilet. Et le langage? *Ze vous ju-e que c'est incoyable*! Pas de lettre *r*, *paole*

d'honneu ! Quant aux *Merveilleuses*, elles singent l'antiquité dans leur costume et pensent, un moment, avec leurs robes de gaze, se transformer en nymphes de la Grèce.

« Sous la Restauration, se montrent les *Verdets*, chaussés de bottes à la Souvarow, et les *Dandys* aux grands favoris et à la canne à pomme dorée. Après viennent d'autres petits-maîtres : les *Mirliflors*, les *Lions*. Enfin, à notre époque fleurissent les *Snobs*.

« Le Snob est un personnage « chic », d'une intelligence bien au-dessous de la moyenne, et qui est atteint, comme les singes, d'une maladie incurable : l'imitativité. A cette heure, le snobisme est partout, dans le costume, dans la littérature, dans les arts, dans le langage, etc. Nous ne nous occuperons que de ce qui concerne la langue et plus particulièrement l'orthographe.

« L'étranger nous envahit ; il menace de bouleverser nos mœurs et notre langue. Les snobs nous inondent de mots exotiques ; ils pullulent dans les journaux, surtout ceux de sport, ils font les délices des personnes *select*, et la foule, éternellement moutonnière, les répète sans bien les comprendre et en estropiant atrocement la véritable prononciation.

« Sommes-nous Français, oui ou non, et pouvons-nous tolérer que tant de vocables, aux allures louches et à la mine plus que rébarbative, « sentant la hart d'une lieue », coudoient ainsi les vrais fils de France, à qui nos écrivains ont décerné des titres de noblesse ?

« Je ne suis pas de ceux qui s'opposent à l'adoption de mots nouveaux ; le commerce, l'industrie, les découvertes scientifiques, les progrès de la philosophie, etc., en nous mettant dans la nécessité de désigner des choses et des idées nouvelles, nous obligent à agrandir notre vocabulaire et par cela même à enrichir notre langue.

« Mais encore faut-il que ces nouveaux termes soient bien choisis et conformes au génie de notre langue. »

PRINCIPALES ESSENCES DU CANADA

NOMS CANADIENS

Nous avons laisser passer, sans le signaler à nos lecteurs, un article de M. Obalski sur *les Forêts du Nord Amérique*, paru dans la *Revue scientique* du 16 juin 1906 (pp. 742-746). Nous retrouvons aujourd'hui cette coupure dans nos cartons. A cause de l'intérêt que quelques-uns pourraient y prendre, nous reproduisons la liste dressée par M. Obalski des principales essences du Canada, « toutes indigènes », avec les noms français, les noms canadiens et les noms techniques.

Noms français	Noms canadiens	Noms techniques
Bouleau à feuilles de peuplier	Bouleau rouge	Betula populifolia.
Bouleau à papier	Boulot à canot	Betula papyrifira
Bouleau élancé	Bouleau blanc ou Merisier blanc	Betula excelsa.
Bouleau merisier	Merisier rouge	Betula lenta
Bouleau noir	Bouleau noir	Betula nigra.
Caryer amer	Noyer dur	Carya amara.
Caryer blanc	Noyer tendre	Carya alba.
Caryer tomenteux	Noix blanche	Carya tomentosa.
Charme d'Amérique	Charme	Carpinus americana.
Chêne blanc	Chêne blanc	Quercus alba.
Chêne étoilé	Chêne gris	Quercus stellata.
Chêne rouge	Chêne rouge	Quercus rubra.
Chicot du Canada	Bonduc-Chicot	Gymnocladus canadensis.
Epinette blanche	Petite épinette	Abies alba.
Epinette noire	Epinette jaune ou grosse épinette	Abies nigra.
Epinette de Norvège	Epinette de Norvège	Abies excelsa.
Erable à épis	Erable bâtard	Acer spicatum.
Erable à fruits laineux	Erable blanc	Acer dasycarpum.
Erable jaspé	Bois barré	Acer pensylvanicum.
Erable rouge	Plaine	Acer rubrum.
Erable à sucre	Erable à sucre	Acer saccharinum.
Erable à feuilles de frêne	Erable à Giguères	Negundo fraxinifolium.
Frêne à feuilles de sureau	Frêne noir, Frêne gras	Fraxinus sambucifolia.
Frêne d'Amérique	Frêne blanc	Fraxinus americana.

Frêne pubescent	Frêne rouge	Fraxinus pubescens.
Hêtre commun	Hêtre	Fagus sylvatica.
Mélèze d'Amérique	Epinette Rouge, Tamarac	Laryx americana.
Noyer cendré	Noyer cendré	Juglans cinerea.
Orme d'Amérique	Orme blanc	Ulmus americana.
Orme roux	Orme rouge	Ulmus fulva.
Ostryer de Virginie	Bois dur, Bois de fer	Ostrya virginica.
Peuplier à grandes dents	Peuplier Liard	Populus grandidentata.
Peuplier baumier	Tremble	Populus balsamifera.
Peuplier du Canada	Pin blanc	Populus canadensis.
Peuplier faux-tremble	Tremble	Populus tremuloides.
Pin du Canada	Pin blanc	Pinus strobus.
Pin des rochers	Pin gris-cyprès	Pinus banksiana.
Pin doux	Pin jaune	Pinus mitis.
Pin rouge	Pin résineux	Pinus resinosa.
Platane d'Occident	Platane de Virginie	Platanus occidentalis.
Pruche du Canada	Pruche	Tsuga canadensis.
Sapin baumier	Sapin blanc	Abies balsamifera.
Sapin d'Amérique	Sapin rouge	Abies americana.
Saule blanc	Saule	Salix alba.
Saule jaune	Saule jaune	Salix vitellina.
Sorbier d'Amérique	Cormier-Maskouabina	Sorbus americana.
Thuya d'Occident	Cèdre blanc	Thuya occidentalis.
Tilleul d'Amérique	Bois blanc	Tilia americana.

LA LANGUE INTERNATIONALE

En 1901, plus exactement le 17 janvier 1901, à Paris, les délégués de diverses sociétés savantes fondèrent la *Délégation pour l'adoption d'une langue auxiliaire internationale*, en formulant dans une *Déclaration* son programme et son but.

« Il y a lieu, disait la *Déclaration*, de faire le choix et de répandre l'usage d'une langue auxiliaire internationale, destinée, non pas à remplacer dans la vie individuelle de chaque peuple les idiomes nationaux, mais à servir aux relations écrites et orales entre personnes de langues maternelles différentes. »

La délégation devait d'abord prier l'*Association internationale des Académies* de faire ce choix, et, à défaut de cette *Association*, charger de ce travail un Comité élu par elle-même.

La délégation commença par s'accroître par l'adhésion de nouvelles sociétés ; elle en compte aujourd'hui 310.

Mais l'*Association des Académies* s'étant déclaré incompétente, un Comité fut constitué avec mission de faire le choix d'une langue auxiliaire internationale. Ce Comité se mit à l'étude, et il vient de publier le compte rendu de ses travaux. La critique, que contient ce compte rendu, des diverses langues auxiliaires proposées est des plus intéressantes, mais il serait trop long d'en donner ici même un simple résumé.

Le Comité est arrivé à la décision suivante : Il adopte en principe l'*Esperanto*, sous la réserve de certaines modifications à exécuter. Une commission est chargée d'exécuter ces modifications.

Nous avons déjà dit que, suivant nous, on devrait revenir au latin, qui fut longtemps et devrait être encore la langue auxiliaire internationale, dont il semble bien, en effet, qu'on ait besoin aujourd'hui. Une langue, même une langue simplement auxiliaire, ne peut être un produit de laboratoire.

A. R.

LIVRES ET REVUES

(CANADIANA)

M. G. d'Azambuja consacre une page de sa chronique *Poésie-Théâtre*, dans le *Polybiblion* de février (pp. 112-113), au recueil de vers de M. Lozeau.

Le Canada, dit-il, continue à fournir sa contribution à la poésie française. M. Albert Lozeau, un jeune homme que la maladie immobilisa longtemps, paraît-il, a consacré ses loisirs forcés à lire nos poètes, et le démon des vers l'a tenté à son tour. Aussi épanche-t-il, dans *l'Ame solitaire*, des sentiments délicats, subtils, parfois gracieux, mais où la « manière » se ressent un peu trop, précisément, de ces récentes lectures. L'inspiration est généralement profane. L'auteur donne un peu l'idée d'un mondain que des empêchements ont séparé du monde. Il chante l'amour, ses joies, ses désillusions, en termes d'où la banalité n'est malheureusement pas absente. Quoique laborieux, le style est peu soutenu, et des tirades qui commençaient bien s'achèvent médiocrement. Du reste, il y a de la correction et les vers se tiennent debout.

Ici, le critique cite quelques vers et continue :

Mais ailleurs, il est trop visible que l'auteur se bat les flancs pour faire figure d'« intellectuel » et une certaine obscurité en résulte. A tout prendre, l'ouvrage est moins critiquable pour ses défauts, qui sont légers, que pour la rareté des belles pages.

L'Hermine (20 février, pp. 171-172) reproduit la conclusion d'un article, « sévère mais peut-être juste », de M. A.-D. DeCelles, sur la maison de Jacques Cartier, à Limoilou, en Paramé. M. DeCelles émet le vœu qu'« un effort partant des deux côtés de l'Atlantique transforme la maison de ferme en musée historique ».

Ni mauvais, ni impossible ! écrit M. Louis Tiercelin. Bonne chance donc à cette idée de M. de Celles et souhaitons qu'elle fasse son chemin. Tout arrive !

Dans le numéro de décembre 1907 de la *Revue des Langues romanes* (p. 556), nous trouvons un compte rendu de l'étude publiée en 1892 par M. James Geddes jr : *Canadian French.*

R. P. A.-G. MORICE, O. M. I. *Dictionnaire historique des Canadiens et des Métis français de l'Ouest.* Kamloops, Colombie-Britannique (chez l'auteur), 1908, in-8°, 23.4c. × 15.5c., XL + 329 pages. ($1.25.)

Le titre de cet ouvrage et le plan suivant lequel l'auteur y présente le résultat de ses travaux sur l'histoire du Nord-Ouest canadien, feraient croire à première vue que c'est un simple recueil de biographies, que ces notes peuvent être utiles et les anecdotes qui s'y trouvent fort intéressantes, mais que cela ne forme pas un tout, et, somme toute, que c'est un *dictionnaire*, non pas un *livre*. Ce jugement ne serait pas juste. Un lien étroit unit les articles du *Dictionnaire*, une pensée a présidé à sa composition. « Mon but, écrit le R. P. Morice dans une *Introduction* dont la lecture est nécessaire pour l'intelligence de l'ouvrage et qui renferme une histoire résumée des commencements du Nord-Ouest, mon but a été de faire ressortir l'action de l'élément français dans ces vastes régions, et, par corrélation, affirmer les droits qui lui sont acquis, en groupant les faits et les gestes, ou même simplement les noms de ceux qui furent pour quelque chose dans l'établissement des intérêts canadiens au Nord-Ouest. »

Le Nord-Ouest n'est pas l'apanage exclusif de la race anglaise ; car les Français d'Amérique, les premiers, pénétrèrent jusque là. « Durant de longues années, qui disait *blanc* disait *Canadien français* au Nord-Ouest. Traiteurs et trappeurs, coureurs de bois et explorateurs y étaient à l'origine, et demeurèrent longtemps, presque tous de notre nationalité. » C'est au travail des nôtres d'abord que le Canada doit la richesse des ces plaines superbes. « Bien que la race anglo-saxonne affecte aujourd'hui les airs d'une maîtresse au Nord-Ouest, et que les innombrables étrangers qu'on y a transplantés ignorent jusqu'aux premiers éléments du rôle joué par les enfants de la belle France dans ces immenses contrées, ses découvreurs et ses pionniers étaient des Canadiens français ; ses hordes sauvages furent réconciliées avec notre civilisation par des Canadiens français, et des apôtres de la Croix venus du Saint-Laurent y précédèrent les ministres de n'importe quel autre culte. »

C'est ce que le R. P. Morice a voulu démontrer d'abord, et ensuite par quels efforts continués, au prix de quelles peines, avec quel courage et quel sentiment du devoir, des Canadiens français encore ont poursuivi l'œuvre commencée. Son livre est au fond l'histoire des Canadiens français, missionnaires, agriculteurs, explorateurs, découvreurs, fondateurs de villes, magistrats, insti-

tuteurs, interprètes, commerçants, chasseurs, guides, etc., qui ont ouvert, qui ont civilisé, qui ont colonisé le Nord-Ouest.

L'œuvre du R. P. Morice est le fruit de longues et patientes recherches, inspirées toutes par un patriotisme éclairé.

——

Le *Bulletin de la Canadienne* (février, p. 286) nous apprend que, le 22 janvier, une conférence canadienne a été donné à Caen, sous les auspices de la Société des Amis de l'Université de Caen. M. Henri Froidevaux, docteur ès lettres, a montré quels liens rattachent le Canada à la Normandie, et M. Hamel, agrégé de l'Université, a parlé de la société *la Canadienne*.

——

M. M. Hodent rend compte, dans le *Bulletin de la Canadienne* de février (p. 294), des *Essais sur la littérature canadienne* par M. l'abbé Camille Roy, notre président.

Une nouvelle édition de cet ouvrage est, croyons-nous, en préparation, écrit-il. Nous n'en sommes pas étonnés, car il est la meilleure étude critique qu'ait écrite un Canadien sur la littérature canadienne.

——

Dans *le Mois littéraire et pittoresque* de mars, compte rendu du dernier ouvrage de M. Ernest Myrand, *Noëls anciens de la Nouvelle-France*, où « l'on trouve à lire, à chanter et à penser » :

Ce qui émeut surtout dans ces noëls anciens de la Nouvelle-France, c'est leur signification historique. En les chantant, après que le Canada fut devenu colonie britannique, le peuple vaincu y mettait l'affirmation de son existence. C'est ainsi que la poésie populaire peut exprimer dans les circonstances les plus tragiques les sentiments les plus nobles et les plus profonds.

——

Georges BELLERIVE. *Orateurs canadiens-français aux États-Unis—Conférences et Discours.* Québec (Imprimerie H. Chassé), 1908, in-8°, 24.5c. × 16c., 231 pages.

En recueillant les conférences et les discours prononcés par nos orateurs aux États-Unis, M. Bellerive a voulu « rendre hommage, dit-il, à ces hommes distingués dont le patriotisme honora leur pays et dont l'éloquence au sein des plus brillants auditoires,

dans la République voisine, a provoqué, parfois, les plus vifs sentiments d'admiration et d'estime pour notre nationalité ».

L'intention était des meilleures. N'est-ce pas faire œuvre patriotique que de rappeler les noms et de publier les paroles de ceux des nôtres qui ont fait connaître à l'étranger notre pays ? Pour s'acquitter de cette tâche ingrate — ingrate, parce que le mérite d'un compilateur est rarement reconnu—M. Bellerive s'est donné des soins singuliers. Déjà il avait publié un volume de discours prononcés en France par des Canadiens français ; il rapporte aujourd'hui les paroles que nos orateurs ont fait entendre à différents auditoires, aux États-Unis. Parce que l'éloquence canadienne n'a pas poussé sa pointe en d'autres pays, ce deuxième volume clot forcément la série.

Je loue donc l'intention toute patriotique qui anime l'éditeur de ce recueil. Mais faut-il apprécier les discours et se demander s'ils étaient tous dignes du soin pieux qu'on a pris de les recueillir ? Hélas ! on rencontre rarement l'éloquence dans ces vingt et un discours, et si quelques-uns honorent les orateurs qui les ont faits, et devaient être conservés, plusieurs méritaient vraiment de n'être pas publiés. Il y en a qui n'ont aucune valeur ; on ne peut faire maintenant qu'ils n'aient pas été prononcés, et c'est bien dommage, mais on pouvait l'oublier, et c'eût été une heureuse omission.

Le seul reproche, donc, que je fais à M. Bellerive, c'est d'avoir admis dans son recueil quelques discours qui ne méritaient pas d'y figurer. Mais je ne le lui reproche pas bien vertement, car je me doute qu'il s'est trouvé dans un fâchenx embarras, et je veux croire qu'il a fait le meilleur choix possible. Même dans les pièces qu'on est bien aise de lire, des coupures pour faire disparaître des passages médiocres eussent été bien venues... Mais le volume sans doute, eût été trop mince.

M. Bellerive aurait encore pu se permettre de corriger certaines phrases qui ne sont pas françaises ; son rôle l'y autorisait ; dans tous les cas, les auteurs ne lui en auraient pas voulu, et ses scrupules à leur endroit font voir trop de délicatesse.

Ces réserves faites, et pour finir, je m'empresse d'ajouter que le volume contient assez de bons morceaux, pour offrir une lecture intéressante et agréable.

——

L'empreinte française au Canada.—Article publié, dans la *Revue pour les Français*, de Paris, (25 février, pp. 92-102) par M. Gaston Bonet-Maury, dont on se rappelle le récent voyage chez nous.

L'auteur rappelle d'abord les grands souvenirs historiques, « encore vivants au Canada », et qui « forment un lien sacré entre la vieille et la nouvelle France ». Cette région, dit-il, « avait été découverte par des explorateurs français.... évangélisée par d'héroïques missionnaires, Récollets et Jésuites... ». Et plus loin : « C'est au clergé catholique, resté fidèlement auprès de son troupeau, tandis que ce dernier était abandonné par la plupart des gens de qualité, que le peuple canadien doit d'avoir conservé sa langue et son culte et résisté à l'invasion anglaise. »

Puis il dit l'impression produite sur lui par l'aspect général de la province de Québec, et par « le contraste qui existe entre les États-Unis et la province la plus française du *Dominion* canadien ». Parti la veille au soir de New-York, et arrivé le matin à Québec, il eut « la sensation d'avoir quitté un peuple encore jeune, en pleine crise de croissance, et qui n'a pas encore établi un équilibre stable entre les forces contraires qui le sollicitent et les *sangs divers* qui se mêlent dans ses veines, et d'arriver chez une nation d'âge mûr et presque vieille, de mœurs plus cultivées, plus conservatrice des traditions et plus sage dans son progrès, plus mesurée dans ses entreprises ». Et M. Bonet-Maury décrit le Saint-Laurent, Montréal, Québec. Il remarque qu'à Québec, « les noms des rues, les enseignes des marchands, les panonceaux des notaires et des huissiers, les plaques indicatrices des avocats et des médecins sont en français ». [1] Et cela le mène à écrire cette page sur le *parler canadien :*

> Les conducteurs de « chars électriques » (c'est-à-dire de tramways), les employés des postes et télégraphes, les domestiques des hôtels parlent français ; seulement, de prime abord, vous remarquez un accent de terroir. Le parler canadien est caractérisé par des mots archaïques français et par des néologismes d'origine anglaise. Les Canadiens prononcent *Françâs* [2] au lieu de Français ; *souêr* pour soir ; *ouèseau* pour oiseau ; *drèt* pour droit ; *ureux* pour heureux ; ils disent *bâtissses* au lieu de bâtiments ; *butin* pour effets ; *lisse* au lieu de rail ;

---

(1) Les notes de M. Bonet-Maury étaient sans doute incomplètes là-dessus. Il écrit : « C'est ainsi que j'ai noté, en passant rue Saint-Louis, les noms de M. Jolicœur, notaire, Percepied, médecin... » Les noms sont inventés, mais l'observation n'est pas moins juste.

(2) M. B.-M. a-t-il voulu noter la prononciation parfois trop ouverte du son *è* ?

hardes faites pour confection ; *itou* pour aussi ; *sault* pour cascade, ex. : *Sault-Sainte-Marie* ; *char* pour voiture ou wagon ; *aveindre* pour atteindre ; *boucaner* pour fumer ; *quérir* pour chercher. Voici, par exemple, la réponse qui m'a été faite par une servante, comme je lui demandais si la dame de la maison était chez elle :—« Oui, Monsieur, mais espérez un peu, Madame se pare. » On voit que cette vieille langue française ne manque pas de pittoresque. Pourquoi faut-il qu'elle laisse s'infiltrer un grand nombre de mots anglais, qui sont loin de faire aussi bel effet ? C'est ainsi que les Canadiens diront *fournaise* au lieu de calorifère ; *straïke* pour grève, *clipper* pour tondeuse, *marchandises sèches* pour nouveautés.

Au tribunal de Québec, les avocats plaident en français, mais ils intercalent à tout propos des termes anglais ou des citations de mémoires ou d'exploits d'huissiers anglais. Au parlement de la province, les députés parlent français ; mais quelques-uns, ceux d'origine britannique, empruntent à leur langue maternelle des locutions qui font un effet singulier, exemple : « J'ai le plancher de la Chambre... Je ne puis supporter cette mesure... J'objecte à ce qu'on législate en faveur. » (1)

C'est en partie pour lutter contre cette infiltration de locutions et termes britanniques que fut fondée en 1902, par un groupe de professeurs de l'Université Laval, la *Société du parler français au Canada*, qui a pour initiateur l'abbé Mathieu, recteur de la dite Université, et pour président l'honorable Adélard Turgeon (2). Elle a pour objet l'étude et la perfection du parler français au Canada. Son programme comporte l'étude de la philologie, l'examen des dangers qui menacent le parler français au Canada, « la recherche des meilleurs moyens de défendre notre langue contre ces dangers et de restaurer les expressions, de formuler les œuvres propres à faire du parler français-canadien un langage qui réponde à la fois au progrès naturel de l'idiome exigé par les conditions sociales nouvelles et au respect du génie de la langue française ». On ne saurait mieux exprimer le rôle utile de cette Société, qui naturellement se tient en correspondance avec notre Académie française.

M. Bonet-Maury parle ensuite de nos *chansons populaires*, « qui sont, sauf par les mélodies et quelques variantes, dit-il, les mêmes que celles chantées dans nos provinces de l'Ouest » ; il ajoute : « Ce qu'il y a de remarquable et prouve la vitalité de cette belle race canadienne-française, c'est qu'elle a créé de nouvelles chansons, surtout sur le coup des épreuves de la conquête et des luttes héroïques soutenues au XIXe siècle pour reconquérir son autonomie. » Et il cite *le Canadien errant*.

Enfin, l'auteur traite de notre littérature et mentionne un certain nombre d'ouvrages canadiens-français. Et, parlant du roman français de nos jours, il reconnaît que ce n'est pas sans raison que « le clergé catholique, qui exerce une influence grande

---

(1) J. Geddes jr : *Canadian French*, Paris, 1902, et *Bibliographie du parler Français au Canada*, 1904. (Note de M. B.-M.)

(2) L'honorable M. Turgeon fut en effet notre premier président. Lui ont succédé, M. Boucher de la Bruère et M. l'abbé Camille Roy.

et méritée dans la province de Québec, redoute ce genre de littérature, à cause du relâchement excessif des idées morales chez beaucoup de nos écrivains contemporains », mais il constate que ce même clergé sait faire exception « pour ceux d'entre ces écrivains qui respectent leur plume ». De même pour le théâtre, M. Bonet-Maury note que c'est pour les mêmes motifs, et « non pas sans raison », écrit-il, que notre clergé « s'inquiète de l'influence mauvaise que tant de nos pièces modernes peuvent exercer sur l'esprit et les mœurs de la population ». Cependant, M. Bonet-Maury fait aussi remarquer, et peut-être y met-il quelque complaisance, que beaucoup de Canadiens, en particulier à Montréal, commencent à « s'émanciper » de ce qu'il appelle un « contrôle, exercé sur les librairies d'une façon trop étroite ». S'il avait eu le temps de se mieux renseigner là-dessus, il n'aurait sans doute pas fait cette réserve au jugement très juste qu'il venait de porter sur l'action du prêtre catholique chez nous.

De même, une meilleure information lui aurait permis de modifier son opinion sur l'instruction primaire dans le Canada français.

En terminant, M. Bonet-Maury résume ainsi ses impressions :

Le Canada a mieux que nous conservé, avec un soin jaloux, l'esprit de famille et les vertus domestiques, l'hospitalité et les goûts simples, la probité et la politesse de la vieille France. A l'influence anglaise, le Canada doit cette grande chose, d'avoir fait l'apprentissage de la liberté politique et religieuse. On y respire un souffle de tolérance, de courtoisie entre les partis adverses, et de sage progrès, qui, hélas ! depuis quelques années, brillent chez nous par leur absence.

———

Dans la *Revue d'Europe et d'Amérique* (mars, pp. 173-177) : *Choses d'outre-mer*, par M. Ch. ab der Halden. Nous avons annoncé que l'auteur des *Etudes sur la littérature canadienne-française* est le rédacteur des pages consacrées par la *Revue* au Canada. Après un appel à la collaboration de ses amis d'Amérique, M. ab der Halden parle du Monument Montcalm qui sera érigé à Vauvert et—on l'assure—à Québec, puis du mouvement littéraire chez nous. Il signale à ses lecteurs les trois derniers ouvrages de M. P.-G. Roy et celui de M. Ernest Myrand, la *Revue canadienne* et notre *Bulletin*, en particulier l'étude de M. l'abbé C. Roy sur *Michel Biband.*

Dans la *Revue des deux Mondes* du 15 mars, article de M. Louis Arnould, ancien professeur de littérature, à l'Université Laval, Montréal, sur *la potitique canadienne d'émigration française.* L'auteur de l'article se pose les deux questions suivantes : « Est-il vrai que le gouvernement actuel du Canada ne favorise point l'immigration française et qu'il pourrait agir autrement ? et, s'il en est ainsi, quelles en sont les raisons ?—Emigrer davantage dans la « Nouvelle-France » est-il bon pour nous ? »

A la première question, il répond : « L'étude des documents officiels nous convainc donc que la politique cannadienne d'immigration est, consciemment ou non, franchement et presque sans réserve, *anglophile.* » — A la seconde, l'auteur conclut : « A tous ceux qui se sentent, pour un motif ou pour un autre, trop à l'étroit sur notre sol et qui ne veulent point tenter l'exode dans nos colonies,—où ne les poussent d'ailleurs, la plupart du temps, ni la salubrité du climat, ni les sociétés de colonisation persuadées qu'elle doit se faire surtout par l'indigène,—à tous ceux-là il faut montrer et remontrer le Canada, le pays le plus français qui soit au monde en dehors de la France. »

Adjutor RIVARD.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Louis Tiercelin. *Sous les brumes du temps.* Paris (Lemerre), 1908, in-8°, 287 pages.

Naguère, le bon poète breton dédiait un de ses recueils à « Gabriel, Stéfana, Jeanne et Raymond, » ses enfants. Ils étaient quatre alors. Depuis, comme dans le songe du *Livre blanc, le Seigneur a eu besoin d'un ange.*

Cependant, c'est encore à ses *quatre* enfants que M. Tiercelin adresse ses vers, pour eux quatre encore qu'il écrit...

Elle est morte, et pourtant je crois,
Tant elle vit dans ma pensée,
Que son existence passée,
Ressuscite parmi vous trois.
....
Et puisqu'ainsi je la sens vivre,
Car les morts aimés sont vivants,
C'est à vous *quatre*, mes enfants,
Que je veux dédier ce livre.

Les pièces les plus touchantes du nouveau recueil sont celles où le poète évoque le souvenir de sa chère enfant disparue. Même dans les poèmes où il ne la pleure pas, et quand il dit, lui aussi, l'art d'être grand-père, on sent que sa vie a gardé

Quelque chose qui *lui* vient d'elle.

Je l'avoue, c'est les vers réunis sous ce titre : *Son petit livre*, et qui chantent délicieusement l'enfance, que je préfère. Ce ne sont peut-être pas les meilleurs du volume, cependant ; bien que M. Tiercelin, en général, soit plus à l'aise quand il peint des scènes d'intérieur fraîches et paisibles, bien qu'il excelle à parler de la famille et soit avant tout un poète doux et délicat, il a écrit *Pour quelques amis*, et *Pour la Bretagne*, des morceaux de haute et noble inspiration. C'est la Bretagne catholique et fidèle qu'il chante, et d'elle, de ses croyances, de ses espoirs, de ses légendes et de la louange de ses héros, son œuvre est pleine. La Bretagne de Tiercelin n'est pas la Bretagne de Renan.

La Bretagne est un roc aux solides parois,
Plus haut que les dédains et plus dur que les haines ;
Les portes des maisons s'y font du cœur des chênes,
Et c'est en plein granit qu'on y taille les croix.

On aime à relire dans ce volume les beaux vers à *la Nouvelle-France*, et le poème *Aux filleuls de Cartier*, dédié aux Canadiens français.

Voilà donc un bon livre de vers français, et que nous recommandons sans réserve à nos lecteurs.

Vingt-cinq années de Vie littéraire, par Maurice BARRÈS, de l'Académie française. Introduction de Henri BRÉMOND. — 1 vol. in-16 de XCII-442 pages. Prix : 3 fr. 50, *franco* 4 fr. BLOUD et Cie, éditeurs, 4, rue Madame, Paris (VIe).

De tous les écrivains contemporains, M. Maurice Barrès est certainement celui qui, à l'heure actuelle, fixe davantage l'attention et excite le plus les sympathies des lecteurs catholiques. Les qualités littéraires de l'écrivain, l'évolution philosophique qui semble le rapprocher de plus en plus du catholicisme, les discours pleins de vérité et d'émotion qu'il vient de prononcer à la Chambre française sur les fondations pieuses, et sur la translation des restes de Zola au Panthéon, expliquent suffisamment le vif intérêt qu'on lui porte et les espérances qu'il fait naître. Quel que soit cet intérêt toujours croissant, les ouvrages de M. Barrès ne sont pas accessibles à tous ; ils renferment des pages dont la lecture ne saurait convenir à une certaine catégorie de lecteurs. De là l'utilité de la présente anthologie qui, mettant à la portée du grand public *les plus belles pages* de l'écrivain, lui permet de mieux connaître et de mieux apprécier l'évolution de ses idées et de son talent. « Quoique nous ayons puisé indifféremment dans presque tous les ouvrages de M. Barrès, dit M. Henri Brémond, le critique chargé de faire le choix des extraits, nous n'avons cité aucun passage qui ne pût être placé sous les yeux de tout le monde. » Tel qu'on l'a compris, le présent volume contient donc les pages les plus caractéristiques que renferme l'œuvre de M. Barrès, depuis *Sous l'œil des Barbares* jusqu'au *Discours de réception à l'Académie*. Le lecteur y suit l'évolution littéraire et philosophique de M. Barrès pendant *vingt-cinq années*. L'ingénieuse disposition des textes fait de ce livre un ouvrage cohérent, dont l'unité vient de la continuité même de l'œuvre barrésienne. On y retrouve des passages peu

connus, qui, mis en leur pleine lumière, revêtent un aspect de nouveauté. A ce point de vue ce livre constitue un ouvrage vraiment original. Une introduction magistrale, qu'on a pu lire dans la *Revue des Deux-Mondes*, explique et justifie le groupement révélateur des pages choisies. Dans cette introduction, où il étudie en Maurice Barrès l'écrivain, le penseur et l'homme d'action, M. Henri Brémond déploie toutes les qualités de fin lettré et de pénétrant psychologue qui ont valu à sa biographie de Newman tant et de si distingués suffrages.

ADJUTOR RIVARD.

LA SCIENCE DU LANGAGE.—« Aux philologues païens et à leurs compilateurs il manquait la grande idée chrétienne de l'unité de l'espèce humaine... L'idée de l'humanité formant une seule famille composée des enfants d'un même Dieu est une idée chrétienne, et, sans le christianisme, la science de l'humanité et des langues qu'elle parle n'aurait jamais pris naissance. Quand ont eut appris à regarder tous les hommes comme des frères, alors, et alors seulement, la variété du langage humain se présenta comme un problème qui exigeait une solution aux yeux des observateurs intelligents ; et c'est là ce qui fait que je date de la Pentecôte le début de la science du langage. » (Max Müller, *Lecture sur la science du langage*).

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(*Suite*)

Débiscaillé (*débiská:yé*) adj.

1° || Brisé, bossué, déformé (en parlant des choses). *Ex.*: Un chapeau tout *débiscaillé*

2° || Brisé (fig.), fatigué.

DIAL. «Il y a des semaines où on est mal en train. Les gens de chez moi ont dans leur patois un mot très énergique pour exprimer cet état d'esprit; ils disent qu'ils sont *débiscaillés,* ce qui signifie qu'ils ont le visage retourné», André FLEURIET, dans GUÉRIN.

Débiter (*débité*) v. tr.

|| Dépecer, découper.

Débord (*débò:r*) s. m.

|| Diarrhée.

DIAL. *Débord* = m. s., Maine, DOTTIN, MONTESSON; Ille-et-Vilaine, ORAIN; Saintonge, ÉVEILLÉ.

Débordage (*débòrdà:j*) s. m.

|| Saillie, ce qui dépasse l'alignement.

Débouche (*débuc*) s. m.

|| Débouché. *Ex.*: Le *débouche* d'une rue.

Débouliner (*débuliné*) v. intr.

|| Dégringoler.

DIAL. *Id.*, dans le Maine, DOTTIN, MONTESSON.

Deboutte (*début*) adv.

|| Debout. *Ex.*: Terre en bois *deboutte* = terre non défrichée.

Déboutonner (se) (*z débutòné*) v. réfl.

|| Se montrer généreux par circonstance. *Ex.*: Pierre a donné cinq piastres à la quête, il s'est *déboutonné.*

DIAL. *Se déboutonner* = m. s., en Normandie, MAZE.

Débrayer (*débráyé*) v. intr.

|| Trop parler.

Débrette (*débrèt*) s. f.
|| Grand repas, festin, régal. *Ex.* : Ils ont eu une grosse *débrette* = un grand repas.

Débricoler (*débrikòlé*) v. tr.
1° || Oter la bricole (d'un cheval).
FR. Ce mot est enrégistré par BESCH., LAR., GUÉRIN ; il appartient au fr. pop.
DIAL. *Débricoler* = m. s., en Normandie, DELBOULLE, MOISY, TRAVERS, MAZE.
2° || Oter ou perdre les bretelles.

Débris (*débri*) s. m. pl.
|| Abatis. *Ex.* : Des *débris* de dinde, de poulet = des abatis de dinde, de poulet.

Débriscaillé (*débriskà:yé*) adj. part.
|| Cf. *débiscailler*.

Débrousser (*débrusé*) v. tr.
|| Enlever des *vigneaux* les branchages (*la brousse*) sur lesquelles on fait sécher la morue.
DIAL. *Débrousser* = ôter les brouissailles, dans le Bas-Maine, DOTTIN.

Décacher (*dékàcé*) v. tr.
|| Découvrir.
FR. Ce mot est vx et inusité, BESCH., GUÉRIN.
DIAL. *Décacher* = m. s., dans le Bas-Maine, DOTTIN.

Décaler (*dékàlé*) v. tr.
1° || Dépouiller une noix de son brou. *Ex.* : *Décaler* des noix.
DIAL. *Décaler* = m. s., dans le Poitou, FAVRE, GUÉRIN.
2° || Écaler, dégarnir de l'écale (des pois, des fèves).

Décaniller (*dékàniyé*) v. intr.
|| Déguerpir, déménager, décamper.
FR. *Décaniller* = m. s., trivial, DARM. ; pop., BESCH., LAR., LITTRÉ.
DIAL. *Décaniller* se trouve dans les parlers de la Saintonge, ÉVEILLÉ ; de la Normandie, MOISY, DUBOIS, DELBOULLE ; du

Centre, JAUBERT; de la Picardie, CORBLET; de la Bresse, GUILLEMAUT; et du Bas-Maine, DOTTIN, où il signifie: faire sortir qq'un de force et promptement; s'enfuir, s'en aller de mauvaise grâce.

Décanter (*dékãté*) v. tr.

|| Mettre à plat une chose qui était placer de champ. (Voir *cant, canter.*)

FR. *Décanter*: transvaser (un liquide) de manière à laisser dans le premier vase le dépôt, DARM.

Décapoter (*dékàpóté*) v. tr.

1° || Enlever le paletot.

2° || Enlever le gras d'une baleine, d'un marsouin.

FR.-CAN. Il s'est fait *décapoter* dans le grand genre. (Voir *déculotter.*)

Décarcaner (*dékàrkàné*) v. tr.

|| Oter le carcan.

DIAL. *Décarcaner* = m. s., en Normandie, MOISY, TRAVERS. (Voir *désencarcaner.*)

Décerner (*désèrné*) v. tr.

|| Cerner, entourer complètement.

Décesser (*désesé*) v. intr.

|| Cesser. *Ex.*: Il ne *décesse* pas de parler.

FR. *Décesser*, barbarisme populaire, LITTRÉ; grosse faute, LAR., BESCH.

DIAL. *Décesser* s'emploie pour cesser, en Normandie, MOISY, DUBOIS, DELBOULLE; en Picardie, CORBLET, HAIGNERÉ; dans le Centre, JAUBERT; et dans la Bresse, GUILLEMAUT. Il est aussi en usage dans la Saintonge.

Déchagriner (*décagriné*) v. tr.

|| Consoler, dissiper le chagrin de qq'un.

VX FR. *Déchagriner* = m. s., TRÉVOUX, LITTRÉ.

DIAL. *Id.*, dans le Centre, JAUBERT, GUÉRIN.

Déchainé (*décēné*) subs. v.

|| Diable déchainé. *Ex.*: Hurler comme un vrai *déchainé* = comme un vrai diable déchainé.

FR. « C'est un *diable déchainé*, se dit d'un méchant homme qui se permet tout, d'un enfant mutin qui est rebelle à toute remontrance », LITTRÉ.

De chance que (*dė cã:s kė*) loc. adv.
|| Heureusement que. *Ex.*: *De chance que* les pompiers sont arrivés, car toutes les maisons brûlaient = heureusement que.

Déchanger (se) (*z décã:jé*) v. réfl.
|| Reprendre ses habits ordinaires.

Déchargeage (*décarjà:j*) s. m.
|| Déchargement, action de décharger des choses qu'on a transportées en voiture ou autrement. *Ex.*: Le *déchargeage* de la chaloupe nous a pris un quart d'heure.
DIAL. *Déchargeage*, m. s., en Normandie, MOISY, DUBOIS.

Décharge (*décàrj*) s. f.
|| Congé.

Décharger (*décarjé*) v. tr. Cf. ang. *to discharge*.
|| Congédier, révoquer. *Ex.*: Mes réparations sont finies, j'ai *déchargé* tous les menuisiers = j'ai congédié tous les menuisiers.—*Décharger* un fonctionnaire = révoquer un fonctionnaire.

Dèche (*dèc*) s. f.
|| Misère, gêne. *Ex.*: Tomber dans la *dèche* = dans la gêne, dans la misère.
FR. *Dèche* = m. s. trivial, DARM.; populaire, LAR., BESCH.
DIAL. *Dèche* = m. s., en Normandie, MOISY, DELBOULLE; dans la Bresse, GUILLEMAUT.

Décheter (*décté*) v. tr.
|| Repousser, mépriser. *Ex.*: *Décheter* qq'un = le repousser, le mépriser, s'éloigner de lui par discrédit.

Déchicoter (*décikòté*) v. tr.
|| Déchiqueter.
DIAL. *Id.*, dans la Bresse, GUILLEMAUT.

Déchiffrer (*décifré*) v. tr.
|| Défricher.
DIAL. *Id.*, dans le Centre, JAUBERT.

Déchoquer (se) (*s décòké*) v. réfl.
|| Se défâcher.

Décit' et d'là (*desit é dlá*).
|| Ici et là. *Ex.*: *Aller décit' et d'là.*

Déclarer faillite (*dékláré fàyit*).

|| Faire une déclaration de faillite, se déclarer en faillite.

FR. *Déclarer une faillite* = rendre un jugement déclaratif de faillite.

Déclaver (*déklàvé*) v. tr.

|| Enlever l'anneau qui sert à anneler (*enclaver*) un animal.

FR.-CAN. Voir *enclaver*.

DIAL. *Déclaver* = retirer le bâton qui retient un tombereau dans sa position normale pour le faire basculer, Normandie, MOISY.

Voir *désenclaver* = m. s.

Décoller (*dékòlé*) v. intr.

|| Se décoller, s'écarter, partir, s'en aller.

FR. Argot, BESCH, GUÉRIN.

Décolérer (se) (*s dékòléré*) v. réfl.

|| Se défâcher, cesser d'être en colère.

FR. *Décolérer*, v. intr. = m. s., terme vulgaire, LITTRÉ.

Décolouer (*dékòlwé*) v. tr.

|| Déclouer.

Décompter (*dékõté*) v. tr. et intr.

1° v. tr. || Compter pour mourant. *Ex.* : *Décompter* un malade = en désespérer.

FR. *Décompter* = constater une diminution à faire dans un compte, DARM.

2° v. intr. || Déraisonner. *Ex.*: Un malade qui commence à *décompter*.

De conte (*dė kõ:t*) prép.

|| Contre, près de, à côté de.

DIAL. *De conte* = m. s., Berry, LAPAIRE ; Saintonge, ÉVEILLÉ.

Décoppé (*dékòpé*) adj.

|| Sans le sou.

FR.-CAN. Voir *coppe*.

Décoter (*dékòté*) v. tr. et intr.

1° v. tr. || Faire cesser d'être appuyé, empêcher quelqu'un de s'appuyer ; repousser, écarter qq'un qui est appuyé, accoté.

DIAL. *Décoter* = enlever l'appui, le soutien ; faire déguerpir, partir, Bas-Maine, DOTTIN.

2° v. intr. || Cesser de s'accoter, de s'appuyer.

Voir *désaccoter*.

Découde (*dékud*) v. tr.

|| Découdre.

FR.-CAN. Part.-passé : *découdu*.

DIAL. *Découdu* = décousu, Centre, JAUBERT.

Découèffer (*dékwefé*) v. tr.

|| Décoiffer.

FR.-CAN. Surtout employé dans le sens, peu usité en fr., d'enlever son chapeau.

Découleurer (*dékulœré*) v. tr.

|| Décolorer.

DIAL. *Découleurer* = m. s., Normandie, *Revue des P. pop.*, I, 137 ; MOISY.

Découvert (*dékuvè:r*) s. m.

1° || Abattis d'arbres, que tout propriétaire d'une forêt (d'une *terre en bois debout*) est obligé de faire sur une étendue de quinze pieds dans la ligne de séparation entre lui et son voisin. *Ex.* : Demander le *découvert*.—Donner le *découvert*.

2° || Abatis d'arbres fait chaque côté d'un chemin.

3° || Chemin passant dans la partie découverte d'une forêt.

Décrocher (*dékròcé*) v. tr.

|| *Se décrocher l'estomac, se décrocher la palette de l'estomac* = (se casser la pointe du sternum.)

DIAL. *Avoir l'estomac décroché* est une maladie de l'estomac, dans la Bresse, GUILLEMAUT ; le *décrochement de l'estomac*, une maladie des voies digestives, dans le Centre, JAUBERT. Dans la Bresse et dans le Centre on dit aussi, comme en Normandie : *Avoir l'estomac décrocheté*.

Décrocheter (*dékròcté*) v. tr.

|| Décrocher.

DIAL. *Décrocheter* = m. s., Centre, JAUBERT ; Bresse, GUILLEMAUT ; Normandie, DELBOULLE ; Bas-Maine, DOTTIN.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

SARCLURES

⁂ « Il est de mon devoir de remercier par la voie des journaux, la nombreuse clientèle de notre maison du *patronage* qui lui avait été accordé. »

Il est de notre devoir de faire remarquer que *patronage* n'est pas français dans la proposition ci-dessus. Le patronage est la protection exercée par un homme puissant en faveur d'une autre personne de rang inférieur. Un marchand ne doit pas de reconnaissance à sa clientèle, s'il exerce vis-à-vis d'elle un patronage quelconque ; elle lui serait alors inférieure et il lui ferait du bien pour lequel il aurait droit à la reconnaissance de celle-ci, bien loin de lui devoir quoique ce soit.

Il est de notre devoir de faire remarquer aussi que la fin de la phrase contient un plus-que-parfait qui ne saurait s'accorder avec la perfection grammaticale de la langue française.

⁂ « Le bateau a été *délayé* 11 heures dans la rivière ».

Cette proposition trouvée dans un grand quotidien de la métropole commerciale du Canada, est une véritable énigme. Il faut un esprit très avisé pour comprendre que *a été delayé* est ici la traduction libre de *has been delayed*, a été retardé.

⁂ « A l'occasion du quarantième anniversaire de *prêtrise*... »

La *prêtrise* est la dignité du prêtre, non pas son *ordination*.

⁂ ... « *conserver intacte* la promesse solennelle qu'ils ont faite. »

On dirait mieux : *respecter, tenir* la promesse...

⁂ « Le 1er mars courant, c'était le tour de M. X à nous entretenir de la femme canadienne. Nous prions les lecteurs de votre intéressant journal de croire que M. X n'a dit que du bien sur *son* compte. »

Sur le compte de qui ? de la femme canadienne ? du journal ? de M. X lui-même ?... Les lecteurs ne le saurons jamais.

⁂ « Beaucoup d'autres questions ont été soumises au conseil, puis *délibérées* et réglées. »

Délibérer a vieilli comme verbe transitif et ne garde cet emploi que dans certaines tournures consacrées. Il eût mieux valu écrire:... ont été *discutées* et réglées.

⁂ « M. T émut l'assistance par une allocution *tout-à-fait* de circonstance. »

Comment une allocution peut-elle être *plus ou moins* de circonstance? Elle l'est ou ne l'est point.

⁂ « On voyait, l'autre jour, *sur* un journal que... »

On voit, ou on lit une nouvelle *dans* un journal, plutôt que *dessus*.

LE SARCLEUR.

VOCABULAIRE

AVARICE, LÉSINE, LADRERIE.—*Avarice* : désir excessif d'accumuler; *lésine*: épargne sordide jusque dans les moindres choses; *ladrerie*: avarice excessive et sordide.

ARGOT, BARAGOUIN, CHARABIA, JARGON, PATOIS.—L'*argot* proprement dit est un langage particulier aux malfaiteurs et intelligible pour eux seuls; le *baragouin*, un langage où les sens des mots sont tellement altérés qu'il devient inintelligible; le *charabia*, le parler des Auvergnats ; le *jargon*, un langage corrompu ; les *patois* sont d'anciens dialectes encore en usage dans les provinces, principalement chez les paysans. (Grimblot.)

ANGLICISMES

Anglicismes.	Équivalents français.
Directory	Almanach, annuaire des adresses.
Discarter (ang. *discard*)	Ecarter (au jeu de cartes), se defaire de cartes.
Discompte (ang. *discount*)......	Escompte. Discompte et discompter sont du vx fr.
Discompter (ang. *to discount*)...	Escompter.
Disconnecter (ang. *to disconnect*).	Disjoindre, désunir, en mécanique, débrayer.
Discrimination (ang. *discrimination*)....................	Distinction, discernement.
Agir avec ou sans *discrimination*.	Agir avec ou sans discernement.
Discriminer (ang. *to discriminate*)	Distinguer, séparer, discerner.
Disqualification (ang. *id.*).....	Dégradation civique, perte de ses droits politiques ou civiles.
Disqualifier (ang. *to disqualify*).	Frapper d'incapacité légale, dégrader.

Le Comité du Bulletin.

JEAN RIVARD

LE ROMAN DU COLON [1]

Le roman du colon !—Je ne saurais comment appeler autrement le livre rustique et tout imprégné des senteurs de la forêt, dont je viens vous parler ce soir. Jean Rivard, c'est l'histoire d'un colon, et il semble que cette histoire n'ait été écrite que pour des colons, ou pour ceux qui veulent le devenir. Elle ne s'adresse pas aux lecteurs et aux lectrices des villes, mais aux lecteurs des champs, à ceux qui n'ouvrent des livres que le soir, après avoir pendant le jour travaillé sous le soleil, nettoyé les abatis, buché les arbres ou labouré la terre. Et c'est Gérin-Lajoie lui-même qui nous en avertit, avec cette ironie hautaine qui parfois dessinait son pli dédaigneux sur sa lèvre d'écrivain pensif et timide : « Jeunes et belles citadines qui ne rêvez que modes, bals et conquêtes amoureuses ; jeunes élégants qui parcourez, joyeux et sans soucis, le cercle des plaisirs mondains, il va sans dire que cette histoire n'est pas pour vous. » [2]

Mais se peut-il qu'il y ait un roman du colon ? Et les colons ont-ils donc leur roman ? Leur idylle est si peu compliquée, et leur âme si saine ! Ils n'ont guère d'amours que pour les grands bois qu'ils fréquentent, pour l'érable et les vieux ormes dont ils ombragent leurs maisons, pour la terre qui boit leurs sueurs et en retour leur donne du blé. Les colons ont une conscience si franche, et qui se prête si mal à toutes les subtiles suggestions de la passion romanesque ; ils vont d'un pas si solide, avec un cœur

---

(1) Conférence faite à l'Université Laval, le 1er avril 1908, par M. L'abbé Camille Roy.

(2) Cf. *Jean Rivard.* Avant-Propos.

si ouvert, à la femme qu'ils ont rêvée, le soir, sur le seuil de leur première cabane, en fumant leur touche à la clarté des étoiles, pendant que la forêt voisine, toute pleine de murmures et de voix mystérieuses, excitait en leur âme solitaire le besoin des affections et comme la nostalgie du foyer. Comment écrire un roman, quand il en faut tracer le plan et dessiner la trame sur la vie uniforme et simple de nos abatteurs de forêts ? Gérin-Lajoie, qui fut l'un de nos écrivains les plus avisés de la dernière moitié de l'autre siècle, s'est peu soucié de ce problème artistique et psychologique. Il n'a pas longtemps cherché comment il pourrait construire sa fable, ni comment il pourrait nouer l'intrigue, et avec des épisodes surprendre ou émerveiller le lecteur. Aussi bien n'est-il pas lui-même un fouilleur d'âmes, ni un excitateur de sensations. Cet apôtre de la colonisation sait bien mieux la géographie de nos Cantons de l'Est que la Carte du Tendre, et ce sont des livres d'économie sociale qu'il feuilletait en 1860 de préférence aux derniers romans de Flaubert ou de George Sand. Aussi n'a-t-il brodé qu'une toute petite histoire d'amour sur le canevas rude de son livre : juste assez pour satisfaire ceux qui pensent que les romans ne se peuvent vraiment passer de quelque épisode amoureux.

Résoudre une question sociale, ou en chercher la solution, préoccupait Gérin-Lajoie bien plus que le soin d'analyser et de décider un cas de conscience. Et c'est, en vérité, un roman social qu'il a voulu écrire, et non pas un roman sentimental, ni surtout un roman d'aventure : encore pourtant que l'expédition forestière de Jean Rivard, si hardie et si possible, soit, malgré tout, une sorte d'aventure, et la plus intéressante qui puisse retenir l'attention de nos défricheurs.

***

Jean Rivard est un fils de cultivateurs. Gérin-Lajoie le fait naître vers l'an 1824, à Grandpré, dans une campagne fertile des bords du Lac Saint-Pierre. Il est l'aîné de douze enfants, et comme il paraît bien doué, son père le met au collège. Jean fait un bon cours d'études ; il ne brille pas au premier rang, mais il est studieux et il s'avance d'un pas ferme jusqu'en Rhétorique. Il aurait été sans doute un excellent philosophe, et il escomptait déjà les succès des nouvelles études où son esprit positif devait triompher, quand au cours de la Rhétorique il perdit son père

et cet événement vint déranger toute l'économie domestique de la famille Rivard.

Jean ne recevait pour tout héritage que la somme de cinquante louis, et si cela pouvait suffire pour l'aider à finir ses études classiques, il n'en avait pas assez pour payer ensuite les frais de sa cléricature. Il lui restait bien aussi du grec et du latin, mais ce bagage philologique et littéraire ne lui assurait alors aucun moyen de subsistance. Il résolut donc de ne pas retourner au collège, et sur le conseil de son curé, homme prudent et très expérimenté, il décida de se donner à l'agriculture. Il serait ainsi plus vite en état d'aider sa famille, et il ne risquerait pas de s'aller perdre dans la foule des jeunes gens déclassés qu'attire et que dévore la ville.

Seulement, Jean Rivard n'a que cinquante louis ; il ne peut songer avec une aussi petite somme à devenir propriétaire d'une ferme dans les vieilles paroisses qui bordent le fleuve. C'est une terre en bois debout qu'il lui faut acheter et exploiter. Il devra se faire colon.

Or, précisément à cette époque, la région si pittoresque des Cantons de l'Est, qui s'étend entre la rivière Chaudière et la rivière Richelieu, commençait à se peupler. L'émigration canadienne-française se dirigeait du côté de ces terres neuves où la beauté des paysages et la richesse du sol auraient dû plus tôt attirer nos compatriotes. C'est là que Jean Rivard voulut se fixer. Il s'en alla donc, à dix-neuf ans, tailler dans la forêt du canton de Bristol son domaine. A trois lieues du plus proche village, bien loin par conséquent de tout voisin avec qui il ne pouvait d'ailleurs communiquer que par un mauvais sentier, Jean Rivard choisit un lopin de terre tout couvert de beaux et grands arbres, cent acres qu'il obtint pour vingt-cinq louis de l'honorable M. Robert Smith, le propriétaire du canton de Bristol. M. Smith manifesta bien quelque répugnance à se dessaisir d'une partie de son domaine inculte ; comme beaucoup de spéculateurs de ce temps, et de tous les temps, il aurait mieux aimé attendre que des circonstances heureuses eussent donné à son canton une plus-value dont il aurait bénéficié, mais l'intervention d'un ami commun le fit céder ; et il consentit au marché. Jean Rivard devait payer en quatre versements égaux, dont le premier ne devenait dû qu'au bout de deux années, la somme des vingt-cinq louis qui furent convenus. Mais il devait aussi commencer sans délai le travail de défrichement.

Dès le mois d'octobre de cette année 1843, Jean Rivard quitte donc définitivement Grandpré pour s'en aller passer l'hiver dans la forêt. Il laisse au village sa mère, des frères et des sœurs qui ont vainement essayé de le retenir; il y laisse surtout Louise Routier, la jeune fille rieuse et bonne qu'il a si souvent admirée à l'église le dimanche, et dont l'image douce et bienfaisante va le suivre dans sa solitude. Accompagné d'un solide gars qui s'appelle Pierre Gagnon, et qui sera dans ce roman le type du domestique dévoué, dont le gros rire jovial va plus d'une fois égayer le maître, Jean Rivard s'installe dans une cabane qu'un colon avait autrefois construite sur le domaine qui est devenu le sien.

Le lendemain de leur arrivée, le 16 octobre, les deux bûcherons commencent leur œuvre. La forêt retentit des coups de hache vigoureux qui frappent les grands arbres; et le craquement sinistre des colosses qui tombent met en fuite les oiseaux effarés. Le rhétoricien d'hier n'a guère le temps de s'abandonner à la poésie des choses; ses bras travaillent plus que son imagination; et il éprouve parfois la fatigue des journées dures et laborieuses. Mais Pierre Gagnon, lui, montre une si belle ardeur à la tâche quotidienne que Jean Rivard s'efforce de faire paraître une énergie toute semblable. Ils abattent cinq arpents de forêt pendant ce premier automne, et dix autres pendant l'hiver: en tout quinze arpents que l'on pourra ensemencer au prochain printemps.

Pendant les longues soirées de ce premier hiver, Jean Rivard fait le journal de sa vie; il écrit les annales de cet établissement auquel il lui plaît de donner le nom de Louiseville. Ou bien encore, il lit à Pierre Gagnon les *Aventures de Don Quichotte*, celles de *Robinson Crusoé*, et une *Histoire populaire de Napoléon*. Ces lectures sont une récréation pour l'esprit de Jean, et une fête sans pareille pour l'imagination de Pierre Gagnon. Bientôt le brave serviteur éprouve le besoin de faire revivre et de personnifier ces héros. Sans respect pour la chronologie, il s'attribue modestement le rôle de Sancho, et il donne à son maître le titre d'empereur. Tous deux s'arment en guerre, non pas contre des moulins à vent, mais contre la forêt; leurs coups de hache sont des coups d'épée, et le soir on fait le relevé du nombre des morts, et l'on arrête le plan de la campagne du lendemain.

Le dimanche, Jean Rivard fait trêve aux récits et aux actions épiques, et il lit avec son compagnon quelques chapitres de cette

Imitation de Jésus-Christ, que Louise lui avait donnée à son départ, et qu'il feuillette avec une piété deux fois ardente.

Avouons que ces paisibles distractions ne réussirent pas toujours à chasser l'ennui qui parfois envahissait la cabane du défricheur. Gérin-Lajoie ne le dissimule pas, parce qu'il veut être romancier vraisemblable, et aussi parce qu'il veut apprendre aux jeunes colons comment il faut traverser les heures sombres de leur vie. Donc, « la chûte des feuilles, le départ des oiseaux, les vents et les pluies de novembre furent la cause des premières heures de mélancolie. » Puis le ciel gris, les vents froids du nord et de l'est soufflant à travers les branches, le linceul de neige qui recouvrait partout le sol et la forêt, accrurent encore la tristesse des jours pénibles : et parfois la solitude paraissait à Jean un exil, et sa cabane un tombeau. Il se souvenait avec amertume de Grandpré, de la maison paternelle, des dimanches si réconfortants au village, et des petites veillées chez le père Routier. Pierre Gagnon essayait alors d'égayer son maître ; il lui chantait les vieilles chansons canadiennes, ou bien encore, et sans connaître pourtant le pouvoir prestigieux de l'homéopathie, il faisait entendre à son maître ennuyé le répertoire de ses plus dolentes complaintes.

Jean Rivard luttait, d'ailleurs, lui-même contre ces impressions de tristesse. Il les combattait par le travail toujours assidu, et il en triomphait par l'espérance des moissons futures.

Le soleil de mars lui apporta un nouveau motif de se réjouir. La forêt dépouillée ne paraît-elle pas alors s'animer sous la poussée d'une sève nouvelle ? Et l'érable généreux ne verse-t-il pas par toutes ses blessures le nectar qui lui donne la vie ? D'avance Jean Rivard et Pierre Gagnon s'étaient fait une fête d'entailler. Ils entaillèrent, ils savourèrent à loisir, à toutes les phases de sa cuisson, la tire et le sucre. De grands hourras poussés à pleins poumons annoncèrent à la forêt la première brassée terminée ; et Jean Rivard éprouva, pour la première fois, la grande satisfaction d'ajouter quelque chose à la richesse de son pays, d'avoir créé une marchandise, de compter parmi les « producteurs nationaux ».

Quelques semaines après, il fallut procéder au brûlage des bois coupés, et à la récolte de la cendre que l'on utilisait pour la fabrication de la potasse. Le règne de la pulpe n'était pas encore commencé ; et il fallait bien alors détruire sur place, par le feu, tous les arbres dont on voulait débarrasser le sol.

« C'est la campagne d'Italie qui commence ! » avait dit Jean Rivard à Pierre Gagnon, le matin où il lui montra les quinze arpents d'abatis qu'il fallait nettoyer. Et Pierre Gagnon, et Jean Rivard, et Joseph Lachance, un deuxième domestique que Jean avait engagé pendant sa visite pascale à Grandpré, se mirent immédiatement à l'œuvre du *tassage* et du brûlage. On fit pendant le jour des feux magnifiques qui illuminaient encore les nuits obscures, et offraient à l'œil des bucherons les spectacles les plus saisissants. « C'est l'incendie de Moscou ! » disait Pierre Gagnon toujours dévoué à son empereur, et ces saillies de l'imagination le reposaient des dures fatigues de la journée, et faisaient oublier aux brûleurs de la forêt leur visage devenu noir comme celui des Éthiopiens.

« Dès le mois de juin, les quinze arpents de terre défrichés depuis l'arrivée de Jean Rivard à Louiseville se trouvaient complètement ensemencés. » Le blé, l'avoine, l'orge, des légumes et des fleurs poussent maintenant en pleine forêt, dans les champs et dans le jardin de Jean Rivard. Et Jean et ses compagnons voient lever avec un indicible contentement les premières moissons. Ils jouissent déjà du fruit de leur travail ; leur tâche leur paraîtra désormais moins lourde ; il y aura plus de soleil et plus de bonheur dans l'humble cabane du colon.

Au reste, la Providence bénit l'œuvre de Jean Rivard. La première récolte fut abondante. Jean vendit à l'automne pour plus de trente louis de grains et de légumes, et la potasse qu'il avait fabriquée lui rapporta trente à quarante louis. Gérin-Lajoie appuie sur ces détails ; il les précise avec une volupté d'économiste, et il entonne à l'occasion de ces chiffres, qui cette fois ne sont pas arides, un hymne enthousiaste, un couplet qu'il chante à la jeunesse de son pays, pour l'attirer loin des villes et loin de l'oisiveté dans la forêt docile et féconde.

Déjà, d'ailleurs, la forêt de Bristol accueille de nouveaux ouvriers, qui ont suivi le sentier tracé par Jean Rivard. D'autres viennent bientôt, qui se partagent le sol du canton. C'est donc la vie et le mouvement, la voix et le travail de l'homme qui animent et transforment la forêt. Le gouvernement lui-même s'en mêle, et décide enfin de tracer un chemin public qui traversera le canton. La fortune sourit aux défricheurs. Jean Rivard se construit une maison convenable, et il rêve d'y introduire enfin celle qui sera la reine de Louiseville.

Aussi bien ses amours ont-elles été tenaces. Malgré certaines déceptions qu'il avait éprouvées l'an dernier, pendant une visite à Grandpré, un soir d'épluchettes où il avait veillé chez les Routier, et bien que ce soir-là Louise lui eût paru préférer au rude colon de Bristol un beau danseur du village, Jean avait gardé toute sa fidélité aux premières affections, et Louise elle-même, malgré elle accaparée par le jeune élégant, s'était désolée, ce soir des épluchettes, de n'avoir pu témoigner au cavalier des premiers jours sa durable amitié. Le malentendu fut bien vite dissipé dans des lettres qui n'avaient rien d'équivoque, et le dimanche, 5 octobre 1845, M. le curé de Grandpré mettait fin à l'inoffensif roman, en publiant au prône de la grand'messe la promesse de mariage entre Jean Rivard, « ci-devant de cette paroisse, maintenant domicilié dans le Canton de Bristol, et Louise Routier, fille mineure de François Routier et de Marguerite Fortin, ses père et mère, d'autre part ». Et c'était, comme il arrive le plus souvent, pour la première et dernière publication.

Deux jours après, il y avait noces brillantes chez les Routier. « Quarante calèches, conduites chacune par un cheval fringant, brillamment enharnaché », escortaient la voiture des nouveaux époux. Le repas fut gai et copieux. On y chanta *Vive la Canadienne*, et *A la claire Fontaine*. Il y eut bal pendant la soirée, où les premiers violons de la paroisse parurent infatigables. On ne servit aux invités aucune liqueur alcoolique, parce que la croix de tempérance occupait une place d'honneur dans la maison des Routier. Le surlendemain, Jean Rivard et sa femme quittaient Grandpré, pour s'en aller habiter le rustique foyer du canton de Bristol.

***

Le roman devrait ici finir, puisque Jean Rivard est marié. Mais on sait que ce n'est pas un roman ordinaire que celui de Jean Rivard, et que, en vérité, ce n'est pas du tout un roman. C'est l'exposé vivant et pratique d'une thèse d'économie sociale ; et la thèse jusqu'ici développée n'est pas encore complète, ni suffisante. Nous savons ce que peut faire Jean Rivard défricheur ; l'on peut se demander ce que fera Jean Rivard agriculteur. Des lecteurs des *Soirées canadiennes* qui avaient suivi, en 1862, le récit de *Jean Rivard le défricheur* qu'y publiait Gérin-Lajoie, demandèrent en effet à l'auteur ce qu'il était advenu de Jean après son mariage.

Quelques-uns prétendaient que Louise avait dû mourir d'ennui au milieu des bois de Bristol ; d'autres soutenaient que Jean Rivard, découragé par les larmes et les récriminations de sa femme, avait dû la ramener à Grandpré. Les moins pessimistes déclaraient que Jean Rivard, colon de plus ou moins persévérante bonne foi, avait dû vendre son lot et se lancer dans le commerce.

Il fallait faire taire tous ces cancans, et Gérin-Lajoie se décida à publier dans le *Foyer Canadien* de 1864, la suite véridique du roman de Jean Rivard, qu'il appellera désormais « l'économiste ».

Nous ne pouvons faire l'analyse détaillée de cette seconde partie du livre de Gérin-Lajoie : encore qu'il y ait là peut-être les pages les plus intéressantes de ce roman. L'on y voit Jean Rivard et Louise occupés à faire prospérer la ferme, et à continuer l'œuvre difficile, mais déjà moins rude, des défrichements. La maison de Jean Rivard, où les petits enfants multiplient la joie et l'espérance, devient avant longtemps le centre d'une centaine d'établissements qui se partagent déjà la forêt de Bristol. C'est une paroisse véritable qui s'est peu à peu formée, qui possède maintenant ses ouvriers de toutes sortes, constructeur, maçon, voiturier, cordonnier, forgeron, marchand. Elle a même son avocat de village et son fabricant de chicanes dans la personne de Gendreau-le-Plaideux. Curieux type normand que celui de ce Gendreau qui venait d'une des vieilles paroisses des bords du Saint-Laurent, où il avait incarné la contradiction. On assure même qu'en quittant cette paroisse où il était conseiller municipal, il avait refusé de donner sa démission en disant à ses collègues : « Je reviendrai peut-être ! en tous cas, soyez avertis que je m'oppose à tout ce qui se fera dans le conseil en mon absence. »

Mais la nouvelle paroisse du canton de Bristol avait bien mieux que Gendreau-le-Plaideux, elle avait son médecin, et surtout son missionnaire, puis son curé. C'est dans une cabane en bois, d'abord, ou en plain air, que l'abbé Octave Doucet, le modèle des missionnaires et des curés, ancien camarade de Jean Rivard au collège, célébra la messe. Mais l'église, qui attire toujours des colons et dont ne peuvent guère se passer nos braves défricheurs, éleva bientôt la flèche de son clocher parmi les érables et les ormes de Bristol ; elle fit entendre sa voix d'airain dans la paix encore grande de cette forêt qui reculait toujours son horizon mobile. D'ailleurs, les progrès constants de cette colonie lui permirent bientôt, en dépit des oppositions systématiques de Gendreau-le-

Plaideux, d'avoir son organisation paroissiale et municipale complète. C'est le nom officiel de Rivardville que l'on donna à la nouvelle paroisse, afin de perpétuer dans le canton de Bristol le nom et la mémoire du premier colon. Jean Rivard s'y était opposé, de même que Gendreau-le-Plaideux, mais il se résigna assez facilement, à cette condition que la localité de Rivardville serait placée sous le patronage de sainte Louise.

Jean Rivard fut élu maire et juge de paix de la nouvelle paroisse. Et c'est à partir de ce moment que s'accentue et s'affirme le rôle social de notre personnage. Il s'agit pour lui de présider au développement de l'organisme municipal, et d'en assurer le jeu libre et vivant ; il s'agit de former et de créer à Rivardville un esprit public, et pour ainsi dire de donner une âme à ce corps social. A cette tâche Jean Rivard consacre tous ses loisirs, et il s'efforce d'inculquer dans la conscience de ses voisins et coparoissiens les notions d'ordre et d'économie rurale et domestique, de progrès matériel, moral et intellectuel, qu'il avait apportées du collège dans la forêt, et que son expérience personnelle avait singulièrement enrichies.

Nous assistons donc, maintenant, à toutes les manifestations essentielles, ou du moins importantes de la vie collective et paroissiale, et nous sommes les témoins de l'action discrète, mais efficace et profonde, de la vertu d'un colon, d'un cultivateur instruit sur ceux qui l'entourent, et qui reçoivent de lui l'impulsion et l'orientation. Et nous voyons Jean Rivard prendre sur les habitants de toute la région de Bristol un ascendant toujours croissant, et monter, monter dans leur estime et dans leur admiration jusqu'à ce qu'un jour—suprême et fragile consécration de leur sympathie—ils en fassent leur député au Parlement. Et dès lors ce sont des scènes, non plus seulement de la vie municipale et paroissiale, mais de la vie électorale, politique et parlementaire, qui passent successivement sous le regard du lecteur.

CAMILLE ROY, Ptre

(La suite dans la prochaine livraison).

LES VIOLONS D'AUTREFOIS

ESSAI DE FOLKLORE MUSICAL

Pour emblême national, si les Canadiens n'avaient déjà la feuille d'érable ou le castor, à l'instar des Flamands ils devraient prendre le violon. Voilà sans doute ce que j'aurais dit il y a trente ans ; je ne l'oserais, aujourd'hui, en présence des mœurs nouvelles. Il y a trente ans, les pianos, les harmoniums, les concertinats et la belle manière n'avaient pas encore fait invasion dans notre société. La petite créature qui pianote, au sortir du couvent, y était à peu près inconnue. Par contre, à la campagne, de fins habitants, de solides gars jouaient du violon pour s'amuser et divertir la compagnie dans les veillées. L'on y aimait, pardessus tout, ce merveilleux interprète de tous les sentiments, également apte à captiver le populaire et l'élite. Il était partout, au village, dans les rangs et jusque dans les concessions les plus éloignées. Le précieux instrument était gardé parfois dans un solide étui de bois franc, mais je l'ai vu pendu à la cloison avec son archet, à peu près dans tous les coins du logis, surtout dans la grande chambre.

Il y avait deux sortes de violon, le violon de commerce, c'est-à-dire le violon importé, et le violon indigène. Le premier était généralement rare, au moins à la campagne. On le reconnaissait aisément, comme encore aujourd'hui, à la forme, à la teinture et à l'archet. Mais comme dix chelins—c'était le prix ordinaire—pouvaient l'acheter, il ne valait pas mieux, le plus souvent il valait moins pour le son que celui du pays. Pour la solidité, chacun sait que nos anciens menuisiers, car c'étaient nos facteurs, étaient gens entendus. Nos premiers violons de village avaient recours pour s'approvisionner surtout à la lutherie du pays. C'est dire que les règles de l'art allaient plus ou moins à l'aventure. Les habiles ne laissaient pas cependant d'y mettre un peu

de raffinement, de coquetterie. Toutefois les S n'eurent jamais la tournure élégante, les coins furent trop effacés, le cou trop gros pour la tête. La tête imitait quelquefois celle d'un animal quelconque, peut-être un griffon de la bouche duquel sortait une petite langue très rouge. Mais ce dernier trait encore, il faut le dire, n'était pas de création originale. Le célèbre Steiner, dont l'habilité égala presque celle de Stradivari, avait coutume de sculpter, au cou de ses violons, des têtes d'animaux. C'est même l'un des traits auxquels l'on reconnait ses instruments aujourd'hui. Certains fabricants allaient jusqu'à entailler la table d'harmonie pour y placer une plaque de métal où devait porter le chevalet. Ce chevalet, autre pièce intéressante, était à peine arrondi, mais on le construisait ainsi pour permettre au musicien de gratter plus aisément deux ou trois cordes à la fois et faire de la polyphonie. Un chevalet bien arrondi ne convient qu'à celui qui fait de la musique savante, où chaque corde est traitée en particulier aussi bien que dans l'ensemble. Mais l'archet, oh ! l'archet ! Si vous allez jamais à la campagne et que vous ayez l'avantage d'être connu comme violonneux, le grand embarras, si l'on vous présente un violon, sera surtout l'archet. Le crin en est rare, mal tendu et jamais fendu va sans dire, encrassé au talon en proportion de l'usage qu'on en a fait. Nos luthiers n'ont jamais su fabriquer un archet. Pour l'aiguiser un morceau de résine, quelquefois du brai, jamais de la colophane.

L'art de la lutherie a toujours eu la réputation d'être mystérieux. Il en est peu qui aient plus versé dans la légende. En réalité, la sonorité du violon est soumise comme toute autre aux lois générales de l'acoustique, si difficiles qu'elles soient à appliquer. Quelqu'un a pensé « qu'il ne serait pas impossible que les qualités supérieures de certains instruments de musique dépendissent de ce que le plan de leur table d'harmonie se trouve incliné d'un certain nombre de degrés sur la direction des fibres ». (Conf. LITTRÉ, *Dict.*, v^{bo} *Table.*)[1] Évidemment une pièce de cette importance doit être tenue en parfait état. Or, une croyance générale veut que la table d'harmonie ne soit jamais débarrassée de la poussière de résine qu'y dépose l'archet; cela nuirait à la sonorité. Le populaire croit également que si les violons d'auteur

---

(1) Le nombre de pièces diverses nécessaires à la construction d'un violon ou autre instrument de la même famille ne se monte pas à moins de 81. (L. Knab, ingénieur des Arts et Manufactures.)

sont si rares, c'est qu'on a perdu le secret du vernis des grands maîtres. Coppée a donné cours à cette légende dans son délicieux petit drame *le Luthier de Crémone.* Mais les gazettes, qui savent tout, annoncent de temps en temps que le fameux vernis a été retrouvé.

Une autre croyance veut que plus le violon est âgé, meilleur il est. Ce n'est peut-être pas aussi erroné que quelques-uns inclinent à le croire, pourvu que cet âge ne comporte pas trop de siècles. Ce qui est certain, c'est l'intérêt passionné que suscite l'art mystérieux du luthier. Il y a quelques années, non loin de Québec, un facteur d'occasion, adroit ouvrier du reste et homme de goût, était parvenu à fabriquer tout à coup un violon extraordinaire. Notre homme était plusieurs jours dans le ravissement. Mais comme il croyait avoir découvert le secret vanté, s'imaginant à la fin que tout dépendait de certaine proportion à réaliser, et non content encore de son succès, il s'éveillait un matin, mettait l'outil à son chef-d'œuvre, défaisait la table d'harmonie pour lui enlever une tranche, puis reconstruisait fiévreusement. Hélas ! le chef-d'œuvre était éteint ; l'écho, comme un esprit, avait quitté l'instrument pour les routes de l'inconnu.

Le joueur de violon s'attache, naturellement, à son instrument. C'est un ami auquel il attribue d'ordinaire des perfections que peu d'autres possèdent. Un vieux notaire me disait que, de son temps, quand les biens d'une succession étaient vendus, c'était à qui des amis du défunt deviendrait l'acquéreur du chapeau. Le violon est encore mieux traité que cela. Le testateur en fait le plus souvent un legs particulier et il est considéré comme un bien qui suit la famille. Il possède une valeur d'affection qui le garde contre toute aliénation vulgaire.

La valeur élevée d'un bel instrument met généralement ce dernier hors de toute atteinte. Elle fait que le violon médiocre est partout. Mais avec tous les défauts que je viens d'énumérer, le parti qu'on en tire n'en est que plus admirable.

Si le talent de musiquer chez un peuple est toujours intéressant à noter, n'est-il pas curieux de voir que l'instrument qui demande le plus d'oreille et d'instinct, celui dont la technique est si difficile, soit en même temps celui qui est le plus populaire, au moins chez nous ? Sans doute, il faut de l'oreille pour jouer des pipaux ou des cuivres, de l'orgue ou du piano, mais si cela peut se dire de quelque instrument en particulier, n'est-ce pas du

violon? Le violon réunit, à lui seul, comme deux arts différents, aussi difficiles l'un que l'autre, les cordes et l'archet. Quoique incontestablement malaisé à traiter, il est de tous celui qui parle le mieux à l'âme. Il convient aux esprits naïfs et simples comme à ceux qui ont le plus de culture. Il possède tous les tons, toutes les nuances, tous les accents. Il est, en un mot, profondément humain. C'est pourquoi il y a un art populaire du violon, mais qui n'existe que chez un peuple finement doué. L'amant du folklore qui, ayant des loisirs, pourrait dresser une enquête sur notre musique populaire, tout comme pour le parler de nos gens, rencontrerait des trésors dont ceux du violon ne sont pas les moindres.

Autrefois, c'est bien encore le cas aujourd'hui, le violon était de toutes les fêtes, particulièrement à la campagne. Quel campagnard n'a vu dans son enfance des violons, au moins des violons mêlés à d'autres instruments de musique, jouer à l'Église les vieux airs de Noël? j'ai vu des violons associés au fifre, au triangle et au tambour, à la messe de minuit. Les instrumentistes étaient galonnés comme des militaires. On leur réservait une place spéciale dans l'Église, au bas-chœur. Dans certaines campagnes des Cantons de l'Est, les parades de la Saint-Jean-Baptiste n'allaient jamais sans une bande de violons soutenus par la clarinette, la flûte, le triangle et le tambour. J'ai vu des violons, des violons seuls, faire les frais de fanfares qui n'existaient pas encore, parmi les Acadiens de Saint-Grégoire, les jours de courses de chevaux.

Existe-t-il une réunion à la campagne, dans le cours de nos longs hivers, où l'on danse, où l'on puisse musiquer sans le secours des violons ? Autrefois surtout, la danse était très vive ; c'était, cela, avant que les *danses vives* eussent fait leur apparition. J'affirme qu'il y avait, alors, un art charmant de jouer du violon et de danser chez nous, art s'adressant à une musique et à des danses peu compliquées dans l'ensemble, mais qui demandaient de l'adresse, de l'enthousiasme, du feu, j'ose dire le feu sacré. Jamais je n'oublierai avoir vu, au son de deux violons bien timbrés, un grand chef huron de Lorette danser la gigue avec une sauvagesse de sa tribu. C'était merveilleux d'élégance, de souplesse et d'entrain.

L'on emporte son violon aux pique-nique, à la cabane à sucre, au chantier (*shantee*) dans les bois. « C'est un beau joueur de

violon », voilà qui désigne, sans plus, à la considération générale. L'on recherche son amitié, on l'attire chez soi et plus d'une jolie fille lui fait de l'œil. Le violonneux est de tous les partis de plaisir. Il va partout, souvent loin. Comme le flûtiste de Chateaubriand, son histoire offre des exploits qui touchent à la légende. Il a quelquefois incliné vers la bohême, dessiné de la romance. Il lui faudrait peu pour ressembler aux anciens bardes, ses ancêtres, allant autrefois de château en château réciter de merveilleuses poésies, à la veillée.

Que d'observations piquantes un habile pourrait écrire sur les fastes du violon populaire ! Que de types curieux ! Que de particularités amusantes où se réfléchissent l'âme et les goûts du peuple ! J'ai déjà tracé ailleurs le portrait de certain adorateur de la musique qui, quoique inculte, exerça une si grande influence sur sa génération aux Bois-Francs. M. Ernest Gagnon, dans la revue où j'écrivais, a lui-même raconté certaine anecdote des plus caractéristiques sur un sujet semblable. Un voyageur s'en allait en Californie en passant par nos immenses plaines de l'Ouest. Arrivés à certain endroit, lui et son compagnon sont rejoints par un grand parti de sauvages qui les entourent et vont peut-être leur faire un mauvais parti. Les voyageurs ne doivent leur salut qu'au prestige de leur violon. En quelques instants les sauvages sont captivés, subjugués. Ils considèrent notre évocateur de sons comme un être à part, « possédé d'un esprit ».

L'été, l'homme des champs travaille durement et il n'a guère la pensée du plaisir, le violon chôme. Cependant, dans les beaux jours de dimanche, les jeunes gens se réunissent. Il y a toujours une maison particulière où l'on se rencontre. Invariablement il se trouve un artiste, à la maison ou parmi la troupe. S'il est tant soit peu réputé, il ne s'en sauvera pas, n'eût-il que trois doigts de valides ou deux cordes au violon. « La danse s'élève », comme disent les gens ; le *reel* à quatre, le *reel* à huit, le *hornpipe*, le *ranger*, le *brandy*, le cotillon, surtout la gigue et, en certains lieux du moins, si ce n'est partout, l'éternel *money-musk*. On dirait que pour ce dernier « air » à deux temps, il s'agit d'un concerto de Max Bruch ou de la sonate à Kreutzer. Celui qui peut jouer avec une certaine maîtrise le *money-musk*, a « beaucoup d'avenir devant lui ».

Comme pour le piano, du reste, il y a quelque trente ans la *Bataille de Prague*, il existe pour le violon certains morceaux

pittoresques qui ne ratent jamais leur effet. Il y avait autrefois au répertoire une gigue—pas la moins bonne—appelée *ronfleuse*. Pour le danseur *solo*, c'était l'article. Une autre, que le vocabulaire de Rabelais a bien injustement passé sous silence, consistait en un certain frottement saccadé et rapide des deux cordes basses, *sol* et *la*, le *ré* au doigt, agrémenté de deux ou trois pizzicati de la main gauche sur les autres cordes. Cela produisait un petit bruit qui peignait la gaieté. Après cela, comme après le concerto en *mi* mineur de Mendelshon, on ne jouait plus rien. C'était le dernier mot.

Le musicien de chez nous ne démanche pas; « il ne monte pas », dit-on populairement. Pas de mentonnière; à quoi cela servirait-il puisque c'est la main et la poitrine qui appuient le violon? Quelquefois un coin de l'instrument entre un peu sous le gilet—coquetterie d'artiste. Le bel air, aussi, demande que le joueur penche un peu la tête; cela donne quelque chose de pénétré, d'inspiré. Les deux épaules, une fois le musicien en œuvre, ont de petits soulèvements nerveux, dans les moments d'entrain, mais la mèche fameuse descend rarement sur le front. L'accompagnement obligé de tout joueur populaire, c'est le battement des pieds. Le violonneur « cogne du pied ». Sans cela, le danseur ne se sent pas assez poussé, soutenu. C'est le tambour au champ qui anime les cuivres, qui verse dans l'âme « l'ivresse rythmée », Et c'est tellement important que le joueur de gigue qui ne frappe pas du pied, suivant l'usage reçu, aura parfois l'affront de voir une danseuse quitter brusquement la place, sans compliment pour le musicien. C'est ce qui arriva un jour, à une « grosse noce », où une demoiselle de qualité, venue exprès de quelque part dans le comté de Lotbinière, coupait court à l'insuffisance du joueur qui ne soutenait pas avec assez d'enthousiasme l'allure agile de ses pas. Pour être plus explicite, la noce avait lieu à Somerset, dans la famille de mon ami le curé de St-Casimir, et le joueur malencontreux c'était moi—secret que je livre à l'histoire artistique de mon pays.

Une autre fois, encore à une belle noce, un jeune homme se trouve à porter tout le fardeau de la musique, alors que les danses se multiplient et promettent d'aller loin.—« Pourquoi, lui dis-je, votre père, un « beau joueur de violon », ne vous aide-t-il pas ?—Oh ! non, monsieur, répond l'intéressant artiste, mon père, à soir, est pas *chaussé pour* ... » Le violon du jeune homme avait des

cordes quelconques, un son quelconque et un archet comme ceux que les peintres se plaisent à donner aux petits anges qui jouent du violon dans leurs tableaux, un archet arqué de 30 degrés, armé d'une douzaine de crins. Au moins cent invités se pressaient dans la salle de danse.—Songez donc s'il fallait être chaussé pour faire sauter tout ce monde ! La sauterie dura toute la nuit, et sur une collection d'airs originaux du plus singulier intérêt. Plusieurs eussent mérité d'être notés. L'Isle-Verte, car c'est là que la *danse* avait lieu, me donna, alors, l'illusion d'un terroir incomparable pour le violon populaire. Maintenant, que les noceurs musqués de nos villes avec leurs orchestres à gages—piano, violon et cornet—se moquent à loisir ! jamais ils n'atteindront à cette musique naïve, sortie du cœur du peuple, légère comme si elle avait des ailes, imprégnée de charme sans fard, de sentiment sans pose. Tout ce monde de la campagne se connaît et s'aime ; il forme une famille unie et qui dira que cet art ne l'exprime pas tout entier ?

De tout temps, parmi ces musiciens, il exista des personnages originaux. Il y en avait qui pouvaient jouer pour faire danser plusieurs nuits de suite sans dormir. Oh ! il serait exagéré d'attribuer pareil phénomène uniquement à l'enthousiasme. J'ai ouï dire à des malins que les buffets de campagne ne le cèdent guère à ceux de la ville pour l'abondance, et que le musicien y est l'objet d'attentions toutes spéciales. Mais la dextérité et l'aisance avaient certainement leur grande part de succès.

Il est des tons que le violon affectionne particulièrement ; ce sont généralement ceux où il se trouve un, deux ou trois dièzes. L'artiste populaire connaît cela d'instinct. Toutefois le plus célèbre peut-être qui ait vécu dans le district des Trois-Rivières, et à un moment de sa vie au moins, dans les Cantons de l'Est, Hyppolite Lasonde, n'usait d'ordinaire que des tons bémolisés. Le son est plus voilé, alors, plus doux, plus sentimental ; il convient à la mélancolie et à l'amour. *Polite* Lasonde, comme l'appelaient ses amis, était un véritable artiste. Il avait un répertoire illimité. Son jeu était velouté, naïvement tendre et rêveur. Un soir qu'il jouait dans un hôtel, à Princeville, tout le village était accouru pour l'écouter. Son nom avait souvent frappé mon oreille et je voulus aussi l'entendre. Inutile de dire que le violonneur célèbre avait le tour d'archet souple et léger, le doigté singulièrement précis usait largement des doubles. Il y avait

je ne sais quoi de captivant dans cette musique fruste ; je n'avais rien encore entendu de pareil. Que de gens sont allés très loin pour apprendre à « jouer sur la note » et qui n'approcheront jamais de Polite Lasonde ! Même pour jouer de cette musique, il faut, je pense, avoir quelque chose « sous la mamelle gauche ». C'est précisément ce qui caractérisait Lasonde.

Dans les derniers temps où je vivais à la campagne, il y a de cela quelques vingt-huit à trente ans, les violonneurs primitifs commençaient à se faire rares. L'on commençait à s'adonner à une musique plus raffiinée, à la valse, au quadrille, au lancier, non sans une certaine élégance, certaine originalité. Quelques joueurs, dédaignant un art un peu démodé, ne pratiquaient plus que cela. Mais, derrière cette catégorie d'artistes, il y en avait aussi qui s'adonnaient aux airs de chansons, aux hymnes d'église, que leur instrument accompagnait. C'était les poètes religieux ou élégiaques du violon.

Les morceaux que l'on exécutait alors portaient en général le cachet du pays. Il m'a été donné d'en voir une collection ayant appartenu à cet excellent violoniste populaire, qui fit tant danser, M. Dussault, de cette ville, frère de l'éminent organiste de Notre-Dame, à Montréal ; un beau talent, ce Dussault, à qui il ne fut pas permis, malheureusement, de donner toute sa mesure. Beaucoup d'airs, chez nous, ont été importés des États-Unis et sont d'origine écossaise ou irlandaise, ou, vraisemblablement américaine. L'on a trop dédaigné nos vieux airs originaux pour cet exotisme.

Et voilà comment, peu à peu, un autre genre, une autre manière tend à supplanter totalement aujourd'hui le goût natif. Où sont les tenants de nos anciens archets populaires ? Tout comme pour la chanson, le folklore du violon canadien semble s'éteindre. Le patois tient pourtant encore un peu autour de la musique notée. Plus humble que la chanson, moins si l'on veut que la danse, c'est une fleur légère des anciennes mœurs que l'on souhaiterait ne point voir périr.

J.-E. Prince.

LES FORMATS CANADIENS

Certains lecteurs ne se préoccupent pas du format d'un livre; il leur importe peu—du moins ils le pensent, parce qu'il ne leur est pas venu dans l'idée que les dimensions d'une feuille de papier et son pliage peuvent influer sur leur attention, retenue ou distraite—il leur importe peu que ce livre soit un in-octavo, un in-douze, ou un in-dix-huit; le sujet en est-il intéressant et le style louable, cela leur suffit. Et je ne dis pas qu'ils ont tout à fait tort.

D'autres, cependant, aiment à connaître, d'un ouvrage, non seulement ce qu'il renferme, mais aussi sous quelle forme il le renferme; ils estiment que les dimensions d'un volume ont quelque importance, que par conséquent il est utile de savoir, non seulement quelle en est l'épaisseur, mais aussi la hauteur et la largeur, en d'autres termes, non seulement le nombre, mais encore la grandeur des pages, et qu'il est bon d'indiquer, dans les bibliographies, si un livre est un léger et maniable in-dix-huit ou un lourd et encombrant in-quarto; ils pensent que cela fait d'abord tomber sous le sens le caractère de l'ouvrage, renseigne sur la manière dont l'auteur a voulu traiter son sujet, et que ce n'est pas du tout la même chose de lire le *Discours sur l'Histoire universelle* dans un in-seize et dans un in-octavo. S'ils sont bibliophiles, ils ajoutent que l'énonciation correcte des formats peut servir à distinguer les unes des autres des éditions différentes. Et il faut bien admettre que ces amis du livre ont presque tout à fait raison.

Le mieux est sans doute de ne rien exagérer, de combiner et de fondre ces deux soucis, de se montrer curieux à la fois de l'intérieur et de l'extérieur des livres.

Les catalogues établis à grands frais dans nos bibliothèques et plusieurs ouvrages bibliographiques publiés chez nous montrent qu'au Canada on commence à s'occuper sérieusement du classement et de la description des livres canadiens. Nous avons la *Bibliotheca* de Morgan, l'*Essai* de M. Philéas Gagnon, l'*Inventaire* de M. N.-E. Dionne, la *Bibliographie du Parler français au Canada*,

et nos revues renferment de nombreux articles de critique qu'accompagne, ainsi qu'il convient, la description typographique des livres étudiés. N'est-il pas raisonnable d'exiger que, dans des ouvrages dont l'objet est de décrire des livres, les descriptions soient correctes, complètes et uniformes ?

Or, la manière dont on énonce les formats dans les bibliographies canadiennes n'est-elle pas défectueuse et ne prête-t-elle pas à de regrettables contradictions? Par exemple, il existe un *Recueil des expressions vicieuses et des anglicismes les plus fréquents*, publié à Québec en 1861 ; Gingras, l'auteur de ce recueil, en fit paraître, sous le titre de *Manuel des expressions vicieuses les plus fréquentes*, une deuxième édition en 1867, et une troisième en 1880, dans le même format que la première. Eh bien! dans l'*Essai de bibliographie canadienne*, cet ouvrage est donné comme un in-seize ; dans l'*Inventaire chronologique*, comme un in-douze ; dans la *Bibliographie du Parler français*, comme un in-octavo. C'est pourtant le même format que ces différents bibliographes ont voulu énoncer ; peut-être se demandera-t-on plus tard si c'est du même ouvrage qu'ils ont entendu parler.

Je ne veux pas faire une critique intempestive de la façon dont jusqu'ici on a désigné les formats des livres canadiens. Mais je constate que l'on ne s'entend pas là-dessus, et je me demande pourquoi l'on ne s'entend point, et comment l'on pourrait s'entendre.

Qu'est-ce, d'abord, que le format d'un livre ?

Le format d'un livre est sa dimension, exprimée par le rapport qui existe entre la page et la forme d'imprimerie, c'est-à-dire entre le feuillet et la feuille. En d'autres termes, et plus clairement peut-être, le format est la dimension, en hauteur et en largeur, de la page du livre, dimension déterminée par la grandeur de chacune des feuilles de papier qui composent le livre et par la manière dont ces feuilles sont pliées.

La feuille de papier est, en effet, pliée en autant de parties qu'il y a de pages dans la forme, et c'est ce que le format exprime par un mot ou un chiffre qui correspond au nombre des feuillets contenus dans chaque cahier. Ainsi, la feuille, non pliée dans l'in-plano, donne un feuillet ; pliée une fois dans l'in-folio, elle donne 2 feuillets ; pliée deux fois dans l'in-4°, 4 feuillets ; pliée trois fois dans l'in-8°, 8 feuillets ; pliée quatre fois dans l'in-12, 12 feuillets ; etc. Il est inutile d'ajouter que, la feuille étant

imprimée des deux côtés et portant donc l'impression de deux formes, le nombre de pages, dans chaque cahier, est double du chiffre indicatif du format; dans l'in-8°, par exemple, le côté de première porte les pages 1, 4, 5, 8, 9, 12, 13 et 16, le côté de seconde les pages 2, 3, 6, 7, 10, 11, 14 et 15, et le cahier comprend 16 pages imprimées sur 8 feuillets.

Le chiffre indicatif du format indique donc quel est le pliage de la feuille de papier, et non seulement le nombre de pliages dans chaque cahier, mais encore la manière dont la feuille est pliée; car, dans l'in-6, la feuille est pliée trois fois et donne 6 feuillets; dans l'in-8°, elle est aussi pliée trois fois, mais autrement, et ce pliage donne 8 feuillets; de même, quatre pliages donnent 16 feuillets dans l'in-16, et 12 dans l'in-12.

En exprimant ainsi le rapport entre la feuille et le feuillet, le format peut donc faire connaître la dimension du livre en hauteur et en largeur, mais à condition qu'on connaisse les dimensions de la feuille. Si l'on n'indique que le pliage, in-4°, in-8°, in-12, in-32, etc., on dit bien comment est divisée la feuille, mais nullement quelle grandeur a le feuillet résultant de cette division.

Prenons pour exemple le pliage in-octavo de quelques papiers de grandeur régulière et connue. Ce pliage donnera des résultats différents, suivant les papiers employés. Plié in-octavo, le papier *carré* ou *coquille* donne une page de 22.5 centimètres sur 14 c.; le papier *raisin*, une page de 25 c. sur 16.25 c.; le papier *petit-jésus*, une page de 26 c. sur 17 c.; le papier *jésus*, une page de 27.5 c. sur 17.5 c.; etc. L'in-octavo *écolier* n'aurait que 15.5 c. sur 10 c., tandis que l'in-octavo *jésus-pittoresque* mesurerait 28 c. sur 19 c.

D'autre part, des pliages différents de deux papiers de grandeurs inégales peuvent produire des cahiers de mêmes dimensions. Ainsi, le format in-16 *double-couronne* donne la même grandeur de page que le format in-18 *jésus*.

On le voit donc, pour faire connaître la hauteur et la largeur d'un volume, avec autant d'exactitude qu'on en fait connaître l'épaisseur par le nombre de pages, il ne suffit pas d'indiquer le pliage; il faut aussi donner la grandeur de la feuille de papier avant le pliage.

C'est ce qu'enseignent les meilleurs traités de typographie. «Beaucoup de personnes, dit Fournier, surtout parmi celles qui ne sont pas instruites des procédés de la typographie, s'imaginent

que l'habitude de voir des livres donne la facilité de distinguer le format d'un ouvrage au simple aperçu de ses dimensions. C'est à tort qu'elles supposent qu'un format n'admet pas plusieurs grandeurs ; car, suivant la dimension du papier, il est facile de prendre, par exemple, un in-dix-huit pour un in-douze, un in-douze pour un in-octavo, et *vice-versa.* » (*Traité de Typographie*, 3e édition, p. 151.) Et Leclerc : « Typographiquement, il est nécessaire, pour bien énoncer le format d'un livre, de désigner : 1° Le mode de pliage d'après le nombre de divisions présentées, et 2° la grandeur du papier par le nom qui lui est propre. » (*Nouveau manuel complet de Typographie*, p. 286.)

Le mode de pliage, nous venons de le voir, est donc désigné (sauf dans l'in-plano ou atlas, et dans l'in-folio) par un chiffre qui correspond au nombre des divisions de la feuille : in-4°, in-6, in-8°, in-12, in-16, in-18, in-24, in-32, etc. Et la grandeur de la feuille avant le pliage est indiquée par le nom du papier. Par exemple, le mot *carré*, dans l'énonciation d'un format, ne veut pas dire nécessairement que le livre est aussi large que haut ; il signifie que chaque cahier est formé d'une feuille du papier appelé *carré*, et dont les dimensions régulières et connues sont de 45 centimètres sur 56, de sorte qu'un in-18 *carré* a 15 centimètres sur 9.33.

Mais voici la cause de toutes les erreurs : la grandeur des papiers.

Autrefois, les papiers d'imprimerie avaient différents noms, et pour chaque papier la grandeur était toujours la même. Le *cavalier* avait 46 c. sur 60 c. : le *double-couronne*, 47 c. × 74 c. ; le *raisin*, 50 c. × 65 c. ; le *petit-jésus*, 52 c. × 68 c. ; le *jésus*, 55 c. × 70 c. etc. Encore aujourd'hui, en France, ces papiers ont gardé leurs noms et leurs dimensions. Dans les mots : « in-8° jésus », par exemple, il y a toutes les données nécessaires pour qu'on puisse déterminer la hauteur et la largeur du volume, parce que la hauteur et la largeur de la feuille de papier *jésus* sont connues. Même, certains papiers s'adaptant mieux que d'autres, par leurs dimensions, à tel ou tel mode de pliage, on a fini par les employer presque exclusivement pour les pliages qui leur conviennent respectivement ; dès lors, quand il est entendu que l'in-douze s'imprime toujours sur un papier dont la grandeur constante est connue, on peut se dispenser de mentionner le nom du papier, et dire seulement : in-12 ; il en est de même pour l'in-8°.

Cependant, « les règles particulières à chaque format (de papier), qui autrefois étaient suivies d'une manière constante, dit encore Fournier, ont trouvé des causes de perturbation dans la fabrication des papiers par les machines, et dans la facilité qu'elle offre de varier à l'infini les dimensions des feuilles, ainsi que dans les tirages aux presses mécaniques : tous moyens qui se prêtent à des combinaisons nouvelles, et présentent des ressources plus larges pour l'impression. » De là, même en France, des papiers de grandeurs inusitées, et partant des formats nouveaux dont la seule indication du pliage ne saurait faire deviner les dimensions. Il n'y a guère d'exceptions que les formats des livres qu'on a encore soin d'imprimer sur des feuilles de dimensions réservées à certains modes de pliage.

Au Canada, on peut dire qu'il n'y a pas d'exceptions : aucun format ne peut être, chez nous, énoncé complètement, si le pliage seul est indiqué. Nous avons bien quelques papiers anglais, le *demy*, le *royal*, le *double-royal*, etc. ; mais ces papiers n'ont même pas toujours les dimensions des papiers qui en Angleterre portent les mêmes noms, et ces derniers du reste ne correspondent exactement à aucun papier régulier français. Bien plus, nos fabricants mettent sur le marché des papiers dont les dimensions varient à l'infini et ne sont jamais établies en vue d'un pliage plutôt que d'un autre. Pour comble, il arrive assez souvent que les imprimeurs, décidés d'avance d'employer tel ou tel mode de pliage, rognent la feuille afin de donner au livre à peu près les dimensions demandées par l'auteur... Comment, dans ces conditions, deviner la grandeur de page que donnera un certain pliage ? Un in-octavo canadien peut avoir les dimensions ordinairement réservées, avec l'emploi des papiers français réguliers, à l'in-douze, à l'in-seize, ou à l'in-vingt-quatre, à moins que par hasard il ressemble à un in-octavo ! Il est absolument impossible, chez nous, de découvrir quel est le pliage de la feuille par la grandeur du feuillet, non plus que la grandeur du feuillet par le pliage de la feuille, parce qu'on ne connaît jamais les dimensions du papier employé.

Par exemple, le *Traité d'Économie politique* de M. l'abbé Baillargé est un in-8° : il a l'apparence d'un in-18 ordinaire. Le livre du R. P. Lalande, *Entre amis*, et les *Essais sur la littérature canadienne* de M. l'abbé C. Roy, paraissent avoir les dimensions qu'on est habitué de voir aux in-12 : le premier est un in-16, le second un in-8°.

Il est donc fort peu utile de dire d'un livre canadien : « C'est un in-8°, » ou : « C'est un in-12. » On veut marquer la grandeur du volume, et la simple indication du pliage n'en fait rien connaître. Nous avons, je le répète, des in-8° de toutes grandeurs.

En fait, nos imprimeurs ne font guère que des in-octavo, probablement parce que l'imposition en est plus facile et le pliage moins compliqué. On est presque toujours certain de ne se point tromper, en affirmant qu'un livre canadien est un in-8° ; mais quelle est sa hauteur ? quelle est sa largeur ? On n'en sait absolument rien, si on n'a pas manié soi-même le volume et si on ne l'a pas mesuré.

Le seul procédé pratique ne serait-il pas tout simplement de mesurer les volumes et de donner en centimètres leurs dimensions en hauteur et en largeur ? Aux États-Unis, plusieurs bibliographes, pour les mêmes raisons, ont adopté ce système, qui paraît bien le meilleur aussi pour nous.

Je propose donc qu'on l'adopte pour la description des volumes sortis des presses canadiennes, et qu'on écrive, par exemple, non plus :

L'abbé Camille ROY. *Essais sur la littérature canadienne.* Québec (Garneau), 1907, in-8°, 376 pages.

mais, en donnant la hauteur d'abord, puis la largeur du feuillet :

L'abbé Camille ROY. *Essais sur la littérature canadienne.* Québec (Garneau), 1907, 19.5 c. × 12.5 c., 376 pages.

On pourrait ajouter, pour les bibliophiles, le mode de pliage : in-8°.

Il va sans dire que les dimensions doivent être prises sur la brochure. Je n'écris pas pour ceux qui laissent le relieur mutiler leurs livres. Si on permet que les marges soient rognées à la reliure, on doit au moins sauver les apparences en exigeant que le relieur donne à la couverture exactement la grandeur du feuillet primitif, ou préserve du couteau, comme cela se pratique en Europe, quelques coins de pages indicateurs du format véritable.

Adjutor RIVARD.

UNE PÉTITION

Le cercle Saint-Louis de l'Association de la jeunesse catholique canadienne-française a pris l'initiative d'un pétitionnement qui mérite l'adhésion de tous ceux qui veulent le maintien de la langue française comme langue officielle au Canada.

Voici le texte de la pétition, que l'Association a fait signer dans la Province, et qu'elle vient d'adresser aux ministres et aux députés de la Chambre des Communes:

« Considérant que, *de droit*, les langues française et anglaise sont sur un pied d'égalité, particulièrement dans la province de Québec;

« Considérant que, *de fait*, dans les services d'utilité publique, les compagnies et leurs employés négligent l'usage du français, souvent au grand ennui et au détriment de la majorité des citoyens ;

« Considérant que les remontrances et les doléances souvent exprimées par les revues et les journaux sur ce déplorable état de choses ont été inefficaces ;

« Considérant enfin que, pour y remédier, un appel à la courtoisie des compagnies ne suffit pas ; mais qu'il faut y joindre une loi qui les oblige ;

« Les soussignés demandent que:

« 1° Dans la province de Québec, les compagnies de chemins de fer, de tramways, de télégraphe, de téléphone et services publics soient tenus d'employer les langues française et anglaise dans toutes leurs communications avec le public, telles que l'annonce de l'arrivée ou du départ des trains, les horaires, les billets de voyageurs, les connaissements, les bulletins de bagage, les médailles ou les autres insignes des employés, la désignation de la classe des voitures, les imprimés pour dépêches, les feuilles-formules de contrat, les livrets d'abonnement, les avis ou règlements affichés dans les gares, voitures, bureaux, ateliers ou usines de ces compagnies ou services publics ;

« 2° Le Parlement spécifie une sanction pour toute contraven-à l'article précédent. »

« Inutile de dire, écrit le secrétaire du Cercle Saint-Louis, M. Elzéar Beaupré, qu'il s'agit d'un pétitionnement national et non politique. Nos compatriotes de tous les partis et de toutes couleurs désirent voir notre langue à la place qui lui convient. »

Ce beau mouvement aura-t-il le succès qu'il mérite ? Nous voulons l'espérer. Si les autorités ne se rendaient pas encore à la légitime demande qu'on leur fait, il ne faudrait pas se décourager, mais revenir à la charge et pétitionner encore à la première occasion favorable. On finira ainsi par obtenir la reconnaissance des droits qui nous sont chers. Il a fallu requérir pendant des années avant d'obtenir qu'on affiche en français, sur les *petits chars* de Québec, l'indication des parcours.

Quand on aura obtenu que les Compagnies parlent français, il faudra leur demander encore de le faire convenablement. Par exemple, la Compagnie des tramways de Québec n'a pas encore changé la rédaction de ses bulletins de correspondance ; à la veille des fêtes du troisième centenaire de la ville la plus française d'Amérique, les directeurs de cette Compagnie ne peusent-ils pas qu'il conviendrait de faire disparaître ce charabia ? Il y a plusieurs années déjà, un texte français, plus précis et plus clair même que l'anglais, fut soumis au gérant, qui l'accepta et promit de le substituer, aussitôt que possible, à la version barbare imprimée au verso des bulletins. Rien n'a été fait.

A. R.

LIVRES ET REVUES

(CANADIANA)

Eugène Rouillard. *La Côte Nord du St-Laurent et le Labrador canadien.* Québec (imp. Laflamme & Proulx), 1908, in-8°, 24. 5 cent. × 16 cent., 188 pages.

Longtemps, les richesses de la Côte-Nord et du Labrador canadien n'ont été connues que des rares explorateurs qui avaient parcouru ces régions. Les informations recueillies par ceux-ci étaient dispersées dans des rapports, la plupart manuscrits, qu'on ne savait où trouver, et qu'il fallait pourtant fondre ensemble pour prendre une idée des ressources de ces vastes territoires.

M. Rouillard a recueilli et groupé les faits observés par les explorateurs, il y a joint les observations que plusieurs voyages dans le Golfe et ses études géographiques lui ont permis de faire, et il présente aujourd'hui au public une description détaillée de la Côte, avec ses richesses, rivières, ports, forêts, mines, pêcheries, territoires de chasse et forces hydrauliques.

L'auteur nous paraît n'avoir rien négligé de ce qui pouvait faire connaître cette partie du pays. Son livre, qu'accompagnent une carte et des gravures, est une heureuse contribution à la géographie économique et industrielle du Canada.

La Croix (de Paris) du 10 avril a publié, sous le titre : *France et Canada*, un bel article à l'occasion du troisième centenaire de la fondation de Québec. « Si cette solennité n'avait pas en France, dit l'auteur, et surtout dans les cœurs des catholiques, un écho profond, nous mériterions d'être taxés de la plus noire ingratitude. »

Le chroniqueur de *la Croix* reproduit, dans son article, ce passage d'un interview donné par M. Madelin à *la Liberté* :

« La fidélité des Canadiens au souvenir de leur ancienne métropole, est d'autant plus inattendue et méritoire, dit M. Madelin, que la France s'est moins employée à la justifier. En 1759, le gouvernement de Louis XV s'est conduit à l'égard du Canada bien peu dignement ; en outre, les nobles ont quitté le pays, et l'on n'y trouve plus aujourd'hui que deux seules des anciennes familles nobles qui le colonisèrent ; les officiers et les représentants du pouvoir royal rentrèrent en France ; seuls, les prêtres firent leur devoir et refusèrent de se séparer des colons français, et c'est ce qui explique l'attachement profond que les Canadiens français ont conservé pour la foi catholique. Les 60,000 paysans français, que comptait alors le Canada, furent donc abandonnés à eux-mêmes ; s'ils sont restés fidèles à l'esprit français, s'ils ont continué de parler la langue française, ils le doivent à la communauté de leur foi et au rôle que joua le clergé catholique, qui, d'ailleurs, s'est toujours montré d'âme essentiellement française.»

Le 3 avril, devant la Société de Géographie, à Paris, M. G. des Étangs a fait sur le Canada économique une conférence dont nous trouvons un résumé dans le *Journal officiel* du 15 avril, p. 2666.

Dans les *Questions diplomatiques et coloniales* (19, rue Bonaparte) du 1er avril, pages 503-510 : *Une page d'histoire canadienne : La fondation de Québec—Les débouchés actuels,* par M. le Vte de Guichen. La première partie de cette étude est un résumé, qui comporte quelques inexactitudes, de l'histoire de Champlain et de la fondation de Québec ; dans la seconde, il est question du traité de commerce franco-canadien.. . M. de Guichen croit que l'*entente cordiale* a « ravivé » chez nous les « très vielles et précieuses traditions » que nous tenons de nos ancêtres....

ADJUTOR RIVARD.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(*Suite*)

Déculotter (*dékulòté*) v. tr.

1° || Jouer, tromper (qq'un). *Ex.* : Se faire *déculotter* = se faire jouer, faire un mauvais marché.

2° || Faire voir, dévoiler les vrais sentiments de (qq'un). *Ex.*: Il s'est fait *déculotter* de la belle façon, on le connait *astheure*!

Fr. *Déculotter* = dépouiller de la culotte, du pantalon, Darm.

Dedans (*ddã*) adv.

1° || *Mettre qq'un dedans* = le mettre en prison.

Dial. Cette locution appartient au parler pop. fr. commun, Timmermans, Guillemaut, Travers.

2° || *Mettre les animaux dedans* = les mettre dans l'étable.

Dedans (en) de (*ã ddã dė*) loc. adv.

|| En moins de. *Ex.* : Un cheval qui trotte *en dedans de* trois = qui fait au trot un mille en moins de trois minutes.

Vx fr. *Dedans* = avant : «*dedans* deux mois», La Curne.

Dédire (se) (*sė dédi:r*) v. réfl.

|| Ne pas répondre aux promesses. *Ex.* : Le grain avait belle apparence, mais il *s'est dédit*.

Fr. *Se dédire* = revenir sur une promesse qu'on a faite, Darm.; se dit des personnes.

Défaçonner (*défàsòné*) v. tr.

|| Décontenancer, faire perdre contenance.

Fr. *Se défaçonner* : perdre la façon, Littré.

Défaire (se) (*sė défé:r*) v. réfl.

|| Se démener. *Ex.* : Il *se défaisait* pour obtenir cette position = il se démenait pour obtenir cette position.

Défaisable (*défezàb*) adj.

|| Qui peut se défaire. *Ex.* : Ces vieux murs-là, c'est pas *défaisable*.

Défaite (*défèt*) s. f.

1° || Prétexte, excuse, moyen de se tirer d'embarras. *Ex.* : C'est un garçon pourtant intelligent, mais je n'ai jamais vu d'homme pour avoir si peu de *défaite* = pour avoir si peu de moyens de se tirer d'embarras.

FR. *Défaite* : Action de se défaire de qq. ch. ; marchandises de défaite ;—Moyen de se défaire, de se tirer d'embarras, prétexte, échappatoire, VX, DARM., LITTRÉ.

FR.-CAN. *N'avoir pas de défaite* se dit surtout d'une personne qui ne se sait pas se défendre, répliquer en conversation, ou dans le discours.

2° || Tissu effiloché, *défait, cardé*, et tissé de nouveau. *Ex.* : Faire des couvertures, des tapis de *défaite*.

Voir *échiffes* = m. s.

Défalcataire (*défalkàte:r*) s. m., de l'ang. *defalcator*.

|| Concussionnaire, celui qui se rend coupable d'abus de confiance, de détournements.

Défalcation (*défalkàsyō*) s. f. de l'ang. *défalcation*.

|| Concussion, vol fait par un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions.

FR. *Défalcation* : action de défalquer, de retrancher d'une somme, d'une quantité, LITTRÉ.

Défaller (se) (*sė défàlé*) v. réfl.

|| Se décolleter, se découvrir le cou.

DIAL, *Se défaller*, m. s., en Normandie, ROBIN.

Défarger (défargé) v. tr.

|| Désentraver, ôter les entraves à un cheval.

Defaut d'une côte (*défó ḍ un kó:t*).

|| Endroit où la côte vient à cesser. *Ex.* : Sa maison se trouve au *défaut de la côte* = en haut ou en bas de la côte, à l'endroit où le chemin cesse d'être en pente.

Défint, -te (*défē, défēt*) adj.

|| Défunt, -te.

Défoncer (*défōsé*) v. tr.

1° || Enfoncer. *Ex.* : *Défoncer* une porte.

2° || Se défoncer. *Ex.* : Les chemins *défoncent* = se défoncent.

Défranchisation (*défrãcizá:syõ*) s. f. de l'ang. *disfranchisement*. || Dégradation civique (peine infamante qui enlève au citoyen ses droits politiques, certains droits civils, etc., DARM.).

Défranchiser (*défrãcizé*) v. tr. de l'ang. *to disfranchise*.
|| Dégrader, priver des droits politiques ou civils.

Défuntisé (*défœ̃tizé*) v.
1° || Mort (en parlant des êtres vivants).
2° || Détruit, détérioré, disparu (en parlant des choses).

Dégainde (*dégẽ:d*) s. f.
|| Dégaine, mine, apparence.

Dégeancer (*déjã:sé*) v. tr.
|| Détruire. *Ex.*: *Degeancer* les punaises = se débarrasser de l'engeance des punaises.

Dégendrer (*déjãdré*) v. tr.
|| Détruire. *Ex.*: *Dégendrer* les punaises.

Déglacer (*déglasé*) v. tr.
|| Enlever la glace de. *Ex.*: *Déglacer* les trottoirs, la roue du moulin.

Degner (*dené*) s. m.
|| Denier.
DIAL. *Id.*, dans le Bas-Maine, DOTTIN.

Dégniaiser (*dénezé*) v. tr.
|| Déniaiser.
DIAL. *Id.*, dans le Centre, JAUBERT.

Dégommer (*dégòmé*) v. tr.
1° || Faire cesser l'ivresse de, dessouler. *Ex.*: Il est assez *dégommé*, il peut retourner seul chez lui.
FR.-CAN. Cf. *gommer*.
2° || Blesser, rendre malade. *Ex.*; Sa promenade l'a *dégommé* = l'a fatigué, l'a rendu malade.
FR.-CAN. « Je me suis *dégommé* la jambe, i. e. blessé. » POTIER, Détroit, 1745.

Dégoter (*dégòté*) v. intr.
|| Dégoiser.
FR.-CAN. « J'ai dégoté tout ce que j'avais contre lui. » POTIER, Détroit, 1747.

Dégouailler (*dégwáyé*) v. intr.
|| Dégoiser, déblatérer.
DIAL. *Dégouailler* : dégoiser, parler beaucoup, dans le Poitou, FAVRE, dans la Bresse, GUILLEMAUT ;—dire des plaisanteries, dans le Bas-Maine, DOTTIN.

Dégouquière (*dégukye:r*) s. f.
|| Gouttière, gouttes qui tombent des toits.
DIAL. *Id.*, dans le Bas-Maine, DOTTIN.
2° || Se dit de qq'un qui est fort ennuyeux. C'est une vrai *dégouttière*.

Dégourmer (se) (*sė dégurmé*) v. réfl.
|| Jeter sa gourme, se désenrhumer.
FR. *Dégourmer* : ôter la gourmette (chaînette qui fixe le mors dans la bouche du cheval), LAR., BESCH.

Dégoutation (*dégutá:syõ*) s. f.
|| Personne, objet qui cause du dégoût.

Dégouttière (*dégutye:r*) s. f.
|| Eau de pluie qui tombe d'une gouttière, d'un toit.
DIAL. *Dégouttière* = gouttière, Normandie, MOISY ; Haut-Maine, MONTESSON ; patois de Gaye, HEUILLARD.

Dégraisser (se) (*sė dégre:sé*) v. réfl.
|| Se mettre au beau (en parlant du temps).
DIAL. *Se dégraisser* = m. s., Normandie, ROBIN.

Dégrader (*dégràdé*) v. tr.
1° || Arrêter en chemin, retarder. *Ex.* : Je n'ai pas pu me rendre à l'heure fixé, car j'ai été *dégradé* par la neige.—Un voyageur *dégradé*.
FR.-CAN. « M. de Boisrond a été dégradé, i. e. le vaisseau est parti sans l'attendre. » POTIER, Lorette, 1743.
2° || Laisser en arrière, dépasser. *Ex.* : Nous sommes partis ensemble, mais je l'ai *dégradé* avant d'être rendu à moitié chemin.
3° || (Se dit d'une chaloupe, dont les amarres cassent et qui est entraînée par le courant ou la tempête.)
FR. Un navire est *dégradé*, quand le vent, les courants ou une mauvaise manœuvre l'ont entraîné sous le vent de sa route et éloigné du but où il tendait, LITTRÉ.

Dégras (*dégrá*) s. m.

1° || Déchets de cuisine.

FR. *Dégras* = résidu d'huile de poisson ayant servi à chamoiser les peaux, qui tombe au *dégraissage*, etc., DARM.

2° || Rebut. *Ex.*: Mettre un habit au *dégras* = mettre au rebut.

Dégreyer (*dégreyé*) v. tr.

1° || Dégréer, dégarnir (un navire) de ses agrès.

2° || Oter le paletôt, le chapeau, etc., (de qq'un), les vêtements qu'on met pour aller dehors, les habits de rue.

3° || Dégarnir (quoique ce soit) de ses accessoires. *Ex.* : *Dégreyer* les érables, *et absolt.*: *dégreyer* = dégarnir les érables des ustensiles, *goudrelles, chaudières,* dont on se sert pour l'exploitation d'une *sucrerie.*—*Dégreyer* la table = desservir la table.

Déhors (*déo:r*) adv.

|| Dehors.

DIAL. *Déhors* = m. s., Picardie, HAIGNERÉ.

D'eine (*dè·n*).

1° || D'une. *Ex.*: Il est venu tout *d'eine bauche* = d'une course.

2° || Dans une. *Ex.*: Il a mit le chat *d'eine* poche = dans une poche.

DIAL. *D'eine*, contraction de *dins eine* = dans une, Picardie, CORBLET.

D'ein (*dẽ*).

|| Dans un. *Ex.*: *D'ein* rien de temps.

Déjà (*déjá*) adv.

|| En vérité, vraiment; pourtant. *Ex.*: Vous êtes pas *déjà* si fin! = vous n'êtes pourtant pas bien fin.—Vous êtes pas *déjà* si fort que vous pensez me battre = vous n'êtes pourtant pas assez fort pour espérer me battre.

DIAL. *Déjà* = m. s., Centre, JAUBERT.

Dedlà (*dėdlá*).

|| De là.

Dégêner (*déjè:né*) v. tr.

|| Mettre à l'aise.

FR. *Dégêner* = tirer de la gêne, LITTRÉ.

DIAL. *Dégêner* = m. s., Berry, LITTRÉ.

D'élier (*délyé*) v. tr.
|| Delayer (de la peinture).

Déméliorer (*démélyòré*) v. tr.
|| Détériorer.

Demeure (à) (*a dmœ:r*) loc.
1° || Solidement. *Ex.*: Chose faite *à demeure*, POTHIER, Détroit, 1748.
2° || En attendant. *Ex.*: « Faire qq. ch. *à demeure*, i. e. en attendant. » POTIER, Détroit, 1746.
DIAL. *A demeure*: suffisamment, autant qu'il convient, qu'il est nécessaire, Normandie, MOISY.

Démon (*démõ*) int.
|| Juron.

Démontant (*démõtã*) adj.
|| Décourageant, ennuyant, pénible.
FR. *Démonter* = déconcerter, mettre hors de soi, GUÉRIN. Une personne *démontée* = dont l'énergie, la confiance, ont besoin de se relever, DARM.

Demurrage (*dœmòrœdj*) s. m.
|| Surestarie.
Cf. ang. *Demurrage*.

Dénerfer, dénarfer (*dénèrfé, dénàrfé*) v. tr.
|| Anglaiser, couper (au cheval), suivant la mode anglaise, les muscles abaisseurs de la queue pour la maintenir toujours relevée. *Ex.*: Il a fait *dénarfer* son cheval.
FR.-CAN. *Syn.*: niquer.

Dennaison (*dènèzõ*) s. f.
|| Donation.
FR.-CAN. Cf. *donaison*.

Denner (*dèné*) v. tr.
|| Donner.

Dénicher (*dénicé*) v. tr.
|| Faire lever, faire sortir du lit. *Ex.*: *Dénicher* les gens de bonne heure.
DIAL. *Dénicher* = m. s., Normandie, DELBOULLE.

Dénicheter (*dénicté*) v. tr.
|| Dénicher.

Dénicheux (*dénicœ̀*) s. m.

|| Dénicheur.

DIAL. *Id.*, Centre, JAUBERT.

D'en par là (*dã par lá*) loc. adv.

|| Par là, là. *Ex.*: Il s'est en allé *d'en par là* = il s'en est allé par là.—La discussion a fini *d'en par là* = a fini là.

DIAL. *D'en par là* = jusque là, Normandie, *Rev. des parlers populaires*, I, 49.

Dentisse (*dãtis*) s. m.

|| Dentiste.

DIAL. *Id.*, Centre, JAUBERT; Normandie, MOISY.

Déouacher (*déwacé*) v. tr.

|| Débucher, forlancer, faire sortir (un ours, un castor) de sa tannière.

Déwasher (*déwácé*) v. tr.

|| Oter une rondelle (*washer* ang.)

Dépareillé (*dépàrèyé*) adj.

|| Non pareil, incomparable. *Ex.*: C't homme-là est bon *dépareillé*.

FR. *Dépareillé* = se dit d'un objet, séparé d'un autre objet appareillé avec lui, DARM.

Déparler (*déparlé*) v. intr.

1° || Parler en divaguant, battre la campagne.

2° || Écorcher les mots en parlant, faire des cuirs, des pataquès; employer un mot pour un autre et dire autre chose que ce qu'on veut faire entendre.

FR. *Déparler* = *fam.*, discontinuer de parler, DARM.

Dépêche des affaires (*dépèc déz àfe:r*).

|| Expédition des affaires.

FR.-CAN. Traduction littérale de l'anglais «despatch of business», employée en parlant de la convocation des Chambres.

Dégrimoner (*dégrimòné*) v. intr.

|| Médire, dégoiser, déblatérer.

FR. Se *dégrimoner*, pop.: se débattre: au fig.: se tourmenter, BESCH.

DIAL. *Dégrimoner*: médire, dans le Bas-Maine, DOTTIN.

Dégripper (se) (*sė dégripé*) v. réfl.

1° || Se guérir de la grippe (catarrhe épidémique).

2° || Se déprendre, se détacher, se dépêtrer, se tirer d'embarras.

Dépendre sur (*dépādr sur*).

|| Compter sur. *Ex.* : Il dépend sur son ami pour arranger ses affaires—il compte sur son ami...

Dépenillé (*dépėniyé*) adj.

|| Dépenaillé, déguenillé, en haillons. *Ex.* : Habit *dépenillé*,—habit *dépenaillé*, en haillons.

Dépeniller (*dépėniyé*) v. tr.

|| Effiler, effilocher. Cf. Épeniller.

Dépasser (*dépásé*) v. tr.

|| Muder; faire passer la vergue ou l'antenne d'une voile d'un côté à l'autre du mât. Ex. : Prends garde, la voile va *dépasser*.

FR. *Muder* : v. a. Mar. Changer les voiles à antennes dans un virement de bord, LAROUSSE.

Dépense (de) (*dė dépā:s*) loc.

1° || Gaspilleur, dépensier.

2° || Coûteux, qui occasionne beaucoup de dépense. *Ex.* : Nous avons une maison de dépense,—coûteuse.

FR. *Coûteux*— qui engage à de la dépense, ACAD.

DIAL. Etre de dépense, se dit, en Normandie, d'une entreprise devant déterminer de grandes dépenses, MOISY.

Dépigeonner (*dépijòne*) v. tr.

|| Délivrer d'un sort, d'un maléfice. (Voir *Pigeonner*.)

Dépitailler (se) (*sė dépitáyé*) v. réfl.

|| Se demener, *se depiter*. POTHIER, Detroit 1744.

Dépiter (se) (*sė dépité*) v. réfl.

|| Se démener, faire des démarches, se donner du mal.

FR. *Se dépiter* : prendre du dépit, se fâcher, agir par dépit, BESCH.

Depis, d'pis (*d pi*) prép.

|| Depuis.

DIAL. *Id.*, dans le Bas-Maine, DOTTIN.

Débrager (se) (*sè débrajé*) v. réfl.

|| S'agiter, se démener, gesticuler fortement, se donner beaucoup de mouvement.

DIAL. *Débrager*: se détacher, dans le Centre, JAUBERT.

Déplanter (*déplâté*) v. tr.

1° || Faire tomber violemment qq'un ou qq'ch. *Ex.*: Déplanter un oiseau,—tuer d'un coup de fusil, de bâton ou de pierre un oiseau perché. Il était assis sur la clôture, je l'ai déplanté,—je l'ai fait tomber.

DIAL. Dans le Bas-Maine, *dépyauter* a le même sens, DOTTIN.

2° || Supplanter, faire perdre sa place à qq'un. *Ex.*: Il s'est fait déplanter comme premier ministre.—Il s'est fait supplanter.

FR. *Déplanter*: retirer de terre pour planter ailleurs, DARM.

Déplet, te (*déplè, -èt*) adj. Cf. *Eplet.*

1° || Vif, prompt à la besogne. *Ex.*: Cette servante est bien déplète—est prompte à l'ouvrage.

2° || Qui a la taille dégagée, svelte.

Dépleumer (*déplœmé*) v. tr.

|| Déplumer.

DIAL. *Dépleumer,* m. s., en Normandie, MOISY.

Déplomber (*déplõbé*) v. tr.

1° || Déranger ce qui est à plomb.

2° || Faire tomber violemment qq'un, qq'ch. Syn. de déplanter.

3° || Gratter l'intérieur des tripes, pour les utiliser dans la confection du boudin ou de la saucisse.

4° || Surplomber, dépasser par le sommet la ligne de l'aplomb. *Ex.*: Ce mur déplombe,—surplombe.

Dépoitrailler (se) (*sè dépòtráyé*) v. réfl.

|| Se débrailler, se découvrir la poitrine.

FR. Guérin enregistre *dépoitraillé,* adj., double gilet où le corsage est mal boutonné, dont la chemise est ouverte et débraillée.

DIAL. Se dépoitrailler, m. s., en Normandie, MOISY.

Dépot (*dépó*) s. m., ang. *depot.*

|| Station, gare de chemin de fer.

Dépouillant (en) (*ã dépuyã*) loc.

1° || En talus, en pente. *Ex.*: Son terrain va en dépouillant,—en pente.

Fr. Limer en dépouillant—limer légèrement, en chanfrein, Besch.

2° || Se dit d'un sentier, d'un chemin qui descend une colline, une montagne obliquement. *Ex.*: Le chemin va en dépouillant —descend obliquement.

3° || Se dit d'une voiture qui glisse sur la pente d'un chemin.

4° || Se dit de tout objet qui frappe une surface sous un grand angle d'incidence.

Député (*député*) s. m.

|| Suppléant, sous-chef. *Ex.*: Député protonotaire — protonotaire suppléant. Député-shérif, — shérif suppléant. Député régistrateur, — régistrateur suppléant. Député ministre, — sous-chef de département (dans l'administration.)

Déqualification (*dékalifikásyõ*) s. f., ang. *disqualification*.

|| Dégradation civique.

Fr. Dégradation civique: peine infâmante qui enlève au citoyen ses droits politiques, certains droits civils, etc., Darm.

Déqualifié (*dékalifyé*) adj., ang. to *disqualified*.

|| Dégradé civilement, qui a été privé de ses droits politiques. *Ex.*: Il a été déqualifié pour sept ans, pour corruption électorale.—Il a été privé de ses droits politiques pour sept ans.

Déqualifier (*dékalifyé*) v. tr., ang. *to disqualify*.

|| Enlever à qq'un ses droits politiques, civils, prononcer la dégradation civique de qq'un.

Fr. Déqualifier: enlever une qualification, une qualité à qq'ch.

D'équerre (*dékè:r*).

|| Au fig.: N'être pas d'équerre—être de mauvaise humeur.

De quand (*dė kã*) adv.

|| Quand. *Ex.*: De quand vous passerez, ne manquez pas d'arrêter.—Quand vous passerez...

Dial. *Id.*, dans le Bas-maine, Dottin.

Le Comité du Bulletin.

SARCLURES

⁂ « Nous apprenons avec plaisir que Mme X***, *qui s'était gelée les deux pieds dans un moment d'aberration mentale,* prend un peu de mieux.»

Le Sarcleur, lui aussi, a appris cette nouvelle avec plaisir; mais il en est demeuré tout étonné. Il avait déjà ouï parler que de malheureux déments s'étaient coupé le cou, flambé la cervelle, pendus, blessés, défigurés, etc.; mais *se geler les deux pieds dans un moment d'aliénation mentale,* quel effet du dérangement de l'esprit!

⁂ « Après examen des plans soumis, il fut décidé par les intéressés que *le pont serait construit en terre.* »

On voulait décider sans doute que les *culées* seraient construites en terre.

⁂ « Les Tanneurs sont lents à acheter qui est l'effet des conditions monétaire qui prédomine. Les cuirs s'approchent rapidement la condition et les valeurs les plus pauvres de l'année qui est l'effet des vers, etc. Que je vend tous mes cuirs et peaux par lots de charrette et qui je reçois une quantité énormite de chargement de tous Canada... Nous manions et valons nousmemes chaque et chacun peau, la quantité de laine cedra, la grosseur et la qualité de la peau, formant la base de la valoir. Pauvre, petit, ou bestieux tués de bonne heurre ne valent pas que les bestieux tués tard et la laine longue ».

C'est un marchand anglais de Kingston qui écrit en ces termes à ses clients de la province de Québec. Il faut que nos compatriotes anglais de l'Ontario soient bien fortement convaincus de la nécessité du français, pour ainsi braver la grammaire et affronter le ridicule. Cependant nous voyons là de bonnes intentions et un bon mouvement: on comprend aujourd'hui qu'il faut du français, et c'est un grand point, on comprendra bientôt qu'il faut du bon français, et tout sera parfait.

⁂ « Aucun règlement spécial ne les gouverne ; mais tous *s'entendent* à ce qu'un effort soit fait pour atteindre chaque membre de chaque classe sociale ». Il s'agit des sous-comités locaux de « l'Association des Champs de Bataille de Québec ». Il serait préférable qu'ils fussent gouvernés par un règlement, alors tous pourraient s'*entendre*, pour qu'un effort soit fait, jusque là on ne peut que s'*attendre* à ce qu'un effort soit fait pour atteindre tous les citoyens.

⁂ « Cette promenade *pourra faire voir* à elle seule tous les endroits consacrés par les grandes luttes de la moitié de l'histoire du Canada. » Cette promenade est un guide, ou bien une lanterne magique.

⁂ « Les souscriptions peuvent être faites payables annuellement, pour une suite d'années, ou versées *de suite en entier.* »

Tout de suite et *de suite*, sont deux locutions adverbiales qui ne sont pas synonymes. La première signifie sans délai, la deuxième, à la file les unes après les autres. Il semble donc bien difficile de verser des souscriptions *de suite* et *en entier*, à moins que les souscripteurs soient disposés à renouveler plusieurs fois leur souscription.

⁂ « On pourrait *parfaitement* se faire céder cette maison, (où Wolfe tint ses quartiers généraux à Lévis) ; ainsi qu'un *coin de terre* à la Pointe-aux-Trembles, *où* Vauquelin tira son dernier coup de canon *à bord de l'intrépide Atalante* ». Ce coin de terre où Vauquelin tire son dernier coup de canon, était, je suppose, au temps jadis, baigné par les eaux du fleuve, ou bien l'*Atalante* avait été monté sur des tréteaux pour réparations ou bien encore l'*Atalante* était un petit bateau qui n'allait pas sur l'eau.

⁂ « La manufacture Ross est laide, informe et déplacée, même à un point de vue commercial ». Une phrase comme celle-ci me semble déplacée dans un ouvrage qu'on nous dit, dans la préface « avoir été *finalement* revu et corrigé. »

LE SARCLEUR.

ANGLICISMES

Anglicismes.	Équivalents français.
Dotche, dodge (ang. *dodge*)....	**Déviation, écart, faux bond, biais.**
Faire une *dotche*, en courant..	**Faire un écart, en courant.**
La balle a fait une *dotche*.....	**La balle a fait un faux bond.**
Dotche, dodge......	**Ruse, escapade d'écolier, évasion, départ dissimulé de manière à échapper à la surveillance des maîtres.**
Etre en *dotche*...	**Etre quelque part sans permission, en trompant la surveillance des maîtres.**
Dotcher, dodger (ang. *to dodge*) v. intr.............. ...	**Dévier, biaiser, faire un faux bond.—Ruser, tromper, user de détours pour esquiver un adversaire.—Tromper la surveillance des maîtres.**
La balle a *dotché*, je n'ai pu frapper.....................	**La balle a fait un faux bond, et je n'ai pu frapper.**
C'est un bon joueur de crosse, il *dotche* comme un diable...	**C'est un bon joueur de crosse, il a toutes espèces de ruses pour tromper ses adversaires.**
Cet élève *dotche* constamment..	**Cet élève cherche toujours à tromper la surveillance.**
Dotcheur, dodgeur (ang. *dodger*).	**Joueur habile à esquiver un adversaire. — Ecolier qui a l'habitude de tromper la surveillance des maîtres.—Rusé compère.**

LE COMITÉ DU BULLETIN.

Vol. VI, No 10.—Juin, Juillet, Août, 1908.

JEAN RIVARD[1]

LE ROMAN DU COLON

(Suite)

Gérin-Lajoie—est-ce scrupule d'uu fonctionnaire qui regrette d'avoir dit tout le mal qu'il pense des députés qu'il coudoie et qu'il mesure, est-ce plutôt pour le remords d'avoir trop décrié ceux-là que nous envoyons au Parlement pour qu'ils travaillent et qu'ils fassent de bonnes lois, mais que lui, romancier, nous avait représentés comme oubliant souvent ce pourquoi ils sont députés et plénipotentiaires du peuple ? — Gérin-Lajoie a supprimé dans l'édition définitive tout ce qu'il nous avait d'abord appris sur la carrière de Jean Rivard député. Ces pages ne sont guère, au surplus, qu'une critique assez vive de l'esprit de parti, de notre système et de nos habitudes parlementaires, et l'on n'y voyait pas assez l'effort qu'aurait dû faire Jean Rivard lui-même pour améliorer le mécanisme et le fonctionnement de cette machine politique.

Le député de Bristol, qui s'était présenté devant ses électeurs comme candidat indépendant de tous les partis, excellait à montrer les faiblesses de ses collaborateurs au Parlement ; il eut été un intrépide démolisseur, mais il ne paraît pas qu'il eût été capable de rien construire. Aussi bien, Jean Rivard comprit-il que le rôle du député passait ses forces, était incompatible avec son humeur et avec ses goûts ; il se prit à regretter la forêt, et, député presque inutile, il eut le seul et déjà fort appréciable mérite de ne pas vouloir retourner au Parlement.

---

[1] Conférence faite à l'Université Laval de Québec, le 1er avril 1908.

Gérin-Lajoie a donc fait disparaître, à tort croyons-nous, si l'on se place au point de vue de la conduite de l'œuvre et de l'équilibre du plan et de la composition, ce tableau de la vie parlementaire, pessimiste sans doute, mais où l'on trouve des pages fort instructives, et de la plus fine ironie. Jean Rivard, que ses ennemis politiques accusaient de n'être qu'une machine à voter, rentre dans son foyer et dans sa paroisse pour n'en plus sortir. Il y rentre, à la vérité, un peu diminué, et c'est la faute de Gérin-Lajoie ; et c'est pour cela que l'auteur a décidé de ne plus publier ce que Jean Rivard a fait, ou plutôt de ne plus montrer ce qu'il n'a pas fait et qu'il aurait dû faire pendant son séjour à Québec ; et c'est pour cela aussi qu'il aurait bien dû—voulant retrancher quelque chose—ne pas amorcer inutilement la curiosité du lecteur et supprimer la candidature elle-même de Jean Rivard et son élection—si exemplaire que celle-ci ait été, ne s'étant faite qu'avec des prières. Mais je soupçonne Gérin-Lajoie d'avoir voulu insinuer par cet épisode malsonnant de la vie de son personnage que si, dans notre démocratie, un colon peut ainsi s'élever jusqu'aux plus hautes situations sociales, cet homme de la forêt et des champs ne doit pas s'aviser de quitter les manchons de la charrue pour prendre en main, selon une bien vieille métaphore, le timon des affaires de l'État, et que c'est à ceux-là seuls qui ont une grande culture et une grande valeur intellectuelle qu'une semblable tâche peut convenir : thèse très discutable, que l'auteur a seulement esquissée, et qui ne laisse pas dans l'esprit du lecteur des conclusions assez nettes, ni assez précises.

L'on n'en veut donc pas à Jean Rivard de revenir tout entier à sa vie première, si active et si utile. Dans les derniers chapitres du roman, l'auteur s'applique à nous montrer, dans le plus merveilleux épanouissement, l'œuvre économique et sociale que son héros a réalisée. Et le livre se ferme sur une causerie de Gérin-Lajoie avec Pierre Gagnon, le compagnon si courageux de la première heure, qui a gardé pour celui qu'il appelle son bourgeois et son empereur, une sorte de culte qui va jusqu'à l'enthousiasme. Pierre Gagnon résume ainsi, et à sa façon, tout le mérite et toute la vertu de Jean Rivard :

« Je voudrais dit-il, que vous puissiez le connaître à fond. Il est aussi savant que monsieur le curé, il sait la loi aussi bien qu'un avocat, ce qui n'empêche pas qu'il laboure *une beauté* mieux que moi. Il mène toute la paroisse comme il veut, et s'il

n'est pas resté membre de la chambre, c'est parce qu'il n'a pas voulu, ou peut-être parce qu'il a eu peur de se gâter, parce qu'on dit que parmi les membres il y en a qui ne sont pas trop comme il faut. Enfin, monsieur, puisque vous êtes avocat, je suppose que vous avez lu l'histoire de Napoléon, et vous savez ce qu'il disait : si je n'étais pas Empereur, je voudrais être juge de paix dans un village. Ah ! notre bourgeois n'a pas manqué cela, lui ; il est juge de paix depuis longtemps, et il le sera tant qu'il vivra. Vous savez aussi que les hommes que Bonaparte aimait le mieux, c'étaient les hommes carrés. Eh bien ! tonnerre d'un nom ! notre bourgeois est encore justement comme ça, c'est un homme carré ; il est aussi capable des bras que de la tête et il peut faire n'importe quoi—demandez-le à tout le monde.»

Ce témoignage universel qu'invoque Pierre Gagnon est l'hommage suprême de l'admiration des gens de Bristol pour le fondateur de Rivardville ; il termine le roman du colon, et fait une dernière fois apparaître le type des défricheurs dans une lumière qui ressemble à la gloire d'une apothéose populaire.

***

Tel est le roman de Jean Rivard. Il est le premier, dans l'ordre chronologique, de nos grands romans, les *Anciens Canadiens* n'ayant paru qu'en 1863, une année après *Jean Rivard, le défricheur*. L'abbé Casgrain, qui eut avec Gérin-Lajoie des relations d'amitié et littéraires très étroites, nous assure que *Jean Rivard* ne reçut pas du public l'accueil qu'il méritait. On lut sans assez d'enthousiasme ces pages que l'auteur avait voulu faire si pratiques. On en voulait sans doute à Jean Rivard d'être trop peu romanesque, si occupé des choses de la ferme, et si éloigné des intrigues où aime à s'aventurer l'imagination du lecteur. La mode n'était pas alors, comme elle l'est aujourd'hui, au roman social, et l'on n'était pas encore habitué à chercher dans le roman français l'exposé et la discussion des problèmes les plus difficiles de la vie contemporaine. Sans être précisément un précurseur, Gérin-Lajoie avait compris tout le profit qu'il peut y avoir à souder une thèse au récit d'un roman. La thèse a sans doute ici trop absorbé le roman ; elle l'a mis en péril, mais nous pensons cependant que c'est pour cette thèse elle-même, et pour les idées justes qu'elle enferme, et pour les suggestions heureuses qu'elle

propose, que le roman de *Jean Rivard*, devenu enfin actuel parce qu'il est social, mérite de reparaître à la surface de notre vie littéraire.

Nous ne pouvons, ce soir, dégager du texte de ce livre toutes les idées générales et toutes les théories qu'il développe; nous n'en pouvons dire tout ce qui peut et doit intéresser et retenir le lecteur d'aujourd'hui.

La question de la colonisation y est évidemment celle-là que Gérin-Lajoie a voulu surtout étudier ; c'est celle-là dont il recherche le plus activement la solution, et c'est, vous le savez bien, celle-là dont s'inquiète encore avec une anxiété toujours incertaine l'esprit public. Aussi, loin de réduire et de ramener toute cette question aux seuls intérêts de Jean Rivard, l'auteur en a agrandi et élargi le point de vue; elle devient dans ce livre, ce qu'elle est en effet, une question d'importance et de vie nationales.

Et si nous voulions ici ramasser, réunir les fragments épars des théories de Gérin-Lajoie, les synthétiser et les systématiser, nous devrions faire voir comment il subordonne d'abord le problème de la colonisation à cet autre, déjà posé en 1860, qui est celui de l'émigration des Canadiens aux États-Unis, et à celui-ci qui est d'ouvrir à l'activité des jeunes, même instruits, et surtout peut-être à ceux qui sont instruits, la carrière utile et si noble de l'agriculture. Les jeunes gens s'en vont aux États-Unis ou bien, et parmi ceux-ci beaucoup ont fait une partie de leurs études classiques, ils accourent dans les villes pour y végéter, comme cet ami de Jean Rivard, Gustave Charmenil, qui n'est pas autre, dans ce livre, que l'auteur lui-même : Gérin-Lajoie ayant éprouvé à sa sortie du Collège l'attraction des grands centres, et ayant cherché, à New-York d'abord, puis à Montréal, une vie de scribe besogneux qu'il a longtemps bien mal sustentée. En 1860, nos jeunes gens s'en vont donc en terre étrangère, ou bien ils grossissent dans les villes le bataillon des mécontents, et nos forêts s'étendent encore à perte de vue sur la terre inexplorée de la Province ! Ce n'était vraiment pas ici, et à cette heure de notre histoire, le roman de la terre qui meurt qu'il fallait écrire, mais bien celui de la forêt qui reste debout, de la forêt qui vit, mais dont il faut enfin trouer la robe vierge, et dont il faut aussi peupler la séculaire solitude.

Comment résoudre ce problème, et qui donc doit s'en charger? Gérin-Lajoie estime qu'il y a quatre facteurs essentiels qui doivent

successivement et au bon moment intervenir, sans lesquels le problème reste insoluble, mais à qui il est possible et facile de produire les conclusions décisives : ces facteurs sont le gouvernement d'abord, puis le colon, le missionnaire, et enfin le conseil municipal des nouveaux centres organisés. A chacun, Gérin-Lajoie distribue la tâche qui lui revient, indique les moyens d'action dont il doit user.

Le gouvernement doit s'inquiéter de faire le choix judicieux des terres qui sont propres à la culture ; il doit à tout prix empêcher que le colon ne s'égare, comme tant de fois il s'est égaré depuis 1860, sur des lots stériles qui découragent ses efforts ; il faut que le sol que le gouvernement permet de labourer soit fertile comme le champ de Jean Rivard.

Mais ce départ fait entre les terrains de colonisation et les terrains forestiers, le gouvernement doit aux futurs colons de tracer d'avance des routes, des chemins qui leur permettent de communiquer facilement avec les centres populeux, et qui éviteront aux pauvres défricheurs exilés dans la forêt de ces courses périlleuses et meurtrières, comme l'on en raconte dans l'histoire des Bois-Francs.

Mais parce que dans notre province se heurtent souvent, en des conflits sans cesse renouvelés, les intérêts des spéculateurs et les intérêts des colons, le gouvernement empêchera, par des règlements judicieux qu'il doit être enfin capable de définir, que des spéculateurs cupides comme l'honorable Robert Smith, propriétaire des forêts du canton de Bristol, retiennent incultes des terrains dont ils attendent un grand accroissement de valeur avant de les livrer à la colonisation.

Le gouvernement devrait enfin, dans toutes les localités importantes, créer des fermes modèles, qui serviraient d'exemplaires à l'initiative des colons, et les empêcheraient de s'attarder dans la routine ou dans des expériences inutiles et ruineuses.

Et l'on voit donc, par ce simple exposé, que s'il n'y a rien qui paraisse bien neuf aujourd'hui dans tout ce plan d'action gouvernemental, et rien que vous n'ayez lu souvent dans nos journaux, il n'en est pas moins juste de remarquer que Gérin-Lajoie a bien vu, en 1860, ce qu'il faut regarder comme des données essentielles du problème de la colonisation ; et n'y avait-il pas quelque mérite à les préciser, s'il est vrai que ce problème, jusqu'ici compliqué d'intérêts contraires qu'on ne sait pas accorder,

attend encore, et depuis plus de cinquante ans, comme on le disait il y a quelques jours au Parlement, sa difinitive solution ?

Quant à la part du colon, Gérin-Lajoie ne pouvait manquer de la faire large et active, puisqu'aussi bien c'est pour la décrire qu'il entreprenait son roman. Le colon type, le colon idéal c'est Jean Rivard, « l'homme carré » dont parlaient Napoleon I[er] et Pierre Gagnon. Je ne puis ici vous dire toute l'économie de sa ferme et de sa maison. Ce serait trop long, et peut-être qu'ainsi résumé ce serait fastidieux. Jean Rivard, d'ailleurs, a un jour livré à Gérin-Lajoie lui-même, qui visitait Rivardville, le secret de sa prospérité. Il se réduit à ceci : défricher un sol fertile ; cultiver avec méthode ; réserver sur son lot un coin, une parcelle de forêt nécessaire pour fournir le bois d'œuvre et le bois de chauffage ; fortifier sa santé par un travail assidu, mesuré et constant ; se lever de bonne heure, et surveiller soi-même le train de la ferme ; ne pas faire de dettes ; ne pas trop agrandir sa propriété ; tenir un journal des opérations de la ferme, et un registre des recettes et des dépenses ; puis enfin, et c'est peut-être plus important que tout le reste, épouser Louise Routier !

***

Je ne vous dis rien de l'action du missionnaire, et des initiatives pratiques du conseil municipal, et je ne puis que vous rappeler avant de terminer que l'on aperçoit dans l'œuvre de Gérin-Lajoie, outre la question sociale qui constitue le fond même du livre, des tableaux de la nature et de la vie canadienne qui sont d'une belle et sincère vérité. Non pas que Gérin-Lajoie ait prodigué ces tableaux, et se soit plu à les charger de couleurs. Ils sont rares et ils sont sobres. Ce sont des esquisses ; avec Jean Rivard on vit en pleine nature, mais on ne fait pas de littérature avec.

Lisez pourtant, si vous voulez saisir la manière simple et gracieuse de l'auteur, cette page où il décrit le premier assaut que Jean Rivard et Pierre Gagnon livrent à la foret. (1)

Si d'autre part vous désirez vous rendre compte de la façon dont Gérin-Lajoie essaie de peindre la vie populaire, la vie des gens de la campagne, et voir comment il introduit dans leurs conversations les expressions pittoresques du parler canadien,

---

(1) *Jean Rivard, le défricheur*, p. 37-39.

parcourez ces autres pages où l'écrivain pénètre dans la conscience de Pierre Gagnon, y surprend sa passion naissante pour Françoise, domestique de Jean Rivard, et raconte les confidences que fit un jour ce robuste amoureux à son bourgeois et à son empereur.[1]

Ces pages suffiront pour vous donner quelqu'idée des peintures de la vie rurale dans *Jean Rivard.* Vous lirez encore avec intérêt, et en goûtant la pleine saveur des choses canadiennes les chapitres consacrés à « la corvée », « aux noces » de Jean Rivard et à « sa lune de miel », aux « dimanches » à la campagne, et aux « soirées » en ville décrites par Gustave Charmenil.

La lecture personnelle de Jean Rivard replacera sous vos yeux toute une série de coutumes et d'habitudes qui s'en vont ; elle vous fera donc aimer ce livre non seulement parce qu'il est un excellent manuel d'économie sociale, mais aussi parce qu'il est comme le reliquaire de vieilles choses disparues ; et si vous tenez compte de la grandeur du dessein qui l'a inspiré, de la bonhomie et de la simplicité de l'exécution, et de l'influence salutaire qu'il peut avoir sur l'esprit du peuple, vous estimerez que ce roman, malgré ses défauts de composition et de style, quoiqu'un peu plus aride et plus terne, est presque l'égal de celui que vers le même temps publiait M. de Gaspé ; et dans votre bibliothèque vous placerez sans doute *Jean Rivard* à côté des *Anciens Canadiens.*

---

[1] *Jean Rivard, l'économiste*, p. 37-50.

CAMILLE ROY, Ptre

L'ABBÉ RAGON

Notre *Bulletin* ne peut s'empêcher de faire part à ses lecteurs du grand deuil qui frappait, il y a quelques semaines, la famille des philologues français. L'abbé Ragon est mort, à peine âgé de 55 ans, dans la pleine maturité de son talent, emportant avec lui dans sa tombe l'admiration de ses élèves et l'une des grandes espérances de l'Institut catholique de Paris.

Né le 25 juin 1853, à Ville-en-Blaisois, sur les confins de la Champagne, l'abbé Éloi Ragon fit ses études au Petit Séminaire de Verdun. C'est dans ce même Séminaire qu'il commença cette carrière de professeur qu'il devait faire si pleine et si brillante. Dès l'année 1875, l'abbé Ragon y était chargé de l'enseignement. Il s'y prépara en même temps à la licence ès lettres. En 1881, il venait à Paris y terminer cette préparation, et en 1882, avec son titre de licencié, il retournait à sa chaire de Verdun. Appelé en 1884, à l'Institut Catholique de Paris, l'abbé Ragon fut admis l'année suivante à l'agrégation de grammaire et il continua de professer, à l'Institut, jusqu'à sa mort [1] la langue et la littérature grecques. Avec MM. les abbés Lechatellier et Lejay, auxquels se joignit plus tard M. l'abbé Bousquet, l'abbé Ragon, fut à l'Institut l'une des plus hautes autorités philologiques dont se soient en ces derniers temps honoré Paris.

C'est au pied de sa chaire de l'Institut Catholique que nous avons connu le grammairien éminent qui vient de mourir. Et nous nous souvenons de ces leçons si fortes, si animées, si abondantes, et parfois si exubérantes que nous allions entendre dans la salle des cours d'explication des auteurs grecs. Le jour de l'abbé Ragon était attendu avec curiosité. Nous savions que nous apprendrions quelque chose à écouter un tel maître, et nous savions aussi que la syntaxe qu'il nous expliquerait et commenterait ne serait ni aride ni ennuyeuse. Avec quel soin l'abbé Ragon savait donner la raison des faits grammaticaux, et cherchait dans la pensée de

---

[1] L'abbé Ragon est décédé à Bar-le-Duc, après deux jours de maladie, le 29 mars 1908.

l'auteur et dans les habitudes de la langue grecque le motif des constructions qui pouvaient étonner notre inexpérience. Et comme aussi il nous apprenait à faire jaillir du texte expliqué tout ce qu'il pouvait contenir, demandant à l'histoire politique, aux institutions et aux mœurs des anciens les renseignements utiles ou nécessaires, propres à nous faire pénétrer davantage dans l'esprit et dans la civilisation des Grecs. Soucieux de rendre cet enseignement clair et pratique, l'abbé Ragon se servait volontiers du tableau noir où il s'amusait parfois des dessins plus ingénieux qu'artistiques qu'il traçait pour rendre sensibles et visibles à nos yeux les leçons de l'auteur.

Mais ce sont surtout les explications grammaticales qui étaient le triomphe de notre érudit professeur. Il aimait à rencontrer sur son chemin les difficultés de texte ou de syntaxe qui appellent la discussion, et il ne lui déplaisait pas alors – car il croyait avoir toujours raison, et sa science du grec lui permettait de le croire – il ne lui déplaisait pas de heurter et de détruire les opinions proposées par d'autres commentateurs non moins illustres et non moins autorisés que lui. Du reste, il étayait son interprétation d'arguments si nombreux et si plausibles qu'il fallait bien nous rendre à cette évidence. Nous ne pouvions que lui reprocher de s'attarder parfois trop longtemps sur des constructions que tout bachelier doit connaître, et que nous estimions à peine dignes de l'attention d'un candidat à la licence. Mais l'abbé Ragon avait été près de dix ans professeur de l'enseignement secondaire, et il avait donc rapporté de Verdun l'art de répéter sous toutes les formes possibles une même explication, art qui est bien une qualité du professeur de collège ou de petit séminaire, mais qui peut devenir un défaut chez le professeur de Faculté.

Les leçons de l'abbé Ragon pouvaient donc quelquefois manquer de sobriété. Mais quelles causeries intarissables où l'esprit se mêlait à l'érudition! Le professeur ne manquait jamais l'occasion de décocher quelques traits, de laisser tomber une plaisanterie de bon aloi qu'en dépit des règlements nous applaudissions bruyamment. Enveloppé, enserré dans sa longue douillette bien fermée, les lunettes plantées sur un nez robuste, les yeux ardents tour à tour abaissés sur le texte ou cherchant des regards approbateurs, ajustant souvent de la main le rabat qui s'étalait sur sa poitrine, l'abbé Ragon aimait à provoquer son auditoire, et nos

protestations elles-mêmes, parfois aussi vives que les applaudissements, n'étaient pas faites pour lui déplaire.

***

L'abbé Ragon apportait à ces leçons la précision, la clarté, la logique qui sont les qualites principales de ses *Grammaires*. La *Grammaire grecque* qu'il publia la première, en 1889, le posa tout de suite devant le monde des professeurs et des philologues. L'auteur avait trouvé l'art de rajeunir un enseignement qui avait été jusque là, dans les collèges surtout, trop machinal. Limitant l'étude de la langue grecque à la prose attique, il élimina de son manuel les mots et les formes que proposaient les vieillles grammaires, et que l'on appelait le « grec de collège ».

Le plan de sa *Grammaire grecque*, calqué sur celui des grammaires plus savantes, celles par exemple de Riemann, avait le rare mérite de vulgariser, au profit des jeunes élèves, des méthodes que l'on avait jusque là trop exclusivement réservées à l'enseignement supérieur. C'est ce même plan, logique et scientifique, que l'abbé Ragon adopta plus tard pour sa *Grammaire latine* et sa *Grammaire française*, et il composa ainsi une trilogie, dont l'unité de dessin et de méthodes profite à l'intelligence et à la mémoire des élèves.

L'abbé Ragon voulut surtout mettre de l'ordre et de la logique dans l'enseignement de la grammaire élémentaire. A treize ans comme à vingt ans, l'esprit se développe d'après les mêmes lois et les mêmes procédés. Les méthodes rationnelles et scientifiques sont toujours les meilleures: le grand art est de savoir les doser et les adapter à la force des esprits. L'enseignement de la grammaire, quand il est réduit à une énonciation brutale des règles, est nul pour la formation et le développement de l'intelligence. Et s'il est évident que l'on ne doit pas donner à des enfants de treize ou quinze ans des leçons qui ne peuvent être comprises que par des esprits plus cultivés, il n'est pas moins sûr qu'il faut toujours provoquer chez l'enfant la pénétration raisonnable des choses, faire donner à son jeune esprit, et tout de suite, toute sa mesure, et l'habituer à se rendre compte de la logique des règles et des constructions de la syntaxe, et il faut donc bannir des classes l'enseignement grammatical qui charge la mémoire sans intéresser et aiguiser la raison.

Les anciennes grammaires, celle de Lhomond en particulier, apprenaient surtout à faire des thèmes. Les règles de la langue grecque ou latine y étaient énoncées comme des axiomes, sans qu'on fit assez voir leur raison d'être ; elles étaient faites d'après les éléments de la phrase française, et nous en arrivions, par exemple, à cette absurdité d'enseigner qu'il y avait en latin une règle du *que* retranché ! Les syntaxes nouvelles, comme celle de Ragon, sont faites d'après la phrase grecque ou latine, et leur plan, et leurs méthodes permettent bien mieux à l'élève et aux professeurs de se reconnaître dans l'étude grammaticale des auteurs. Nous savons quelles oppositions l'on a faites parfois à ces méthodes nouvelles dans les milieux traditionnalistes de l'enseignement secondaire. Il était si facile de faire apprendre une grammaire que l'on n'avait pas besoin de raisonner ! Et il y avait si longtemps que l'on faisait de même ! Aujourd'hui ces résistances, qui étaient plutôt l'effet de la routine, et qui sont toujours le premier mouvement de l'esprit quand on l'invite à sortir de ses premières et vieilles habitudes, sont à peu près partout tombées, et Ragon règne en maître dans la plupart des collèges libres et des petits séminaires de France et du Canada.

L'abbé Ragon fut, pour la langue française, un ouvrier très actif de la réforme de l'orthographe. Il a même voulu devancer ses contemporains, et l'on trouve dans sa *Grammaire française* des règles qui ne laissent pas de surprendre l'œil et l'esprit. Hardi comme il se plaisait à le paraître, l'abbé Ragon a voulu, lui-même, prêcher d'exemple. Il écrit comme il pense qu'il faut écrire, et l'éditeur d'une brochure consacrée à la mémoire du grand ami de l'abbé Ragon, Mgr Enard, archevêque d'Auch, éprouvait le besoin de mettre au bas de la première page d'un article signé par l'abbé l'avis qui suit : « Cette manière d'écrire et d'autres analogues ne sont pas des fautes d'impression, mais l'orthographe adoptée par l'auteur. » Nous n'avons jamais pensé que les réformateurs de l'orthographe puissent avoir le droit de désorienter ainsi leurs contemporains, et d'introduire l'anarchie dans les imprimeries françaises.

***

Toute la vie de l'abbé Ragon a été un exemple admirable de labeur et de dévouement à l'œuvre de l'enseignement. Dans son appartement de la rue de Vaugirard, entouré de livres qui étaient

le seul ornement de son cabinet de travail, l'abbé Ragon n'a cessé de se préoccuper du relèvement de l'enseignement secondaire libre en France, et il a éprouvé la grande joie de constater l'heureux résultat de tant d'efforts persévérants. L'empressement avec lequel on a partout pourvu à la formation des professeurs ecclésiastiques des collèges et des petits séminaires, persuadé que l'on était, avec l'abbé Ragon, que c'est toujours par là qu'il faut commencer; le zèle que l'on a mis à organiser l'*Alliance des maisons d'éducation chrétienne,* dont l'abbé Ragon lui-même était le secrétaire-général, et l'une des principales chevilles ouvrières; les éditions classiques de l'*Alliance,* de plus en plus parfaites, et auxquelles l'abbé Ragon a si longtemps et largement contribué, tout cela est dans une grande mesure l'œuvre de ce prêtre infatigable, qui est tombé sur le champ de travail, en tournée d'inspection à Bar-le-Duc.

Ajoutons que l'abbé Ragon, économe comme tout Français, et à la façon du Français qui sacrifie souvent son bien-être personnel et tout confort à des œuvres d'intérêt social et général, trouvait moyen, grâce à ses économies, de faire des largesses qui révèlent toute la noblesse de son âme d'apôtre. Quand il est mort, l'autre jour à Bar-le-Duc, il apportait les 4,500 francs de rentes qu'il s'était engagé à payer jusqu'en 1911 aux créanciers hypothécaires de l'École Fénélon.

L'abbé Ragon ne s'est guère permis, dans sa vie, qu'une seule fantaisie, celle d'être jardinier. Il avait acheté à Meudon une petite propriété où il allait chaque semaine de la belle saison cultiver des plantes et des fleurs. Il faisait lui-même son jardin et se vantait très volontiers d'y réussir à merveille. Combien de fois n'avons-nous pas vu l'abbé botaniste, après la messe et le petit déjeuner, faire le tour du jardin si beau et si vaste de l'École des Carmes, y visiter les plates-bandes, caresser les fleurs, et donner sur chacune d'elles des renseignements qui eussent étonné un spécialiste! Ces promenades, et ce travail en pleine nature, le reposaient et le dédommageaient des aridités de l'autre jardin qu'il fréquentait, celui des racines grecques.

L'abbé Ragon s'intéressait au Canada, et à nos collèges et à nos petits séminaires. Combien de fois, dans sa chambre d'étude, il nous a interrogé sur l'organisation et le développement de notre enseignement secondaire! Et quels conseils pratiques nous avons souvent recueillis des lèvres du maître! Inutile d'ajouter qu'il souhaitait pour nous tous les légitimes progrès. Dans une lettre

qu'il nous écrivait il y a deux ans, il nous disait à propos de la brochure d'Yves de la Brière, *Nations catholiques et Nations protestantes. Où est la supériorité sociale*? « J'y trouve de bons arguments en faveur des catholiques, mais je remarque une lacune : il n'y est nullement parlé de l'instruction. Malgré cette réfutation, la thèse de la supériorité des nations protestantes garde une apparence de vérité dont nous ferons bien de nous défier, et je souhaite vivement que dans quinze ou vingt ans les progrès intellectuels du Canada français soient aussi incontestables que la vivacité de sa foi religieuse. »

C'est sur ce vœu de l'abbé Ragon, qui traduit tous les nobles motifs de son zèle d'éducateur, que nous terminerons cet article que nous avons voulu consacrer à la mémoire d'un maître aimé et regretté.

CAMILLE ROY, Ptre

QUESTIONS ET RÉPONSES

Mattawa et *Mattawin* sont les noms de deux rivières assez considérables en notre pays, affluents, l'une de la rivière Outaouais, l'autre du St-Maurice.

La première a donné son nom à un village situé précisément au confluent de l'Outaouais et de la Mattawa, l'autre est en train de fournir le nom à une région de colonisation déjà assez connue, sur l'arrière ligne des comtés de Maskinongé, Berthier et de Joliette. Quelle serait la meilleure formation du nom désignant cette région ?

On a préposé *Mattavaisie* et *Mattavinie* ; mais nous trouvons que *Mattavaisie* a bien de la peine à venir de *Mattawin*. Il nous semble que la nouvelle région devrait s'appeler la *Mattavinie*.

J'ai lu : « L'éléphant écrasait la tête des prisonniers sous ses *pieds*. » Ne serait-il pas mieux de dire « sous ses pattes » ?

Non. On dit *pied*, en parlant, non seulement de l'homme, mais aussi des animaux chez qui cette partie a son extrémité entouré d'un sabot : le *pied* d'un cheval, d'un bœuf, d'un chameau, d'un éléphant, etc. ; mais on dit la *patte* d'un chien, d'un lièvre, d'un lion, etc.

LIVRES ET REVUES

(CANADIANA)

Dans les *Annales politiques et littéraires* du 3 mai (pp. 429 et 430), M. L. Darton écrit deux bonnes colonnes pour inviter les Français à rejeter les expressions *struggleforlifeur, struggleforlifeuse, struggleforlifer, strugglelifer, strugglelifeur.* Pour conclure, il répète le mot de Sarcey : « O l'anglomanie ! Quelle misère ! Soyons donc Français en France ! »

Ces anglicismes ne se sont pas introduits chez nous ; notre langue n'a pas osé adopter *struggle for life,* mais elle en a adopté bien d'autres, hélas ! « Soyons donc Français en Nouvelle-France ! »

Le journal *Hâvre-Éclair*, publié au Hâvre, a, paraît-il, un « correspondant particulier » à Québec. Ce correspondant signe : « A.-S. Per. » Dans le numéro du 2 mai, ce monsieur « A.-S. Per, » puisque « A.-S. Per » il se nomme, donne ses impressions de *Français au Canada.* A son avis, nous ne sommes « ni Anglais malgré la *conquête,* ni Français malgré l'origine et la langue communes ». Aussi a-t-il éprouvé, en arrivant à Québec, une cruelle déception : il pensait trouver ici quelque chose qui lui rappellerait sa patrie.... Allons donc ! il s'est senti plus chez lui à Madagascar, à Saïgon, à Hanoï, et « plus loin même, en des concessions comme celles de Shangaï ou de Tientsin », que dans ce Canada où « deux de nos lois, dit M. Per, celles touchant la dissolution des congrégations et la séparation *des églises* et de l'État ont causé un vif ressentiment contre nous ». En Chine, à Tien-Tsin ou à Shang-Haï, au Tonkin, à Hanoï, en Cochinchine, à Saïgon, à la bonne heure ! M. Per se trouve tout de suite chez lui.

Il a cependant rencontré quelques « intellectuels », « qui voyagèrent et connurent d'autres rives que celles du Saint-Laurent » ;

avec ceux-là, il s'est parfaitement entendu... « Mais ils sont la minorité, ajoute-t-il ; et j'ai dû, pour connaître bien des détails, promettre de ne citer aucun nom. »

Parmi quels gens M. Per a-t-il donc fréquenté chez nous ?

Dans un article intitulé : *La vie au Canada* (9 mai), le « correspondant particulier » du *Hâvre-Éclair* fait part à ses lecteurs de quelques nouvelles observations. Vraiment, les personnes qui ont renseigné M. Per, à condition qu'il ne cite pas leurs noms, auraient pu sans danger attirer son attention sur des choses plus intéressantes.

Le voyageur (il nous fait connaître cette fois-ci qu'il a visité la Sibérie, la Mandchourie et le Sénégal) a surtout été frappé, au Canada, par ce qu'il appelle un « singulier contraste » : les serviteurs portent des faux-cols comme les maîtres ! « Le portefaix qui s'occupe de vos malles, dit M. Per, porte chapeau melon, col éblouissant, pardessus et gants. » Impossible de reconnaître « la situation sociale des gens » par l'habit qu'ils portent, non plus que « par la place qu'ils occupent » au théâtre : M. Per, à un concert de la Symphonie de Québec, a reconnu « sous un *diadème* et dans une vaporeuse toilette de soie » une servante !.... Avoir fait le tour du monde, avoir vu chez eux les Chinois, les Russes, les Malgaches, et, débarqué à Québec, ne pouvoir distinguer un portefaix canadien d'un voyageur hâvrais, c'est vexant !

M. Per guillemette avec soin les mots « claques », « manteau », « casque », « fille de tables », et il explique entre parenthèses ce que signifient ces expressions canadiennes. Écrit-il un français plus pur que le nôtre, quand il emploi les mots anglais *barmen, business, elevator*, et, sans italiques ni guillemets, *cars, smokings* et *dining room* ?

———

L'Enseignement chrétien du mois de mai cite l'étude sur *Bibaud* de M. l'abbé C. Roy, le travail de M. J.-E. Roy, *De la langue des professionnels*, et la conférence de M. de Cazes sur *Notre vocabulaire*.

———

Dans *la Quinzaine coloniale* du 10 avril (pp. 303-306), article de M. Bertrand Nogaro : *La Colonisation au Canada et la France*. De l'avenir de la nationalité canadienne-française et de l'aide qu'elle peut recevoir de la France.

M. Marius Hazzom, au cours d'un article (*Au Canada*) publié dans le *Journal de Roubaix* du 6 mai, fait un éloge flatteur du Canada français, et, à l'occasion des fêtes prochaines qui rappelleront les premiers jours de la colonie et les travaux de ses fondateurs, il constate « une fois de plus, que le profit des choses n'est pas toujours pour ceux qui en eurent les peines ».

Le « manifeste » de *l'Association des champs de bataille de Québec* a traversé l'océan. Nous en trouvons un écho dans le *Journal du Cher* (Bourges, 13 mai), qui en reproduit quelques passages. Le *Journal du Cher* a pris ce document pour « un appel général officiel adressé au public français et anglais » au sujet des fêtes dont l'objet est de célébrer le troisième centenaire de la fondation de Québec.

Dans le *Journal des Débats* du 10 mai, analyse par M. Michel Salomon de la causerie de M. l'abbé Vignot sur *la Langue française au Canada.*

Lan al Lenner rend compte, dans l'*Hermine* du mois d'avril (pp. 36-37), des *Horizons*, le premier fascicule du *Canada chanté* de M. Albert Ferland.

Patrie, La terre canadienne, Un soir de juin, Le retour des corneilles. Oseraké, Terre nouvelle, sont des poèmes qui ne pouvaient être écrits que par un Canadien et qui sont caractéristiques de cette Nouvelle- France. Ce que j'aime surtout, c'est la *Poésie des feuilles*, plus encore, *Arbres blancs*, et surtout *Prière des bois du Nord*, qui témoignent non plus seulement d'un amour vague et comme littéraire du pays natal, mais d'un véritable culte pour les arbres et par où M. A. Ferland s'avère un grand ami de la nature en ce qu'elle a de plus doux et de plus noble.

Dans un article publié dans le *Bulletin de la Canadienne* (15-20 avril, pp. 310-311), je trouve une discussion de l'opinion émise par le Comité d'Étude de la Société du Parler français sur le mot *tricentenaire.*

L'auteur, qui signe « L. L. », après avoir parlé des discussions soulevées par le projet du *Parc des batailles*, ajoute que « le

triosième centenaire a provoqué aussi une controverse grammaticale », celle du « tricentenaire ». M. L. L. croit que ce mot est bien venu et d'un emploi légitime, même au sens de troisième anniversaire séculaire.

La question n'est pas d'une très grande importance, et ce serait sans doute trop prolonger ce débat que de répondre en détail aux remarques du *Bulletin*. Cependant, le ton courtois et sympathique de M. L. L., sa manière honnête, et les arguments habiles qu'il apporte ne permettent pas que nous laissions passer son article sans le signaler à l'attention de nos lecteurs. Pour des raisons tout opposées, il convenait de ne point s'occuper de certaines dissertations parues sur le même sujet dans un journal de Québec.

Mensuel, dit M. L. L., signifiant « qui a lieu, qui apparaît une fois par mois », *bimensuel*, signifie « qui a lieu, qui apparaît deux fois par mois », etc.. L'un des sens du mot *centenaire* est « l'époque où une ville a cent ans » ; *tricentenaire* pourra donc signifier « l'époque où une ville aura trois cents ans ».

C'est fort bien présenter la question, telle que M. L. L. la voudrait résoudre. Mais je ne vois aucune analogie entre *mensuel*→*trimensuel*, et *centenaire*→*tricentenaire*, précisément parce que, dans le sens où nous devons le prendre, *centenaire* désigne une « époque », tandis que *mensuel* veut dire « qui a lieu une fois par mois ».

Centenaire, dit encore, et très justement, M. L. L., *centenaire* est d'abord adjectif et a le sens de « qui a cent ans » ; puis il est substantif et évoque l'idée de « l'être qui a cent ans » ; et enfin, par extension, il devient « le moment » où cet être a cent ans.

Et il ajoute :

En préfixant *tri*, vous avez les mêmes formations avec une durée triple. Quoi de plus logique ?

Voyons donc quel sera, logiquement, le sens de chacune de ces formation nouvelles :

1° L'adjectif *centenaire* signifie « qui a cent ans » ; en préfixant *tri*, je triple la durée : l'adjectif *tricentenaire* signifiera donc « qui a trois cents ans ». C'est logique, en effet, et c'est français ; nous avons écrit qu'à notre avis on pourrait dire : « Québec est une ville tricentenaire. »

2° L'adjectif *centenaire* pris substantivement désigne « l'être qui a cent ans » ; en préfixant *tri*, je triple la durée de cet être : l'adjectif *tricentenaire* pris substantivement désignera « l'être qui a trois cents ans ». C'est encore logique.

3° Enfin par extension, *centenaire*, substantif, devient « le moment » où un être a cent ans.... En préfixant *tri*, je triple la durée de ce moment : pour rester dans la logique, il faut dire que *tricentenaire* est « un moment » qui dure trois fois plus longtemps que le moment où un être a cent ans... Lui donner le sens de « moment ou époque où l'être a trois cents ans », ce n'est plus logique.

Le *centenaire* est, en effet, l'anniversaire séculaire d'un événement ; le troisième anniversaire séculaire ne *dure* pas plus que le premier : l'un et l'autre sont un *moment*, une *époque*.

M. L. L., écrit encore :

Toutes les fois qu'un mot implique une idée de quantité, en lui préfixant *bi*, *tri*, etc., on double, on triple cette quantité.

Je ne crois pas que cette définition soit exacte, mais peu importe. En passant au sens de « moment », d' « époque », le mot centenaire cesse d'impliquer une idée de quantité. Il ne s'agit donc plus de tripler une quantité, mais d'indiquer le rang, l'ordre du « moment » dont on parle, et c'est ce que le préfixe *tri* ne peut pas signifier.

« Un bipède n'est pas un ensemble de deux pieds, mais un animal qui a deux pieds », dit M. L. L. pour démontrer que nos exemples étaient mal choisis. De même, un *tricentenaire* n'est pas un ensemble, une période de trois cents ans, mais un être qui a trois cents ans ; est-ce une raison pour que ce soit le « moment » où cet être a trois cents ans, son troisième anniversaire séculaire, son troisième centenaire ?

Je regrette de ne pouvoir me rendre aux arguments de M. L. L. ; je pense que notre Comité d'Étude a raison de rejeter l'expression : *le tricentenaire de Québec*, et je remarque que M. L. L. lui-même intitule son article : « Les fêtes du *troisième* centenaire. »

———

M. Ch. Arnaud rend compte, dans le *Polybiblion* (avril, p. 297), du roman de M. G. Forestier, *la Pointe-aux-Rats*, où l'Ouest

canadien est présenté comme une terre « meurtrière, par le climat, par les loups, par les usuriers canadiens, plus loups que les loups. » M. Arnaud laisse à d'autres le soin de garantir ou de contredire ces informations ; il n'en apprécie que l'expression : « Elle est médiocre. »

———

M. Albert Métin a récemment publié, chez Colin, à Paris, une *Etude de colonisation : La Colombie Britannique.*

M. Saint-Amand écrit dans la *Revue d'Europe et d'Amérique* (mai, pp. 327-329) que c'est la « monographie la plus complète et la plus explicative que la Colombie Britannique ait encore inspirée ».

———

La *Revue d'Europe et d'Amérique* (mai, pp. 330-335) publie une traduction française d'un article du *Times* du 12 mars sur *la Littérature franco-canadienne*, à propos des *Nouvelles études* de M. Ch. ab der Halden.. Article fort intéressant, et qui révèle chez son auteur une connaissance remarquable de la littérature française et une rare habileté à parler pertinemment de la nôtre. Cet article pourrait bien n'avoir pas été écrit par un Anglais.

Le critique du *Times* n'est pas, à l'endroit de M. Chapman, plus tendre que M. ab der Halden, et comme celui-ci il pense que M. Lozeau « est sans contredit un poète, » et que le pauvre Nelligan aurait pu être le « grand poète tant attendu—le poète de cette France qui s'étend par delà les profondeurs de l'Atlantique et par delà le golfe bien plus large et bien plus profond de la Révolution française ».

Ailleurs, après avoir cité cet aveu de Lozeau : « Je n'ai pas fait mon cours classique, je ne sais pas le latin, » l'écrivain du *Times* ajoute :

> Il se peut bien que cette négligence du latin dans les écoles franco-canadiennes, soit l'une des raisons pour lesquelles le français de Québec, parlé ou écrit, a souffert du contact avec une langue étrangère.... »

L'idée est juste ; l'étude du latin, puisqu'elle est l'étude du français même, est admirablement assortie à la conservation de notre idiome. Mais c'est dans les collèges classiques qu'on apprend ici le latin ; à l'école primaire, au Canada comme ailleurs,

il n'en peut être question. Il eût été plus juste de dire : L'enseignement du latin dans les collèges canadiens-français est l'une des raisons pour lesquelles le français de Québec n'a pas plus souffert du contact avec une langue étrangère.

L'abbé Henri CIMON. *Aux vieux pays (Impressions et souvenirs).* Chicoutimi (G. Delisle), 1907, in-4°, 25c. × 15.5c., 459 pp.

La description bibliographique de ce livre montre bien que, pour faire connaître le format d'un volume canadien, il ne suffit pas d'indiquer le mode de pliage du papier, mais qu'il faut encore, comme je le disais dans le dernier numéro du *Bulletin*, donner les dimensions de la page. Voici un in-quarto ; on croirait avoir affaire à un volume assez encombrant.... Pas du tout ! Il a les dimensions d'un in-octavo *cavalier*. D'ailleurs, les cahiers ne portent pas de signatures, et, une fois relié, cet in-4° pourra passer pour un in-8° ou un grand in-12.

Les *Impressions et souvenirs* de M. l'abbé Cimon sont les impressions et souvenirs qu'il a gardés d'un voyage *aux vieux pays*. Or les *vieux pays* sont des pays connus, que beaucoup de gens ont visités, que plusieurs ont décrits ; c'est se risquer dans une entreprise difficile que de les décrire une fois de plus : on court le hasard de n'exciter aucun intérêt, depuis si longtemps que l'Europe est connue, et qu'il y a des *guides*.

Pour échapper à ce danger, quelques voyageurs veulent nous faire accroire qu'ils ont fait un voyage à nul autre pareil, qu'ils ont vu des choses qu'on n'avait pas su voir encore, qu'ils ont fait des observations que personne n'avait faites avant eux, bref ! qu'ils ont découvert la France, et l'Allemagne, et la vieille Italie. Ils paraissent n'avoir rien vu de ce qu'ils étaient allés voir, ils se tourmentent pour omettre tout ce qui peut se trouver dans un Bædeker.... Hélas ! trop souvent, dans ces récits de voyages, on sent le souci que prend l'auteur de dire toujours des choses neuves et l'effort continuel qu'il fait pour y réussir. Quand il n'y paraît point, c'est merveille ; à moins qu'il y soit singulièrement habile, celui qui s'essaye dans ce genre risque fort de prendre inutilement une peine extrême.

Je viens de dire ce que n'est point l'ouvrage de M. Cimon.

Un bon récit de voyage—de voyage en pays connus—ne doit être ni un guide aride et sec, ni une suite prétentieuse de considé-

rations tirées par les cheveux et absolument étrangères au sujet. Un bon récit de voyage doit être avant tout... un récit de voyage.

Et l'ouvrage de M. Cimon me paraît bien satisfaire à cette condition—mais d'une tout autre manière que l'ouvrage, par exemple, de M. Huard. Celui-ci, a fait de ses voyages un récit dont j'ait dit dans le *Bulletin* tout le charme et l'intérêt (vol. V, p. 28). Mais les *Impressions d'un passant* sont les impressions de M. Huard, et les *Impressions et souvenirs* sont les impressions et souvenirs de M. Cimon, et cela fait toute la différence du monde.

Loin de *passer*, de glisser, M. Cimon appuie ; loin de faire deviner les paysages et les monuments, il les décrit ; loin de négliger les détails, il les enregistre avec soin, et c'est moins des *impressions* que des souvenirs très précis.

Des détails —faut-il le dire? —il y en a peut-être trop. Depuis le départ de Québec, « le dimanche, 4 octobre 1891, » et la traversée à bord du *Parisian*, dont la course est donnée jour par jour avec latitude, longitude et nombre de milles parcourus, jusqu'au retour à bord du *Sarnia*, qui, lorsqu'il fut par 55°20 de latitude et 6°40 de longitude avait fait 177 milles, et ainsi de suite pendant 10 jours, et jusqu'à l'arrivée à Québec, « le mardi, 2 août 1952 » [1], M. l'abbé Cimon n'omet aucune des notes qu'il a prises. Dans tous les cas, il n'en omet pas assez. Plusieurs de ces détails sont d'une importance secondaire.

Pourtant, ces détails mêmes et une certaine naïveté dans la manière de les présenter font que le livre de M. Cimon ne ressemble pas à un *guide* et reste un récit de voyage agréable à feuilleter. L'auteur décrit beaucoup, mais il décrit comme il a vu, et il le fait de telle sorte que souvent on voit comme lui, et que c'est intéressant.

M. Cimon ne cherche pas à philosopher sur tout ce qu'il voit. Il a cependant voulu, ici et là, tenter quelques comparaisons, quelques rapprochements, comme à la page 10, où il a comparé à la vie la course du navire qui le portait ; ces réflexions allongent inutilement le voyage. J'aime mieux M. Cimon quand il raconte, quand il décrit, parce qu'alors il s'exprime simplement, sans effort comme sans prétention. Il voit la *Tour penchée* ; il dit : « Voici la *Tour penchée*», et puis il la décrit, et puis il continue sa route. ....Je sais bien que ce n'est pas nouveau ; mais quand on n'a

---

(1) Mais c'est une faute d'impression ; le voyage s'est heureusement terminé en 1892.

pas vu la *Tour penchée*, on peut aimer à savoir quel air a ; et, si on l'a vue, on n'a qu'à tourner la page pour trouver autre chose.

Mieux encore, le lecteur peut consulter ce livre, qui n'est pas un *guide*, absolument comme il consulterait un autre livre qui en serait un. M. Cimon a fait suivre son récit d'une table alphabétique, avec renvois aux pages, des noms des personnes, des lieux, et des monuments dont il est parlé dans le volume. On y trouve 505 noms de personnes, 442 noms de lieux, et 376 noms de monuments.

Le livre de M. Cimon convient donc à deux sortes de gens : à ceux qui aiment les récits de voyages, et à ceux qui ne les aiment pas. Les premiers y trouveront une relation sans fard et sans apprêts des incidents ordinaires d'un voyage en Europe, et une description sincère des endroits remarquables ; les seconds, grâce à l'index, s'en serviront comme d'un ouvrage de référence.

Les mœurs actuelles du Canada français, par M. G. Bonet-Maury, dans *la Revue Bleue* du 30 mai, pp. 691-693. M. Bonet-Maury parle surtout de la presse canadienne, « catholique, morale et patriote ».

Dans *la Voix du Peuple* (Auch) du 19 mai, une chronique de M. George de Montorgueil est intitulée : *La première femme française au Canada*. M. de Montorgueil, à propos des fêtes prochaines, rappelle le souvenir de la femme de Champlain, « la première des *Canadiennes aux yeux doux* ».

Le *Bulletin* de la Société générale d'Éducation (Paris, 15 mai, pp. 413-419) publie sous le titre : *L'enseignement public au Canada-français*, une analyse du Rapport du surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec pour l'année 1906-1907.

ADJUTOR RIVARD.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(Suite)

De qui (*dė ḳi*).

|| Qui. *Ex.*: *De qui* t'a dit ça?—Qui t'a dit cela?

Dial. *Id.*, dans le Bas-Maine, Dottin.

De quoi (*dė kwà*).

|| Quoi, qu'est-ce que. *Ex.*: *De quoi* vous faites donc là? — Qu'est-cé que vous faites donc là?—Viens ici. — *De quoi*? = Quoi, plaît-il?

Dial. *Id.*, dans le Bas-Maine Dottin.

Dérailer (*dérèlé*) v. intr.

|| Dérailler.

Fr. *Dérailler*: « Ce mot est écrit d'ordinaire *dérailler* et prononcé *déraillé* (ll mouillées); mais c'est une erreur, puisqu'il vient de l'anglais *rail*, prononcé en ang. *rèl*. Il vaut mieux suivre la prononciation anglaise, que cette mauvaise prononciation qui rapproche *dérailler* de *railler*. » Littré. « L'orthographe *dérailé* et la prononciation *dérailé*, recommandées par qq'uns, n'ont pu prévaloir contre l'influence de érailler, railler, etc. »

Dérailement (*dérèlmã*) s. m.

|| Déraillement.

Dérail (*déràу*) s. m.

|| Graisse qui se forme dans la membrane du péritoine, du mésentère. *Ex.*: *Cortons de dérail*—rillettes faites avec la graisse du péritoine.

Dérailler (*déràyé*) v. tr.

|| Racler (les boyaux); absol., enlever le *dérail*.

Dérangé (*dérãjé*) adj.

1° || Faible d'esprit, qui a la tête dérangée.

Fr. Avoir le cerveau dérangé = un commencement d'aliénation mentale, Darm. S'applique à l'organe plutôt qu'à la personne.

2° || Pris de vin,

Déranger (se) (*sė dérãjé*) v. réfl.

|| Se mettre en goguette, s'enivrer légèrement. *Ex.*: Il prend un verre de temps en temps, mais il ne *se dérange* jamais.

FR. *Se déranger*: cesser d'avoir une conduite régulière, DARM.

Débaucher (*dèbóeé*) v. intr.

|| Partir. *Ex.*: Il est temps de débaucher. (Acadien.)

Déraper (*dérapé*) v. tr. et intr.

1° v. tr. || Arracher.

FR. *Déraper*=terme de marine, en parlant d'une ancre, quitter prise sur le fond et laisser dériver le navire, DARM.

DIAL. *Déraper*=arracher, dans le Midi, DARM., DELBOULLE; —Glisser, se décrocher, Norm., MAZE.

2° v. intr. || S'enfuir, se sauver, s'en aller.

Déraquer (*dérak̬é*) v. tr.

|| Retirer du bourbier, de l'ornière.

DIAL. *Déraquer*=dégager (une voiture embourbée), Norm., MOISY, MAZE, DELBOULLE; Pic., HAIGNERÉ.

Dérêner (*dérêné*) v. tr.

|| Enlever les rênes à un cheval.

DIAL. *Dérêner*=m. s., Bas-Maine, DOTTIN.

Dergner, dargner (*dèrn̬é, dàrn̬é*) adj.

|| Dernier.

DIAL. *Dergner*=m. s., Centre, JAUBERT; Pic., CORBLET.

Dérhumer (se) (*sė dérumé*) v. ref.

|| Se désenrhumer.

DIAL. *Se dérhumer*=m. s., Maine, DOTTIN, MONTESSON.

Derrick (*derik*) s. m.

1° || Grue, mât de charge, chèvre mécanique.

FR. LAR. enregistre *derrick*, expression américaine: appareil de sondage servant à forer les puits pétrolifères. (N'importe quel sondage à grande profondeur.)

2° || Martinet, cordage qui sert à maintenir la corne d'artimon et dont on se sert pour soulever les fardeaux sur le pont.

De rien (*dė ryé*) loc.

|| Il n'y a pas de quoi. *De rien* répond à un remerciement pour un service rendu.

FR. Pop. *De rien*: Ça ne vaut pas la peine, LITTRÉ.

DIAL. *De r'in*, m. s., Bas-Maine, DOTTIN.

Dérocher (*déròcé*) v. tr.

|| Dégarnir une pièce de terre de roches.

FR. *Dérocher* = jeter en bas d'une roche, DARM.

FR.-CAN. Voir Érocher.

Dérougir (*déruji:r*) v. intr.

|| Dessouler. *Ex.*: Il ne *dérougit* pas depuis huit jours = il ne dessoule pas, il est ivre depuis huit jours.

Dérouter (*déruté*) v. tr.

|| Déshabituer. *Ex.*: Ça l'a *dérouté* de travailler aux champs, = ça lui a fait perdre l'habitude.

FR. *Dérouter* = mettre hors de la route, de la voie, DARM.

Dérouter (se) (*sė déruté*) v. réf.

|| Se déshabituer.

Des, du (*dé, du*).

|| De. *Ex.*: *Des* méchants enfants = de méchants enfants. Je ne veux pas *du* pain = pas de pain. Ne faites pas *du* bruit = pas de bruit.

FR. Il faut, quand un adj. précède, dire en général *de* et non *des*: *de von vin, de bonnes gens*; mais on pourra se servir de *des* quand l'adj., en raison de l'usage, peut être considéré comme ne faisant qu'un seul mot avec le substantif: des jeunes gens. On revient à *de*, si on met devant l'adj. un mot qui le modifie: de tout jeunes gens.

Désabrier (*dézabriyé*) v. tr.

|| Découvrir.

VX FR. *Désabrié* = sans abri, LA CURNE.

DIAL. *Désabrier* = m. s., Saintonge, ÉVEILLÉ, Haut-Maine, MONTESSON.

Désaccord (*dézàkò:r*) adj.

|| Désaccordé. *Ex.*: Le piano est *désaccord* = désaccordé, DARM.

FR. *Désaccord* est un substantif.

Désaccrocher (*dézàkròcé*) v. tr.

|| Retirer ce qui est accroché, faire cesser d'être accroché.

VX FR. *Désaccrocher* = m. s., COTGRAVE.

DIAL. *Id.*, Normandie, MOISY.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

ANGLICISMES

Anglicismes.	Équivalents français.
Flag (ang.)..................	Drapeau, pavillon.
Flask (ang.) s. m.............	Gourde, flacon.
Flush (ang.-américain) adj. et s.	Généreux, dépensier, prodigue.
Il s'est montré *flush*..........	Il s'est montré généreux.
Faire le *flush*................	Se montrer prodigue, généreux.
Flush, adv....................	Facilement, sans difficulté.
Il a passé (son examen) *flush*..	Il a passé sans difficulté.
Le montant était un peu élevé, mais il a payé *flush*........	Le montant était un peu élevé, mais il a payé sans aucune difficulté.
Floux (ang. *fluke*)...........	Raccroc, coup plus heureux qu'habile (au billard et au fig.), heureux hasard.
Il a passé son examen, mais c'est un *floux*..............	Il a passé son examen, mais par un coup de hasard.
Il ne fait que des *floux*. (*Au billard*)....................	Il ne fait que des raccrocs.

Le Comité du Bulletin.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

PAR NOMS D'AUTEURS

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES MOTS ÉTUDIÉS

Nota.—Les mots en **caractères gras** sont tirés du *Lexique canadien-français*; les mots en *italiques*, des articles de M. l'abbé E. Chartier et de M. Philéas Gagnon. *a* indique que le mot se trouve dans les *Anglicismes*; *s*, dans les *Sarclures*; *r*, dans les *Questions et Réponses*.

Les chiffres renvoient aux pages de ce volume.